

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Bocage Bressuirais

## ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,**

Représentée par son Président, Pierre-Yves MAROLLEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2021,

Ci-après désignée par « le territoire signataire »,

Ainsi que les communes lauréates des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain,

**La Commune de Bressuire,**

Représentée par son Maire, Emmanuelle MENARD ;

**La Commune de Mauléon,**

Représentée par la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Claire PAULIC ;

**La commune de Moncoutant-sur-Sèvre,**

Représentée par son Maire, Roland MOREAU ;

**La commune de Cerizay,**

Représentée par son Maire, Johnny BROSSEAU ;

**La commune de Nueil-les-Aubiers,**

Représentée par son Maire, Serge BOUJU ;

**La commune d'Argentonnay,**

Représentée par son Maire, Armelle CASSIN ;

Ainsi que

**La commune de L'Absie,**

Représentée par son Maire, Patricia MIMAUULT ;

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

**Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Bocage Bressuirais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens

d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

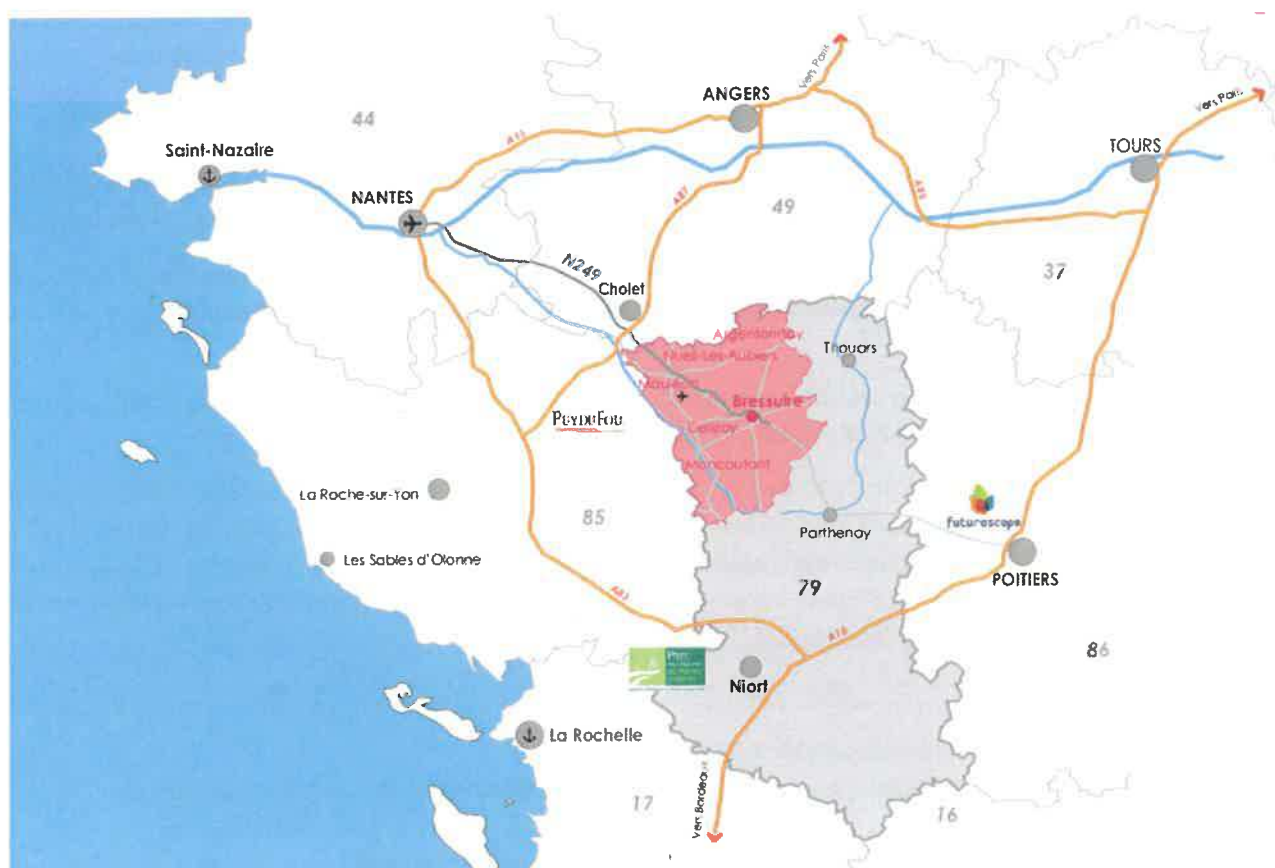
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le Bocage Bressuirais regroupe 33 communes et 75 527 habitants (INSEE – population totale au 1/01/2017) sur un territoire de 1 319 km<sup>2</sup>.

Il se situe au cœur d'un arc de cercle formé des agglomérations de Nantes, Angers, Niort, Poitiers, La Rochelle, La Roche-sur-Yon.



C'est un territoire à dominante rurale, dont l'armature urbaine s'articule autour de 6 pôles : Bressuire (20 726 habitants), Mauléon (8 758), Nueil-Les-Aubiers (5 631), Cerizay (4 835), Argenton-sur-Moine (3 278) et Moncoutant (5 222).

La population du Bocage Bressuirais augmente et se compose d'une part importante de jeunes. On constate une surreprésentation des moins de 15 ans et une sous-représentation des plus de 60 ans.

La population jeune doit être ciblée et ses besoins pris en compte de manière intégrée et lisible pour entretenir le dynamisme du territoire.

Le diagnostic du territoire, comprenant un état des lieux écologique, est intégré au Projet de territoire et présenté en annexe 1 du présent contrat.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Ambition du territoire du Bocage Bressuirais**

Au cours de ses 5 premières années d'existence la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire afin de définir les grandes orientations et priorités pour le territoire à l'horizon 2030.

Le projet de territoire du Bocage Bressuirais a été adopté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2019 après 2 années d'élaboration et la mobilisation de 180 acteurs : conseillers communautaires, conseillers municipaux, membres du Conseil de Développement, partenaires socio-économiques.

Ce projet de territoire du Bocage Bressuirais a été réinterrogé par le nouvel exécutif communautaire au début de la mandature 2020-2026 et a fait l'objet d'une reformulation, suite à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) lors du Conseil Communautaire de février 2021, avec comme fil conducteur la Transition écologique.

Le Projet de territoire révisé, joint au présent contrat, a été adopté par le Conseil communautaire du 22 juin 2021.

Le Projet de Territoire du Bocage Bressuirais, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2030 pour faire émerger un nouveau modèle de société qui allie progrès économique, écologique et humain.

Il permet, en identifiant les dynamiques de développement du territoire, d'avoir une vision partagée entre élus pour faire des choix cohérents et donner du sens à l'action publique que ce soit au niveau de l'Agglomération ou dans les liens communes/Agglomération.

Ce document prospectif s'appuie sur les différents documents de planification élaborés (ScoT, PLUi, PCAET...) et est également le socle et la voix portée par la communauté d'Agglomération pour l'élaboration du CRTE.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

La vision du territoire pour 2030 s'appuie sur 3 ambitions pour réussir la transition écologique et énergétique :

- 1- Attractif, innovant, créateur d'emplois, porteur d'un développement durable**

Le Bocage est riche d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui composent le territoire. Cette aire industrielle et rurale organisée autour de pôles urbains à taille humaine constitue un socle productif projeté vers les flux nationaux et internationaux à l'appui des métropoles et agglomérations proches.

Il s'agit de s'appuyer sur la capacité et le dynamisme économique du territoire pour innover et créer la richesse et les emplois de demain tournés notamment vers la transition écologique et rendre le territoire attractif.

La capacité de mobilisation des acteurs du territoire à entreprendre et à travailler ensemble, ainsi que la forte culture productive locale partagée à l'échelle de la région historique de la « Vendée Militaire », sont des ressources essentielles à cultiver pour conserver cette capacité à insérer le tissu économique local dans les flux mondiaux.

La capacité de résilience face aux crises rencontrées par des secteurs d'activités atteste d'une ambition forte à assurer et à poursuivre un développement endogène pour renouveler l'attractivité du territoire.

La mise en œuvre des conditions de réussite pour relever les enjeux en matière d'innovation notamment liée au numérique, est déterminée par des politiques générales d'accompagnement du tissu d'entreprises qui s'appuient sur les infrastructures matérielles (réseaux de communication routiers et numériques, immobilier d'entreprise, foncier économique...) et les ressources immatérielles (formation, services aux entreprises et aux actifs, image du territoire...).

## **2- Equilibré, respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale**

Il s'agira de préfigurer le territoire de demain, résilient pour avoir mesuré et anticipé sa vulnérabilité au changement climatique, anticipé son adaptation, en se transformant et en innovant.

L'armature urbaine multi polarisée du territoire du Bocage Bressuirais est une spécificité, articulée autour d'une ville centre Bressuire, 4 pôles secondaires structurants (de plus de 5 000 habitants) : Mauléon, Cerizay, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-les-Aubiers et 2 pôles de proximité : Argentonay et l'Absie (SCoT et PLUi).<sup>6</sup>

L'ambition du territoire est de conforter ce maillage territorial de pôles de proximité qui est la clé d'une volonté permanente d'œuvrer en faveur de l'équilibre entre ville et campagne et de la proximité pour l'usager.

L'objectif de croissance du nombre d'habitants affichée dans le SCoT (0,8 % par an) interpelle les ressorts qualitatifs de l'attractivité résidentielle et économique. La stratégie d'accueil des habitants, des entreprises et des actifs s'articulera entre les polarités et le milieu rural, selon leurs spécificités et leurs propres rythmes de développement.

La préservation des ressources et en premier lieu du maillage bocager qui constitue l'identité même du territoire en est le parallèle.

## **3- Accueillant, Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir**

L'attractivité du territoire et sa capacité à porter les mutations qui nourriront son développement et son dynamisme demain repose également sur ses valeurs humaines. Le sens de la ruralité vécue en bocage est vecteur d'entraide collective et de réseaux de sociabilité et de solidarité.

La politique dynamique d'accueil des nouveaux salariés et de leur famille que souhaite conduire l'Agglomération en sera plus efficiente.

Le Projet de territoire du Bocage Bressuirais est présenté en annexe 1.

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le Projet de territoire approuvé en date du 22 juin 2021.

**Orientation stratégique 1 (= Ambition 1) :** Un territoire attractif, innovant, créateurs d'emplois et porteur d'un développement durable

- Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local
- Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire
- Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique
- Objectif 1.4 : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique
- Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

**Orientation stratégique 2 (= Ambition 2) :** Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale.

- Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire
- Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)
- Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée
- Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire
- Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

**Orientation stratégique 3 (= Ambition 3) :** Un territoire accueillant, Fort d'un projet de Vie solidaire pour Bien Vivre et s'Epanouir

- Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »
- Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté
- Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain
- Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social
- Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 – Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

Dispositifs de contractualisations sectorielles	
Convention relative à l'enseignement artistique et culturel	CD Culturel CA du Bocage Bressuirais (Convention en cours pour le développement du contrat de territoire en EAC – CA du bocage bressuirais) EAC et intergénérationnel 2021-2024
contrat territoire-lecture (CTL)	En projet
Bibliothèques	Bressuire (dossier en attente) Mauléon (financement 2020)
SCIN « art en territoire »	En projet
Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)	2 +2 privé
Contrats locaux de santé	OUI
Maison de santé pluriprofessionnelles	5
RTPS (Réseau territorial de Promotion de la Santé)	/
Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)	OUI par la PTA nord
Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.	Départemental : -Contractualisation 2019- mi 2022 avec le conseil départemental : les actions sont dispensées sur l'ensemble du département pour améliorer la prise en charge, l'accompagnement et l'orientation des BRSA, éviter les sorties sèches de l'ASE notamment, ainsi que des actions relative à l'accompagnement à la parentalité : 2019 = Crédit Etat 354 130.90€ + 181 904.65€ FAPI. Et 2020 : 628 321 €
Contractualisation 2020 2022 : Prévention et protection de l'enfance	au niveau départemental : crédit Etat en complémentarité de ceux du conseil départemental. L'objectif étant de donner la même chance à tous les enfants : Crédit 2020 ETAT 856 326 € et ARS 623 050€
Convention Territoriale Globale (CAF, MSA)	En cours
PIA Jeunesse	En cours
Les colos apprenantes	2020 : contractualisation avec des associations du territoire de l'Agglo2B 2021 : Possible contractualisation avec l'Agglo
Plan climat air énergie territorial	En cours
Entreprises adaptées (subvention aide aux postes) 2020	1 EA « Les Ateliers du : 123576,98 €
Entreprises adaptées (subvention aide aux postes) 2021	1 EA « Les Ateliers du : 123 576,98 €
parcours emploi compétence (PEC)	Pour l'ensemble du département : Réalisation 2020 : PEC Hors Jeunes = 343 dont 9 au titre de la CAOM et PEC Jeunes (depuis 16/08/2020) =27 Réalisation au 29/05/2021 : PEC Tout public =55 dont 7 au titre de la CAOM ; PEC QPV/ZRR = 86 ; PEC JEUNES =37
OPAH/OPAH-RU	En cours d'élaboration
Contrat de Mixité Sociale (CMS) de Bressuire et Mauléon	En cours
Convention intercommunale d'attribution (CIA)	En cours
PPGDID	En cours
Nombre de conventions avec l'EPF NA sur l'EPCI	7
Plans paysages	1

Programmes d'appui	
Espaces France Services	5
Revitalisation des centre bourg (remplacé par PVD après signature des conventions d'adhésion)	0
Action Coeur de ville (Cadre contractuel dans la convention d'ORT – voir ci-dessous)	1 Echéance 31/12/2024
Petites villes de demain (convention d'adhésion en cours de signature, valables 18 mois, avant signature d'une convention valant ORT)	5
Convention d'attribution du label "village étape"	1 (en cours de renouvellement)
Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles	OUI via Contrat Local de Santé

Dispositifs sur une zone géographique	
ORT	Echéance 31/12/24
Territoire d'industrie	OUI Nord-Poitou
Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)	OUI CPTS du bocage
Territoire zéro chômeur longue durée	1 (51 670 €)
Convention pour le suivi des sites N2000	1

Quartiers Politique de la Ville	
Contrats de ville	Echéance Fin 2022 (52 156 €)
Postes adultes relais	3 postes: 59 625€
Postes FONJEP	1 poste: 7164€
Convention utilisation abattement TFPB	Echéance Fin 2022
Cité Educative	En projet
Contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)	OUI
Atelier santé ville	OUI via Contrat Local de Santé
Actions de prévention promotion de la santé	OUI via Contrat Local de Santé
Quartiers d'Été	13 000 €
Quartiers d'automne	7 516 €
Quartiers solidaires	7 754 €
Lutte contre la fracture numérique	2 240 €



Environnement	
Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	PLPDMA en cours
Démarche EIT	En cours
Etude faisabilité	Recyclerie
Contrat d'objectif territorial de transition écologique	En cours – année 1
CITERGIE	Pré-diagnostic en juin
Schéma directeur des énergies	A venir très prochainement
Schéma directeur immobilier	A venir très prochainement
Contrat d'objectif de développement des enr thermiques	En cours d'élaboration à l'échelle du département
Etude schéma directeur vélo	En cours
AAP vélo et territoire	En cours : Services vélo, acquisition VAE et communication
Lauréat Tenmod	Dossier clos : Financement ingénierie et communication - mobilité partagée
Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques, enjeu principal " aire d'alimentation de captage "Contrat Re-sources"	<ul style="list-style-type: none"> <li>● SIAEP ROC : Bassin d'alimentation de captage (BAC) du longeron 2015 -2019</li> <li>● SPL du Cebron : BAC du CEBRON 2020-2022</li> <li>● SEVT : BAC du SENEUIL 2020-2022 BAC thouarsais</li> </ul>
Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques, enjeu principal "gestion quantitative " (CTGQ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● CTGQ Thouet ( CA 79)</li> <li>● CTGQ Clain</li> </ul>
Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques, enjeu principal "milieu aquatiques " (CTMA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● CTMA Argenton</li> <li>● CTMA Thouaret</li> <li>● CTMA Thouet</li> <li>● CTMA Sèvre Nantaise</li> </ul>
SCOT	2017 - 2031
PLUI	Approbation finale prévue au second semestre 2021

Quelques dispositifs particulièrement structurants sont soutenus par l'Etat dans le cadre de conventions pluriannuelles.

- Le Contrat local de santé

Ce contrat, signé avec l'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, décline le Programme Régional de Santé (PRS). Le Contrat local de santé explore et favorise les solutions relatives à l'installation de jeunes médecins.

Six structures d'exercice coordonné, maisons de santé pluridisciplinaires, sont en service à Argentonay, Nueil-les-Aubiers, Bressuire, Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre.

- Le Contrat de ville

Le contrat de ville a été signé en 2015 et arrive à échéance fin 2022. Les dispositifs de droit commun et ceux liés à la politique de la ville sont mobilisés en faveur des habitants du quartier Valette. Ainsi, outre les crédits d'intervention spécifiques à hauteur de 52 156 € en 2021, l'Etat finance des postes d'adultes relais (3) et FONJEP. Les dispositifs « quartiers d'été », « d'automne », « solidaires » sont également mobilisés. L'abattement de la TFPB fait l'objet d'un conventionnement spécifique.

- Territoire zéro chômeurs

Ce dispositif en faveur des chômeurs de longue durée a fait l'objet d'expérimentation au niveau national. La commune de Mauléon fait partie des 10 premiers sites expérimentaux.

- France Services

Cinq sites sont labellisés Mauléon, Argentonnay, L'Absie (porté par La Poste), Nueil-les-Aubiers et Bressuire. Les collectivités porteuses de ces initiatives bénéficient d'une subvention forfaitaire de l'Etat de 30 000€/site/an. Deux sites sont en projet : Moncoutant-sur-Sèvre et Cerizay.

- Dispositif Petites Villes de Demain

Début 2021, les communes d'Argentonnay, Nueil-les-Aubiers, Mauléon, Cerizay et Moncoutant-sur-Sèvre ont été labellisées Petites Villes de Demain, dispositif destiné à accélérer la revitalisation des bourgs-centres, par une contractualisation qui s'achèvera en 2026. Une convention d'adhésion permet l'obtention d'un soutien à l'ingénierie à hauteur de 75 % par an.

Un soutien à l'investissement est également prévu notamment au titre de la DETR, le montant maximum de la subvention est porté à 400 000 € dans la limite de 40 % du montant hors taxe d'investissement.

- Action cœur de ville Bressuire

La convention cadre « cœur de ville » a été signée le 18 septembre 2018. Le programme soutenu par l'État vise à accompagner la redynamisation et revitalisation du centre-ville par des actions sur le commerce, l'habitat vacant, le développement de nouveaux services et le développement de projets structurants : aménagement du pôle multimodal du quartier de la gare, création d'un pôle jeunesse.

L'avenant du 14 décembre 2020, valant Opération de Revitalisation du Territoire, développe la stratégie communale et intercommunale « Action Cœur de Ville ».

L'attractivité du centre-ville sera renforcée par l'amélioration de la convivialité des espaces publics. Un renforcement de la communication, une augmentation des animations et l'organisation d'événements récurrents doivent aussi favoriser la fréquentation du centre-ville.

Les actions iront également en faveur d'une rénovation et amélioration de l'habitat et la création d'un écoquartier dans une friche urbaine (ancien collège). L'intensification des équipements est également prévue avec l'installation d'une ludothèque (dans la friche commerciale du Passage de la Poste), d'une maison France Services, d'un Pôle Social et associatif (reconversion d'une partie de l'ancien hôpital) et d'un EHPAD.

Enfin est prévu sur la thématique du patrimoine la restauration des murailles du Château de Bressuire.

#### 4.2. Validation des actions

Le Plan d'action, présente sous forme de tableau la liste des projets envisagés, classés par Ambitions du Projet de territoire et par enjeux du CRTE et présentant les informations suivantes : nom du maître d'ouvrage, intitulé du projet, calendrier de réalisation, coût du projet et besoin en financement.

Le Plan d'action et les fiches-actions sont présentés en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire du Bocage Bressuirais est impliqué dans un certain nombre de démarches et de projets à caractère interterritorial, que le CRTE permettra de conforter et de développer.

Peuvent être cités :

- La démarche Territoire d'Industrie, déployée à l'échelle du Nord Poitou,
- Le Programme d'investissement (PIA) BOGAJE porté par l'association Bocage Gâtine Jeunesse,
- La mise en valeur et l'animation du site du Château de Saint-Mesmin, porté par un Syndicat mixte impliquant le Conseil Départemental des Deux Sèvres, le Conseil Départemental de la Vendée, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- Le projet de création d'un centre de tri de déchets recyclables sur 5 départements (Deux Sèvres, Maine et Loire, Loire Atlantique, Vienne et Vendée) pour un bassin de population d'un million d'habitants trieurs.

### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de renforcer les capacités en ingénierie interne du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont la collectivité aura besoin pour mettre en œuvre son projet de territoire et animer le CRTE.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais bénéficie d'un soutien en ingénierie de l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) 2021 – 2025.

D'autres ressources pourront être recherchées et mobilisées pour l'appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, échange d'expériences et formation), notamment au travers de

l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur, au bénéfice de l'intercommunalité.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La programmation des opérations sollicitant des crédits de l'État est soumise au dépôt d'un dossier par le porteur de projet conforme aux textes qui régissent les crédits concernés. Elle est également conditionnée par la disponibilité des crédits.

### **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement

du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE. A ce titre, un Contrat d'Objectif Territorial (COT) basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Economie circulaire, a été établi entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour la période 2021 – 2025.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'agence de l'eau à travers les subventions qu'elle apporte aux études, à l'animation, aux actions et aux travaux dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et dans les contrats territoriaux,...), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### 6.4. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics signataires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Comme annoncé dans le Projet de territoire et au vu de la richesse du monde associatif, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais conduit des actions de façon très partenariale avec les associations locales. Peuvent être cités des acteurs comme la Maison de l'emploi, les associations sportives et culturelles ou sur la thématique de l'enfance, de la petite enfance et de la famille, des structures du type Centres socio-culturels ou Familles rurales.

Cette liste n'est pas exhaustive.

#### 6.6. Maquette financière

Le plan d'action présenté en annexe 2 du CRTE précise pour chaque action le coût et les financements attendus de l'Etat. Au fur et à mesure de leur avancement et de leur validation, les plans de financements seront complétés et permettront de finaliser les conventions financières annuelles.

### Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n°6220 du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Bocage Bressuirais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour le territoire, il est co-animé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et associé :

- Le Directeur Général des Services,
- La Directrice Générale adjointe du Pôle Solidarité Attractivité et Cohésion sociale,
- La Mission stratégie et partenariat,
- Les Pôles et directions concernés.

Pour l'Etat, il est co-animé par le sous-préfet d'arrondissement et associé les représentants des services de l'Etat :

- La Direction départementale des territoires,
- La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- La Délégation départementale de l'agence régionale de santé,
- La Direction régionale des affaires culturelles,
- La Direction académique des services de l'éducation nationale,
- L'Ademe,
- La Caisse des dépôts (Banque des territoires).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

**Les Indicateurs qui permettront de réaliser l'évaluation du CRTE à partir de la stratégie et des enjeux du territoire seront précisés dans un avenant au CRTE.**

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.




Signé à Bressuire, le 16 septembre 2021

**Emmanuel AUBRY**



Préfet des Deux-Sèvres

**Pierre-Yves MAROLLEAU**




Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Emmanuelle MENARD**



Maire de Bressuire

**Roland MOREAU**



Maire de Moncoutant-sur-Sèvre

**Johnny BROSEAU**



Maire de Cerizay

**Claire PAULIC**



1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Mauléon

**Serge BOUJU**



Maire de Nueil-les-Aubiers

**Armelle CASSIN**



Maire d'Argentonay

**Patricia MIMAU**



Maire de L'Absie

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Projet de territoire**

**Annexe 2 – Plan d'action avec les Fiches actions**

**Annexe 3 – Contribution des établissements publics et opérateurs à la date de signature du contrat**

3-1 Convention de financement relative au Contrat d'Objectif Territorial (COT) établi entre l'ADEME et la CA2B

# Projet de territoire 2020-2030 BOCAGE BRESSUIRAIS



A l'horizon 2030...

Mai 2021

## Table des matières

---

<b>Un document réactualisé</b>	<b>4</b>
<b>Une volonté de prospective</b>	<b>4</b>
<b>Une réflexion collective</b>	<b>4</b>
<b>Quel bocage à inventer pour 2030 ?</b>	<b>5</b>
<b>Vision du Bocage en 2030</b>	<b>5</b>

### I- DIAGNOSTIC

<b>1. Le diagnostic territorial</b>	
1.1. Territoire	8
1.2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement	9
1.3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire	11
1.4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages	11
1.5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter	12
1.6. Le tourisme : un accélérateur de l'économie résidentiel et de l'attractivité	13
1.7. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités	13
1.8. Un niveau d'équipement hétérogène et marqué par des structures de loisirs importantes	14
1.9. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques	14
1.10. La mobilité : un territoire « enclavé » et marqué par l'usage de la voiture	14
1.11. Les centres-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux	15
<b>2. L'Etat des lieux écologique</b>	
2.1. Climat-Air-Energie	16
2.2. Mobilité durable	18
2.3. Traitement des déchets, économies circulaires	19
2.4. Eau potable et assainissement	20
2.5. Agriculture et alimentation durable	22
2.6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	23
2.7. Lutte contre l'artificialisation des sols	25

## II - Les ambitions du projet de territoire à 2030

<b>AMBITION 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</b>	<b>29</b>
1.1 Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local	29
1.2 Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire	30
1.3 Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique	32
1.4 Développer l'accessibilité physique et numérique du territoire et les usages du numérique	33
1.5 Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme vecteur de l'économie résidentielle	34
<b>AMBITION 2 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</b>	<b>36</b>
2.1 Préserver et valoriser le paysage de Bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire	37
2.2 Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier ...)	37
2.3 Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée	39
2.4 Organiser une offre de services aux publics adaptée et inscrite de manière cohérente sur le territoire	40
2.5 Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire	41
<b>AMBITION 3 : Un territoire fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir</b>	<b>43</b>
3.1 Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics, être un territoire « multi-services »	43
3.2 Accompagner les jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté	44
3.3 Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain	45
3.4 Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social	46
3.5 Développer un territoire de vie sociale : inter génération ; inter-territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations	47

## III - Les fiche projets pour le début du mandat 2021- 2022

AMBITION 1 : Un territoire attractif, dynamique et innovant, porteur d'un développement responsable et durable	49
AMBITION 2 : Un territoire équilibré et aménagé respectant la préservation des ressources et l'articulation du maillage, porteur d'une synergie territoriale	50
AMBITION 3 : Un territoire fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir	51

## Un document réactualisé

---

Au cours de son premier mandat d'existence, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a souhaité élaborer son **Projet de Territoire**. Ce dernier a été adopté lors du **Conseil Communautaire de juin 2019**.

Ce projet a été réinterrogé en début de mandat fin 2020, actualisé en intégrant notamment les éléments du Plan Climat Air Energie (PCAET) adopté lors du Conseil Communautaire du 2 février 2021, et soumis au **Conseil Communautaire du 22 juin 2021**.

La déclinaison opérationnelle en sera les fiches projets listées en partie 3. Le contenu de ces dernières seront rédigés au cours des prochains mois.

## Une volonté de prospective

---

**Tel un récit commun prospectif** qui projette la **vision du développement du territoire à l'horizon 2030**.

Ce Projet de Territoire permet, en identifiant les **dynamiques de développement du territoire**, **d'avoir une vision partagée entre élus pour faire des choix cohérents et donner du sens à l'action publique que ce soit au niveau de l'Agglomération ou dans les liens communes/Agglomération**.

Ce document prospectif s'appuie sur les différents documents de planification élaborés (SCoT, PLUi, PCAET...) et est également le socle et la voix portée par la communauté d'Agglomération pour l'élaboration des différents dispositifs de contractualisation (Contrat Régional, Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE))

***Si être ensemble et se réunir à un sens, c'est le sens de l'avenir, de la réflexion partagée et de l'action résolue. Regarder loin, regarder au loin vers un futur à construire, sur un territoire à développer, pour des habitants qui s'épanouissent.***

## Une réflexion collective

---

Ce travail s'appuie sur une réflexion collective faite de consultation, de travail de prospective au sein de séminaires, de commissions thématiques et d'élaboration des documents de planification : la réalisation du SCoT adopté en 2016, celle du PADD du PLUI jusqu'en 2018 et celle du PCAET.

Ont été associée à la réflexion :

- 1 Les commissions thématiques de l'Agglomération
- 2 Les conseillers municipaux
- 3 Les conseillers communautaires
- 4 Le conseil de Développement

Le développement du territoire ne se construit, ni ne se réalise seul. Le travail de prospective et la mise en œuvre est un acte collectif avec les partenaires socio-professionnels (entreprises...) et avec le milieu associatif très dense et riche en Bocage.

## Quel bocage a inventer pour 2030 ?

---

Imaginer le développement d'un territoire, c'est se projeter et faire un savant mélange alliant :

- les spécificités du territoire, ses atouts, ses faiblesses, les apports des habitants et l'implication de ses acteurs.

- les évolutions rapides de la société, l'environnement régional, national et le bouleversement des équilibres mondiaux...

Au niveau national, des travaux prospectifs de la DATAR « Des systèmes spatiaux en Prospective - Territoires 2040 » permettent de définir des tendances lourdes et d'identifier 7 espaces de développement avec la primauté de développement organisée aujourd'hui autour des métropoles et leur périphérie.

La situation du Bocage Bressuirais le positionne dans les espaces interstitiels avec un développement endogène basé sur l'industrie et une organisation du territoire de type « ville intermédiaire ».

Les dynamiques de développement doivent intégrer les évolutions rapides et problématiques nouvelles de la société avec :

- L'importance et la priorité donnée à la transition énergétique et au changement climatique affirmée dans le PCAET et le Contrat d'objectifs pour la transition écologique,
- Le développement des technologies qui bouleversent nos pratiques et généralisent les usages au sein de la vie quotidienne,
- Les nouveaux usages et perception de la mobilité,
- L'arrivée de nouvelles populations,
- La diversité et l'évolution des aspirations individuelles et des modes de vie.

Le Bocage Bressuirais ne dispose pas des attributs d'un modèle de développement dominant : **il doit INVENTER son modèle de développement.**

## Vision du Bocage en 2030

---

### Un territoire...

**Dynamique**, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte, à la transition écologique et au dynamisme de son activité agricole.

**Attractif** : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer des nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.

**Connecté**, Ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication

**Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux**, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté

et une attention particulière sera apportée à un **aménagement concerté et équilibré de maillage sur le territoire**

**Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets** : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.

**Fort** de l'implication de sa **population jeune**

**Démontrant une capacité de résilience** permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.

**Communiquant** : Un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants

**Préservé** avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité

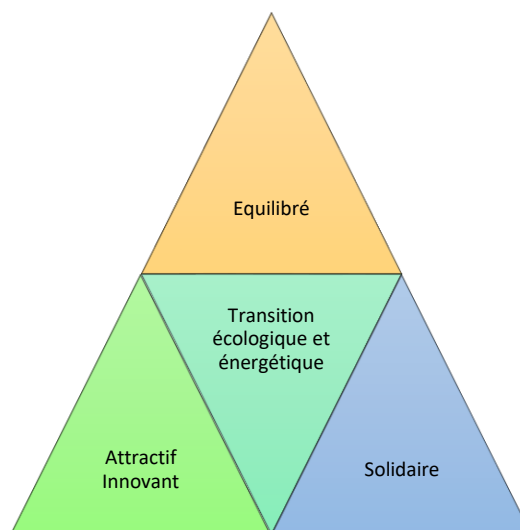
**Solidaire et soucieux de la qualité du service rendu aux usagers**

**Soucieux d'intégrer dans cette dynamique, la transition écologique et énergétique**

**Le projet de territoire**, en dépassant les politiques sectorielles, **propose une vision intégrée** à horizon 2030 pour faire émerger un nouveau modèle de société qui allie **progrès économique, écologique et humain**.

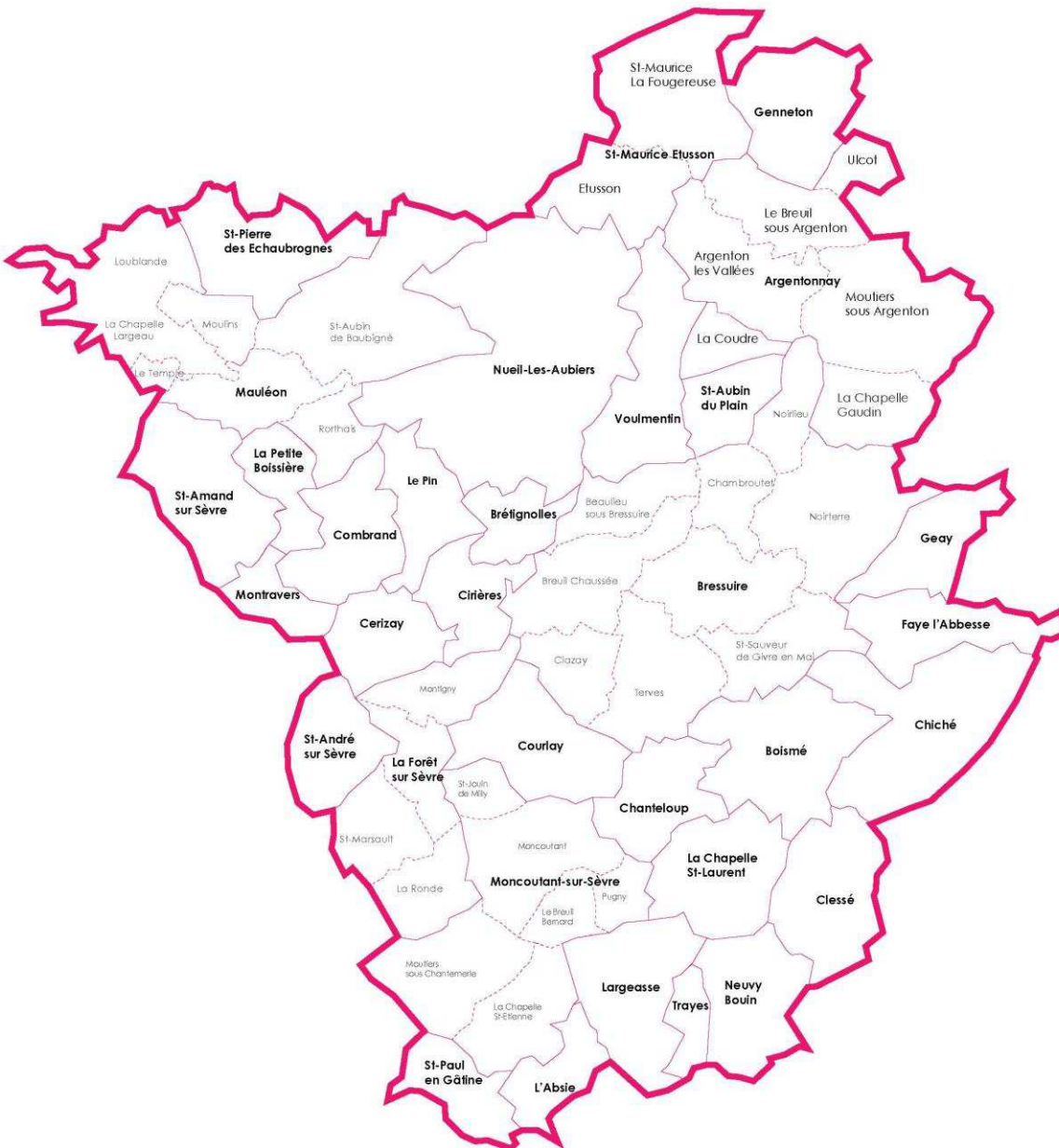
**Ainsi la vision du territoire pour 2030 s'appuie sur 3 ambitions pour réussir la transition écologique et énergétique :**

- 1- **Attractif, innovant, créateur d'emplois, porteur d'un développement durable**
- 2- **Équilibré, respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale**
- 3- **Accueillant, Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir**





# Carte du territoire



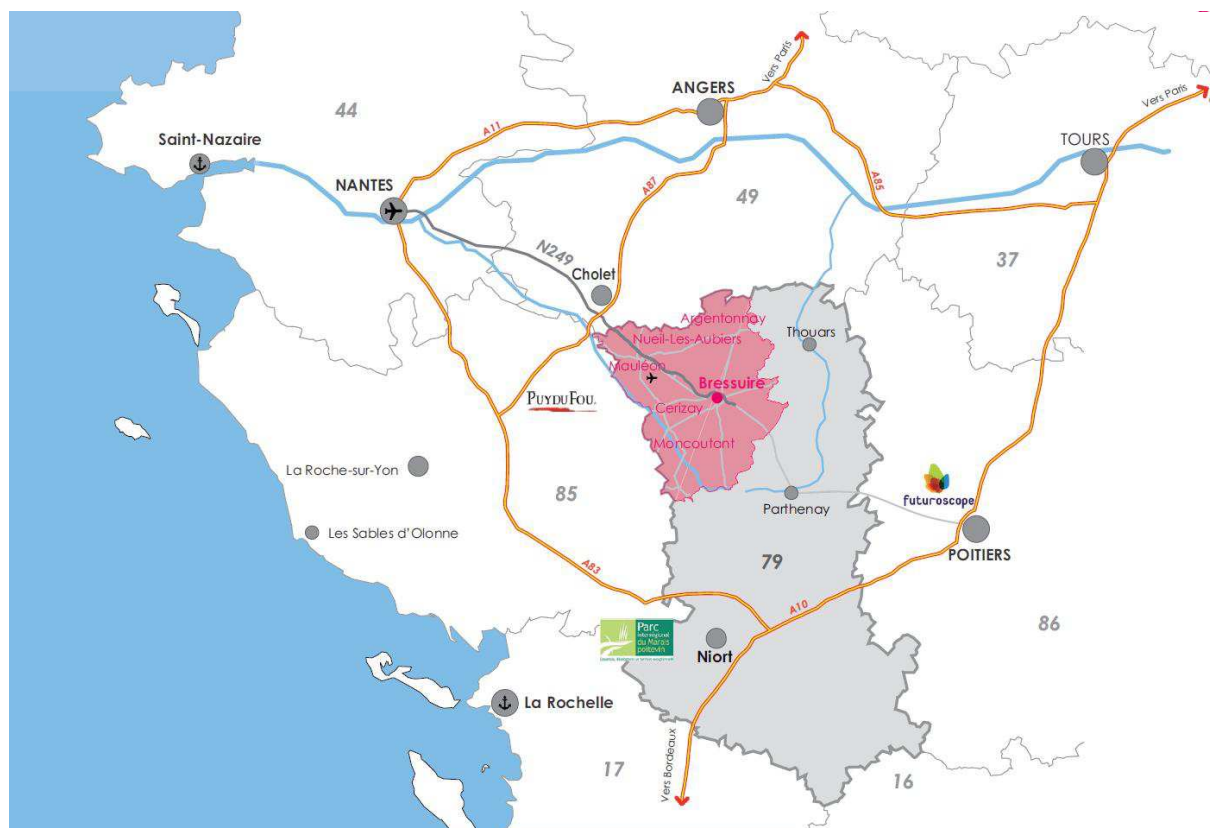
## 1- Le diagnostic territorial

Il s'agit du diagnostic élaboré pour le CRDD 2018 – statistiques travaillées avec les services DATAR Région avec parfois des données statistiques anciennes.

### 1.1. Territoire

Le territoire du Bocage Bressuirais est organisé sur le plan institutionnel en Communauté d'Agglomération composée de 33 communes qui regroupent près 75 500 habitants

Il se situe au cœur d'un arc de cercle formé des agglomérations de Nantes, Angers, Niort, Poitiers, La Rochelle, La Roche sur Yon.



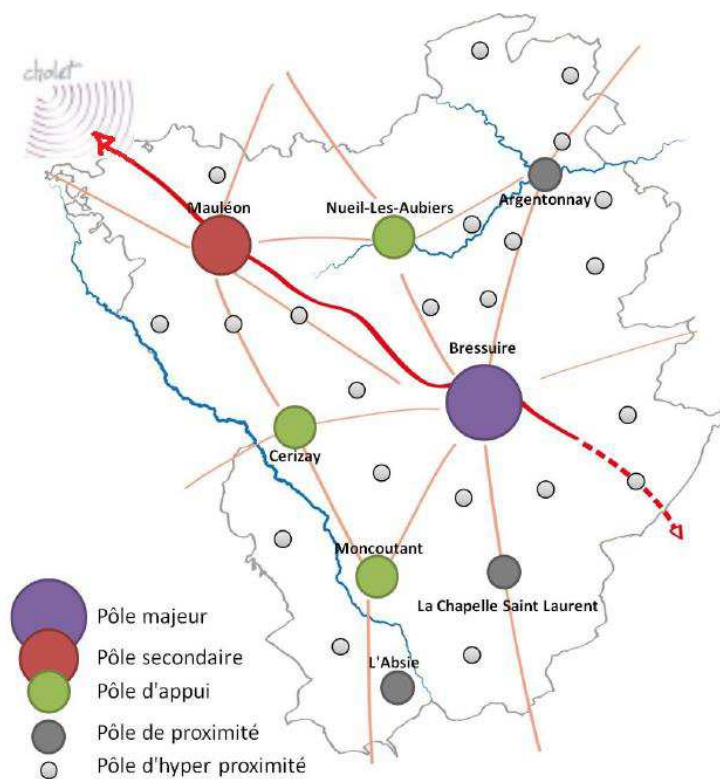
Organisé autour d'une ville centre, Bressuire, le territoire se compose d'un réseau de petits pôles urbains : Mauléon, Cerizay, Neuil les Aubiers, Moncoutant-sur Sèvre, Argentonnay.

Si la ruralité définit le Bocage Bressuirais, le caractère industriel du territoire est également très prégnant au travers d'un réseau dense de PME œuvrant dans divers domaines (agro-alimentaire, construction, mobilier, automobile...)

Le Bocage Bressuirais a été qualifié de « territoire vulnérable » par la Région, en comparaison aux autres territoires de Communauté d'Agglomération de Nouvelle Aquitaine, au regard des 4 critères de vulnérabilité observés :

- Revenu des ménages
- Emploi et marché du travail
- Niveau de formation de la population
- Démographie et accessibilité aux services de la vie courante

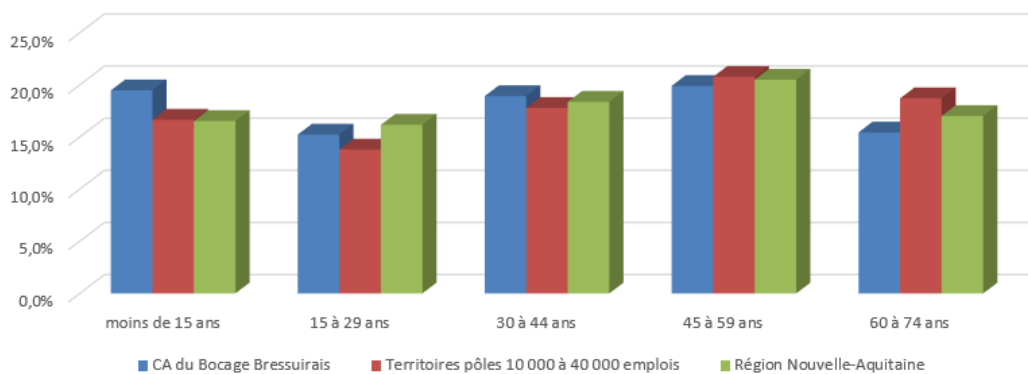
Ces facteurs de risque doivent être pris en compte.



Carte du SCoT -2017

## 1.2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement

Répartition de la population par tranche d'âge

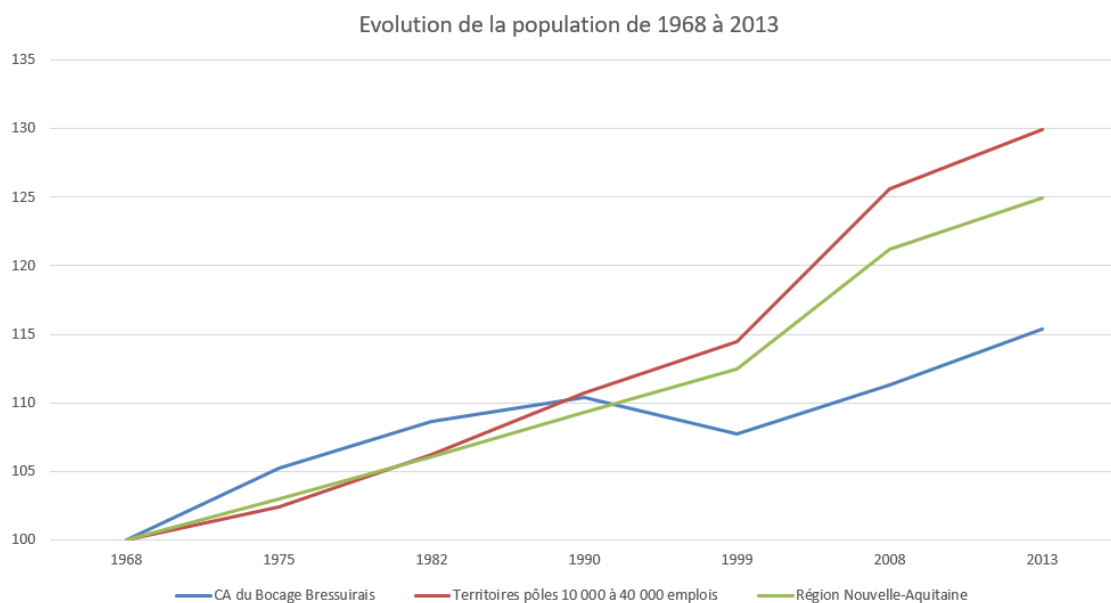


Source : Insee, RP 2013

La population du Bocage Bressuirais augmente et se compose d'une part importante de jeunes. Dans le détail, on constate une surreprésentation des moins de 15 ans et une sous-représentation des plus de 60 ans

En tant que population dont la part augmente, la population jeune doit être ciblée et ses besoins pris en compte de manière intégrée et lisible pour entretenir le dynamisme du territoire.

Si le niveau d'évolution de la population est handicapé par la chute des années 1990, sa dynamique depuis 20 ans est favorable et constante.



Source : Insee, RP 2013

### 1.3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire

La population de la communauté d'agglomération n'est pas marquée par des critères de fragilité économique particulièrement forts. Elle connaît une proportion de population aux revenus faibles équivalente à celle du département.

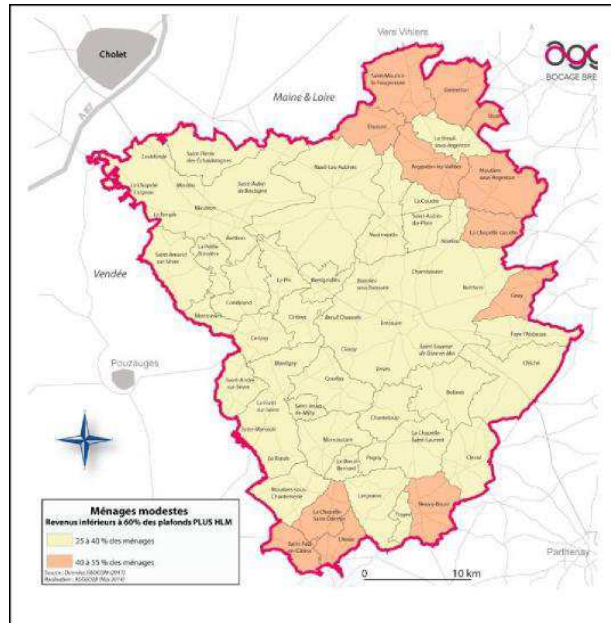
Pour autant la part de la population gagnant plus de 100% des plafonds PLUS (ménages aisés) de 29.3 % est inférieure à celle du département (35.2%).

A l'échelle des communes, on constate que 10 d'entre elles ont un taux de ménages très modestes supérieur à 40%. Ces communes se situent essentiellement dans l'Argentonnois.

La fragilité de ce secteur s'explique essentiellement par ses caractéristiques agricoles et rurales. En effet la baisse des activités agricoles et donc de l'emploi, la légère baisse de la population (-0.6% entre 1999 et 2009) et donc des activités (commerces, services...), fragilisent les revenus des ménages de cette partie du territoire.

On notera également, une sociologie particulière dans les communes de Cerizay, Bressuire ou Nueil-Les-Aubiers qui accueillent des populations issues de l'immigration, étrangères ou non métropolitaines. Le territoire est ainsi marqué par la présence de communautés issues d'Afrique et de territoires tels que les Comores et Mayotte.

Cette situation génère des enjeux d'intégration et d'insertion professionnelles pour ces populations..



### 1.4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages

Le territoire demeure marqué par une population familiale et rurale avec une majorité de ménages de taille moyenne dans l'ensemble du territoire. Cependant, on observe une tendance au desserrement des ménages.

Cette tendance qui se retrouve à l'échelle nationale laisse présager des modifications dans les structures familiales, appelant des restructurations de l'offre et de la typologie des logements.

Ce besoin est particulièrement prégnant dans les centre-bourgs qui doivent aussi être attractifs pour les nouveaux arrivants en proposant des locatifs de qualité disponibles rapidement.

Les besoins des jeunes du territoire doivent également être pris en compte dans l'offre de logements proposée pour leur permettre de se stabiliser sur le territoire.

En outre, l'amorce du vieillissement de la population doit être anticipée par l'adaptation des logements.

## 1.5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter

Le territoire, qui compte près de 5 700 entreprises, est un des 5 bassins les plus industriels de Nouvelle-Aquitaine en nombre d'emplois.

Le Bocage Bressuirais est également l'un des territoires les plus agricoles dans la région, elle-même la plus agricole de France et d'Europe.

Le poids de l'industrie et l'agriculture se traduit par la présence d'« usines à la campagne » qui génèrent et s'accompagnent d'un réseau dense de TPE. Des petites entreprises sont devenues de générations en générations des locomotives économiques.

La forte culture de l'entreprenariat s'exprime par une solidarité inter-entreprises qui génère de nouvelles entreprises issues de l'essaimage des donneurs d'ordre du territoire.

Les communes de Bressuire et de Mauléon émergent comme moteur au sein de l'économie du territoire. On retrouve dans ces dernières une plus forte concentration d'actifs liée à la présence de l'axe structurant Nord-Ouest – Sud-Est, la RN 249, le long duquel plusieurs zones d'activités importantes et porteuses d'emplois se sont développées.

Cet axe routier attractif influe également sur le dynamisme économique du secteur Nueil-Aubrais (Industrie Agro-Alimentaire avec Galliance 1 170 emplois) et Nord Cerizéen.

Notons la situation particulière des secteurs Sud Cerizéen et Moncoutantais où le dynamisme économique local est largement lié à l'implantation ancienne de groupes industriels ayant une dimension nationale voir internationale (Ribouleau, Celio, ...)

L'enjeu local porte sur l'attractivité du territoire. En effet, si le Bocage Bressuirais offre des emplois, ceux-ci ne sont pas toujours pourvus, notamment ceux des cadres.

Pour sa part, le secteur agricole, s'il est fortement structuré et intégré localement, doit s'interroger sur son modèle économique de demain en relation avec de nouveaux modes de consommation.

### ⚙️ DES FILIÈRES PHARES ET UNE DIVERSITÉ D'ENTREPRISES

- Agroalimentaire / Agriculture
- Bois / Ameublement
- Automobile
- Textile
- Fabrication de machines et équipements
- Métallurgie
- Plasturgie / Composite

Fabricants  
Donneurs d'ordres  
Sous-traitants  
Sociétés de services  
...



4/10  
emplois salariés  
dans l'industrie

#### Des entreprises à rayonnement national et/ou international :

Galliance (Groupe Terrena), Meubles Célio, Laboratoire Science et Nature (Bodynature), Monosem (Groupe John Deere), Glassver (Groupe St-Gobain), Groupe Millet, CBI Jorisode, La COVI, Heuliez Bus, Wesco, ACS, IXAPACK, CFCA, Les Jardins de l'Orbrie, Groupe Rouger Industries, Reveau Menuiserie (Groupe Ridoret), Groupe Clisson, DPC, EVN, Comebo, Aubineau Constructeur, Piejac-Maingret, EGDC, SLT...

## 1.6. Le tourisme : un accélérateur de l'économie résidentiel et de l'attractivité

En matière touristique, un Schéma de développement touristique 2021-2027 a été élaboré. Il compte 5 orientations stratégiques :

- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire ;
- Développer un accueil dynamique et chaleureux ;
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire ;
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs

L'activité touristique s'est fortement développée ces dernières années sur le territoire notamment par la proximité avec Le Puy du Fou.

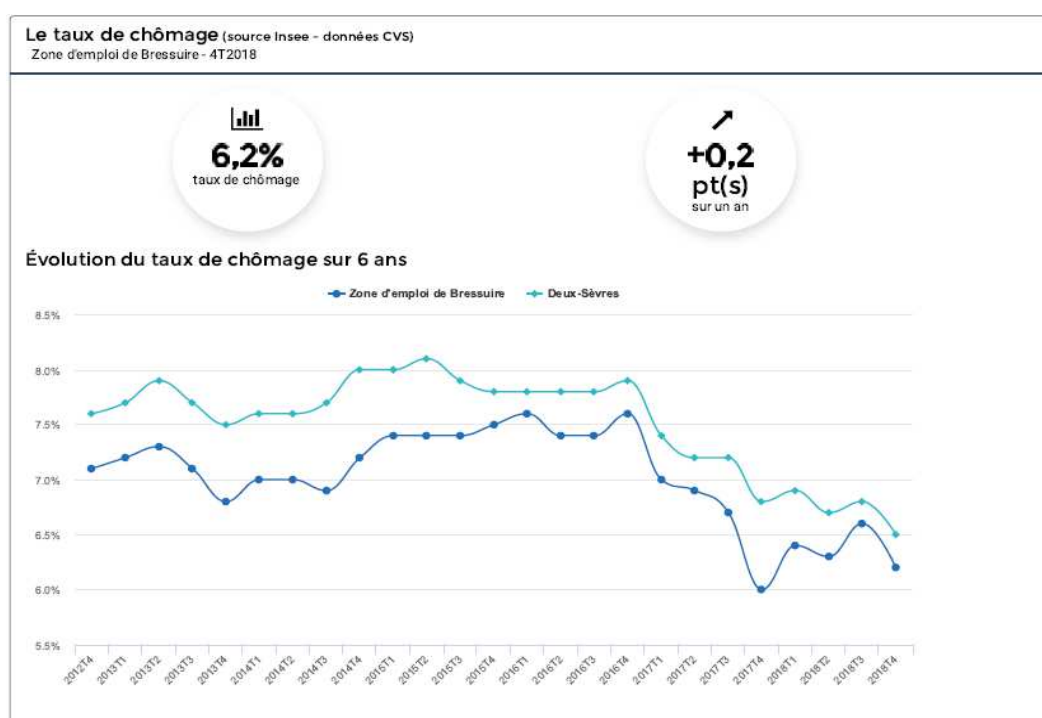
Ainsi, l'offre d'hébergements a crû de 18% en 2 ans ; en 2020, on compte 4 045 lits touristiques répartis sur 340 établissements. En 2019, le nombre de nuitées de 2019 était de 148 504 nuitées contre 102 304 en 2018.

Le nombre de nuitées en 2020 n'étant pas représentatif pour cause de Covid (70 543 nuitées) ;

L'offre touristique du territoire s'articule autour de :

- Sites touristiques locaux : Pescalès, Château de St Mesmin, Forêt de l'Aventure, Musées de La Tour Nivelle et de Bressuire, Château de Bressuire,
- Visites de villes et centres-bourgs notamment Mauléon Petite Cité de Caractère, et Argenton les Vallées.
- D'activités autour de la randonnée et de l'itinérance permettant la découverte de sites naturels
- D'activités sportives et de loisirs comme au Parc de Loisirs de Val de Scie à Nueil-les-Aubiers.

## 1.7. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités



Le taux de chômage est historiquement plus faible sur la zone d'emploi de Bressuire que sur la Région et le Département. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, la zone d'emploi de Bressuire affiche un taux de chômage de 6,2 %.

## **1.8. Un niveau d'équipement hétérogène et marqué par des structures de loisirs importantes**

---

Selon l'INSEE, l'offre d'équipements dits de proximité, de gamme intermédiaire et de gamme supérieure est inférieure à la moyenne des territoires de type pôles de 10 000 à 40 000 emplois, en particulier en matière de :

- Taux d'équipements de proximité de santé (29,5 contre 47,4), de services aux particuliers (120,8 contre 184,1) et de transports et déplacements (1,5 contre 3,5)
- Taux d'équipement de gamme intermédiaire de commerces (19,1 contre 37,3)

On notera toutefois que le territoire bénéficie d'infrastructures récentes et innovantes :

- Bocapôle, un espace d'événementiels : concerts, spectacles, salons, congrès...
- Théâtre
- Golf, parcours de 9 et 18 trous, compact / Pitch and Putt et practice
- Cinémas, 5 sites disposants de 1 à 5 salles
- Val de Scie, un parc de loisirs avec baignade biologique
- Centres aquatiques (2 complexes avec bassins sportifs et espaces ludiques et 3 piscines)
- Pescalis

Le territoire connaît aussi une problématique de démographie médicale nuancée par une dynamique de pôles de santé et de construction des relations ville-hôpital autour de Centre Hospitalier Nord-Deux-Sèvres.

## **1.9. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques**

---

Le territoire compte :

- 80 établissements primaires et 20 établissements secondaires : un réseau public & privé avec un taux de réussite au bac de plus de 90%
- Un Centre d'Information et d'Orientation et un Carrefour de l'Orientation, Formation, Emploi et Métiers chaque année (COFEM)
- 13 formations post-bac et une offre de formations pour adultes

L'enjeu porte sur une offre locale de formation en adéquation directe avec les besoins des entreprises.

## **1.10. La mobilité : un territoire « enclavé » et marqué par l'usage de la voiture**

---

Si la RN 249 relie le territoire à Nantes, Cholet et à la Région Pays de la Loire, le territoire souffre toutefois d'un enclavement routier notamment vers la Nouvelle-Aquitaine, du fait de dessertes inadaptées en direction de Poitiers, Niort ou Bordeaux.



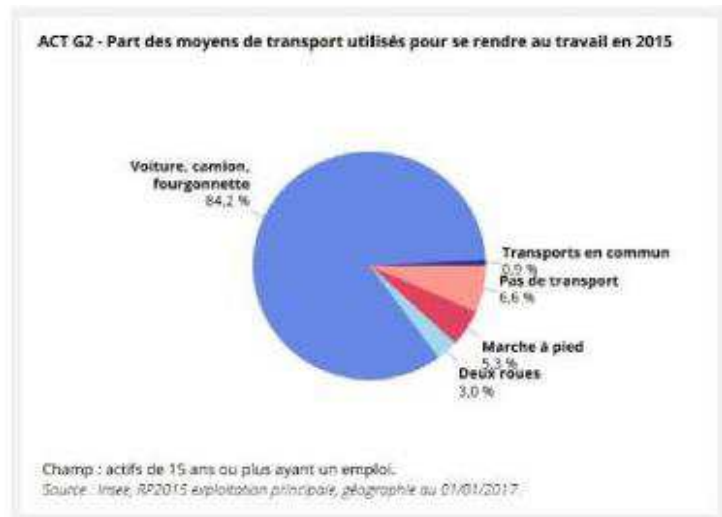
L'offre ferroviaire est particulièrement faible. Une seule ligne de train existe « La Roche-sur-Yon – Saumur » via Bressuire, représentant un trafic journalier de 4 trains aller-retour (hors période estivale).

L'Agglomération en lien avec la Région et des associations locales développe une offre de services de transport et de mobilité sur le Bocage Bressuirais : réseau régional, réseau TREMA de l'Agglomération, le transport solidaire porté par des associations, parkings de covoiturage, FlixBus...

Malgré des politiques en faveur du développement durable et le développement de modes de transports collectifs, le « mode routier » est largement prédominant sur le territoire du Bocage Bressuirais. Ainsi, en matière de déplacement domicile-travail, l'usage de la voiture concerne presque 85% des actifs.

On notera enfin que 56% des flux domicile-travail sortants sont dirigés vers la Région Pays de la Loire.

### **1.11. Les centre-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux**



Dans le cadre des travaux pour la définition du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), il a été constaté un risque de moindre attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire avec les problématiques suivantes :

- . un parc de logements anciens délaissés et non adaptés
- . une offre commerciale faible des cœurs de ville ou de bourg
- . un paysage urbain insuffisamment valorisé

Or, relancer ou conforter l'attractivité d'un bourg nécessite une démarche globale. Différentes entrées sont possibles : développer l'activité économique du bourg et maintenir les services, améliorer la diversité du logement et la qualité des aménagements, agir sur les déplacements... Toutes sont liées et interagissent les unes avec les autres et sont différentes selon les communes.

On distingue ainsi 3 enjeux relatifs aux centre-bourgs du Bocage Bressuirais :

- . Consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants
- . Accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération
- . Accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir)
- . Créer une dynamique collective pérenne

## 2- L'Etat des Lieux écologique

---

### 2.1 Climat-Air-Energie

---

#### Les Consommations énergétiques globales

En 2015, la consommation énergétique du territoire était de 2422 GWh, soit 4 % de la consommation régionale. La consommation énergétique par habitant est de 31.5 MWh/h sur le territoire, 1.4 MWh de moins qu'au niveau régional (32.9 MWh/h) et 2.2 MWh au niveau départemental (33.7MWh). La facture énergétique de l'Agglo2B est de 218 M € soit 3013 € par habitant dont la moitié est liée à la consommation d'énergies fossiles. C'est 265 € de moins que pour la population du département (3278 €) et 283 €, pour celle de la région (3296 €).

#### Les consommations par secteur

Les postes les plus consommateurs sur le territoire de l'Agglo2B se répartissent de la manière suivante :

Industrie : 627 GWh ; 27% ;

Résidentiel : 607 GWh ; 27% ;

Transport : 562 GWh ; 25% ;

Tertiaire : 234 GWh ; 10% ;

Agriculture : 256 GWh ; 11%

Les trois secteurs (résidentiel, transports et industrie) concentrent 79% de l'énergie primaire consommée du territoire.

Les principales sources d'énergie utilisées sur le territoire sont les « Produits pétroliers », (carburant et fioul) avec 1084 GWh qui équivaut à la moitié de la consommation énergétique, l'électricité 811 GWh, le gaz 169 GWh et l'EnR thermique (dont bois) 212 GWh.

L'usage thermique (production de chaleur) représente 846 GWh de l'énergie consommée sur le territoire. Presque la moitié des usages. Viennent ensuite, l'usage électrique, 610 GWh et l'usage mobilité avec 562 GWh.

#### Les émissions de gaz à effet de serre globales

Le territoire émet 1032 kt éq CO<sub>2</sub>, 6% des émissions régionales de GES dont 404 kt éq CO<sub>2</sub> de GES énergétiques et 628 kt éq CO<sub>2</sub> de GES non énergétiques.

Les quatre principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire sont :

-l'agriculture, avec 63% des émissions

-le transport (transports de voyageurs et fret), avec 14% des émissions.

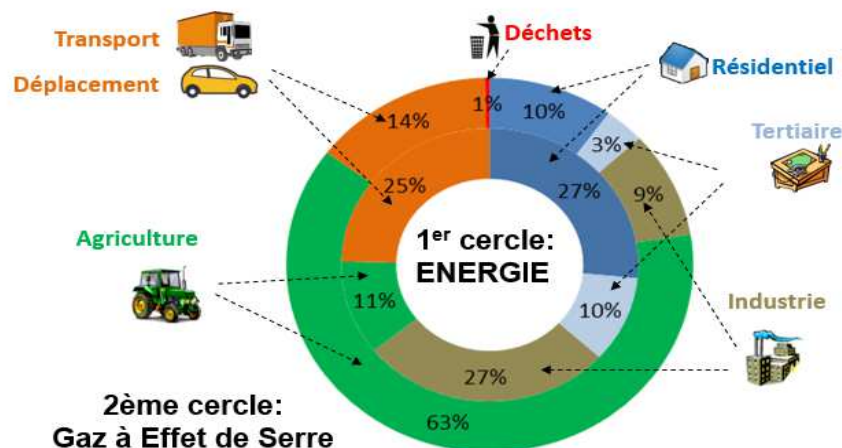
-le bâtiment (résidentiel et tertiaire) 13% des émissions,

-l'industrie avec 10% des émissions.

L'agriculture est le premier secteur émetteur. Il concentre la majorité des émissions non énergétiques étant donné l'importance de l'élevage sur le territoire.

## Consommations énergétiques et émissions de GES totales annuelles sur le territoire de la CA2B :

**2 286 GWh - 1 032 kt  $\text{eq CO}_2$**



### Production d'énergie renouvelable

Production d'énergie renouvelable de 341 GWh, en 2015. Même si la production énergétique d'origine renouvelable progresse, il n'en demeure pas moins qu'elle ne représente qu'une part modeste de la consommation énergétique sur le territoire (14 %) ainsi que sur la région (13%).

La production énergétique d'origine renouvelable sur le territoire est marquée par la prédominance du bois énergie avec 61 % de la production énergétique renouvelable. Vient ensuite, la filière Eolien avec 34 % de la production énergétique renouvelable.

Les 5 autres filières présentes sur le territoire totalisent moins de 5% de la production d'énergies renouvelables.

En 2020, la production d'ENR est de 412.6 GWh, c'est-à-dire + 71.6 GWh (+21%) / 2015 sans compter le solaire thermique et la géothermie qu'on devrait pouvoir évaluer rapidement.

La production d'ENR de l'agglomération est de 229.9 GWh à usage thermique et 182.9 GWh à usage électrique. Le taux de couverture des ENR est de 18% en 2020.

Selon la stratégie définie sur le territoire de l'agglomération :

- 1- En 2030 la production ENR additionnelle sera de 526 GWh.
- 2- En 2050, la cible visée sera de 1087 GWh.

Pour atteindre l'objectif de 45% à l'horizon 2030 en part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale (SRADDET), il est nécessaire d'augmenter encore le rythme de mise en service d'installations. Pour autant, cet objectif ne pourra être atteint que si

l'objectif de réduction de 30% de la consommation énergétique régionale entre 2010 et 2030 est lui-même respecté.

Plus que jamais, **l'enjeu énergétique majeur est la maîtrise de la demande énergétique.**

## 2.2 Mobilité durable

---

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PGD a mis en évidence les caractéristiques clés du territoire en matière de mobilité.

### **Une dépendance forte à l'automobile dont ses usages tendent à se diversifier**

**L'usage de la voiture est prépondérant** sur le territoire pour les déplacements domicile-travail (85% des actifs) de part un fort taux de motorisation (1.45 véhicule en moyenne par ménage), qui est supérieur à la moyenne départementale et régionale.

Néanmoins, on constate une part modale et un taux de motorisation plus faible dans les pôles urbains. En effet, la part modale de la voiture est d'environ 66% dans les 6 principaux pôles urbains contre 14% pour les modes actifs. En outre, plus de la moitié des habitants travaillent dans leur commune de résidence.

Par ailleurs, le **parc automobile** est actuellement composé à 97.7% de motorisations thermiques. Néanmoins, le nombre de recharges effectués sur le territoire a été multiplié par 6 entre 2017 et 2020 via la mise en place de 22 bornes du réseau Alterbase sur le territoire (19 bornes de recharge normale et 3 bornes de recharge rapide).

Néanmoins, cet autosolisme tend à se réduire avec le **développement du covoiturage**. 17 aires de covoiturage sont existantes sur le territoire, allant d'aires de proximité à des aires structurantes sur les principaux axes routiers, définies dans le schéma départemental des aires de covoiturage. Le Registre de preuve du covoiturage permettra de connaître l'évolution de la pratique sur le territoire, qui reste confidentielle du fait de données peu connues.

### **Un développement du vélo en cours**

Actuellement, la part modale du vélo pour se rendre au travail est de l'ordre de 1.3% sur le territoire mais variable selon les communes. Toutefois, nous constatons localement un développement du vélo, notamment par l'essor du vélo à assistance électrique et des demandes d'usagers en faveur du vélo (demandes d'aides à l'achat, propositions de projets vélo dans le cadre des budgets participatifs – stationnement, aménagements cyclables, ...).

### **Une population à l'écart des réseaux de transport en commun**

14,4 % de la population vit dans les aires de chalandise des arrêts (à 15mn à pied de la gare et à 5mn à pied des arrêts de cars), soit environ 10 300 habitants.

De plus, le tissu économique diffus (60 zones économiques) génère un éclatement des déplacements ce qui complexifie la desserte des lignes de transport en commun pour un report modal attractif, sauf pour les publics captifs (8% de ménages non motorisés). D'ailleurs, l'étude multimodale en cours portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités n'a fait ressortir qu'une ligne routière (Bressuire – Cholet) avec un potentiel de report modal. Toutefois, au vu des flux domicile-travail, l'offre actuelle de la ligne est adaptée.

Ainsi, seuls environ 340 actifs utilisent les transports collectifs pour se rendre sur leurs lieux de travail, ce qui représente une part modale d'environ 1%.

Par conséquent, **les offres de transports collectifs sont principalement utilisées par les scolaires** (80 % des usagers) et des usagers occasionnels.

## 2.3 Traitement des déchets, économies circulaires

### Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

#### La collecte des déchets

Depuis 2010, on note une forte baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire de l'Agglomération en lien avec la mise en place d'une fiscalité incitative et une politique volontariste de prévention des déchets.

#### Les Ordures Ménagères et Assimilées

La collecte des verres et des emballages ménagers et papiers sont en nette augmentation depuis 2019 depuis le passage en extension de consignes de tri à tous les emballages en plastique.

Les biodéchets sont actuellement détournés par la pratique de compostage domestique (10 403 foyers équipés de composteurs individuels) et grâce à une collecte spécifique des principaux producteurs du territoire.

#### Les déchets de déchetteries

Le flux principal en déchetterie porte sur les déchets verts pour lesquels on note une baisse encourageante depuis 2014, mais qui doit se poursuivre pour atteindre les objectifs 2025.

Le « tout-venant » est en constante augmentation, malgré la mise en place de nouvelles filières de valorisation ces dernières années, mais il en reste à mettre en place dans le cadre de la loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Le réemploi basé sur le détournement de gisements de déchets en déchetteries est à ce jour très peu développé sur notre territoire.

Au global, les Déchets Ménagers et Assimilés ont baissé de 3% depuis 2010, avec une accentuation de cette tendance depuis 2014 (-11% entre 2014 et 2020).

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 22% des DMA en 2025 (par rapport à 2010), les axes prioritaires de réduction vont porter sur les gisements de biodéchets et les gisements de déchetteries avec une priorité à donner sur les déchets verts, le bois, les déchets dangereux et plus largement le « Tout venant ».

#### Le traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a transféré sa compétence traitement des déchets résiduels au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Deux Sèvres (SMITED) pour une prestation de traitement des déchets résiduels (ordures ménagères, tout venant de déchetteries et refus de tri du centre de tri des déchets recyclables).

Pour le tri des déchets recyclables, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais adhère à la Société Publique Locale UniTri qui porte le projet d'un nouveau centre de tri à l'horizon 2023.

### Gisements d'évitement prioritaire

#### Evaluation des potentiels de réduction par gisement de DMA (source PLPDMA 2019 – 2024 réactualisé)

Quantités de déchets collectés par la collectivité (en kg/hab./an)	2010	2017	2020*	Objectifs 2025
Ordures ménagères résiduelles	188	151	100	100

<b>Verre</b>	37	40	44	45
<b>Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines</b>	61	57	71	70
<b>Biodéchets (collecte)</b>	1	2	2	10
<b>Déchets de bois</b>	24	19	18	15
<b>Déchets verts</b>	105	115	97	80
<b>Tout-venant</b>	38	41	35	30
<b>Déchets dangereux</b>	1	2	2	1
<b>Gravats</b>	76	73	56	65
<b>Autres déchets</b>	20	35	50	15
<b>TOTAL DMA avec gravats</b>	<b>551</b>	<b>534</b>	<b>478</b>	<b>431</b>

-22%



\* La pandémie de COVID a entraîné la fermeture de la déchetterie pendant 6 semaines en 2020

## 2.4 Eau potable et assainissement

Le Bocage Bressuirais se trouve dans le bassin hydrographique majeur Loire-Bretagne qui s'étend sur 155 000 km<sup>2</sup> et compte 135 000 km de cours d'eau.

La Sèvre Nantaise et l'Argenton, qui s'écoulent respectivement du Sud-Ouest vers le Nord-Ouest et du Sud-Ouest vers le Nord-Est du territoire, sont les principales rivières sur le territoire du SCoT.

### Qualité des eaux

La qualité des eaux des rivières de la Communauté d'Agglomération dépend notamment des dispositions prises pour le traitement des eaux usées domestiques. En effet, la succession de petites stations d'épuration communales pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau si une attention particulière n'était pas apportée à ces équipements. Les activités humaines peuvent également influencer la qualité des cours d'eau avec une utilisation plus ou moins raisonnée de produits phytosanitaires. Il convient également d'être attentif à la gestion des effluents industriels ou agricoles.

La qualité de l'eau est donc principalement menacée par :

- les rejets d'effluents domestiques provenant des stations d'épurations communales et/ou des systèmes d'assainissement autonome,
- les rejets des activités industrielles et agricoles.

Le bilan de la qualité des eaux sur le Bocage Bressuirais laisse transparaître un réseau hydrographique local dont la qualité reste globalement médiocre pour les différents paramètres étudiés. En effet, la grande majorité des masses d'eau superficielles identifiées sur le territoire ne pourront atteindre l'objectif de « bon état » à l'horizon 2027, principalement du fait de problèmes écologiques voire chimiques. Pour les eaux souterraines, le constat est

relativement proche puisque les principales masses d'eau du territoire sont toutes jugées d'état médiocre à cause notamment de leur teneur en pesticides.

Face à ce constat, divers moyens peuvent être mobilisés par les différents acteurs, dont les collectivités, afin d'empêcher toute nouvelle dégradation des milieux, de restaurer les cours d'eaux dégradés et de favoriser la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des habitants. Pour le territoire, ces actions peuvent s'appuyer sur le programme de mesures détaillé dans le SDAGE Loire-Bretagne.

### **Alimentation en eau potable**

Au niveau de l'eau potable, le Bocage Bressuirais ne dispose d'aucune ressource sur son territoire et reste dépendant des apports extérieurs, notamment au niveau du barrage de Cébron. Les actions menées dans le cadre du Schéma Départemental (interconnexions Cébron et renforcement alimentation Loire) devraient permettre une sécurisation de l'alimentation.

Malgré cela, comme le classement d'une partie de son territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), le territoire reste vulnérable d'un point de vue quantitatif. Les efforts entrepris pour maintenir les rendements des réseaux de distribution doivent être maintenus, afin de conserver les objectifs de rendement actuels (89% sur le SVL). La mise en place d'autres opérations d'économie (vers les entreprises et les particuliers) seraient aussi bénéfiques à la ressource.

Concernant la qualité des eaux, si celles distribuées sont jugées d'excellente qualité, en revanche la qualité des eaux brutes est plus dégradée. Leur traitement requiert donc la mise en place de moyens importants, ce qui augmente le prix de l'eau distribuée. Les actions de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont donc à développer.

### **Assainissement**

A l'échelle du département, seulement le tiers des réseaux d'assainissement présente un fonctionnement hydraulique correct. Une grande majorité des stations d'épuration est donc affectée par des à-coups hydrauliques perturbant leur fonctionnement.

Sur le territoire du Bocage Bressuirais, 63 stations d'épurations permettent de traiter les eaux usées produites dans les secteurs d'assainissement collectif. La notion d'âge des équipements est intéressante pour apprécier les besoins de renouvellement des installations. La plus grande majorité des stations d'épurations présentes ont été construites à la fin des années 1970 / début des années 1980. Une campagne de renouvellement et d'agrandissement est engagée depuis une quinzaine d'année au niveau du parc de stations d'épuration existantes.

Pour les dispositifs supérieurs à 2 000 EH, les réhabilitations des stations les plus importantes réalisées ces dernières années ont permis un respect total de la directive ERU sur le territoire.

Pour les dispositifs inférieurs à 2 000 EH, tous les sites respectent également la norme depuis 2010.

Finalement, cet arrêté national ne prend pas en compte l'incidence du rejet sur le milieu. Les arrêtés locaux, qui concernent aujourd'hui peu de dispositifs, intégreront le débit des cours d'eau. On peut donc penser que pour la plupart des ouvrages d'épuration, les nouvelles normes de rejet à atteindre entraîneront une modification de la filière de traitement afin de minimiser l'impact sur le milieu récepteur.

## 2.5 Agriculture et alimentation durable

---

### **103 000 hectares agricoles représentant 78% de la surface du territoire.**

En termes de Surface Agricole Utile (SAU), l'évolution se traduit de manière inverse à celle du nombre d'exploitation avec une augmentation globale sur le territoire de 3,62%. Cela traduit donc une augmentation de la surface moyenne par exploitation ou une concentration de l'activité.

### **1 672 entreprises exploitant des terres agricoles sur l'ensemble du territoire**

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution sur le territoire du Bocage Bressuirais (-21,6%) comme dans la majorité du territoire français.

L'élevage bovin (notamment viande) est le plus représenté. Néanmoins, les exploitations hors-sol et autres herbivores représentent chacune plus de 20% du nombre total d'entreprises. Viennent ensuite les exploitations grandes cultures puis en moindre proportion les exploitations de polyculture et élevage. En termes d'évolution, comme constaté précédemment, le nombre d'exploitations totales a diminué. La plus forte baisse concerne les exploitations de polyculture – polyélevage alors que seules les exploitations grandes cultures sont en augmentation (+46%).

L'élevage est une caractéristique du secteur auquel il est bien adapté (type de sols, fonds de vallée). Il s'est créé autour de cette production

- une dynamique pour le maintien, voire le développement de l'emploi : structures d'enseignements, groupes techniques, filières structurées,
- une identité du paysage : le bocage.

Un diagnostic agricole a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Bocage Bressuirais, qui a permis de compléter l'état des lieux. Notamment à travers d'éléments chiffrés, collectés dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de quelque 1 100 entreprises agricoles :

- 9,4% des entreprises agricoles sont engagées en Agriculture Biologique
- 16% des répondants ont dit être engagés dans des mesures agri-environnementales
- 14% irriguent ou voudraient irriguer
- 13% des entreprises réfléchissent à un projet de production d'énergie : photovoltaïque, méthanisation, bois...
- 62 sites où se pratique la vente directe
- 11 magasins recensés
- Une centaine d'entreprises ont un projet d'accueil à la ferme (individuels ou collectifs) : hébergement, magasin, services...
- 24 gîtes recensés
- Des marchés réguliers avec des producteurs locaux, des épiceries avec fournisseurs locaux
- Des auberges liées à des producteurs locaux, etc.

Le diagnostic agricole du PLUI met en avant un certain nombre de propositions visant à :

- Maintenir une dynamique et un tissu agricole dans toutes les communes du territoire
- Limiter la consommation d'espace agricole
- Favoriser la transmission des exploitations
- Valoriser les produits de l'agriculture locale auprès du consommateur
- Encourager les synergies entre agriculture et autres secteurs d'activités (utilisation du sol, valorisation de sous-produits...)
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'agriculture
- Développer des filières valorisant les éléments « non productifs » : filière bois, méthanisation.
- Encourager le développement d'énergies renouvelables en synergie avec l'agriculture : photovoltaïque, méthanisation.



## **2.6 Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La dominante agricole du territoire se traduit, dans le paysage, par une succession de secteurs bocagers dont la densité est variable. Plusieurs sites se distinguent, espaces naturels ou lieux singuliers, dont certains ont fait l'objet de mesures de protection, de gestion ou d'aménagement.

### **Zones d'intérêt écologique et paysager**

On compte sur le territoire du Bocage Bressuirais 28 ZNIEFF : vingt-sept ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II. La grande majorité de ces ZNIEFF concernent des zones humides et des boisements, mais aussi les landes.

Sur notre territoire, un seul site Natura 2000 est recensé : la ZSC FR5400439 « Vallée de l'Argenton » désignée par arrêté ministériel du 17 octobre 2008 située en partie sur la commune d'Argentonay au Nord-Est des limites du territoire.

L'enjeu principal qui ressort sur le site de la Vallée de l'Argenton, est de maintenir ou de favoriser l'entretien des coteaux afin de conserver les habitats d'intérêt communautaire.

### **Cours d'eau et Zones humides**

Les zones humides remplissent de multiples fonctions : lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité, lieux de loisirs... Toutefois, sur l'ensemble du territoire national, les zones humides ont connu depuis plusieurs dizaines d'années une régression sans précédent remettant en cause la richesse écologique de ces milieux. Ainsi, nombre des espèces inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont multiples : destruction pour l'urbanisation et les infrastructures, drainage par l'agriculture, artificialisation (plans d'eau), fermeture des milieux...

Leur protection se fait à l'échelle nationale, mais aussi au niveau local par l'intermédiaire des SDAGE et SAGE qui doivent être traduits dans le SCoT et les PLU compatibles au SCoT. Les inventaires aujourd'hui exigés par le SDAGE Loire Bretagne, et relayés par les SAGE lorsqu'ils existent, peuvent permettre d'améliorer la protection et la gestion de ces espaces aux rôles si diversifiés.

### **Les grandes entités naturelles**

L'occupation du sol sur le territoire du Bocage Bressuirais, fortement influencée par des caractéristiques physiques naturelles (relief, géologie, réseau hydrographique...) et humaines (axes de communication, urbanisation, agriculture), délimite un certain nombre d'entités naturelles plus ou moins riches et interconnectées :

#### **- le bocage**

Les ensembles bocagers du territoire présentent une grande diversité, grâce notamment à leurs interconnexions avec les milieux humides, et abritent à ce titre une biodiversité importante.

Les actions en direction de l'environnement sont nombreuses sur le territoire. Les différents acteurs du territoire se sont particulièrement engagés dans la préservation des paysages : inventaires communaux des haies, études spécifiques, plantations de haies, mises en place de plans de gestion des haies...

Toutefois, l'arrachage des haies reste encore fréquent sur le territoire. En dehors de l'aspect strictement « haie-linéaire boisé », la réflexion doit aussi se porter sur les éléments annexes composant l'espace bocager : prairies permanentes, mares, zones humides, arbres têtards... La préservation de ces secteurs est liée avant tout à l'activité agricole, indispensable à leur maintien et qui doit trouver une valorisation économique de ces milieux en l'état. Faut de quoi, ces derniers seront soit abandonnés, soit totalement remaniés en privilégiant des espaces ouverts permettant d'autres modes d'alimentation du bétail (prairies temporaires, ensilages de maïs...).

Une dernière menace doit être évoquée, celle du changement climatique. Ce phénomène peut induire une évolution des aires de répartition de certaines espèces. Des effets seraient d'ores et déjà observés sur certaines espèces d'arbres (chêne pédonculé, frêne...). Une adaptation à ces phénomènes est donc nécessaire, et doit être anticipée par les gestionnaires.

### **- les forêts et boisements**

Bien que limités en termes de superficie, les boisements présents sur le territoire représentent des espaces à la biodiversité parfois remarquable. Celle-ci s'explique en partie par les interrelations existantes avec les autres milieux naturels : landes, étangs, bocage... La forêt joue un rôle multifonctionnel pour un cortège d'espèces très diversifiée. Ainsi certaines espèces vivent au cœur des vieilles futaies de chênes type atlantique, d'autres privilégient les éclaircies et ouvertures du milieu, tandis que les dernières utilisent la lisière comme gîte et corridor.

En dehors de la mise en valeur de ces espaces proprement dits, le principal enjeu pour ces espaces est de veiller à maintenir les inter-relations avec les autres milieux naturels d'intérêt (landes forestières, zones humides). Il faut dans le même temps veiller à concilier dans ces secteurs protection de l'environnement et activités humaines (exploitation bois-énergie, chasse...) qui parfois rendent difficiles l'homogénéisation de pratiques de gestion (morcellement par les propriétés privées).

### **- les landes**

Tout comme les boisements, les zones de landes restent minoritaires en termes de superficie sur le territoire du Bocage Bressuirais. Il n'en demeure pas moins vrai qu'elles peuvent constituer des zones à l'intérêt biologique marqué car elles abritent de nombreuses espèces floristiques rares.

### **- les vallées et milieux associés**

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Les vallées du Bocage Bressuirais ne sont pas en reste avec la présence d'un patrimoine naturel d'une grande richesse, due notamment à l'imbrication entre les landes et les milieux humides composés d'étangs, ripisylves, zones prairiales...

L'importance de ces vallées ne doit toutefois pas faire oublier qu'il existe aussi d'autres milieux d'intérêt, comme les vallées de la Madoire, de l'Argenton, de l'Ouère, du Dolo, de l'Argent et que la biodiversité « ordinaire » se retrouve sur l'ensemble de la matrice. Ces milieux sont les composantes essentielles d'une trame verte et bleue efficace.

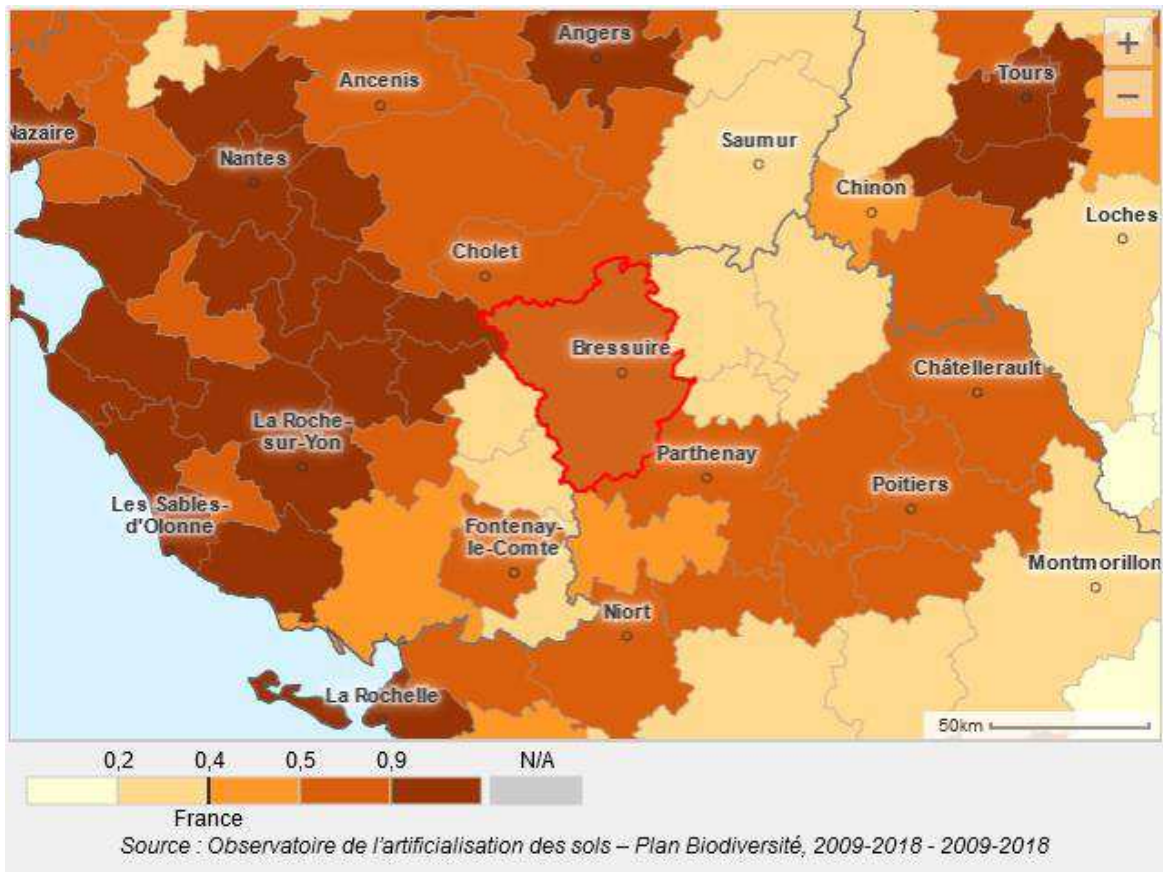
## 2.7 Lutte contre l'artificialisation des sols

A l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, l'emprise urbaine a progressé depuis les années 1970. On observe également une concentration de l'urbanisation en premier lieu sur les bourgs, puis en dispersion en campagne. Cette évolution s'est faite de façon plus ou moins radioconcentrique à partir des pôles avant de se généraliser à l'échelle du territoire.

On peut estimer qu'environ 600 ha à vocation d'habitat ont été consommés sur la période 2002-2015 (13 ans, surface nette hors voiries), soit près de 46 ha par an pour l'habitat sur l'ensemble du territoire. En acceptant un taux moyen de 20% pour l'aménagement des voiries, équipements et espaces publics liés aux opérations, la consommation brute de foncier peut être estimée à 57 ha en moyenne annuelle.

La consommation foncière est principalement due à l'extension de l'urbanisation à vocation d'habitat (maisons individuelles) dans le prolongement des bourgs. On note une faible part de nouvelles constructions en cœur de bourg, venant combler les « dents creuses ».

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %) : 0,5



La réduction de la consommation d'espace a été travaillée dans le cadre de l'élaboration du PLUi avec un accent mis sur les potentiels de densification dans les centres-bourgs et centres-villes.

Le **PLUi** prévoit une projection de développement démographique de +0.8%/an, pour atteindre 81 000 habitants à l'horizon 2030.

Le territoire est découpé en zone auxquelles sont affectées un ensemble de règles détaillant les possibilités constructives (affectations des sols, constructions et activités interdites, caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères à respecter, etc.). Ces éléments serviront de socle à l'instruction des autorisations d'urbanisme et couvriront l'ensemble du territoire communautaire.

L'approbation du PLUi, programmée à l'été 2021, se substituera au document d'urbanisme actuellement en vigueur. Il intègre les évolutions législatives engagées depuis les années 2000 en répondant notamment aux principes de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain, de solidarité et de mixité sociale. Il traduit les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 pour les dix prochaines années et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

## II - Les ambitions du projet de territoire à 2030

### **AMBITION 1 : Un territoire attractif, innovant, créateurs d'emplois et porteur d'un développement durable**

- Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local
- Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire
- Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique
- Objectif 1.4 : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique
- Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

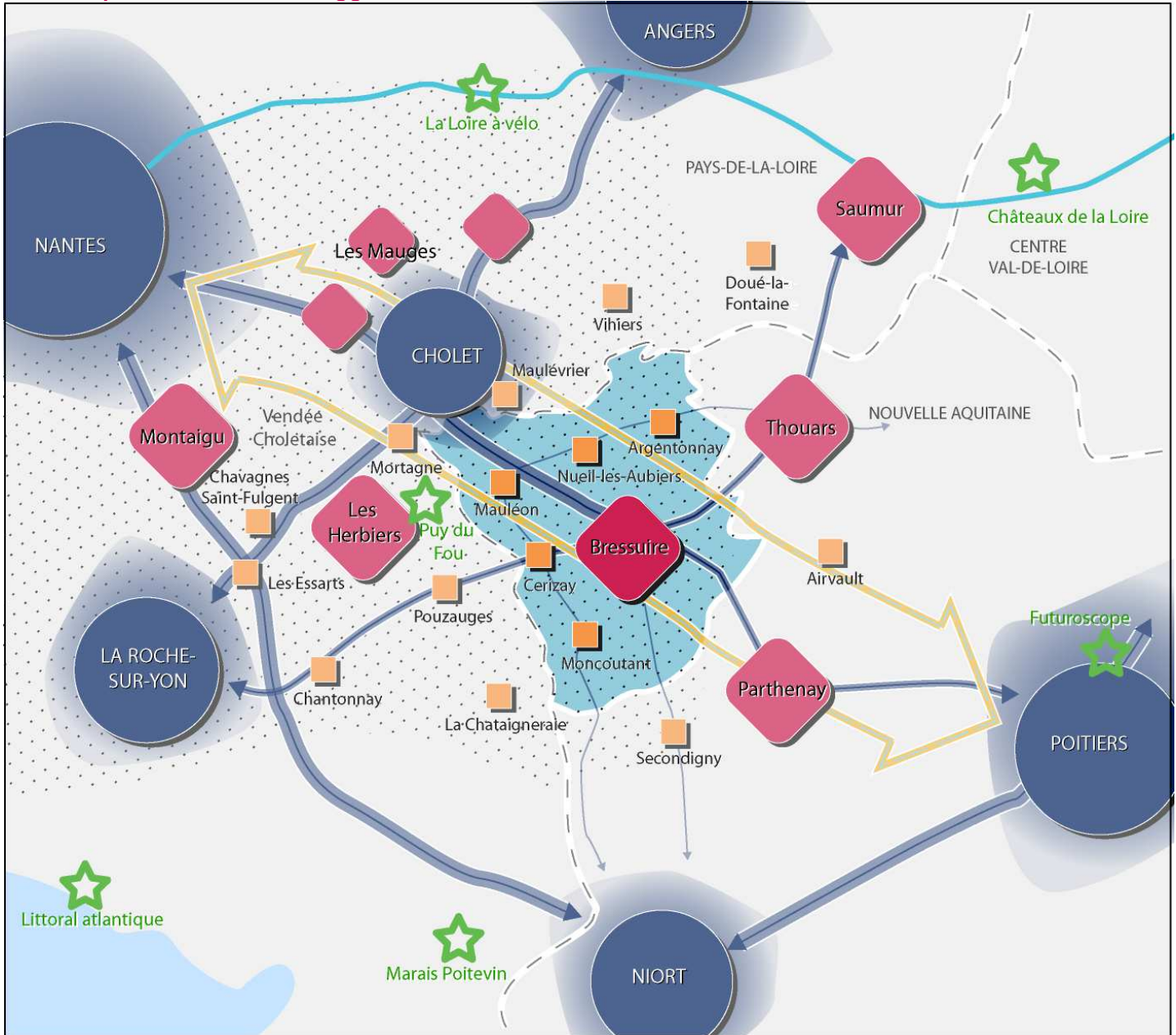
### **AMBITION 2 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale.**

- Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire
- Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)
- Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée
- Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire
- Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

### **AMBITION 3 : Un territoire accueillant, Fort d'un projet de Vie solidaire pour Bien Vivre et s'Epanouir**

- Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »
- Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté
- Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain
- Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social
- Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Carte de positionnement de l'Agglo



Le projet de territoire se construira en réseau avec les territoires voisins, en favorisant les coopérations territoriales,

**tant avec le Nord Deux-Sèvres qu'avec les EPCI voisins de Vendée et Du Maine et Loire.**

## AMBITION 1 – Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

---

Le Bocage est riche d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui composent le territoire. Cette aire industrielle et rurale organisée autour de pôles urbains à taille humaine constitue un socle productif projeté vers les flux nationaux et internationaux à l'appui des métropoles et agglomérations proches.

Il s'agit de **s'appuyer sur la capacité et le dynamisme économique du territoire pour innover et créer la richesse et les emplois de demain tournés notamment vers la transition écologique et rendre le territoire attractif.**

La capacité de mobilisation des acteurs du territoire à entreprendre et à travailler ensemble, ainsi que la forte culture productive locale partagée à l'échelle de la région historique de la « Vendée Militaire », sont des ressources essentielles à cultiver pour **conserver cette capacité à insérer le tissu économique local dans les flux mondiaux.**

La capacité de résilience face aux crises rencontrées par des secteurs d'activités atteste d'une ambition forte à assurer et à poursuivre un **développement endogène** pour renouveler **l'attractivité du territoire.**

La mise en œuvre des conditions de réussite pour relever les enjeux en **matière d'innovation** notamment liée au **numérique**, est déterminée par des politiques générales d'accompagnement du tissu d'entreprises qui s'appuient sur les infrastructures matérielles (réseaux de communication routiers et numériques, immobilier d'entreprise, foncier économique...) et les ressources immatérielles (formation, services aux entreprises et aux actifs, image du territoire...).

**Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :**

### 1.1- ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE PRODUCTIVE ET INNOVANTE DE L'ECOSYSTEME ECONOMIQUE LOCAL

Le développement et la diversification de ce tissu entreprenant et dynamique est au cœur des priorités de développement du Bocage Bressuirais. L'objectif est :

- d'intégrer les entreprises dans des **réseaux locaux d'innovation**,
- d'augmenter leurs capacités à développer leurs marchés,
- de faire connaître leurs produits et offres de services à l'extérieur,
- de contribuer à leur renommée pour se faire connaître à l'extérieur.

Il s'agit à la fois d'apporter un appui à la création d'entreprises nouvelles au travers notamment :

- d'incubateurs-pépinières d'entreprises innovantes en lien avec des incubateurs métropolitains,
- en développant des lieux-ressources de type **fablab ou tiers lieux**,
- mais aussi de mieux positionner les entreprises existantes, en proposant des **services d'accompagnement de qualité.**

L'accompagnement en faveur de l'attractivité économique du territoire en lien avec les orientations du **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** et de **Territoire d'Industrie Nord Deux Sèvres** privilégiera des

actions de marketing territorial avec pour double finalité de favoriser le **développement économique exogène** et d'initier une **démarche de communication positive**.

Pour ce faire, l'Agglomération structurera et affirmera une **offre d'accueil des entreprises** plus lisible et cohérente en hiérarchisant des pôles Economiques : mise en avant d'une vitrine économique du territoire d'une part et d'autre part préservation du maillage économique traditionnel « pays des usines à la campagne ».

La compétitivité des entreprises implique une **montée en compétence des cadres et dirigeants**, l'accès à **des savoirs de pointe**. La **transmission/reprise** d'entités fera l'objet d'une vigilance particulière dans un environnement où la concurrence des grands groupes est prégnante. Cet accompagnement sera conduit en lien avec les Chambres Consulaires.

Le travail en réseau déjà très fort au sein de différentes associations (Club des Entreprises, Centre des jeunes Dirigeants (C.J.D), Business Network International...) a permis la création de manifestations économiques d'ampleur (Soirée Prestige du CJD...) et d'un cluster métallurgie animé par l'**association « Maison de l'Emploi »**. L'innovation, l'animation et le renforcement de ces réseaux vers la recherche-développement seront favorisée.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais entend favoriser la diversification de son tissu économique au profit **d'activités productives tertiaires**. Les initiatives en matière de création d'espaces de coworking et autour du projet du quartier de la gare à Bressuire vont compléter cette dynamique.

Cette dernière s'appuiera sur une **main d'œuvre qualifiée**, formée et en capacité de s'adapter grâce à :

- Un partenariat développé entre les établissements de formation du Bocage, les Universités/centres de formation environnants et les entreprises ce qui favorisera des expérimentations comme le **projet Campus Connecté, Ecole de Production...**
- Un renforcement de l'offre de formation initiale, de l'apprentissage et une meilleure adéquation entre les filières de formation et le tissu économique local,
- Un accompagnement des entreprises dans la recherche et l'accueil de salariés.

L'inscription du Bocage Bressuirais dans la démarche nationale **des Territoires d'Industrie** marque cette reconnaissance de la sphère productive, générant de fait le développement local. L'impulsion de ce dispositif vient soutenir la volonté des acteurs économiques du Bocage Bressuirais de poursuivre leur mutation vers l'industrie du futur, et accompagner leur inscription à l'international.

## **1.2- FAVORISER L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION D'UNE AGRICULTURE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE**

Cet objectif a pour ambition à la fois de maintenir l'emploi agricole, de renforcer l'ancrage territorial, d'offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre tout en préservant et valorisant les ressources locales et l'environnement.

Le Bocage Bressuirais est un territoire agricole d'élevage disposant d'une grande diversité de productions animales (18 filières identifiées (bovin viande, volaille, ovin...)) et d'une forte présence d'industries agro-alimentaires.

Pour 10 départs en retraite, seulement 4 installations sont prévues dans les prochaines années. Le regroupement des exploitations, la baisse de la consommation de viande, la diminution des aides vont faire évoluer l'agriculture avec le risque d'un impact négatif sur les paysages.



Aussi, il importe de concilier la ruralité et les mutations de l'économie agricole autour de l'élevage dans le développement de la filière agro-alimentaire, par la préservation des potentialités agronomiques et les opportunités de **l'économie circulaire** (déchets, méthanisation, filière bois, biogaz...). C'est pourquoi, l'Agglomération du Bocage va s'engager, au travers du **Contrat d'Objectif Territorial (COT)** vers une démarche ambitieuse de transition écologique conjointe associant l'économie circulaire à la transition énergétique.

Les évolutions de la société en matière de transition énergétique privilégiant une agriculture plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice de viande questionnent et seront à prendre en compte dans **l'accompagnement des mutations de l'agriculture locale** avec en parallèle, le souci **d'assurer les conditions d'un maintien du tissu d'exploitations agricoles dense et des fermes à taille humaine**. Adapter l'agriculture aux enjeux énergétiques et climatique de demain constitue ainsi un enjeu majeur de la stratégie du PCAET (Axe 3). Il s'agira d'accompagner la transition agricole en encourageant de nouvelles pratiques plus adaptées aux enjeux environnementaux : biodiversité, fertilité des sols, réductions des traitements phytosanitaires, agriculture de conservation...sans remettre en cause la rentabilité économique. Le développement d'actions en matière de **stockage du carbone**, notamment la plantation de haies, sera accompagné afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'élevage herbivore.

Le partenariat avec les établissements d'enseignement agricole du territoire favorisera la recherche-développement, l'innovation et la diversification dans les exploitations agricoles et l'ouverture vers **les centres de recherche (INRA...)** : l'idée de la création d'un Pôle du développement de l'élevage a ainsi été émise.

Donner une lisibilité à long terme et des perspectives à l'économie agricole est une priorité. La transformation des matières agricoles pour une meilleure valeur ajoutée, **les circuits courts**, l'agriculture biologique ou responsable sont des objectifs nouveaux et complémentaires. L'élaboration **d'un projet alimentaire Territorial** permettrait à terme d'insuffler cette dynamique. La collectivité a décidé d'apporter son soutien aux filières de proximité, présentes sur le territoire, en encourageant la consommation locale. Il s'agira de tirer parti de la surface importante d'espaces agricoles et de la diversité des filières (élevage, maraîchage, ...) ainsi que de la taille du territoire pour développer des relations de proximité qui répondent à la demande croissante de qualité alimentaire et de bien-être des habitants.

Outre cette démarche de valorisation des circuits courts, la pérennisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement se traduit par différentes initiatives menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, qu'il conviendra de poursuivre, et de nouvelles à lancer. La recherche de proximité entre producteurs et consommateurs au travers de la notoriété des produits fermiers, de l'attrait des marchés locaux, du développement de l'agritourisme, du maraîchage y compris dans la restauration hors foyers favorisera l'émergence de nouveaux projets agricoles et leur ancrage local.

L'activité agricole façonne les paysages et garantit sa dominante paysagère. La préservation de ce paysage de bocage avec ses prairies naturelles, ses haies doit rester une priorité. Développer son lien avec le territoire conduit l'agriculture à être un acteur principal de la **gestion du paysage** et des ressources (eau, biodiversité...), et un animateur du bien vivre (énergies renouvelables, circuits courts, agritourisme...).

Par ailleurs, l'activité agricole s'inscrira dans **une planification urbaine** rendant compatible le développement urbain et économique avec la préservation des ressources agricoles et l'agriculture péri-urbaine en limitant la consommation d'espaces agricoles et en organisant l'aménagement des sièges d'exploitation sur des espaces plus adaptés.

### 1.3- FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN DES SOCLES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les collectivités territoriales doivent jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

En effet, le développement des territoires ne peut se concevoir sans une prise en compte forte de la composante climat-énergie. Les politiques publiques doivent concourir en s'intensifiant au respect des engagements internationaux de la France en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des gaz à effet de serre et de la production d'énergie renouvelable.

Aussi, l'Agglo2b, afin de répondre à l'enjeu de la transition énergétique et climatique, s'est donnée pour ambition de s'engager dans une nouvelle dynamique et de devenir **« Territoire à énergie positive » en 2050** par le biais de son **Plan climat air Energie Territorial**, outil opérationnel de cette transition. À cette fin, elle s'engage à la fois à avoir un rôle d'exemplarité dans ce domaine et à lancer des actions visant à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des bâtiments, des activités économiques, des transports, de l'agriculture et propose un programme d'actions pour un nouveau modèle de développement, plus sobre, plus pérenne et plus économe.

Le territoire du Bocage Bressuirais dispose d'atouts en termes de ressources naturelles. Il est également engagé dans un développement des énergies renouvelables à partir de ses ressources locales (haies, effluents d'élevage...) et dans une démarche **d'écologie industrielle territoriale**.

Pour une meilleure compétitivité, certaines entreprises investissent dans des process et des pratiques plus vertueuses favorisant **l'émergence d'une filière éco-industrielle**. Le développement de projets innovants et le partage de nouvelles pratiques seront accompagnés.

Le Bocage Bressuirais s'est fixé pour objectif de devenir un **territoire à énergie positive** en 2050.

Les leviers de développement seront mobilisés tant dans le domaine agricole, industriel que tertiaire ou résidentiel ou dans les transports.

Le défi sera d'allier démarche de développement durable préservant les ressources du territoire (sol, bocage, paysage...) et le développement économique en favorisant la production **d'énergies renouvelables** ou propres qui préservent les ressources naturelles et produisent peu de gaz à effet de serre. Il s'agira d'étudier l'opportunité de se saisir des ressources du territoire pour développer de telles énergies. Les enjeux sont à la fois environnementaux et de développement de filières économiques. Plusieurs sources d'énergie sont identifiées pour être explorées : le solaire, le bois, la bio méthanisation et les bio combustibles, l'éolien, la géothermie.

Les **ressources locales pourront être valorisées** via **l'économie circulaire** notamment à partir de la matière organique des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires.

En revanche, le développement de l'éolien devra être régulé dans un souci de préservation durable du bocage (patrimoine paysager et appui de la biodiversité). Dans cette perspective, les élus du Bocage Bressuirais ont souhaité réaliser un **schéma directeur des énergies**

**renouvelables** et de récupération, où il s'agira notamment de permettre l'identification des zones préférentielles ou d'exclusion pour l'implantation des ENR.

#### 1.4- DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE PHYSIQUE ET NUMERIQUE DU TERRITOIRE ET LES USAGES DU NUMERIQUE

L'amélioration des **infrastructures routières et numériques** est indispensable à une meilleure connexion du monde économique avec les métropoles et les axes structurants.

La poursuite de l'aménagement de la **liaison inter-régionale RN 249 en 2x2 voies Bressuire-Poitiers-Limoges est LA PRIORITE.**

Cette liaison structurante vers la Nouvelle Aquitaine, ses 3 capitales régionales et vers Lyon et le Sud Est permettra de connecter les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine. De plus, cette infrastructure routière soutient les flux productifs du Grand Ouest (Bretagne, Choletais, Vendée) à savoir le transit de l'industrie et des activités agroalimentaires exportées vers les bassins de consommation de l'Est comme en témoignent les implantations logistiques associées.

La meilleure insertion dans les flux implique également l'amélioration et le développement des transports publics et notamment de la **desserte ferroviaire voyageurs** facilitant les échanges journaliers entre le territoire et les métropoles dont Paris. Ainsi, le **projet de modernisation de la ligne Thouars – Bressuire - La Roche sur Yon** porté par SNCF Réseau, doit permettre de maintenir cette ligne et d'étudier son schéma de desserte et d'adapter l'offre de services.

Ce schéma de desserte s'intégrera dans le schéma régional multimodal porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités en partenariat avec la Région et l'Agglomération.

L'intermodalité et le développement de différents modes de transports complémentaires **organisés au sein du Plan Global de déplacement**, favoriseront les connexions interrégionales et la desserte équilibrée de l'ensemble du territoire de l'Agglomération en s'appuyant sur **le Pôle d'échange Multimodal** à la Gare de Bressuire.

Cette interconnexion se déclinera également dans une **coordination renforcée de l'offre de mobilité** à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine et d'une partie des Pays de la Loire.

L'amélioration des liaisons routières et ferroviaires avec les territoires voisins (Thouarsais, Maine et Loire, Vendée et Sud deux Sèvres) qui permettent aux bassins de vie d'interagir seront à privilégier. L'organisation multipolaire du territoire implique de s'intéresser aux liaisons convergentes vers Bressuire et entre les pôles.

En matière de développement numérique, la déclinaison du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) sur les zones urbaines, auprès des principaux sites de services puis du reste du territoire est à réaliser au plus vite avec pour finalité une couverture maximale du territoire **en fibre optique** ; équipement indispensable pour le développement du territoire.

L'internet mobile nécessitera un renforcement du réseau de **téléphonie** afin que l'ensemble du territoire soit couvert et non dépendant d'un seul opérateur.

L'installation d'infrastructures de visio-conférence et d'échanges sera privilégiée, pour éviter des déplacements subis.

La Crise récente du COVID a mis en avant **le développement du télétravail** et l'attrait des citoyens pour une installation en milieu rural sous la condition d'une **desserte numérique** optimum et permettant le travail en visio.

## 1.5- RENFORCER LE TOURISME ET L'ÉVÉNEMENTIEL COMME VECTEUR DE L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE.

L'attrait touristique du territoire est basé sur sa proximité avec des sites touristiques majeurs : Puy du Fou, Futuroscope, Côte Atlantique, Marais Poitevin, la Rochelle, Châteaux de la Loire...dont le renom permet d'attirer des clientèles et de valoriser ses sites locaux (Pescalis, Château de St Mesmin, Val de Scie, Tour Nivelle et les vallées de la Sèvre Nantaise et de l'Argenton.

La **Destination Bocage**, complémentaire de l'attrait de ces grands sites, est orientée vers le tourisme vert et familial, un accueil dynamique et inventif favorisant une découverte active et créative.

L'habitant et l'hébergeur seront les premiers **ambassadeurs du territoire**.

De ce constat, la démarche de développement touristique se construit à travers **l'hébergement, comme porte d'entrée touristique du territoire**. Le nombre d'hébergement est ainsi passé de 174 établissements en 2014 à 340 en 2020. L'accompagnement des prestataires sera prioritaire : développement des compétences, de services associés, création d'accueil sous des formes atypiques....

**Le Schéma de développement touristique 2021-2027** définit 5 orientations stratégiques :

- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire ;
- Développer un accueil dynamique et chaleureux ;
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire ;
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs

La valorisation des atouts naturels, paysagers et historiques du Bocage sera renforcée par la création de **liaisons vertes** raccordées à des **itinéraires de randonnée** de renom national (Vélo Francette). Un projet d'itinéraire reliant la vallée de la Loire au Puy du Fou est à l'étude. Les ressources locales permettront de proposer des points d'étapes avec des activités diversifiées (produits locaux, restaurants, site environnemental...).

La notoriété du territoire acquise par son tissu économique représente également une cible au travers **du tourisme d'affaires**. Grâce au réseau des entreprises du Bocage, à la présence d'équipements tels que Bocapole, des partenariats se développent autour de différents points d'entrée (hébergement, conférence, séminaire, animation...). La création de la **Maison du tourisme** sur l'aire de Bocapole participera à la **promotion et à l'attractivité du territoire** en mettant en lumière les savoir-faire et produits locaux.

Dans la même logique, le **tourisme évènementiel** qu'il soit culturel ou sportif (Tennis, Highlands Game...) est facteur de développement. La richesse et le dynamisme du monde associatif sont des facteurs permettant son développement.

Plus globalement, en s'appuyant sur Bocapole, outil privilégié d'accueil d'évènementiels, des festivals populaires ou spécialisés pourraient se développer à l'instar du Festival Terre de Danses, afin d'amplifier l'animation estivale du territoire.

La demande des clientèles est en perpétuelle évolution. Le succès des activités familiales « à sensation » comme le Parc Aventure, le karting, le golf, le Val de Scie ou celles basées sur des activités numériques (géocaching) en témoigne.

Des projets de développement touristique permettront de dynamiser le territoire du Bocage, de diversifier son activité économique notamment dans les secteurs plus ruraux comme l'Argentonnais et le Moncoutantais.

Le **redéploiement de Pescalis vers des activités plus ludiques** et grand public, le nouveau **projet d'animation** du **Château de St Mesmin**, celui du **Château de l'Ebaupinaye**, du karting d'Argenton iront dans ce sens.

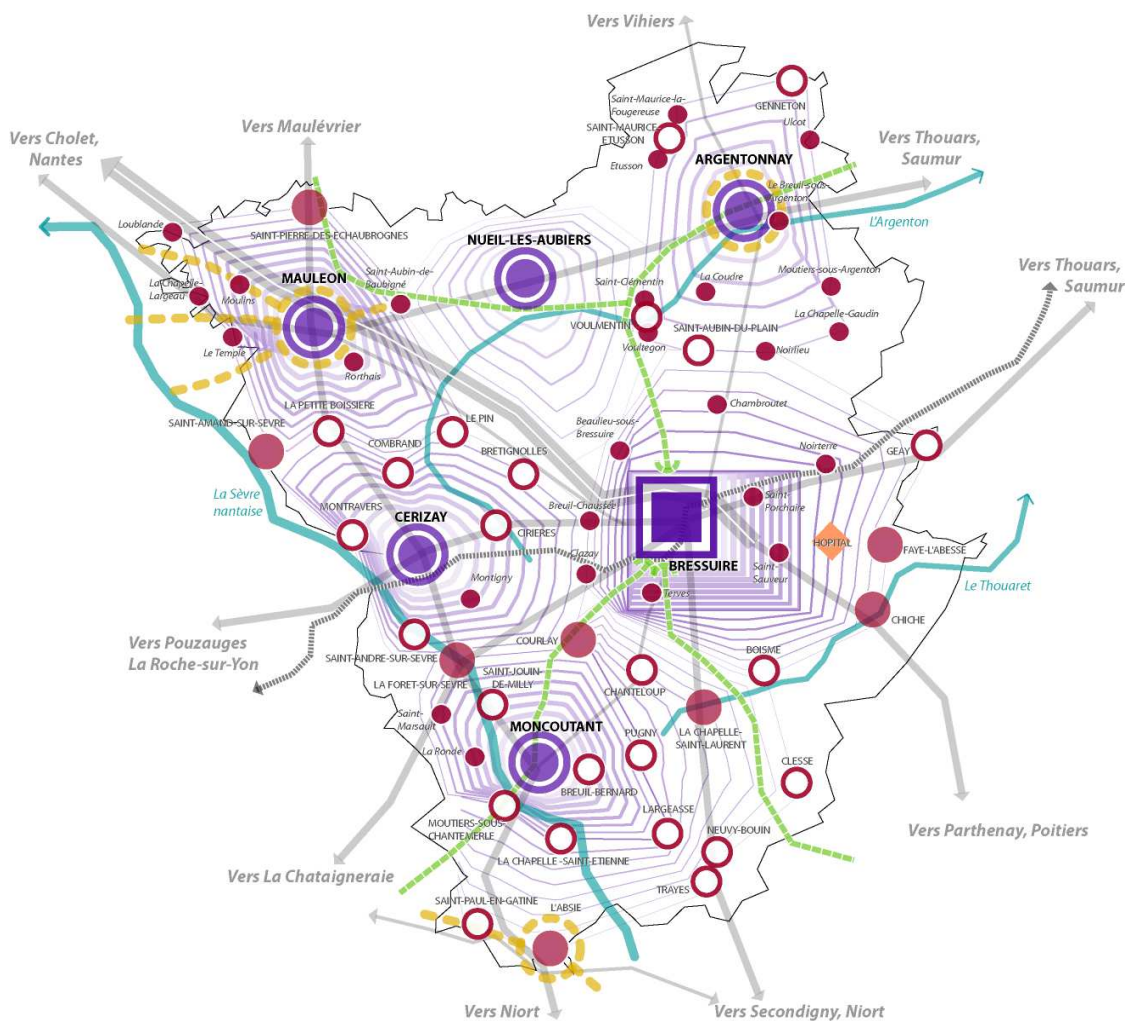
## AMBITION 2 :

### Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Il s'agira de préfigurer le territoire de demain, résilient pour avoir mesuré et anticipé sa vulnérabilité au changement climatique, anticipé son adaptation, en se transformant et en innovant.

L'armature urbaine multi polarisée du territoire du Bocage Bressuirais est une spécificité, articulée autour d'une ville centre Bressuire, 4 pôles secondaires structurants (de plus de 5 000 habitants) : Mauléon, Cerizay, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-les-Aubiers et 2 pôles de proximité : Argentonnay et l'Absie. (SCoT et PLUi).

L'ambition du territoire est de conforter **ce maillage territorial** de pôles de proximité qui est la clé d'une volonté permanente d'œuvrer en faveur de l'équilibre entre ville et campagne et de la proximité pour l'usager.



**L'objectif de croissance du nombre d'habitants affichée dans le SCoT (0,8 % par an) interpelle les ressorts qualitatifs de l'attractivité résidentielle et économique.** La stratégie d'accueil des habitants, des entreprises et des actifs s'articulera entre les polarités et le milieu rural, selon leurs spécificités et leurs propres rythmes de développement.

La préservation des ressources et en premier lieu du maillage bocager qui constitue l'identité même du territoire en est le parallèle.

**Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :**

## **2.1 PRESERVER ET VALORISER LE PAYSAGE DE BOCAGE ET SES VALLEES COMME UN ATOUT ECONOMIQUE, ECOLOGIQUE, PAYSAGER ET IDENTITAIRE**

Le territoire est attaché à son paysage de bocage et de vallées, composé d'éléments naturels (haie, chemins creux, chirons, zones humides...), facteur identitaire pour les habitants, support de biodiversité et présentant un intérêt agronomique fort pour l'agriculture.

Les espaces boisés et humides forment **une « trame verte et bleue »** articulée autour des vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Argenton et du Thouaret. Des zones agricoles prairiales et bocagères jouent un rôle de milieu relais complémentaires au sein duquel l'activité de polyculture-élevage prévaut et préserve ce paysage.

**La trame verte et bleue définie au sein du SCoT** permet de révéler les richesses des composantes des paysages du bocage. Sa valorisation se déclinera au travers d'un **projet global** prenant en compte **les multiples fonctionnalités de l'écosystème bocager** : agriculture, protection de la ressource en eau, qualité de l'air, filière bois-énergie locale, loisirs et tourisme...

Dans le cadre de vie urbain, les composantes paysagères et patrimoniales du territoire constituent un support majeur du « Bien vivre » et un attrait certain pour les habitants.

Au sein du **Plan Paysage**, la valorisation de la trame verte et bleue permettra d'éviter la banalisation de l'extension pavillonnaire et de remettre au cœur du processus l'originalité et la richesse de ce patrimoine paysager, son intégration dans les projets urbains avec pour perspective l'inscription des bourgs dans leur environnement (belvédère...).

Dans ce cadre, des outils de protection seront institués afin de limiter la diminution progressive du linéaire de haies.

## **2.2 PRESERVER LES RESSOURCES RARES ET FRAGILES (AIR, EAU, BIODIVERSITE, FONCIER...).**

Le patrimoine naturel de l'agglomération comprend un certain nombre de **sites naturels remarquables** pour la plupart déjà identifiés à travers les sites NATURA 2000, les sites naturels inscrits ou classés et /ou la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, les

réservoirs de biodiversité du SDAGE Loire Bretagne, le réseau hydrographique et l'écosystème bocager.

Ce réseau est connecté et imbriqué aux territoires voisins.

L'enjeu est de faire converger les usages **de la trame verte et bleue** autour d'une **préservation des équilibres** et d'une **mise en valeur des richesses des milieux naturels**.

Ainsi, la préservation de la ressource en eau tant dans son volet biodiversité que de ressource en **eau potable** et pour l'agriculture nécessitera une attention particulière d'autant que le territoire se situe en amont de plusieurs captages d'eau potable.

Cela inclut également la préservation des zones d'expansion des crues des cours d'eau, la restauration des continuités écologiques et la préservation de la qualité du lit mineur des rivières et des zones humides au travers **des Contrats Territoriaux de Milieux aquatiques (CTMA) et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes**.

L'évolution de la capacité épuratoire des unités de **traitement des eaux usées** doit être anticipée afin de tenir compte des projets de développement et de l'accroissement démographique envisagé sur l'agglomération...

L'Agglomération sera également vigilante à prendre en compte **les risques** au travers d'une approche intégrée de l'aménagement. Au-delà des risques d'inondation évoqués ci-dessus, cela inclut notamment les risques radon en lien avec l'activité minière uranifère, les anciennes décharges et sites pollués. La démarche d'Urbanisme liée à la Santé, initiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le site du projet de la Gare pourrait ainsi être généralisée.

Une ambitieuse **politique de réduction des déchets et d'économie circulaire** favorisera également la préservation des ressources fragiles du territoire au travers d'une stratégie politique autour de 4 axes principaux :

La généralisation du tri à la source des biodéchets et la réduction du gisement avec :

- L'extension des pratiques de compostages domestiques et partagées,
- Le renforcement de la collecte des biodéchets des gros producteurs du territoire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Une gestion locale des déchets organiques.

La réduction des gisements de déchets en déchetteries avec :

- L'optimisation du fonctionnement des installations : modernisation, contrôles d'accès...
- La mise en place d'un tri plus poussé sur certains flux : déchets verts, nouvelles filières REP, filière CSR ...
- Le développement du réemploi au travers de nouveaux équipements comme une recyclerie et une matériauthèque et la promotion de la réparation pour augmenter la durée de vie des biens,

L'amélioration de notre cadre de vie impliquera une lutte contre les incivilités, le respect du Règlement de collecte des déchets et plus globalement la mise en place d'une politique **d'économie circulaire** sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Cette politique s'accompagnera d'une sensibilisation et d'un accompagnement des habitants du territoire.



## 2.3 CONFORTER LE MAILLAGE DE CENTRES-BOURGS ET LA DECLINAISON D'UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE.

L'Agglomération affirme sa volonté **d'agir pour une ruralité active et durable**. Cette priorité du programme LEADER Nord Deux-Sèvres se décline au niveau des centres-bourgs par **la volonté de favoriser le « vivre ensemble » et de susciter l'envie de réinvestir les centres-bourgs afin de les rendre attractif**.

Cette orientation reprise dans le **Plan local de l'Habitat** se traduit par la mise en place d'un Programme cohérent et transversal d'accompagnement des communes : « **Cœur de Bourg - Cœur de Vie** ».

La revitalisation des centres-bourgs s'appuie sur 4 piliers d'intervention :

- habitat et cadre de vie,
- économie et services,
- mobilité et transport,
- animation-Tourisme-patrimoine.

Conduire concomitamment la réflexion autour de ses 4 piliers permet de donner aux projets d'aménagements communaux, une envergure et une structuration.

Les dispositifs « **Cœur de Ville** » pour la Ville de Bressuire, « **Petites Villes de Demain** » et l'**AMI (Appel à manifestation)** pour Moncoutant sur Sèvre, Cerizay, Mauléon, Nueil-les-Aubières et Argentonay permettent de décliner cette démarche globale qui s'intéressa également aux autres centres-bourgs (LEADER...).

Ce **traitement volontariste en faveur des centres-bourgs** est clairement affiché dans le SCoT et le PLUI et se traduit par l'inscription d'un taux de requalification urbaine de 40% des besoins de logements pris à l'intérieur du tissu urbain dont 10% sur la réhabilitation de l'habitat vacant.

S'ajoute à cette démarche, la prise en compte du **maillage territorial** en Pôles avec une sectorisation et un ciblage des zones de développement préférentielles visant à asseoir la stratégie globale du territoire. Le rôle-clé de la ville-centre et des pôles structurants constitue une accroche majeure pour accentuer **l'attractivité territoriale** tout en veillant à conserver une **politique communautaire équilibrée** au travers des zones de développement périurbaine et rurale.

En corollaire, le dynamisme de **l'activité commerciale** et le maintien voire le développement des services marchands en milieu rural est primordial. L'affirmation d'une politique commerciale est ainsi inscrite dans le PLUI. L'offre commerciale sera structurée autour d'une répartition cohérente avec **la préservation des commerces de proximité en milieu rural ou le développement de nouvelles offres** à partir de solutions innovantes permettant d'assurer une offre de quotidienneté. En complément, le maillage autour des pôles sert d'appui à la répartition de la desserte optimale des populations du territoire notamment pour les besoins hebdomadaires.

L'affirmation du **rayonnement commercial** du territoire ne pourra se faire que par l'implantation d'enseignes commerciales d'activités plus occasionnelles sur Bressuire. La diversification de l'offre commerciale participera à consolider le rayonnement de Bressuire sur son territoire dans une aire de chalandise soumise à l'influence de pôles majeurs (Nantes, Poitiers, Cholet, La Rochelle...).

## 2.4 ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICES AUX PUBLICS ADAPTEE ET INSCRITE DE MANIERE COHERENTE SUR LE TERRITOIRE.

Le renforcement de l'attractivité du Bocage Bressuirais passe par l'accessibilité à une offre organisée d'équipements et services de qualité en mesure de répondre aux besoins des populations, favorisée par **l'organisation multipolaire** du territoire.

Cette organisation multipolaire sera consolidée en fléchant dans les centralités les équipements structurants type piscine, cinéma, collège, maisons de santé, établissements pour personnes âgées, conservatoire de musique...

En proximité, une vigilance sera apportée à **l'accessibilité** et donc au maintien de services et équipements (petite enfance, bibliothèques, déchetterie...) dans un rayon de 15 minutes pour chaque habitant.

Au-delà, des solutions innovantes (comme le développement de l'itinérance, la mutualisation des missions) seront à rechercher auprès d'acteurs locaux (facteurs, commerce itinérant, associations...) afin de rendre disponibles les services au plus près des habitants non mobiles.

**Le maintien des services aux publics en milieu rural** sera une priorité à travailler en lien avec les communes. Des solutions innovantes alliant commerces, numérique et services aux publics peuvent être imaginées.

Le schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (2018-2023) met ainsi en avant **les Maisons France Service** et **la médiation numérique**.

Il sera nécessaire d'organiser et de structurer localement la présence de **médiateurs numériques** que ce soit dans les Maisons France Service, des associations type CSC, ou dans le réseau des bibliothèques...), indispensable dans la lutte contre la **fracture numérique**. L'accompagnement des publics en difficulté vers l'autonomie dans les usages quotidiens du numérique et notamment dans l'accès au droit et aux formalités administratives (déclaration d'impôt, suivi retraite...) sera une priorité à laquelle s'ajoute la difficulté pour les habitants résidant dans **une zone avec un déficit de couverture numérique**.

Le rayonnement de l'offre de services en proximité se décline par ailleurs, par le développement d'animations en proximité par les services de l'Agglomération avec par exemple la présence **d'activités artistiques et culturelles délocalisées** dans les écoles, les salles communales et plus globalement « hors les murs ».

Cette offre de services s'appuie aussi fortement sur **la richesse du tissu associatif** qui joue pleinement son rôle que ce soit sur le plan culturel, sportif ainsi que dans les autres champs des loisirs.

Comparativement aux autres territoires similaires (pôles de 10 000 à 40 000 emplois) de Nouvelle Aquitaine, le Bocage a un **niveau d'équipements inférieur notamment dans le domaine de la santé**.

La cartographie de l'Agence Régionale de Santé le confirme en classant la plupart du territoire en zone très vulnérable du fait **d'une démographie médicale et paramédicale très faible**. L'élaboration du Projet de santé Territorial à l'échelon de l'Agglomération en 2013 et 2020 avec entre autres la création de Maisons de santé Pluridisciplinaires à Moncoutant sur sèvre, Cerizay, Nueil-les-Aubiers et Argentonay a permis de soutenir **les conditions d'exercice d'une santé de proximité**. Une vigilance sur le renouvellement des professionnels et sur d'autres secteurs non

organisés comme le Mauléonais sera à assurer. Le travail en concertation avec la CPTS (Communauté professionnelle de santé) sera à favoriser.

La prévention, la coordination des acteurs s'organise et doit être renforcée et optimisée au travers du **Contrat Local de Santé. (2018-2023)**

La création du **Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres** à Faye l'Abbesse qui constitue un point majeur d'attractivité du territoire, devra accentuer le développement d'un partenariat avec la médecine de ville déjà formalisé au travers de la démarche « Ville-Hôpital ».

## 2.5 FAVORISER LA MOBILITE ET L'ACCES AUX SERVICES SUR LE TERRITOIRE

L'Agglomération exerce la compétence Transports-Mobilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le **Plan Global de déplacement** adopté en 2019 définit la politique mobilité de l'Agglomération dans ses échanges internes mais aussi avec les territoires voisins.

Dans un territoire rural, où la **dépendance vis-à-vis de l'automobile est forte**.

Ce PGD interroge et lance des perspectives sur nos nouvelles façons de nous déplacer dans les années à venir tout en apportant des réponses concrètes aux besoins des habitants pour leurs déplacements, en y intégrant l'enjeu climatique.

L'accessibilité des usagers en tout point du territoire aux services est un enjeu difficilement atteignable dans un contexte d'agglomération rurale avec un habitat dispersé.

Les pratiques essentiellement tournées vers la voiture seront à faire évoluer par un travail de sensibilisation.

L'offre de transports collectifs développée par l'Agglomération va dans ce sens, en incitant l'usage du transport collectif pour les déplacements domicile – travail.

Cette offre de transports est construite autour de l'organisation multipolaire du territoire afin d'assurer **un maillage** entre les différents pôles, renforcée au local par l'offre de transports scolaires ouverte à tous.

Déjà, l'autosolisme tend à se réduire avec le développement du covoiturage : 17 aires sur le territoire.

La création de **la plateforme d'échange et de mobilité** à la gare de Bressuire va permettre d'identifier une offre multimodale sur le territoire. Sur ce site réaménagé et sécurisé avec la création d'une passerelle pour développer une offre sur les 2 côtés des voies, l'ensemble de l'offre de déplacements seront déclinés : bus, cars scolaires, trains, un espace de covoiturage, l'accès à un parc de location sécurisé de véhicules, vélos, scooter et la liaison cyclable entre les voies vertes. A terme, une information mutualisée sur les différentes mobilités sera proposée.

Sa proximité avec **La Cité de Jeunesse et des Métiers renforcera** sa mission d'information auprès du public Jeunes.

En parallèle, des expérimentations ou des pratiques nouvelles se développent.

Dans une perspective de développement durable, de transition énergétique, la réflexion sur de nouvelles pratiques de déplacement domicile-travail dans un territoire des « Usines à la campagne » se fait jour. Les mentalités évoluent avec un développement du covoiturage au niveau des salariés et la mobilisation de certaines entreprises autour **de Plan de mobilité des entreprises**.

Suite à une mobilisation d'acteurs, l'Agglomération en lien avec ses partenaires dont les Ateliers du Bocage, l'association « Maison de l'Emploi » ...a répondu à un appel à Manifestation de l'ADEME « French Mobility ». L'expérimentation « **MOBIL'isés : L'innovation sociale au service de la mobilité en Bocage** » a pour ambition d'inventer des mobilités faciles sur le territoire en favorisant la mobilité en partage, le court-voiturage, la mutualisation de véhicules, ... Sa déclinaison opérationnelle favorisera une autre vision des mobilités plus partagée et solidaire, facilitera l'accès à l'emploi de salarié en difficulté et pourrait inciter les entreprises à s'impliquer dans la mise en œuvre de Plans de déplacement inter-entreprises ou de zones économiques. En dehors de ces trajets, les véhicules sont disponibles pour d'autres usages (trajets professionnels de l'entreprise, déplacements en soirée et le week-end pour les habitants...). Depuis début 2021, un outil de gestion et de réservation est disponible qui permettra de mesurer l'évolution de cette pratique.

Pour les publics captifs et en particulier pour les personnes âgées, un dispositif de **Transport solidaire** appelé aussi **transport d'utilité sociale** proposé depuis 2018, a démontré son utilité par la montée en puissance des trajets réalisés. Il permet de lutter contre l'isolement des personnes en difficulté face à la mobilité (personnes âgées, jeunes sans permis, adultes en difficulté d'insertion).

En partenariat avec les communes, l'Agglomération s'intéressa **aux mobilités douces par le biais du schéma directeur cyclable intercommunal** en cours de réalisation. Il permettra de définir la stratégie cyclable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années pour les déplacements du quotidien dont les déplacements domicile-travail avec le développement des vélos électriques mais aussi sur le plan touristique. Celui-ci sera élaboré en cohérence avec le Schéma départemental.

## AMBITION 3 : Un territoire Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir

---

L'attractivité du territoire et sa capacité à porter les mutations qui nourriront son développement et son dynamisme demain repose également sur **ses valeurs humaines**. Le sens de **la ruralité vécue** en bocage est vecteur d'entraide collective et de réseaux de sociabilité et de solidarité.

La **politique dynamique d'accueil des nouveaux salariés et de leur famille** que souhaite conduire l'Agglomération en sera plus efficiente.

**Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :**

### 3.1- CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ADAPTEE A LA DEMANDE POUR TOUS LES AGES ET TOUS LES PUBLICS. ÊTRE UN TERRITOIRE « MULTI-SERVICES »

Derrière le lien entre les générations, il s'agit de construire un territoire chaleureux pour tous. De manière générale, les problématiques sont souvent traitées par tranche d'âge (jeunes, actifs, seniors...). Il s'agira de décloisonner les actions en faisant une force de ce que chacun peut apporter à l'autre et ainsi prévenir les situations d'isolement dans un souci de développement de la cohésion sociale et humaine.

En matière d'offre de logement, la diversité sera privilégiée au travers d'opérations mixtes : mixités sociale et générationnelle, taille des logements...Il s'agira de **fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de population** et de développer les potentialités (**Contrat de Mixité Sociale signé en 2021**) ; cela implique **un accompagnement adapté** notamment pour les ménages défavorisés ainsi que pour les gens du voyage en démarche de sédentarisation (terrains familiaux).

La réalisation du projet **« Résidences habitat Jeunes »** inscrit au PIA (Projet innovant pour la Jeunesse 2015-2021) créera une offre adaptée au public Jeunes, diversifiée en fonction de la réalité économique locale avec une répartition multipolaire et s'appuie sur la mobilisation des acteurs du territoire.

L'adaptation des **logements** et l'émergence de solutions innovantes en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, favorisera le « Vivre ensemble » avec une offre de services spécifiques et des animations créant de **véritables lieux de vie** (par exemple des espaces d'habitation intergénérationnels).

De par ses compétences, l'Agglomération structure sa politique Familles de 0 à l'âge adulte avec pour support la **Convention territoriale Globale (CTG)** qui sera signée en 2021 avec la CAF et la MSA. Elle se déclinera à un double niveau : structuration au niveau de l'agglomération et mise en place d'une **coordination en proximité de l'usager à l'échelon de chaque bassin de vie** en s'appuyant sur les partenaires associatifs existants ou à créer.

Le Bocage Bressuirais doit ainsi être pour les **familles un territoire de soutien** pour tous les enjeux auxquels elles font face, depuis la garde d'enfant, le soutien à l'éducation jusqu'au maintien à domicile.

A côté de l'émergence de nouveaux **modes de garde pour la petite enfance** notamment les maisons d'assistantes maternelles, des ajustements et compléments d'une offre de service diversifiée seront à faire émerger afin de répondre aux besoins de proximité et à la problématique de l'allongement des amplitudes horaires.

La promotion de **l'épanouissement individuel et collectif** des habitants quel que soit leur âge, sera au centre des préoccupations avec pour finalité de favoriser la bientraitance et l'innovation sociale et de décliner ainsi une **offre de service adaptée et diversifiée** aux besoins locaux et de mieux la faire connaître.

Le bien-être des **personnes âgées favorisant leur maintien à domicile** implique l'apport de services (Service d'aide à Domicile (SAD), Service Infirmiers d'aide à Domicile (SIAD), livraison de repas à domicile...). Ces derniers sont assurés par le CIAS de l'Agglomération et par des associations (ADMR, Familles Rurales...).

L'Agglomération sera attentive à favoriser l'accès aux services pour tous d'autant plus qu'une part importante des ménages dispose de faibles revenus.

Pour ce faire, elle s'appuiera entre autres sur le réseau de partenaires et la richesse de la vie associative pour :

- Organiser une solidarité active envers les publics en difficulté (aide scolaire, appui aux travaux, etc.)
- Transmettre l'expérience, le savoir-faire, les éléments de mémoire collective (échanges interactifs, témoignages, etc.)
- S'appuyer sur des expérimentations comme « Territoire Zéro Chômeurs » sur le Mauléonais.

et ainsi, favoriser **les liens réciproques entre toutes les générations et entre les différentes populations** en mobilisant les habitants.

### **3.2- ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE : FORMATION, EMPLOI, HABITAT, INSERTION, CITOYENNETE**

Compte tenu de la part de jeunes (<30 ans) plus importante sur le territoire comparativement aux territoires similaires de Nouvelle Aquitaine, la stratégie de développement du Bocage Bressuirais en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et le PIA (Projet Innovant en faveur de la Jeunesse - 2015-2020), s'appuie sur la conduite **d'une politique Jeunesse innovante**.

La volonté est de **donner envie de rester, de venir ou revenir**.

L'ouverture en 2021 de **la Cité de la Jeunesse et des Métiers**, implantée sur un lieu où transitent les jeunes du territoire (la gare de Bressuire) va permettre **d'apporter aux jeunes l'ensemble des services et informations** les concernant et d'optimiser ainsi leur accompagnement dans leurs projets individuels ou collectifs : emploi, santé, logement, loisirs, citoyenneté, mobilité. Au travers de ce projet innovant, l'objectif est d'être à l'écoute des Jeunes et de les accompagner dans la concrétisation de leurs projets. La Cité de la Jeunesse proposera par ailleurs, des services ouverts à tous : coworking, tiers-lieu.

Le **maillage de référents jeunesse** sur chacun des 5 bassins de vie du territoire favorisera la proximité et l'écoute, l'accompagnement des jeunes au niveau local. Cette animation territoriale portée par les partenaires associatifs sera le levier permettant aux jeunes de s'impliquer en tant que citoyen, à être force de proposition au travers des différents collectifs de jeunes. Les animateurs référents jeunesse auront une mission de sensibilisation et de mobilisation des jeunes afin de les amener à être acteurs de leurs projets individuels ou collectifs mais aussi d'actions de prévention (addictions, sécurité routière, délinquance...) ou de conduire des actions citoyennes.

Au travers du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD), une attention particulière sera portée à la concertation d'interventions en direction des adolescents les plus jeunes et dans l'accompagnement des jeunes en risque de décrochage scolaire et de rupture.

L'**accompagnement des jeunes vers l'emploi** et en faveur de leur insertion professionnelle et sociale assuré par la Mission Locale et la Maison de l'Emploi sera une priorité, accrue sur le territoire de par la spécificité du tissu économique et le nombre important d'emplois intérimaires.

L'Agglomération et ses partenaires associatives (Maison de l'Emploi, Mission Locale, Centres Sociaux-Culturels, Associations sportives ou culturelles) travailleront en synergie en faveur d'une offre multi-services, favorisant l'accueil des **Jeunes et l'envie d'être fiers de leur territoire**.

Une vigilance et une veille sera à conduire vis-à-vis de **l'offre de formation, initiale et continue**, proposée ou maintenue en proximité par l'Education Nationale ou le Ministère de l'Agriculture. La possibilité d'évoluer dans son parcours par la formation professionnelle est un atout important pour les Jeunes ; la situation du territoire excentrée au sein de la Nouvelle Région ne doit pas être un frein à cette évolution professionnelle.

### **3.3- ACCOMPAGNER LES ENFANTS (ADULTES DE DEMAIN) POUR QU'ILS S'EPANOUISSENT ET DEVIENNENT DES ACTEURS-CITOYENS DE DEMAIN.**

L'**accès à des connaissances de qualité**, mais également la possibilité de découvrir de nouveaux sujets, de s'initier à de nouvelles pratiques dans le domaine environnemental, culturel, sportif, urbanistique, touristique... sont tout autant un enjeu d'attractivité et de valorisation pour le territoire que d'amélioration de la qualité de vie et des capacités d'actions de chacun.

L'objectif est donc de développer un accès **diversifié et inclusif** pour que tous les publics, même les plus fragiles, puissent s'accomplir pleinement sur le territoire.

L'Agglomération accompagnera l'Education Nationale dans un travail pédagogique de sensibilisation des enfants aux enjeux d'aménagement du territoire (l'habitat de demain, la réglementation thermique...) et de développement durable, de préservation des ressources et du paysage de bocage comme « mon école zéro déchets » ou la découverte des cours d'eau. Un guide des **activités pédagogiques** à destination des établissements scolaires rassemble à cet effet les propositions des services de l'Agglomération.

Sur le plan culturel, le **Parcours d'Education artistique et culturelle** (PEAC) signé avec la DRAC permet de développer des animations en milieu scolaire, travaillées en concertation entre les différents services.

L'offre touristique déclinée au travers du « **Bocage des Enfants** » et gérée par l'Office de Tourisme favorise la sortie en groupes, en classes de découverte, sur les thématiques histoire et Patrimoine, nature.

Au-delà d'animations ponctuelles, le travail de **médiation** conduit par des professionnels de l'Agglomération, sur le plan culturel, favorise la découverte de nouvelles disciplines et l'élargissement des publics (cinéma, musée, bibliothèque, programmation culturelle et musicale). L'Education Musicale en Milieu scolaire et les orchestres à l'Ecole organisés par le Conservatoire de Musique sont des vecteurs d'ouverture et d'inclusion vers de nouveaux publics très significatifs.

Sur le plan sportif, les **Ecoles de Découverte de Sports**, associations soutenues par l'Agglomération, jouent pleinement leur rôle d'initiation et d'épanouissement. Ouvertes aux enfants de 4 à 9 ans, elles leur permettent de découvrir un panel de multiples sports et les amènent ainsi, à choisir celui qu'il préfère. La plupart des enfants s'inscrivent à la suite dans un club et y poursuivent leur pratique.

Plus largement, **la CTG** qui concerne les services aux familles et le **Projet Educatif Global Territorial (PEGT)**, permettent de définir des orientations d'éducation partagées avec les associations et structures partenaires. La conduite d'une politique cohérente en faveur de l'enfance et la petite enfance cherche à répondre aux enjeux de continuité éducative : la continuité entre les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire d'une part et d'autre part l'enjeu de continuité d'offre éducative à l'âge charnière entre l'enfance et l'adolescence. »

Une attention particulière sera portée aux quartiers Politique de la Ville et/ou aux secteurs avec des populations fragilisées au travers **d'expérimentation sur la réussite éducative** renforçant la coordination et l'accompagnement en amont des enfants et de leur famille notamment celles nécessitant des actions d'intégration.

Ces initiatives seront à maintenir et à encourager tout en intégrant **les thématiques liées à l'évolutions rapide de la société.**

La déclinaison des **usages du numérique** seront des outils porteurs pour attirer les enfants à la découverte de nouveaux sujets ou de nouvelles pratiques au moyen de supports innovants et mobilisateurs que ce soit sur le plan pédagogique ou de création notamment culturelle comme la musique assistée par ordinateur (MAO).

Les bibliothèques pourraient aussi développées un axe numérique et être identifiées comme lieux ressources autour du numérique.

### **3.4- DEVELOPPER UN MODE DE VIE ATTRACTIF, VIVANT ET ANIME ; FAVORISER LA DECOUVERTE ET L'ENRICHISSEMENT CULTUREL, SPORTIF ET SOCIAL**

L'attractivité du territoire outre son dynamisme économique, se traduit par des activités et animations culturelles, sportives, associatives dynamique et variée.

L'Agglomération propose une programmation culturelle riche, diversifiée et coordonnée entre Scènes de Territoire, le Conservatoire de Musique, le Réseau des Bibliothèques, les Musées et Bocapole.

L'action de coordination, menée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, a facilité cette affirmation de la dimension culturelle, grâce à une mise en réseau des sites dédiés sur le



territoire. Cette **complémentarité de l'offre devra être cultivée** pour que chaque habitant du Bocage trouve l'offre qui lui correspond et qu'au travers du travail de médiation et de communication, **elle attire et devienne accessible** à des nouveaux publics.

« L'Abbaye » : Bibliothèque-Musée-Office de Tourisme à Mauléon qui va ouvrir en 2021, sera un **lieu pilote** proposant une offre culturelle coordonnée et novatrice autour des thématiques prioritaires du Musée : le Paysage de Bocage, les Rochers des Vaux, l'Histoire locale, la religion et l'économie du XIX<sup>ème</sup> siècle.

En outre, **le tissu associatif** joue pleinement son rôle dans cet essor culturel comme au niveau sportif où il contribue au **rayonnement du territoire**. Ainsi, le haut niveau de pratique proposé au sein de plusieurs clubs (tennis, football, athlétisme, handball ...) témoigne de la capacité qu'ont les associations à animer une activité, à la mettre en réseau à l'échelle du territoire, et à en dégager une notoriété.

Le territoire est ainsi très bien pourvu en équipements d'envergure : golf...D'autres nécessitent des réaménagements, restructuration : Centre Régional de Tennis, Pescalis...

La densité du tissu associatif apporte par ailleurs, une diversité d'activités de loisirs, sportives et culturelles et permet le maintien d'une **offre en proximité** ; leur dynamisme contribue à maintenir le **lien social** recherché par les habitants, et même à fidéliser les jeunes partis en études supérieures.

Cette manière de vivre sur le territoire repose sur la mise en place **d'évènements festifs, culturels et sportifs**, organisés par et pour les habitants, de coopérations pour construire le territoire de demain et de solidarités fortes pour rompre l'isolement et faciliter l'accès aux services pour tous. Elle s'appuie sur une démarche du **vivre ensemble** qui consiste à animer la vie locale, à rendre attractif les bourgs et centre-villes.

**L'accompagnement de la vie associative restera une priorité des communes et de l'Agglomération.**

### **3.5- DEVELOPPER UN TERRITOIRE DE VIE SOCIALE : INTER – GENERATION ; INTER TERRITOIRES ; INTER ACTEURS SOCIAUX ACCUEILLANT ET ACCOMPAGNANT POUR LES NOUVELLES POPULATIONS**

La spécificité du tissu économique du territoire du Bocage Bressuirais avec une forte représentativité des entreprises industrielles de main d'œuvre offrant des emplois non attractifs, notamment les abattoirs des industries agro-alimentaires, a entraîné la venue de populations de multiples pays : 69 nationalités présentes à Bressuire, mais aussi à Nueil-les-Aubiers et à Cerizay. Ces populations sont concentrées dans les quartiers d'Habitat Locatifs sociaux comme le Quartier Valette à Bressuire, identifié comme **Quartier Politique de la Ville** (2015-2020 et au-delà).

Le Contrat de Ville permettra de favoriser **l'inclusion des populations**, la mixité inter-quartiers ; au travers de ces quatre piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi puis la gouvernance et la citoyenneté.

Il s'agira de favoriser le lien social, le vivre ensemble avec la découverte des différences culturelles entre nationalités valorisant **l'interculturalité**, et ainsi d'éviter le communautarisme qui tend à s'installer. L'instauration de Conseils de Citoyens favorisera l'écoute et le respect de l'autre.

L'économie du Bocage, c'est aussi un territoire de « plein emploi » avec un taux de chômage très faible, et des entreprises qui n'arrivent à pas à recruter. L'Agglomération et ses partenaires conduiront une **politique dynamique d'accueil de nouveaux salariés et de leurs familles**.

Cela se traduira par une démarche active **de marketing territorial** et de communication sur les atouts du territoire pour **attirer de nouveaux habitants** et notamment des cadres, des salariés diplômés correspondant aux emplois recherchés sur le territoire.

Un accompagnement global du salarié et de sa famille sera assuré localement et ce dans tous les domaines : logement, emploi du conjoint, structures d'accueil pour les enfants, établissements scolaires, loisirs...

**Avec la déclinaison de l'ensemble des composantes de son Projet de Territoire avec pour fil conducteur le souci permanent de la transition écologique, le territoire du Bocage Bressuirais, renforcera son identité, renverra une image positive que ce soit à l'extérieur ou vis-à-vis de ses habitants et favorisera ainsi son attractivité et sa capacité d'innovation.**

### III- Les fiches projets pour le début du mandat 2021-2022

Le Projet de Territoire établit des ambitions à l'horizon 2030. Les objectifs annoncés pour y parvenir seront déclinés au fur et à mesure par des fiches-actions. Celles listées ci-après, ont été définis lors des séminaires de fin 2020 et du plan d'action du PCAET.

#### **AMBITION 1 : Un territoire attractif, dynamique et innovant, porteur d'un développement responsable et durable**

---

##### **1.1-Objectif : accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local**

- 1- Se révéler aux autres : marketing territorial
- 2- Innover et adapter l'offre aux enjeux de transition écologique en matière d'équipements et d'infrastructures pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises
- 3- Accompagner le développement économique endogène et soutenir la compétitivité des entreprises par la montée en compétence des dirigeants et de l'encadrement
- 4- Agir en faveur de l'adéquation des besoins en ressources humaines des entreprises
- 5- Favoriser la transmission / reprise des entreprises

##### **1.2 Objectif : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire**

- 1- Réalisation d'actions valorisant les circuits courts qui à terme, s'intégreront dans un Projet Alimentaire Territorial
- 2- Suivre l'évolution de l'agriculture via un observatoire agricole et foncier
- 3- Définir un projet collectif agricole

##### **1.3- Objectif : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique**

- 1- Poursuivre la démarche d'Ecologie Industrielle et territoriale (Recto Verso)
- 2- Développer les Energies Renouvelables
- 3- Faire de La transition énergétique un moteur de développement économique

##### **1.4 - Objectif : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique**

- 1- Outiller le territoire d'infrastructures de télécommunication très performantes
- 2- Préservation et amélioration de la desserte ferroviaire de voyageurs
- 3- Désenclaver le bocage dans ses liaisons routières vers la Nouvelle Aquitaine et plus globalement vers le Sud et l'Est de la France : RN 249

##### **1.5- Objectif : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle**

- 1- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- 2- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire
- 3- Développer un accueil dynamique et chaleureux
- 4- Développer et structurer une offre de loisirs et de découverte entre nature et histoire
- 5- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs : Attractivité

## **AMBITION 2 :**

### **Un territoire équilibré et aménagé respectant la préservation des ressources et l'articulation du maillage, porteur d'une synergie territoriale :**

---

#### **2.1- Objectif : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire**

- 1- Accompagner la Structuration d'une filière-bois énergie et développer les réseaux de chaleurs
- 2- Mise en œuvre du plan paysage du Bocage
- 3- Valoriser les atouts du paysage du Bocage par le développement des énergies renouvelables en régulant les excès (méthanisation, photovoltaïque, hydrogène, éoliennes, ...)

#### **2.2- Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).**

- 1- Développer une politique ambitieuse cohérente d'actions concernant la fonctionnalité des cours d'eau sur le territoire
- 2- Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété énergétique du territoire
- 3- Mettre en place une politique ambitieuse de prévention et réduction des déchets
- 4- Mettre en place une politique ambitieuse concernant le rejet de l'eau au milieu naturel à travers l'assainissement collectif et non collectif
- 5- Développer des techniques alternatives au réseau dans le cadre de la politique de gestion quantitative des eaux pluviales

#### **2.3- Objectif : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.**

- 1- Favoriser la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du Bocage
- 2- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant
- 3- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine
- 4- Maitriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets
- 5- Qualifier et adapter l'environnement et l'offre commerciale et économique en centre-bourg

#### **2.4- Objectif : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.**

1. Une offre d'équipements culturels répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire
2. Une offre de services administratifs répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire pour porter au bon niveau le service au citoyen
3. Une offre d'équipements de santé répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire
4. Une offre d'équipements sportifs répartis harmonieusement de manière cohérente sur le territoire.

## **2.5- Objectif : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire**

- 1- Pérenniser le transport solidaire
- 2- Développement du covoiturage de proximité
- 3- Développement de la pratique du vélo et des déplacements doux
- 4- Définir les missions de la plateforme/ cellule de mobilité à la gare de Bressuire
- 5- Définir la politique Mobilité de l'Agglomération du Bocage et sa déclinaison opérationnelle
- 6- Mise en place de plans de déplacement inter-entreprises, d'administrations et d'établissements scolaires

## **AMBITION 3 : Un territoire Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir :**

---

### **3.1- Objectif : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »**

- 1- Impulser une politique ambitieuse de l'habitat pour tous les publics
- 2- Améliorer l'accueil de l'usager (qualité d'accueil, proximité, articulation agglo/ ville et autres partenaires, accessibilité, visibilité)
- 3- Territorialisation de l'offre globale de services à la personne en partenariat avec les acteurs (convention territoriale globale)
- 4- Promotion de l'épanouissement individuel et collectif : élaboration d'une politique d'accueil du jeune enfant cohérente sur l'ensemble du territoire (offre, harmonisation, professionnalisation...)

### **3.2- Objectif : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté**

- 1- Définir le PEM-CJM comme lieu de ressource, d'information et d'accompagnement
- 2- Accompagner les jeunes dans leur parcours de formation (relais vers les entreprises pour l'apprentissage, mobilité ...)
- 3- Les référents jeunesse, évaluation du dispositif, avant sa poursuite et sa pérennisation
- 4- Finaliser le projet de résidence habitat jeunes

### **3.3- Objectif : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain.**

- 1- Développer des équipements culturels connectés aux jeunes générations et facilitateurs pour la culture numérique

### **3.4- Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social**

- 1- Développer une offre culturelle accessible à tous et à un usage par tous

### **3.5- Objectif : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations**

- 1- Habitat : Répondre aux besoins croissants des ménages défavorisés et aux besoins spécifiques des gens du voyage.



[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)

Agglomération du Bocage Bressuirais  
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184  
79304 Bressuire Cedex  
Téléphone : 05 49 81 19 00  
Fax : 05 49 81 02 20  
[contact@agglo2b.fr](mailto:contact@agglo2b.fr)

**agglo**  
BOCAGE BRESSUIRAIS

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Extension de la Zone d'activités « AlphaParc » à Bressuire

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

09/06/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## **Objet de l'action :**

Extension de la Zone d'activités « AlphaParc » à Bressuire par la création d'un lotissement d'activités

**Localisation :** Commune de Bressuire.....

## **Descriptif sommaire de l'action :**

Le projet d'aménagement de la zone d'activités « AlphaParc » de Bressuire s'inscrit dans la politique de développement économique de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais avec notamment la volonté d'organiser et de structurer spatialement les sites d'accueil des entreprises.

Réceptionnée en 2006, la ZAE ALPHAPARC a été aménagée sur une emprise d'environ 39 hectares. En moins de 12 ans, cette ZAE a permis le développement de plus d'une trentaine d'entreprises représentant plus de 400 emplois.

Il est nécessaire pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de pouvoir répondre aux demandes d'implantation d'entreprises extérieures au territoire et d'entreprises endogènes en développement. Pour ce faire et conformément aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031, il est nécessaire d'optimiser l'utilisation du foncier aménagé en densifiant de la ZAE ALPHAPARC.

L'extension de la ZA offrira aux entreprises des possibilités constructives supplémentaires. Elle permettra, d'une part, d'optimiser le foncier et de densifier les surfaces déjà artificialisées ce qui contribue à la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles. D'autre part, elle limitera les risques de délocalisation des entreprises en leur offrant des possibilités constructives supplémentaires et une vitrine de qualité.

Le projet consiste à aménager une zone d'activités : travaux de viabilisation, réseaux d'intérêt collectif et réalisation d'aménagements qualitatifs et environnementaux. Cette zone d'activités à vocation à accueillir principalement des activités artisanales et industrielles.

L'opération s'intègre dans un environnement paysager pris en compte dans la conception globale de la zone d'activités.

Toutes les haies et arbres du site seront conservés. Les bâtiments de ferme existants seront conservés. Le chemin rural et son accompagnement paysager est préservé. L'espace naturel (zones humides) au sud est préservé, excepté le passage de la voie d'accès.

L'ensemble du lotissement d'activités est desservi par un aménagement piéton et vélo le reliant au centre-ville de Bressuire.



## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes 2021

Travaux 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		Impact en termes de création d'emplois

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT :**

Le budget de l'opération (travaux de viabilisation et mesures ERC) est estimé à 1 900 000 € HT à la date de la rédaction de cette fiche-projet.

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Aménagement de la Zone d'activités « La Forestrie » à Moncoutant-sur-Sèvre

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

09/06/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Aménagement de la Zone d'activités « La Forestrie » à Moncoutant-sur-Sèvre

**Localisation :** Commune de Moncoutant-sur-Sèvre.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Le projet d'aménagement de la zone d'activités de « La Forestrie » s'inscrit dans la politique de développement économique de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais avec notamment la volonté d'organiser et de structurer spatialement les sites d'accueil des entreprises.

Cette future zone d'activités est mentionnée comme future zone d'activités structurante à l'échelle du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (cf. DOO du SCOT, PLUI). La ZAE de « La Forestrie » fera partie d'un maillage de pôles économiques structurants qui seront en première ligne pour conforter le développement économique endogène.

Le périmètre opérationnel du projet s'étend sur un ensemble de terrains couvrant une superficie de 10,04 ha dont 7,4 ha de terrains cessibles répartis en deux tranches distinctes :

- ✓ Tranche 1 : environ 4,06 ha de terrains cessibles ;
- ✓ Tranche 2 : environ 3,35 ha de terrain cessible.

Le projet consiste à aménager une zone d'activités : travaux de viabilisation, réseaux d'intérêt collectif et réalisation d'aménagements qualitatifs et environnementaux. Cette zone d'activités à vocation à accueillir principalement des activités artisanales et industrielles.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes 2021

Travaux 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		Impact en termes de création d'emplois

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT :**

Le budget de l'opération (travaux de viabilisation et mesures ERC) est estimé à 1 400 000 € HT à la date de la rédaction de cette fiche-projet.

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** .....Commune de la Forêt sur Sèvre.....

**Intitulé de l'action :**

Construction d'un bâtiment commercial à usage de  
boulangerie.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 10 mai  
2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : .....

1.1, 1.2, 1.3, 2.2, 2.3,

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères  
sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Mobilité propre
- Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Création d'un bâtiment commercial à usage de boulangerie

**Localisation :** ...Parcelle AH 158, 79380 LA FORET SUR SEVRE

**Descriptif sommaire de l'action :** La création d'un bâtiment innovant à usage de boulangerie traditionnelle favorisant l'usage des circuits court (production du blé de manière traditionnelle sur le territoire de la commune, eau puisée sur le terrain, ...), borne de recharge pour véhicules électriques, respect et protection de l'environnement, développement durable.

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

...Début des études : 2021

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2022

Fin des travaux : 31 décembre 2022.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui  Oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Oui	Eau puisée sur le terrain
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	oui	Blé produit sur le territoire communal de manière traditionnelle
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	oui	Limiter la consommation d'énergie pour l'approvisionnement
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	oui	Agriculture biologique, redécouverte de variété de blé anciennes aux qualités reconnues.

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	<p>Cette action va permettre de développer l'attrait commercial de la Commune et de redynamiser le centre-bourg tout en permettant la création de nouveaux emplois.</p>
-------------------------------	---	------------	---

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Projet de création d'une boulangerie	1 200 000,00	240 000,00	1 440 000,00	DSIL	300 000, 00	25,00	A solliciter (2022)
				DETR	300 000,00	25,00	A solliciter (2022)
				FEDER	360 000, 00	30,00	A solliciter (2022)
				<b>Autofinancement (Maire d'ouvrage)</b>	240 000,00	20,00	
<b>Total</b>	<b>1 200 000,00</b>			<b>Total</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>100,00</b>	

Fait à La Forêt sur Sèvre

, le 10 mai 2021

Signature et cachet

Le Maire,  
Thierry MAROLLEAU





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action** :

Création d'une recyclerie et une matériauthèque sur le territoire de la CA2B

Projet inscrit au BP 2021  Projet mature  Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : .....10/05/21.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

**AMBITION 1** :

Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois

**OBJECTIF 1.3.** *Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique.*

**AMBITION 2** :

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

**OBJECTIF 2.2.:** *Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité...)*

**AMBITION 3** :

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

**OBJECTIF 3.3.** *Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs citoyens de demain*

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Le projet porte l'implantation d'une recyclerie et d'une matériauthèque.

**Localisation :** Territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

(implantation à définir)

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Les structures de réemploi-réutilisation, communément appelées « recycleries pour les objets et matériauthèques pour les matériaux », ont pour objet la valorisation par le réemploi des produits des ménages (notamment issus de collecte préservante) et le cas échéant, les produits d'autres producteurs (telles que les administrations ou entreprises).

Pour cela, ces structures :

- collectent des produits réemployables par différents moyens (collecte en déchetterie, en porte à porte, apport sur des sites dédiés...)
- les nettoient et les réparent si nécessaire, voire les transforment pour un autre usage,
- puis les remettent en vente

Des ateliers de réparation peuvent également s'organiser pour les citoyens en demande.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation s'inscrivent donc pleinement dans le cadre de démarches de prévention des déchets et d'une consommation plus responsable en contribuant au prolongement de la durée de vie des produits ; ils constituent ainsi un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Année 2021: Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie et d'une matériauthèque par le bureau d'étude la Matière de la Rochelle.

Année 2022: Recherche de partenaires et contractualisation pour un éventuel démarrage d'activités



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Par le prolongement de la durée de vie des biens
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Oui</b>	Par la réparation et le prolongement de la durée de vie des biens de consommation  Par l'utilisation de matériaux récupérés pour la fabrication de biens ou la rénovation des logements
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Par le détournement de déchets vers le réemploi en lieu et place de filières de traitement (stockage)

<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Par la préservation des ressources naturelles
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....	<b>Oui</b>	Emplois créés par les partenaires Création de lien social au travers des boutiques et des ateliers de la réparation

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

PROJET : Création d'une recyclerie et d'une matériauthèque sur le territoire de la CA2B

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
ETUDES		25 000,00€	0,00 €		30 000,00 €	Subventions	0,00 €		
			0,00 €			DETR			
TRAVAUX		0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CDAT			
				0,00 €	0,00 €	Région			
				0,00 €	0,00 €	Ademe	20 300,00 €		
				0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
				0,00 €	0,00 €				
				0,00 €	0,00 €	Fonds de concours	0,00 €		
HONORAIRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt-autofinancement	9 700,00€		
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
TOTAL HT		25 000,00 €	0,00 €	€	30 000,00 €		30 000,00 €		

A l'issue de l'étude, les élus décideront éventuellement d'aider un ou plusieurs porteurs de projet dans l'implantation d'une recyclerie et/ou une matériauthèque sur notre territoire (prévisionnel 2022/2023).

# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

## Fiche-projet à compléter par le porteur de projet



A renseigner par le Conseil régional

Accusé de dépôt de la demande :	
Référencement interne :	

### 1- ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage : Société Publique Locale UniTri

Références contact pour suivi de la demande (*Personne référente, fonction*) : Cédric Van Vooren, Président de la SPL UniTri

Téléphone : |02|52|60|09|23| ; |06|71|31|64|90| ; |06|85|57|69|70|  
Fixe SPL      Mobile Président SPL      Mobile Contact Agglo2B

Courriel : [contact@unitri.fr](mailto:contact@unitri.fr) et [nathalie.buchersourisseau@agglo2b.fr](mailto:nathalie.buchersourisseau@agglo2b.fr)

Adresse postale : N° - Libellé de la voie : Siège SPL Unitri ZAE La Bergerie 1 Rue Thomas Edison

Code postal : |4|9|2|8|0| Localisation communale : LA SEGUINIÈRE

Maitrise d'œuvre :  
AMO TRIDENT SERVICE  
Parc Claude Monet  
15 Allée des Sablières  
78290 CROISSY SUR SEINE

Maitrise d'usage :  
Société Publique Locale UniTri  
ZI de la Bergerie  
1 Rue Thomas Edison  
49280 LE SEGUINIÈRE

Gouvernance du projet :

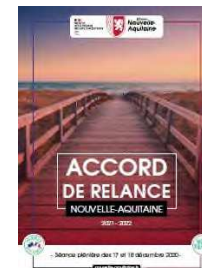
*Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet*

Société publique Locale, constituée de 13 collectivités en charge des opérations de tri des déchets recyclables, sur 5 départements (Deux Sèvres, Maine et Loire, Loire Atlantique, Vienne et Vendée) pour un bassin de population d'un million d'habitants trieurs.



# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

## Fiche-projet à compléter par le porteur de projet



Le porteur du projet, maître d'ouvrage de l'opération, est une Société Publique Locale dénommée UniTri, créée le 18 Janvier 2019 et regroupant les 13 EPCI ci-dessous :

- Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA - 44),
- La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA - 44),
- Le Syndicat Mixte Valor3e (49),
- Le Syndicat Mixte Trivalis (85),
- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B - 79),
- La Communauté de Communes du Thouarsais (CCT - 79),
- La Communauté de Communes du Loudunais (86),
- La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (CAAVT - 79),
- La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (CCPG - 79),
- Le Syndicat Mixte à la Carte Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC - 79),
- La Communauté de Communes Val de Gâtine (79),
- La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN - 79),
- La Communauté de Communes du Mellois-en-Poitou (79)

La mission de cette SPL est d'organiser le transfert, de mutualiser le transport des déchets recyclables, de construire et d'exploiter le centre de tri de Loublande/La Tessoualle.

La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres élus et d'un Bureau composé du Président, M. Cédric Van Vooren et de 3 vice-Présidents : Jean Michel BUF, M. Dominique SIX et M. Yves CHOUTEAU.



# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

## Fiche-projet à compléter par le porteur de projet



### 2- ENVIRONNEMENT DU PROJET

#### INTITULE ET DESCRIPTION DU PROJET :

Création d'un centre de tri de déchets recyclables de 48000 tonnes/an pour 13 collectivités et 1 000 000 millions d'habitants des départements des Deux Sèvres, du Maine et Loire, de la Loire Atlantique, de la Vienne et de la Vendée.  
Ce projet s'implantera sur un terrain de 4 ha dans la ZAE de la Croisée à Loublande- la Tessoualle à proximité immédiate de l'échangeur de la RN 249.

#### PRESENTATION DU CALENDRIER COMPLET DE REALISATION DU PROJET :

👉 Préciser le phasage (Etudes, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	< Dates >
Création de la Société Publique Locale UniTri avec 13 collectivités	Janvier 2019
Attribution d'un marché global sur performances de conception, de construction, d'exploitation et de maintenance au groupement d'entreprises : Brangeon/Séché/Hoffmann/EGDC/TRIADE/ SETEC ENERGIE	Janvier 2020
Réalisation des études préalables	Mars – Octobre 2020
Procédure de Déclaration de Projet emportant la mise en compatibilité des PLU de Mauléon et de la Tessoualle sur les futurs terrains d'implantation du projet – Dépôt permis de construire et dossier d'enregistrement procédure ICPE	Mars- Septembre 2021
Réalisation des travaux	Octobre 2021 – Octobre 2022
Essai et mise en service industrielle du process de tri avec montée en charge progressive des quantités triées	Novembre 2022- Avril 2023
Réception et mise en service	1er Mai 2023

# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

## Fiche-projet à compléter par le porteur de projet



### AUTORISATIONS NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET :

**Mentionner les démarches nécessaires le cas échéant** (Révision PLU(i), acquisitions foncières, permis de construire, réalisation d'accès VRD, autorisations réglementaires diverses...)

	Critère de maturité (*)
Révision des PLU de Mauléon (Loublande) et de la Tessoualle (procédure de Déclaration de Projet)	En cours
Acquisitions foncières	Réalisé
Dossier d'enregistrement ICPE	A venir
Permis de construire	A venir

\* Préciser dans la colonne grisée le critère de maturité de la démarche : à venir / en cours / réalisé

### 3- COUTS PREVISIONNELS ET ELEMENTS FINANCIERS

DEPENSES PREVISIONNELLES :  HT  TTC

Nature des dépenses	2020	2021	2022	TOTAL
Acquisitions terrains	35 000€	315 000€		350 000€
Investissement : marché de travaux		8 800 000€	26 562 100€	35 362 100€
AMO Maitrise d'œuvre TRIDENT Services	60 000€	16 000€	124 000€	200 000€
Autres AMO : contrôleurs techniques / coordonnateur SPS/ AMO financier....	32 000€		44 000€	76 000€
<b>Coût Total</b>	<b>127 000€</b>	<b>9 131 000€</b>	<b>26 730 100€</b>	<b>35 988 100€</b>



# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

## Fiche-projet à compléter par le porteur de projet



### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Nature des financements	Source du financement	2021	2022	TOTAL	%	Statut de la demande (*)
<b>Etat</b> 👉 Préciser la nature de la subvention attendue : DSIL, DETR, FNADT, Fonds thématiques, crédits d'agence...	<b>Ademe</b>	<b>220 000€</b>	<b>880 000€</b>	<b>1 100 000€</b>	<b>3,06</b>	<b>Acquise</b>
<b>Région (**)</b>		<b>220 000 €</b>	<b>880 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>3,06</b>	<b>A solliciter</b>
<b>Département</b>						
<b>Europe</b> 👉 Préciser la nature du fonds attendu : Fonds structurels FEDER/FEADER/FSE... ; instruments européens de relance : FRR, REACT-EU... :						
<b>Autres co-financeurs publics</b> 👉 Préciser :						
<b>Total financements publics</b>						
<b>Co-financeurs Privés</b> 👉 Préciser : CITEO	<b>CITEO</b>		<b>1 100 000€</b>	<b>1 100 000€</b>	<b>3,06</b>	<b>Acquise</b>
Autofinancement (Maître d'ouvrage)	Fonds propres	<b>1 000 000€</b>		<b>1 000 000€</b>	<b>2,77</b>	
	Emprunt	<b>4 780 000€</b>	<b>26 908 100€</b>	<b>31 688 100€</b>	<b>88,05</b>	
<b>Coût Total</b>		<b>6 220 000 €</b>	<b>29 768 100€</b>	<b>35 988 100€</b>	<b>100</b>	

\* Préciser dans la colonne grisée le critère de maturité de la demande : A solliciter/sollicitée/acquise

\*\* Si le projet a déjà fait l'objet d'une saisine auprès des services du Conseil régional, merci d'indiquer les références de votre contact en région :

Contact en région : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_





# ACCORD DE RELANCE NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

Service : ~~Fiche-projet~~ à compléter par le porteur de projet



## PIECES COMPLEMENTAIRES JOINTES A LA FICHE-PROJET :

👉 Lister les pièces qui accompagnent la fiche projet (Dossier de présentation détaillée du projet, copie délibérations et actes administratifs, Copies des sollicitations auprès des co-financeurs et accusés de réception, justificatifs d'obtention de prêts...), merci d'en indiquer la nature et d'en préciser le critère de maturité (accusé de réception, lettre d'intention...) :

Nature des pièces	Date du document
Courriers d'attribution des aides par les financeurs Ademe/ CITEO	
Justificatifs d'obtention des prêts	

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du bocage bressuirais

**Intitulé de l'action** :

Aménagement et valorisation du site des Rochers gravés des Vaulx

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 6 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Ambition 2 : un territoire aménagé de façon équilibrée et préservant ses ressources

- 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire.
- 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles

Ambition 3 : un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

- 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain
- 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Aménagement et valorisation du site archéologique des Rochers gravés des Vaulx autour de 3 axes :

- Pour le préserver (problématique de conservation) dans sa dimension patrimoniale et environnementale
- Pour le valoriser dans cette double dimension, le rendre accessible à tous et favoriser sa découverte
- Pour l'inscrire dans une dynamique territoriale, en connexion étroite avec le Musée L'Abbaye à Mauléon qui présente des rochers déplacés et apportent des éléments de compréhension de l'histoire, la géologie, l'imaginaire du bocage. Le site des Vaulx doit être conçu comme un lieu privilégié d'expérimentations et de médiations 'grandeur nature' du musée dans sa dimension didactique et sensible.

Le site est doublement intéressant :

- **Sur le plan historique** : il s'agit du plus grand (en nombre) ensemble européen de rochers gravés anthropomorphes, datation évaluée vers la fin de l'âge du bronze, début de l'âge du fer (-1 000 – 800 avant J.-C.) regroupant 44 blocs taillés de manière à obtenir une forme humanoïde et portant de nombreux signes (croix, étoiles, cercles...) ou figures humaines et de quadrupèdes. 22

autres blocs ont été déplacés et sont conservés dans différents musées (Mauléon, Musée d'Archéologie Nationale de Saint Germain en Laye, Cholet, Périgueux...). 41 blocs ont disparu depuis la découverte du site en 1876 (détruits ?). L'ensemble est classé au titre des Monuments Historiques 23/03/1982. Un inventaire géolocalisé a été réalisé en 2015 en collaboration avec le Service Régional de l'Archéologie de Poitou-Charentes - Nouvelle Aquitaine, et complété par des études stylistiques. Le sens de ces gravures reste inconnu pour le moment.

- **Sur le plan paysager** : repéré comme un site de 1<sup>er</sup> ordre dans le Plan Paysage de l'Agglomération, le site est inscrit dans un environnement naturel préservé composé d'espaces agricoles et de vallées et de plateaux et offrant des points de vue lointains sur le bocage et présentant un réel intérêt paysager et de biodiversité. La mise en valeur de ce site répond ainsi à deux objectifs de qualité paysagère : « Révéler le paysage histoire du bocage » et « Distinguer et transmettre des sites naturels remarquables » avec l'ambition corrélée de révéler l'écrin paysager dans lequel s'inscrivent les roches gravées. On y retrouve les motifs paysagers identitaires du bocage : les haies (quelques exemples de plessage), les arbres têtards, les landes sèches pour l'élevage extensif... Le fond de vallée est très préservé : ruisseau formant des méandres et des zones humides, semi-humides ou boisées. L'ensemble génère des ambiances très différentes et les sentiers de randonnée qui le traversent, invitent à la découverte de ce paysage.

La diversité des milieux et leur caractère préservé contribuent au maintien et au développement d'une biodiversité riche, que des inventaires floristique et faunistique viendraient conforter.

Le visiteur pourra s'interroger sur l'histoire de cette vallée et les multiples transformations qu'elle a connues.

- L'idée générale de l'action reste une découverte du site en visite libre, accès gratuit, avec des possibilités de visites accompagnées (médiateur musée Mauléon, association environnementale...) et le lien avec une application numérique téléchargeable liée au musée.

**Localisation** : situé sur la commune de Mauléon (Saint Aubin de Baubigné), à 2 km à l'ouest du centre-bourg. Les parcelles se situent de part et d'autre de la D 759. Le site

se développe sur une cinquantaine d'hectares environ et est articulé autour d'un ruisseau. Acquisition des parcelles les plus intéressantes en cours par la commune. D'autres parcelles restent dans le domaine privé.

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Actions à envisager au service des 3 axes :

1/ un site de promenade et de randonnée 'au cœur d'une campagne authentique et préservée'

2/ un site de visite et de découverte 'sur les traces des rochers gravés des Vaulx'

3/ un lieu d'animations et d'expérimentations 'des animations pédagogiques, culturelles, naturelles... pour tous les publics'.

Concrètement, cela passe par :

### **Côté investissement :**

- Création d'une aire de stationnement (le moins impactant possible) dans une logique d'aire naturelle
- Installation d'infrastructures d'accueil : aire de détente et pique-nique, toilettes sèches
- Aménagements paysagers : nettoyage, débroussaillage, élagage – abattage sélectif..., installation de clôtures, restaurations de haies...
- Mise en place de 2 parcours de découverte : l'un de 1.5 km environ, l'autre de 6 km qui bénéficierait d'une application de découverte ludique Terra Aventura
- Création et mise en place d'une signalétique sur le site pour donner des clés de lecture et de compréhension du site (naturel et historique), nécessitant notamment préalablement de faire un inventaire précis et cartographié des milieux et espèces. La signalétique comporterait une présentation générale du

site, plan général, descriptif des sentiers, règles de conduite, 8 stations d'interprétation, du balisage.

- Signalisation routière
- Diagnostic archéologique
- Etablir un plan de gestion du site

#### **Côté fonctionnement : gestion du site :**

- Entretien régulier du site (nettoyage, débroussaillage, entretien sanitaires...): à voir avec la commune.
- Nettoyage et surveillance archéologique des blocs
- Eco-pâturage sur certaines parcelles,
- Animations : en lien avec les acteurs associatifs et culturels du bocage,
- Dynamique partenariale entretenir et faire vivre le site (Territoire Zéro Chômeurs, chantiers de jeunes en lien avec le CSC du Mauléonais, étudiants en stage archéologique, culture participative...).

## **II. CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...) :

Juin 2019 : rendu de l'étude de faisabilité et programme de protection et de valorisation (Agence AVEC)

Dernier trimestre 2021 : relance du Comité de pilotage

Fin 2021 : acquisition des parcelles les plus emblématiques par la commune

Début 2022 : lancement des marchés publics (maitrise d'œuvre et travaux)

Début 2022 : lancement des études préalables (diagnostic archéologique, inventaires...)

Janvier 2023 : réalisation des travaux

Eté 2023 : ouverture au public

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : - Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ? - Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ? - Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ? - Par l'utilisation de matières renouvelables ? - Autre ?		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	X	Cf ci-dessus
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....	X	Cf ci-dessus

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

### PROJET : AMENAGEMENT ET VALORISATION DU SITE DES ROCHERS GRAVES DES VAULX

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>184 000,00 €</b>		
			0,00 €			DETR			
<b>TRAVAUX</b>		<b>210 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>				
<i>Procédures et études préalables</i>		15 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	Région (15%+10%)	37 950,00 €		
<i>Equipements et infrastructures d'accueil</i>		90 000,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	Leader (30%)	69 000,00 €		
<i>Aménagement paysager</i>		30 000,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €	DRAC CRMH	26 000,00 €		
<i>Parcours de découverte</i>		40 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	ETAT - CTRE	51 050,00 €		
<i>Protection et valorisation des rochers</i>		15 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
<i>Médiation communication</i>		10 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €				
<i>Imprévus</i>		10 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	Fonds de concours Agglo			
<b>HONORAIRES</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>Emprunt-autofinancement</b>	<b>46 000,00 €</b>		
<i>Maitrise d'œuvre</i>		20 000,00 €	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €	Autofinancement/Emprunt	46 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>230 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	42 000,00 €	<b>62 000,00 €</b>		<b>230 000,00 €</b>		



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** VILLE CERIZAY (79140)

**Intitulé de l'action :**

CREATION D'UN PARCOURS LUDIQUE A DIMENSION ENVIRONNEMENT-NATURE

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 14/05/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

AMBITION 1 : « Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois »

- *Objectif 1.5 : « Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme vecteur de l'économie résidentielle »*

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Efficacité énergétique         | <input type="checkbox"/>            |
| Energies renouvelables         | <input type="checkbox"/>            |
| Mobilité propre                | <input type="checkbox"/>            |
| Valorisation ressources locale | <input checked="" type="checkbox"/> |

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

Risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action consiste à créer un parcours déambulatoire et ludique au cœur d'un espace forestier (parc Domaine de la Roche - 8 hectares) à travers la création et l'intégration de structures bois inédites (jeux, mobilier, ...) issus de la revalorisation de déchets bois des travaux du bâtiment et de menuiserie, capables d'éveiller une relation directe à l'environnement-nature du site.

Cette démarche s'inscrit dans une approche successive et globale du site du Domaine de la Roche à vocation d'une part, touristique (Gîtes 3 épis d'accueil de groupes 25 couchages, centre aquatique), d'autre part de loisirs familles-enfants (salles d'activités, centre de loisirs, cheminement pédestre, ...), en ouvrant une nouvelle étape avec l'aménagement et la valorisation de l'espace forestier du parc par l'intégration d'un parcours d'équipements à vocation ludiques dans un rapport direct à l'environnement du domaine.

**Localisation :** CERIZAY 79140 - PARC DOMAINE DE LA ROCHE (8 hectares)

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Par ses 8 hectares situés au cœur de la ville et en connexion directe avec ses quartiers périphériques, le parc du Domaine de la Roche constitue un cadre exceptionnel et idéale pour les promenades familiales et les rassemblements.

Une 1<sup>ère</sup> étape a permis de donner au site une « identité familles-enfants » à travers la réalisation de différents équipements : centre de loisirs, salles de convivialité et d'activité, chemins de randonnées, aires de jeux, centre aquatique ...

Une dimension touristique-économique s'est ajoutée au site, à travers la réhabilitation et la transformation du château du parc en un gîte 3 épis dédié à l'accueil de groupes, avec une capacité de 25 couchages. Plus de 2300 nuitées sont enregistrées en moyenne chaque année par l'accueil de touristes.

### **Valoriser le site par un parcours d'équipements ludiques environnement-nature**

La partie supérieure du domaine constitué d'un espace forestier, partie intégrante du site et qui épaulé les équipements, n'a jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune attention et traitement particulier.

Il convient de passer à une nouvelle étape de valorisation et d'aménagement du site, en confortant la dimension touristique, curieuse, ludique et environnementale du domaine par la création d'un parcours d'espaces de jeux et de mobiliers bois, dans une approche environnement-nature. C'est l'objet de la fiche action.

La démarche vise à inviter le visiteur (touriste accueilli au château, familles, promeneurs, ...) à découvrir plus en profondeur le parc, en proposant un parcours à la fois ludique et pédagogique en relation et en contact direct avec le domaine forestier et complètement imbriqué avec la nature du site.

Il s'agira ici de s'écarter du concept des aires de jeux habituels, mais d'être au croisement de l'œuvre, de la nature, du paysage, du ludique, du rêve et de l'imaginaire à travers des équipements et des structures inédites qui épouseront l'espace et l'environnement direct du parc. L'ensemble de ces équipements et mobiliers devront suggérer des parcours et une déambulation en correspondance avec l'environnement : *« on y chemine, on y grimpe, on y traverse, on s'y blotti ou on s'y réfugie ».*

*« L'ambition est de composer avec le milieu en créant des jeux découlant des situations spatiales préexistantes du site pour y créer moult départs d'aventures ! Les structures alternent platelages ajourés et filets. Des hamacs géants surplombant le végétal seront un clin d'œil au radeau des cimes. On donne à pratiquer un site, en se rapprochant autant que possible d'une relation naturelle du corps au terrain. »*

### **« Surcyclage » : la revalorisation des rebuts et déchets de menuiserie bois**

Une des principales innovations du projet consiste en l'utilisation de bois issus d'anciennes menuiseries extérieures dans une démarche de « surcyclage » pour l'intégralité du projet.

En France, tous les ans, sont déposées environ 6 millions de fenêtres en bois (source : étude requalif, ADEME, 2017) parce qu'elles ne satisfont plus aux critères d'isolation actuels. Le bois qui les constitue est, dans une très grande majorité des cas, en parfait état. Actuellement, la quasi-intégralité de cette ressource est incinérée ou enfouie. Le bois des menuiseries déposées est un matériau noble. Le bois constituant les fenêtres a été sélectionné au sein de la grume de l'arbre. Abattu il y a entre 40 et 100 ans, le bois a eu le temps de sécher et de durcir. Il est d'excellente qualité mécanique, esthétique et non dégradé. Convenant à des usages intérieurs comme extérieurs, ils offrent de multiples possibilités.

Il s'agit à travers ce projet de valorisation ludique du Domaine de la Roche à Cerizay (79140), d'offrir une seconde vie aux déchets et rebuts de la ressource bois : après avoir été utilisé sous forme de menuiserie, il lui sera conférer un nouveau potentiel d'usage sous forme de meubles et d'équipements de jeux nature-environnement.

Cette démarche sera conduite dans une approche locale de circuits courts avec l'ingénierie et l'intervention de la société « 100 Détours » (la Chapelle St-Etienne 79), en lien avec l'ESIAM (entreprise à but solidaire) spécialisées dans l'optimisation et la revalorisation de la matière bois, ainsi qu'avec les employés municipaux qualifiés en menuiserie et serrurerie.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

- Phase de pré-étude et pré-chiffrage réalisée - Décembre 2020
- Phase d'étude définitive du projet et des montants travaux + consultation : second semestre 2021
- Réalisation : 1<sup>er</sup> semestre 2022

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	Par l'utilisation de matières renouvelables :  Le projet repose sur une démarche de réutilisation et de revalorisation des déchets et rebuts des fenêtres bois issues des travaux du bâtiment et des menuiseries.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>OUI</b>	Par une sensibilisation au respect de l'environnement à travers une approche pédagogique-éducative et ludique permettant aux plus jeunes d'être en contact direct avec la nature, développant une sensibilisation au respect de l'environnement.
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>NON</b>	

<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>OUI</b>	Par l'utilisation de matières renouvelables :  La concrétisation du projet repose sur la réutilisation et la revalorisation des déchets et des rebuts des fenêtres bois issus des travaux du bâtiment et des menuiseries.
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>OUI</b>	La réalisation du projet s'appuie sur un modèle de développement durable en circuit court avec les entreprises locales et de l'économie solidaire
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>OUI</b>	Le projet composera avec un espace forestier - Intégration d'équipements et de structures bois (meublier, aire de jeux, ...) à vocation environnement-nature en relation direct avec le cadre naturel du site.
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>OUI</b>	Le projet s'inscrit dans une vocation touristique-loisirs-éducatif-environnement qui vise à renforcer l'attractivité d'un site familial ouvert au public

### III. PLAN DE FINANCEMENT

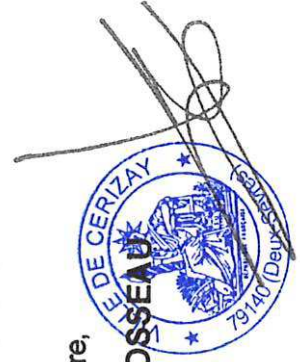
Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Etude générale de conception	15 000	3000	18 000	Etat - CRTE	132 252	60%	A solliciter
Suivi travaux et DOE	15 000	3000	18 000	Région NA	44 084	20%	A solliciter
Etude des structures bois	5 750	1150	6 900				
Etudes des structures filets	7 500	1500	9 000				
Réalisation des structures bois (10)	95 580	19116	114 696				
Réalisation filets et agrées / stacklines	36 590	7318	43 908				
Fondations / préparation du terrain	40 000	8000	48 000				
Divers	5 000	1000	6 000				
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	44 084	20%	Acquis
<b>Total</b>	<b>220 420</b>	<b>44084</b>	<b>264 504</b>	<b>Total</b>	<b>220 420</b>	<b>100%</b>	

Fait à CERIZAY, le 17/05/2021

Signature et cachet

Le Maire,

**Johnny BROSSAUD**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de MONTRAVERS.....

**Intitulé de l'action :**

Acquisition du Moulin du Guy

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 29/04/2021 –

Projet d'acquisition d'un ancien moulin à eau par la commune de Montravers, en vue de sa mise en valeur par l'agglomération du bocage bressuirais

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 1.5 : renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

Protection de la biodiversité et des espaces naturels

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Préservation du bâti, vecteur d'animations en période estivale

### **Localisation :**

Le Moulin du Guy se situe sur un îlot de la Sèvre Nantaise.

Situé sur la commune de Montravers, il est limitrophe de la commune de Sèvremont (la Pommeraie-sur-Sèvre en Vendée).

### **Descriptif sommaire de l'action :**

L'activité du moulin a cessé en 1964, le bâti remarquable nécessite une réhabilitation, qui ne peut être envisagée qu'au niveau communautaire.

L'environnement constitué par la Sèvre Nantaise et des prairies humides, abrite une grande biodiversité à préserver et constitue un attrait touristique pour la communauté d'agglomération du bocage bressuirais et la Vendée (commune de Sèvremont et/ou la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges)

L'action première est l'acquisition du Moulin du Guy par la commune de Montravers avec l'aide d'un subventionnement.

Cet achat est conditionné par l'engagement de l'intercommunalité, pour la réhabilitation, la mise en valeur du site, le volet touristique et la préservation de la biodiversité, étant donné l'ampleur budgétaire et les enjeux du projet.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

A décider avec l'agglomération du bocage bressuirais



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>oui</b>	Préservation du milieu humide et des espèces remarquables
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Aménagement d'un espace à haute valeur patrimoniale (ancien moulin à eau), situé au bord de la Sèvre Nantaise.

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>							
Achat du Moulin du Guy : bâti et parcelles de terrain (commune)	39 000			Subventions A voir avec 1 agglom 2b			
Renovation (agglom 2b)	100 000			Plan de relance			
Frais notariés	3 200						
Frais d'agence AIP	1 500						
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)			
				Total			
<b>Total</b>	<b>143 700</b>						

Fait à Montravers, le 20 MAI 2021

Signature et cachet

Rodolphe ROUÉ, Maire



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Projet de développement écotouristique

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Mise en œuvre du plan d'actions élaborés par l'équipe spécialisée en charge de la réalisation d'une étude stratégique de développement écotouristique.

### Localisation :

Commune de Nueil-Les-Aubiers

### Descriptif sommaire de l'action :

Il s'agit, après et selon l'étude en phase 1, de :

PHASE n°2 : maîtrise d'œuvre assurée par un architecte mandataire en groupement avec un concepteur paysagiste, un scénographe et des bureaux d'études VRD, fluides, structures si nécessaire, acquisition de véhicules électriques...

- PHASE n°3 : communication-marketing pour une déclinaison graphique du projet d'écotourisme, conception et création d'outils de communication, animations culturelles etc.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Les phases 2 et 3 du projet sont prévues pour 2022 et 2023.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

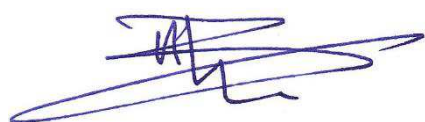

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Développement d'une mobilité propre  Mise en œuvre de l'écotourisme sur le territoire  Sensibilisation à l'écotourisme
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Développement touristique  Activités innovantes pour un développement durable

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Phase 2 et 3 du projet	362.500 €	72.500 €	435.000 €	DETR	108.750 €	30	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	253.750 €	70	
<b>Total</b>	<b>362.500 €</b>	<b>72.500 €</b>	<b>435.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>362.500 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Syndicat Mixte du château Saint Mesmin

**Intitulé de l'action :**

Le château des enfants : Un projet sociétal structurant de développement culturel et touristique.

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

21/05/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## Objet de l'action :

Mise en valeur patrimoniale, culturelle et touristique du château de Saint Mesmin.

**Localisation :** Saint André sur Sèvre (73980)

## Descriptif sommaire de l'action :

Pour affirmer le positionnement du concept retenu « château des enfants » sur le site du château de Saint Mesmin, un projet global de réaménagement s'impose autour de 2 axes à mener conjointement :

*Préambule : Une étude de faisabilité du projet (soutien CAUE par ex.)*

**AXE 1 :** Programme **de restauration et de conservation** du site au titre des Monuments Historiques : château médiéval et dépendances classés « monument historique » avec mise en place de phasage de travaux de restauration du gros œuvre de la forteresse et ses communs en adéquation avec le projet global : maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie) : réflexion autour des espaces nécessaires à rénover pour répondre au développement culturel et touristique du « château des enfants ».

**AXE 2 :** Programme **d'aménagement** des dépendances voire même du château « Le château des enfants » avec travaux non pris en charge au titre des Monuments Historiques : Aménagement intérieur, carrelage, les fluides (eau et électricité), éclairage cloisons, etc... :

- en définissant le programme d'animations (autour d'une thématique annuelle),
- en imaginant de nouvelles animations structurant l'offre,
- en mêlant les nouveaux outils de médiation avec l'aménagement scénographique repensé et l'achat de mobiliers adéquats (outils de médiations numériques, outils muséographiques, signalétique, jeux pédagogiques),
- en créant de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire, etc..

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2021/2022 : Etude de faisabilité

2023/2026 : Travaux restauration et aménagement



## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	Restauration du château et dépendances afin d'améliorer son efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>OUI</b>	Mise en place de projets communs avec acteurs du territoire autour de la politique cohésion sociale « enfance ».

### III. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
AXE 1 : Travaux restauration MH	2 000 000		2 400 000	ETAT DRAC Nouvelle Aquitaine	3 360 000		1 860 000
Maçonnerie, menuiseries, couverture				REGIONS NA et Pays de Loire			
				EUROPE			
AXE 2 : Travaux aménagement non MH	1 500 000		1 800 000				
Mobiliers, scénographie, fluides				ETAT FONDS TERRITORIAUX			1 500 000
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	840 000	20%	
<b>Total</b>	<b>3 500 000</b>		<b>4 200 000</b>	<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>		<b>3 360 000</b>

Fait à Saint André sur Sèvre , le 21.05.2021

Signature et cachet / Caroline Torres Frometa, directrice

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) –Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Argentonnay

**Intitulé de l'action :** Végétalisation d'une Place

**Date de rédaction de la Fiche –** 10 mai 2021

**Projet :** Végétalisation de la Place Léopold Bergeon – Argenton Les Vallées -

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Transition énergétique – Cohésion sociale

**Aquel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## **Objet de l'action :** Végétaliser pour rafraichir

Ce projet a pour but d'embellir la place centrale de la commune en la végétalisant et afin de répondre à plusieurs objectifs:

- Réduction de la chaleur en créant de l'ombrage,
- Absorption et réflexion des rayons solaires,
- Permettre au sol de récolter et de stocker l'eau,
- Permettre l'évapotranspiration du sol et des végétaux, permettant d'humidifier l'air,
- Planter des arbres,

La végétalisation de l'espace public s'inscrit dans la recherche de réponse aux divers enjeux environnementaux : qualité de l'air, continuités écologiques et renforcement de la biodiversité, infiltration naturelle des eaux pluviales, ombre et rafraîchissement de la ville...

**Localisation :** Place Léopold Bergeon – Argenton Les Vallées – 79150 ARGENTONNAY

## **Descriptif sommaire de l'action :**

### **Végétalisation de la Place Léopold Bergeon**

Cette ancienne place (ancien lieu de marché aux bestiaux), est une grande place bétonnée. Aussi, l'objectif de la municipalité est de la végétaliser partiellement, afin de créer un espace intergénérationnel, de mettre en valeur le patrimoine présent à vocation touristique, améliorer le cadre de vie des habitants.

En effet, la végétalisation urbaine a de nombreuses utilités et avantages.

Les espaces verts contribuent à l'amélioration du bien-être individuel et collectif des individus. Vivre à proximité des espaces verts réduirait le nombre de cas maladies telles que le stress, l'anxiété ou encore l'asthme. Ils encouragent aussi les activités physiques, renforcent le sentiment d'appartenance au quartier et favorisent les rencontres

Les végétaux contribuent à la dépollution des eaux, du sol et de l'air. Ils préviennent les inondations en contribuant à l'évacuation des eaux pluviales.

Ils bonifient l'air en absorbant les particules polluantes et en les transformant en oxygène. Les grands arbres pourraient retenir jusqu'à 5,4 tonnes de CO2 par an et 20 kg de poussière !

Ils assurent une régularisation naturelle de la température.

## **CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Les travaux sont programmés pour 2021-2022 : Phase Etude (septembre 2021), Lancement des travaux (janvier 2022).

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique (Candélabres, luminaires)
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>oui</b>	Favoriser les évacuations d'eau
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>oui</b>	Bonifier l'air
<b>6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>oui</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Lieu intergénérationnel.

### III. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maîtrise d'œuvre et travaux	200 000€	40 000€	240 000€	DETR	80 000€	40	
				Conseil Départemental	40 000€	20	
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	80 000€	40	
				<b>Total</b>			

Fait à Argentonnay , le 10 mai 2021

Signature et cachet

Mme le Maire

Armelle CASSIN



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

**MAIRIE DE BRESSUIRE**.....

**Intitulé de l'action :**

Requalification de la rue de Malabry.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

14/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 2.5 Favoriser la mobilité et l'accès aux services

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## Objet de l'action :

Requalification de la rue de Malabry

**Localisation :** Bressuire

## Descriptif sommaire de l'action :

Afin d'améliorer le cadre de vie en prenant en compte les mobilités du quotidien, de sécuriser les accès aux différents établissements, équipements publics (Lycées Maurice Genevoix et Simone Signoret, MFR Sevreurope, Stade Alain Métayer, Hôpital de jour), et de permettre à tous, quel que soit le mode déplacement, de circuler en toute tranquillité et sécurité, la Ville de Bressuire a décidé de procéder à des travaux d'envergure sur la rue de Malabry.

A terme, elle sera aménagée avec des trottoirs dont la largeur sera harmonisée pour faciliter la circulation des piétons et notamment les personnes à mobilité réduite. Les déplacements des cyclistes seront sécurisés par l'implantation de deux bandes cyclables. Deux plateaux surélevés, où la vitesse sera limitée à 30 km/h, viendront compléter le dispositif.

Prévue durant l'été 2021, une phase d'essai est envisagée. Elle va permettre de tester les aménagements avant la réalisation des travaux de finition (bordures, enrobé, nouveau matériel d'éclairage public). L'objectif est de vérifier que les aménagements répondent aux attentes des riverains, automobilistes, piétons et cyclistes, mais aussi d'analyser les impacts sur la circulation des rues adjacentes. Le cas échéant, des modifications pourront être apportées au projet avant la réalisation des travaux définitifs à partir de l'automne 2021.

# II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :






### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Effacement des réseaux aériens pour libérer les espaces publics. Requalification permettant une place plus importante pour le vélo et le piéton.</p> <p>Aménagement de continuité cyclable vers le centre-ville</p> <p>Remplacement du matériel d'éclairage public existant par des sources lumineuses à leds (moins énergivores)</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>neutre</b>	

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Changer la façon d'appréhender la mobilité sur Bressuire en prenant en compte une mobilité diversifiée (marche, vélo, trottinette,...)</p>
-------------------------------	---	------------	---

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Travaux enfouissement Basse tension et téléphone	141 800 €	28 360 €	170 160 €	Etat	150 000 €	24 %	A solliciter
Travaux phase 1	246 000 €	49 200 €	295 200 €				
Travaux phase 2	242 500 €	48 500 €	291 000 €				
<b>Total</b>	<b>630 300 €</b>	<b>126 060 €</b>	<b>756 360 €</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b> Total	<b>480 300 €</b> <b>630 300 €</b>	<b>76 %</b> <b>100 %</b>	

Fait à Bressuire  
  
 Signature et cachet



, le 14/05/2021



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

**MAIRIE DE BRESSUIRE**.....

**Intitulé de l'action :**

Création d'une Ludothèque.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

14/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : Objectif 3.1

Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Réhabilitation d'une ancienne galerie commerciale par la création d'une ludothèque et la rénovation du passage traversant

**Localisation :** Bressuire – Centre Ville.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Cette opération participe à la stratégie de dynamisation du centre-ville de Bressuire. En effet, dans le cadre de la convention **Action Cœur de Ville**, la Ville de Bressuire a missionné un bureau d'étude Urbicus afin d'adopter un plan guide de valorisation du centre-ville. Le plan guide repose sur deux piliers :

- **Venir en centre-ville de Bressuire**
- **Venir vivre en centre-ville de Bressuire**

Ceci grâce à une amélioration de l'habitat, de la mobilité et du cadre de vie, grâce à un soutien au commerce de proximité et grâce à un renforcement de l'offre d'équipements en centre-ville.

**Toutes les actions issues du plan guide seront conduites dans un souci de respect du développement durable.**

Fidèle à cette feuille de route, l'implantation de la ludothèque concoure à l'atteinte de deux objectifs.

- **Améliorer la transition énergétique** : reconversion d'une friche commerciale en équipement public et amélioration de la performance énergétique du bâti,
- **Faire venir en centre-ville** : accueil des familles grâce à un nouvel équipement structurant en hypercentre et confortement du commerce de proximité.

La municipalité, dans un souci d'amélioration du cadre de vie redynamisera ce pôle par une rénovation totale du Passage de la Poste.

Le Passage de la Poste :

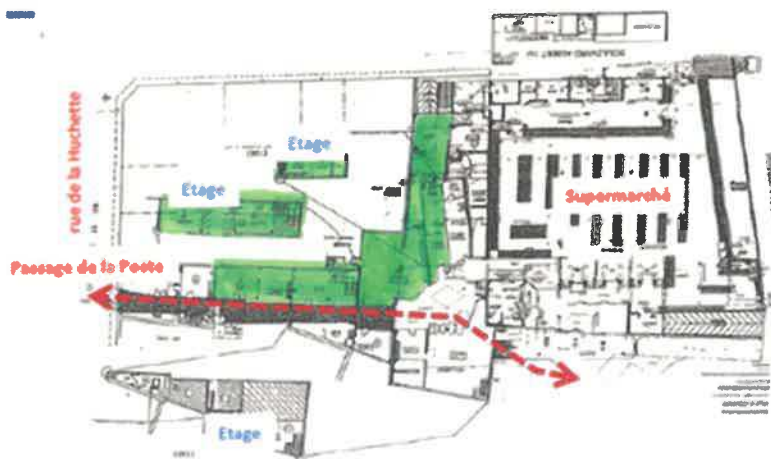
Situé en hypercentre de Bressuire, ce passage couvert réalise la jonction entre la principale rue commerçante de Bressuire, la rue de la Huchette et la place des Jumelages. Il est un accès possible pour les piétons allant au supermarché U Utile et à la médiathèque.

## Passage de la Poste



La Place des Jumelages correspond à la zone de stationnement sur le plan. La médiathèque est située à l'extrémité de cette place. Ce bâtiment donne également sur la Place du 5 mai.

## Passage de la Poste



Ce passage de 1977 est très daté au niveau architectural et présente des signes d'obsolescence.

La majorité des cellules commerciales est vacante, ce qui donne une impression d'abandon. Cet espace clos, très triste nuit à l'attractivité des commerces environnants. Sa faible appropriation facilite les incivilités.



#### Un nouvel équipement en hypercentre commercial :

Désireuse de faire venir en centre-ville de Bressuire habitants et chalands, la municipalité a décidé de renforcer l'offre d'équipements en centre-ville.

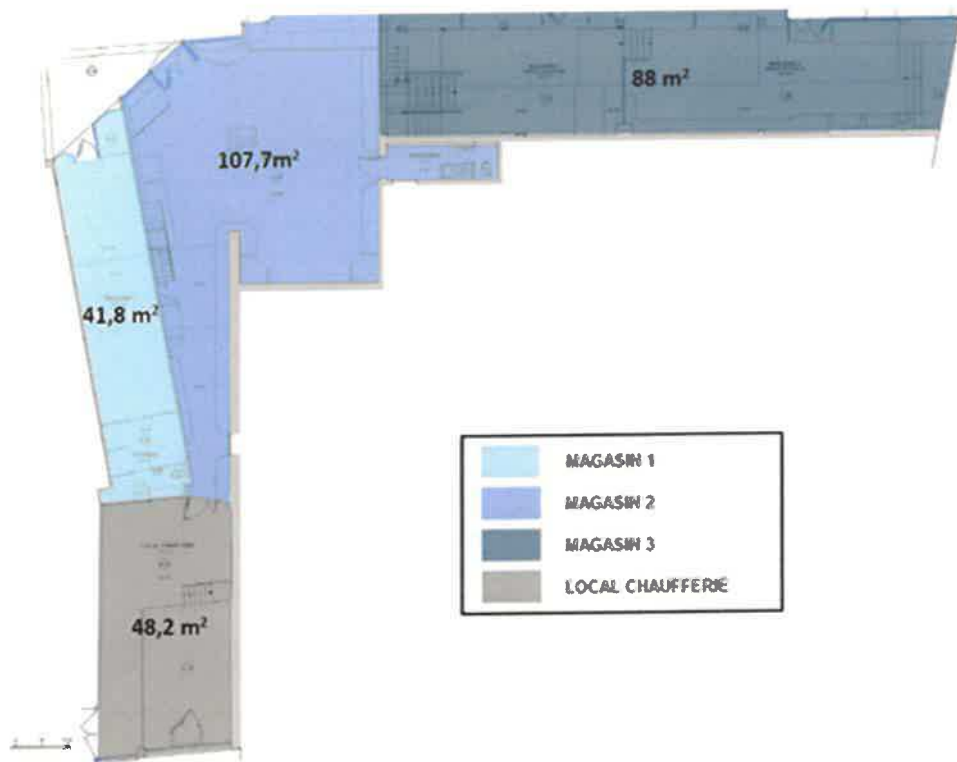
Aussi, la Ville a décidé d'implanter une ludothèque dans le Passage de la Poste. Il s'agit de tirer parti de la position idéale du passage et de lui donner une seconde vie.

Cet équipement intergénérationnel permettra aux enfants (dès le premier âge) et aux adultes d'accéder à une offre de jeux sur place ou prêtée. Il sera proposé des jeux d'éveil, des jouets, des jeux de société et un espace numérique.

#### Le projet :

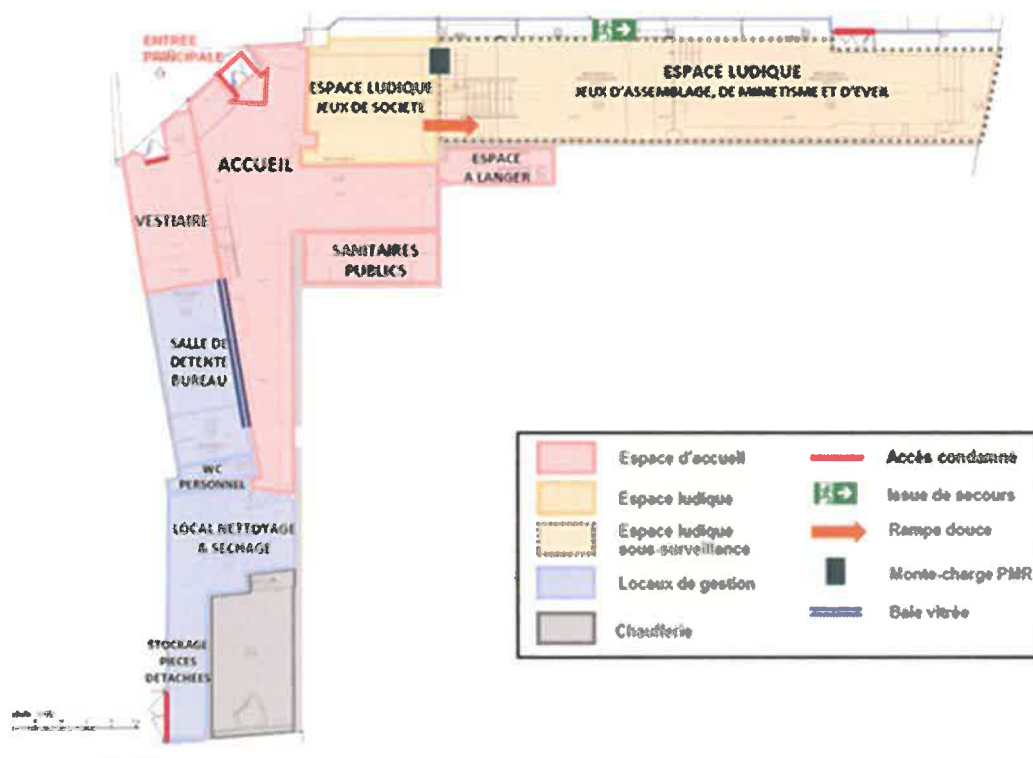
La ludothèque sera située dans la partie gauche du Passage de la Poste, en substitution de cellules commerciales vides depuis plusieurs années.





*Il est projeté l'acquisition d'un local supplémentaire, jouxtant le local chaufferie.*

Le bureau d'étude SCET a réalisé une étude de recyclage foncier avec comme objectifs de réaliser un premier état des lieux (niveau de dégradation du bâti, problèmes thermiques, détection d'amiante...). Il a proposé une première répartition des espaces. Le bureau d'étude a également étudié l'accessibilité de l'équipement aux personnes à mobilité réduite.



*Il est également prévu un espace numérique, à côté du stockage des pièces détachées.*

La Ville doit acheter une cellule supplémentaire afin d'y accueillir un espace numérique.

Un plan de travaux soucieux de la rénovation énergétique :

Les travaux seront conduits dans une optique d'économie de l'énergie :

- changement des ouvertures, actuellement énergivores
- isolation du plafond
- mise en place d'un système de chauffage et d'éclairage qui réduisent la consommation thermique et électrique

L'amélioration de la performance énergétique est un axe important de la mission confiée au maître d'œuvre. Les diagnostics de performance énergétique avant travaux seront fournis.

Il est par ailleurs demandé au maître d'œuvre d'apporter une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

- Programmation : octobre 2020-janvier 2021
- Consultation choix MOE : Février 2021-juin 2021
- Etudes : juillet 2021-janvier 2022
- Consultations entreprises : février 2022-avril 2022
- Travaux : mai 2022 -mai 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	La galerie marchande date de 1977. Les travaux réalisés permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment par l'utilisation de matériaux plus écologiques et une meilleure isolation
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>oui</b>	Meilleure isolation thermique permettant de réduire les aléas climatiques ( sécheresse, grand froid)
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>oui</b>	La location ou le prêts de jeux et jouets évitent l'acquisition de jeux par les familles qui au bout de quelques années seraient jetés
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels,</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>neutre</b>	

<b>agricoles et sylvicoles</b>			
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Gestion de la ludothèque par une association du territoire, création d'emplois</p> <p>Création d'un nouveau service à la population</p>

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Acquisitions	186 000 €	0 €	186 000 €	DSIL 2020	100 000 €	11 %	acquis
Travaux	590 000 €	118 000 €	708 000 €	DSIL 2022	133 200 €	15 %	A solliciter
Honoraires et divers	93 000 €	18 600 €	111 600 €	Région	50 000 €	6 %	A solliciter
Mobilier	20 000 €	4 000 €	24 000 €				
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	605 800 €	68 %	
<b>Total</b>	<b>889 000 €</b>	<b>140 600 €</b>	<b>1 029 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>889 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à Bressuire

, le 14/05/2021

Signature et cachet



*[Handwritten signature]*

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Projet d'aménagement et développement de l'épicerie associative « Le Petit Dépôt »

Date de rédaction de la Fiche – projet :

19 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet d'aménagement et développement de l'épicerie associative « Le Petit Dépôt »**

**Localisation :**

**Mauléon (Loublande).**

**Descriptif sommaire de l'action :**

La commune déléguée de Loublande accueille dans un local communal une épicerie associative « Le Petit Dépôt » qui propose des produits de 1<sup>ère</sup> nécessité et des produits locaux. Née d'une initiative d'un groupe de bénévoles, suite à la fermeture du dernier commerce (boulangerie), bénévoles qui souhaitent faire vivre le cœur de bourg de Loublande, et proposer aux habitants une offre de proximité, l'épicerie souhaite aujourd'hui se développer.

Plus qu'une épicerie, cette structure œuvre au développement du lien social et s'apparente au secteur de l'économie sociale et solidaire à travers son approche d'offre de services diverse et son espace de convivialité.

Dans une dynamique de soutien des commerces de proximité, la commune de Mauléon œuvre à la dynamisation de ses 7 cœurs de bourg et souhaite donc accompagner le développement de ses épiceries associatives.

Il est envisagé dans ce cas précis des travaux d'aménagement du local communal mais des espaces intérieurs pour répondre aux besoins de l'épicerie.

La commune s'est engagée dans un « Agenda 2030 » et souhaite promouvoir les filières courtes et appuyer le développement d'une offre commerciale en cœur de bourg, favorisant la cohésion sociale.

Les objectifs stratégiques :

- Améliorer l'offre commerciale de proximité et développer l'attractivité du cœur de bourg.
- Valoriser les produits locaux
- Favoriser le développement du lien social.
- Offrir un meilleur cadre de vie pour les habitants.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Définition du projet : en cours

Travaux : 2022



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	L'opération fera l'objet au préalable d'un audit énergétique qui nous permettra de préciser la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Oui	Agenda 2030 : valorisation des circuits courts et des produits locaux
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	Oui	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, et permet de développer l'offre commerciale en cœur de bourg. Projet inscrit dans la démarche de revitalisation des cœurs de bourg (Petite Ville de Demain)



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Aménagement des Jardins de l'Abbaye

Date de rédaction de la Fiche – projet :

06 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social. / Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Mobilité propre
- Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Il s'agit de travaux d'aménagement d'un espace public remarquable sur le site de l'Abbaye de la Trinité : **la restauration des Jardins de l'Abbaye**

### Localisation :

Mauléon-ville

### Descriptif sommaire de l'action :

Situés au cœur de bourg, les Jardins de l'Abbaye de la Trinité sont destinés à devenir un espace attractif et accessible à tous. A proximité de la première zone de commerces du centre-ville de Mauléon, différentes ambiances agrémenteront ce lieu.

Une première phase de travaux a été engagée en 2017 et 2018, avec notamment la plantation de plantes tinctoriales (rappeler l'histoire du cuir et du textile à Mauléon). La prochaine étape est de restaurer tous les murs (donnant accès au 2ème espace des jardins et aux terrasses). Cet aménagement global a été pensé dans le cadre de l'étude menée pour la requalification des espaces publics.

Une mission APD complémentaire a été confiée au cabinet 7Lieux afin de travailler spécifiquement sur la dimension paysagère de cet aménagement.

Propositions du cabinet :

- Axes de vues : ouvrir la vue panoramique (depuis la rue des remparts, sur la vallée au Sud-est, sur les horizons vallonnés panoramique Sud, sur la rue du parc, depuis les terrasses de la Mairie, depuis l'angle Ouest vers et rue de la Sagesse).
- Topographie : accès PMR aux terrasses, et au-delà vers la mairie, la bibliothèque, le musée. Créer une rampe, et en faire des terrasses avec des massifs d'aromatiques.
- Espaces ouverts et fermés : encadrer les espaces ouverts, ouvrir vers la vue panoramique.

Par ailleurs la commune a négocié l'acquisition du presbytère dans le but de reconstituer l'enceinte historique des jardins de l'abbaye.

Les objectifs du projet :

- Valoriser les espaces naturels remarquables du territoire dans une démarche de continuités écologiques.
- Valoriser le patrimoine pour développer l'attractivité du territoire.
- Partager l'histoire du cuir de la cité par le biais de plantation d'essences tinctoriales.
- Reconquérir le centre-ville et inciter les habitants et les touristes à la découverte du centre ancien et de ses espaces végétalisés.
- Inclure cet espace dans le futur circuit du patrimoine
- Favoriser la continuité avec le futur pôle culturel et touristique (requalification du musée/office du tourisme/ médiathèque).

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude APD : septembre 2021

Dépôt DP : octobre 2021

Début des travaux : février 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Oui	Choix des essences (plantes aromatiques, tinctoriales, médicinales et potagères), mise en place d'une gestion différenciée des espaces, respect des engagements de la charte Terre Saine.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	Oui	Ce projet favorise l'attractivité et le bien-être des habitants / touristes / visiteurs, qui vont pouvoir profiter de liaisons douces et d'espaces publics végétalisés, intégrés au nouveau Pôle culturel (OT / musée / médiathèque), de la découverte culturelle de l'histoire du cuir à travers les plantations et la signalétique de médiation culturelle sur l'histoire de la cité.

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Honoraires, études	10 000 €	2 000 €	12 000 €	DETR	80 000 €	50%	A solliciter
Aménagements paysagers	150 000 €	30 000 €	180 000 €				
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	80 000 €	50%	
<b>Total</b>	<b>160 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>192 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>160 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à **Mauléon**, le **06 mai 2021**

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Mise en place d'un « Agenda 2030 »

Date de rédaction de la Fiche – projet :

19 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Projet transversal à tous les objectifs du projet de territoire

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Projet de mise en place d'un « Agenda 2030 »

Localisation :

Mauléon (Mauléon-ville).

Descriptif sommaire de l'action :

La municipalité souhaite adopter un **AGENDA 2030 comme outil de développement durable à l'échelle de la commune**. S'appuyant sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, déclinés à l'échelle régionale, cette démarche innovante et participative, permet la définition d'une Feuille de route à moyen et long terme.

En effet s'engager pour un AGENDA 2030 permettra de dynamiser le territoire et favoriser son attractivité en conservant un développement harmonieux pour les générations futures, d'affirmer notre responsabilité individuelle et collective aux grands enjeux fixés par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de renforcer la participation des habitants et acteurs du territoire, à la vie de la collectivité, au « vivre ensemble » et « faire ensemble ».



Définir un AGENDA 2030 mauléonais consiste à se doter d'une Feuille de route Mauléonaise vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 :

- une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires de l'AGENDA 2030 ;
- des objectifs clairs pour le territoire, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales ;
- un plan d'action multi-acteurs avec des actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs relais du territoire qui mobilisent in fine l'ensemble de la population.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Phase diagnostic : 2021



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

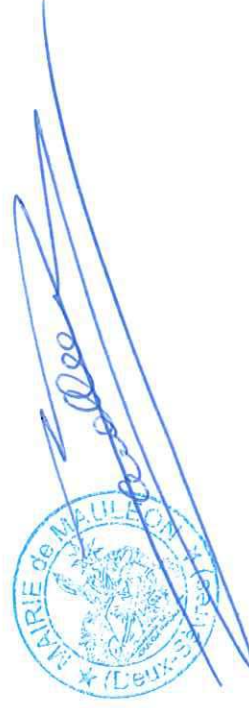
Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	L'Agenda 2030 est transversal et le volet environnement et transition écologique est très présent dans les actions repérées et à venir lors de cette 1 <sup>ère</sup> phase de diagnostic pour Mauléon. L'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore le développement de la mobilité douce font partie par exemple des objectifs phares de cette dynamique.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Oui	Agenda 2030 : valorisation des circuits courts mais aussi des actions de gestion des déchets des entreprises.
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	Oui	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, le développement du volet social et humain dans la politique locale sous l'égide de l'Agenda 2030.

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Accompagnement à l'animation de la démarche	3 500 €	700 €	4 200 €	FEADER (Leader)	16 360 €	47,5%	Sollicité
Réalisation de films de promotion	5 750 €	1 150 €	6 900 €	FNADT (sur 50% ETP)	7 500 €	21,8%	A solliciter
Supports de communication	4 000 €	800 €	4 800 €				
Création d'expositions	3 189 €	637,80 €	3 827 €				
Spectacles aux couleurs du développement durable	4 011 €	802,20 €	4 813 €				
Frais de personnel (0,5 ETP)	15 000 €	3 000 €	18 000 €				
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	11 590 €	33,7%	
<b>Total</b>	<b>34 450 €</b>			<b>Total</b>	<b>34 450 €</b>	<b>100%</b>	

Fait à Mauléon, le 19 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Rénovation du « 62 Grand'rue » pour la création de logements (accueil stagiaires professionnels de santé ou habitat jeune).

Date de rédaction de la Fiche – projet :

19 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

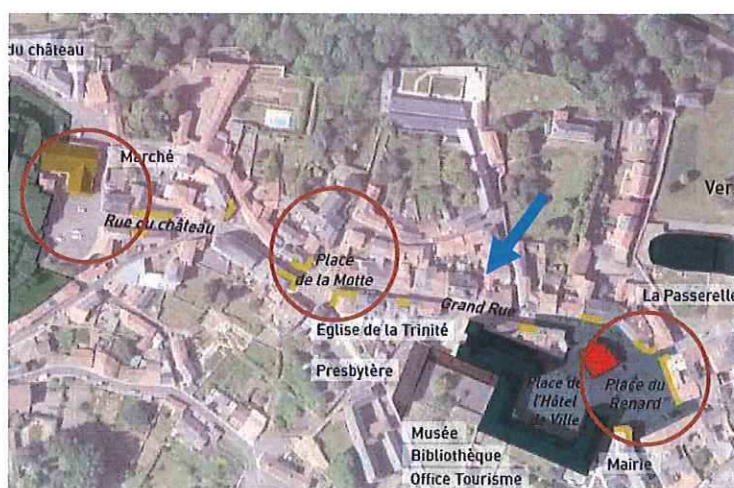
Objet de l'action :

Projet de rénovation du « 62 Grand'rue » pour la création d'un commerce et d'un logement.

Localisation :

Mauléon (Mauléon-ville).

Descriptif sommaire de l'action :



Le projet de « rénovation du 62 Grand'rue » s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation des cœurs de bourg portée par la commune de Mauléon (7 communes associées). Il s'agit de la rue principale qui relie les 3 pôles commerciaux identifiés dans le cœur de bourg de Mauléon-ville dans le programme de revitalisation.

**Ce projet participe à la lutte contre la vacance commerciale, mais aussi au développement de l'offre de logements** identifiée comme inadaptée à la demande locale. En effet la commune souhaite travailler sur la vacance commerciale repérée en cœur de bourg, et sur l'offre de commerces de proximité. Par ailleurs, soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1er janvier 2014, la commune doit à ce titre disposer de 20% de logements locatifs sociaux. La commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales. Un contrat de mixité sociale vient d'être signé le 03 mai dernier. L'immeuble en question est un ancien commerce (charcuterie), dégradé, dont la commune souhaite se porter acquéreur. **L'objectif à terme est de réhabiliter ce bien avec une proposition de commerce au rez-de-chaussée, et une offre de logement locatif à l'étage.** Les travaux d'aménagement devront tenir compte des enjeux de baisse de consommation énergétique, et proposer des matériaux qualitatifs, durables, résistants et respectueux de l'environnement.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début travaux : Septembre 2022

Fin des travaux : Février 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
1/Lutte contre le changement climatique	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : - Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ? - Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ? - Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ? - Par l'utilisation de matières renouvelables ? - Autre ?	Oui	L'opération fera l'objet au préalable d'un audit énergétique qui nous permettra de préciser la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
3/Gestion de la ressource en eau	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
4/Economie circulaire, déchets	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
5/Lutte contre les pollutions	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
7/ Impact sociétal	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...	Oui	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et permet de développer l'offre commerciale en cœur de bourg, mais aussi l'offre de logements. → répondre aux problématiques de vacance commerciale et offre de logements inadaptée. Projet inclus dans une démarche globale de revitalisation du cœur de bourg.



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Restructuration de « l'îlot du Renard »

Date de rédaction de la Fiche – projet :

06 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet de « Restructuration de l'îlot du Renard ».**

**Localisation :**

**Mauléon (Mauléon-ville).**

**Descriptif sommaire de l'action :**

La commune de Mauléon (7 communes associées) est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1er janvier 2014. Elle doit à ce titre disposer de 20% de logements locatifs sociaux. La commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales.

Au vu du bilan de la période 2017-2019 pendant laquelle la production de logements locatifs sociaux a été faible, la commune n'ayant pas pu atteindre l'objectif de rattrapage, elle est aujourd'hui déficitaire mais non carencée.

C'est dans ce contexte que le 03 mai dernier, la collectivité a signé un contrat de mixité sociale avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les bailleurs sociaux. Parallèlement la commune œuvre activement à lutter contre la vacance commerciale et à travailler sur la revitalisation de ses cœurs de bourg.

Le projet de réhabilitation de l'îlot du Renard consiste à restructurer les espaces afin d'y **développer des activités commerciales pérennes en liaison avec les aménagements en cours, et des logements**. Accompagnée par le CAUE, la commune vient de lancer une étude dont l'objet est d'évaluer la faisabilité de l'opération, de proposer aux élus un programme afin qu'ils puissent se positionner et planifier l'opération. L'îlot fera face au nouvel équipement intercommunal (OT/Musée/Bibliothèque) et s'inscrit dans la continuité de l'opération (*restauration du patrimoine et qualité des matériaux mis en œuvre*).

C'est un élément majeur de l'espace urbain du centre de Mauléon. Il marque l'articulation entre la place du Renard, la place de l'Hôtel de ville et la rue principale mais il figure également l'entrée historique dans le site de l'Abbaye. Il est naturellement supposé qu'un commerce de bouche pourrait s'installer et profiter dans son prolongement de l'espace extérieur. Les logements sont prévus à l'étage : logements de tailles variées allant du T2 au T4 favorisant la mixité sociale, faiblement consommateurs d'énergie.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude CAUE : janvier 2021

Recrutement de la MO : septembre 2021

Dépôt du PC : Janvier 2022

Début travaux : septembre 2022

Fin des travaux : septembre 2023



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	L'opération fera l'objet au préalable d'un audit énergétique qui nous permettra de préciser la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Oui</b>	Agenda 2030 : valorisation des circuits courts
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	<b>Oui</b>	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, et permet de développer l'offre commerciale en cœur de bourg, mais aussi l'offre de logements. → répondre aux problématiques de vacance commerciale et offre de logements inadaptée. (Projet inclus dans une démarche globale de revitalisation du cœur de bourg + développement Pôle culturel (OT/ Musée / Bibliothèque).

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
MO	80 000 €	16 000 €	96 000 €	Etat (DETR)	191 000 €	20%	A solliciter
Travaux	860 000 €	172 000 €	1 032 000 €	Etat (DSIL)	286 500 €	30%	A solliciter
Etudes	15 000 €	3 000 €	18 000 €	Région NA	191 000 €	20%	A solliciter
				SIEDS	2 500 €	0,3%	A solliciter
				Agglo2B	30 000 €	3%	A solliciter
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	257 850 €	27%	
<b>Total</b>	<b>955 000 €</b>	<b>191 000 €</b>	<b>1 146 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>955 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à Mauléon , le 18 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Restructuration du « Petit Séminaire »

Date de rédaction de la Fiche – projet :

19 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet de « Restructuration du Petit Séminaire » en vue d'y développer un programme d'habitat social.**

**Localisation :**

**Mauléon (Mauléon-ville).**

**Descriptif sommaire de l'action :**

Contexte :

La commune de Mauléon (7 communes associées) est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1er janvier 2014. Elle doit à ce titre disposer de 20% de logements locatifs sociaux. La commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales.

Au vu du bilan de la période 2017-2019 pendant laquelle la production de logements locatifs sociaux a été faible, la commune n'ayant pas pu atteindre l'objectif de rattrapage, elle est aujourd'hui déficitaire mais non carencée.

C'est dans ce contexte que le 03 mai dernier, la collectivité a signé un contrat de mixité sociale avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les bailleurs sociaux. A ce titre la commune a sollicité Immobilière Atlantique Aménagement afin de requalifier le site en vue de produire 20 Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre d'une expérimentation menée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ciblant des opérations de renouvellement urbain bloquées (car trop complexes ou trop chères). Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est actuellement en cours afin de déterminer les orientations possibles pour cette opération.

Descriptif sommaire du site :

Propriété de la ville de Mauléon depuis la signature de deux actes authentique en date du 28 janvier 2002 et du 14 mai 2009, le site est composé d'un ensemble immobilier, situé au 10/12 rue de la Trinité à Mauléon (79700), à ancien usage de Petit Séminaire de Mauléon cadastré Section AZ sous les n°510,511,581 pour une contenance totale au sol de 2.107m<sup>2</sup>. Le site a fait l'objet de nombreuses transformations au cours des années. Par son architecture et ses volumes, il constitue un élément important du paysage Mauléonais. Sa restructuration s'intègre dans une stratégie globale de revitalisation, et notamment dans la continuité d'actions déjà réalisées ou à venir, comme la restructuration du pôle de l'hôtel de ville, la mise en valeur des jardins de l'Abbaye, ou encore la requalification du presbytère.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Appel à projets expérimental DREAL : dépôt décembre 2020. Commune lauréate début 2021.

Restitution de l'étude de faisabilité : Septembre 2021

Programmation LLS : Décembre 2021

Démarrage des travaux : Septembre 2022

Fin des travaux : Décembre 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

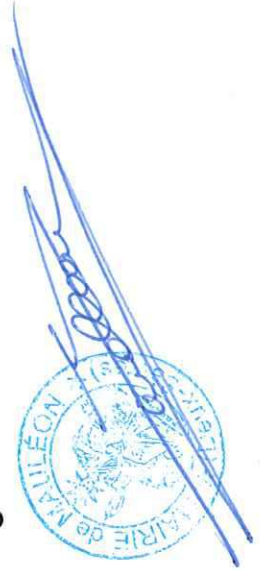
Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	Cette opération permettra de réhabiliter un ilot existant en vue de produire du logement performant en matière d'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	Oui	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, et permet de développer l'offre de logements locatifs sociaux pour répondre à la demande locale et aux évolutions de l'activité économique notamment. Projet inclus dans une démarche globale de revitalisation du cœur de bourg.

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / à solliciter / à solliciter
Dépenses				Subventions			
AMO (Adéquation)	250 000 €	50 000 €	300 000 €	Expérimentation DREAL	100 000 €	3,3%	A solliciter
Etudes, Honoraires	250 000 €	50 000 €	300 000 €	Fonds Friche	600 000 €	20%	A solliciter
Travaux	2 500 000 €	500 000 €	3 000 000 €	Règl. Interv. Agglo2B pour 20 logements (7 000€ par logement)	140 000 €	4,7%	A solliciter
				Etat (DSIL)	900 000 €	30%	A solliciter
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	1 260 000 €	42%	
<b>Total</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 000 000 €</b>		

Fait à **Mauléon**, le **19 mai 2021**

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Développement du site de Pyrôme : espace de tourisme et de loisirs

Date de rédaction de la Fiche – projet :

06 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social. / Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

**Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

**Impact sociétal**

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet de développement et de valorisation du site naturel « Les Rochers de Pyrôme » situé à Mauléon (La Chapelle-Largeau).**

**Localisation :**

**Mauléon (La-Chapelle-Largeau)**

**Descriptif sommaire de l'action :**

Ce site de promenade composé d'un ensemble de blocs de quartz blanc a été classé en 1909 au titre des Monuments et Sites Naturels. Les rochers s'entassent au sommet d'un coteau assez élevé, dominant le bourg de Moulins. Le massif principal se trouve cependant sur le territoire de la Chapelle-Largeau, près d'un moulin à vent, au milieu d'une lande argileuse couverte de bruyères, de genêts, d'ajoncs et de buissons de houx. La légende veut qu'au soir du 24 décembre, un rocher se soulève et offre un trésor à qui cède sa place au paradis.

Le lieu offre aujourd'hui un panorama intéressant au-delà des terres de Moulins et de la vallée de l'Ouin vers le Choletais. Un sentier permet de rejoindre le site de la Corbelière (Espace Naturel Sensible). L'association de Pyrôme anime très régulièrement ce site lors de rendez-vous estivaux aux côtés de la Commune.

En 2021, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle afin d'y réaliser différents aménagements : un parking ; un espace pique-nique ; des toilettes sèches ; une signalétique...En parallèle, un parcours Terra Aventura sera opérationnel sur site au second semestre 2021.

L'association "site de Pyrôme" a reçu plusieurs écoles et a l'idée de développer le thème de l'école dans la nature pour ses animations. Un préau permettrait de constituer une ambiance de l'école dehors et d'abriter les groupes en cas de mauvais temps. Les coupes de bois réalisées par les Ateliers du bocage à la demande de la mairie permettent d'aérer l'espace.

**Les Objectifs :**

- Valoriser les espaces naturels remarquables du territoire.
- Valoriser le patrimoine pour développer l'attractivité du territoire.
- Créer un nouveau site de qualité aménagé et valorisé.
- Améliorer l'offre touristique et de loisirs.
- Offrir un meilleur cadre de vie pour les habitants.
- Sensibiliser et animer une présentation du site auprès des publics scolaires.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Aménagement du site 2022 -2023



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : - Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ? - Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ? - Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ? - Par l'utilisation de matières renouvelables ? - Autre ?		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	Oui	Le site est classé au titre des sites et monuments naturels de caractère artistique. L'action contribuera à valoriser l'ENS de La Corbellière.
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...		Ce projet permet de développer l'attractivité de la commune et favorise le bien-être des habitants et des touristes dans une approche de découverte du patrimoine naturel et archéologique du territoire. L'aménagement du site permet de promouvoir le territoire et de développer l'offre touristique locale, et la sensibilisation au patrimoine naturel.

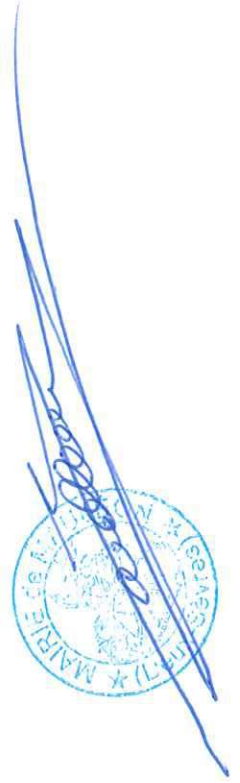
## Fiche Projets – Présentation du projet

### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Equipements et infrastructures d'accueil	40 000 €	8 000 €	48 000 €	DETR	35 000 €	50%	
Aménagement aire de pique-nique et stationnement	20 000 €	4 000 €	24 000 €				
Mobilier d'interprétation	5 000 €	1 000 €	6 000 €				
Signalétique, outils de médiation	5 000 €	1 000 €	6 000 €				
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	35 000 €	50%	
<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à **Mauléon**, le **18 mai 2021**

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Deux-Sèvres Habitat (bailleur social)

Intitulé de l'action :

Restructuration de l'îlot Mauléon-Kirkel : création de 10 LLS

Date de rédaction de la Fiche – projet :

17 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics.

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

- |                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Efficacité énergétique</b> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Energies renouvelables        | <input type="checkbox"/>            |
| Mobilité propre               | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                         | <input type="checkbox"/>            |

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

**Impact sociétal**

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet de « Restructuration de l'ilot Mauléon-Kirkel » en vue d'y développer un programme d'habitat social.**

**Localisation :**

**Mauléon (Mauléon-ville).**

**Descriptif sommaire de l'action :**

Contexte : La commune de Mauléon (7 communes associées) est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1er janvier 2014. Elle doit à ce titre disposer de 20% de logements locatifs sociaux. La commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales. Au vu du bilan de la période 2017-2019 pendant laquelle la production de logements locatifs sociaux a été faible, la commune n'ayant pas pu atteindre l'objectif de rattrapage, elle est aujourd'hui déficitaire mais non carencée. C'est dans ce contexte que le 03 mai dernier, la collectivité a signé un contrat de mixité sociale avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les bailleurs sociaux.

Projet : Il s'agit d'un ilot situé en cœur de ville, qui concerne initialement 3 propriétés, dont l'une d'elle est très dégradée située 15 Gd Rue (a fait l'objet d'un arrêt de péril). La commune a acquis ces trois biens via l'Etablissement public Foncier de la Nouvelle Aquitaine (EPFNA). Le projet est de réaliser 10 logements locatifs publics (conventionnés), en réhabilitation ou construction neuve. La commune n'est pas maître d'ouvrage. C'est Deux-Sèvres Habitat qui prévoit une réalisation pour 2022.

Le scénario retenu par le bailleur est le suivant : réhabilitation de l'existant pour la production de 10 logements :

- Façades reconstruites à l'identique. Récupération des corniches et linteaux, tableaux et appuis de fenêtres en pierre.
- Stationnement en cœur d'ilot pour le projet de collectif. 6 places de parking pour les logements de la parcelle AZ156.
- Jardins privés qualitatifs, jardins privés pour les maisons individuelles 1 à 2 places de stationnement privée(s) possible(s) au sud via le portail existant.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude de faisabilité : 2020

Demande au Fonds pour le recyclage des friches : 2021

Programmation LLS : novembre 2021

Début travaux : Septembre 2022

Fin des travaux : Septembre 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	L'opération a fait l'objet au préalable d'un audit énergétique qui permet de préciser la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	Oui	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, et permet de développer l'offre de logements pour répondre à la demande locale et aux évolutions de l'activité économique. Projet inclus dans une démarche globale de revitalisation du cœur de bourg.

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
Etudes, Honoraires + MO	188 000 €	37 600 €	225 600 €	Autres subventions Etat	17 600 €	1%	A solliciter
Travaux	1 551 000 €	310 200 €	1 861 200 €	Subventions publiques - collectivités locales	77 000 €	4,4%	A solliciter
				Fonds friches	312 608 €	20,1%	Sollicité
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	1 296 164 €	74,5%	
<b>Total</b>	<b>1 739 000 €</b>	<b>347 800 €</b>	<b>2 086 800 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 739 000 €</b>	<b>100%</b>	

Fait à Mauléon , le 17 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Requalification du Presbytère

Date de rédaction de la Fiche – projet :

06 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (foncier)

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet d'aménagement d'un bâtiment remarquable : la restauration du Presbytère.**

**Localisation :**

**Mauléon (Mauléon-ville)**

**Descriptif sommaire de l'action :**

En 2015 et 2016, la municipalité a engagé une réflexion sur une étude urbaine et paysagère de la ville de Mauléon. Cette réflexion a abouti à la rédaction de documents références, en vue d'aménager les espaces publics de la commune. Ainsi la commune, en plus des documents d'urbanisme, dispose d'une étude globale d'aménagement de la ville, réalisée par le cabinet d'architecte-paysagiste-urbaniste Agence 7 Lieux.

Le Site de l'Abbaye a été fléché prioritaire durant le mandat 2020-2026 ; à savoir :

- Création d'un pôle culturel, touristique et administratif, L'Abbaye
- Aménagement des Jardins de l'Abbaye longeant le Pôle de l'Abbaye : Mairie, Bibliothèque, Musée et Presbytère
- Restauration de la toiture de l'Hôtel de Ville
- Requalification du parvis de l'Hôtel de Ville et de la place du Renard
- Mise en lumière du parvis de l'Hôtel de Ville
- Acquisition du presbytère afin de développer le pôle culturel en y installant le conservatoire de musique.

En effet, dans la continuité du développement du site de l'Abbaye, de l'aménagement des Jardins, mais aussi dans la dynamique de création du nouveau Pôle culturel (OT / Musée / Bibliothèque) portée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la restauration du Presbytère fait partie des projets à venir, portés par la commune de Mauléon.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux : Février 2023.

Fin des travaux : Septembre 2023



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	L'opération fera l'objet au préalable d'un audit énergétique qui nous permettra de préciser la nature des travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>		Ce projet favorise l'attractivité et le bien-être des habitants, touristes, visiteurs, qui vont pouvoir profiter d'une offre de services complète et le nouveau Pôle culturel (OT / musée / médiathèque). Intégré dans la démarche globale de revitalisation du cœur de bourg portée par la commune, ce projet participe au développement équilibré de l'offre de services.

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Déconstruction - Désamiantage	66 000 €	13 200 €	79 200 €	Etat (DETR)	229 020 €	30%	A solliciter
Structure - Ravalement	212 200 €	42 440 €	254 640 €	Etat (DSIL)	229 020 €	30%	A solliciter
Hors d'eau - hors d'air	153 600 €	30 720 €	184 320 €				
Corps d'états secondaires	170 600 €	34 120 €	204 720 €				
Lots fluides	161 000 €	32 200 €	193 200 €				
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>305 360 €</b>	<b>40%</b>	
<b>Total</b>	<b>763 400 €</b>	<b>152 680 €</b>	<b>916 080 €</b>	<b>Total</b>	<b>763 400 €</b>	<b>100%</b>	

Fait à Mauléon , le 19 mai 2021

Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Rénovation de l'immeuble Gonnord

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

L'objet de l'action est la rénovation de l'immeuble « Gonnord ».

### Localisation :

Commune de Nueil-Les-Aubiers

### Descriptif sommaire de l'action :

La rénovation de l'immeuble « Gonnord » s'inscrit dans une démarche de revitalisation des centres-bourgs, avec possibilités de création de logements et de commerces.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet débutera en 2021, mais le plus « gros » sera réalisé en 2022.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

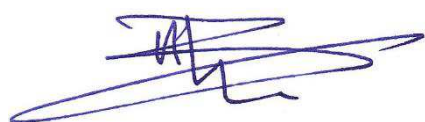

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Création de logement(s) et de locaux économes en énergie.  Préservation du foncier
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Développement de l'habitat et du commerce en centre-bourg

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Phase 2 et 3 du projet	220.000 €	44.000 €	264.000 €	DETR	66.000 €	30	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	154.000 €	70	
<b>Total</b>	<b>220.000 €</b>	<b>44.000 €</b>	<b>264.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>220.000 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Rénovation de la maison Béraud

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

L'objet de l'action est la rénovation de la maison « Béraud ».

### Localisation :

Commune de Nueil-Les-Aubiers

### Descriptif sommaire de l'action :

La rénovation de la maison « Béraud », situé en centre-bourg, s'inscrit dans une démarche de revitalisation des centres-bourgs. Plusieurs éléments sont envisagés :

- 1) Créer du logement locatif (ou 2) de qualité en centre-bourg disposant d'une cour agréable et d'un jardin pour y attirer des familles.
- 2) Créer en RDC un espace commercial et un logement locatif au-dessus, voire un autre logement dans les dépendances, le tout disposant d'une cour agréable et d'un jardin.
- 3) Elaborer un avant-projet de réutilisation séduisante (ou mixe commerce, logement) et qualitative pour attirer un investisseur privé.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet débutera en 2021, mais le plus « gros » sera réalisé en 2022.



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

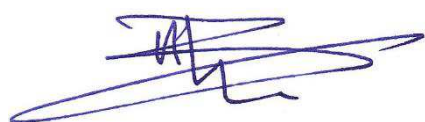

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Création de logement(s) et de locaux économes en énergie.  Préservation du foncier
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Développement de l'habitat et du commerce en centre-bourg

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Rénovation	220.000 €	44.000 €	264.000 €	DETR	66.000 €	30	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	154.000 €	70	
<b>Total</b>	<b>220.000 €</b>	<b>44.000 €</b>	<b>264.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>220.000 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet

# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation de l'immeuble 24 rue Tivoly, anciennement EHPAD Béthanie

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action a pour objet la réhabilitation de l'immeuble 24A rue Tivoly, anciennement utilisé par l'EHPAD Béthanie, se déclinant par la réalisation d'études préalables à la démolition d'une partie du bâtiment.

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers, 24A rue Tivoly

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Deux utilisations sont envisagées : une pour la Résidence Habitat Jeunes et une restant à déterminer pour la maison d'origine du Dr Verron.

La RHJ porte sur 12 logements, 10 de type T1 et 2 de type T1 bis,

Le scénario envisagé consiste en l'individualisation des deux occupations, de mettre en valeur la maison d'origine et donc d'espérer sa réutilisation, de mettre en valeur la future RHJ par une entrée digne de ce nom donnant directement sur la rue de Tivoly. Ce scénario nécessite de procéder à la démolition d'une partie du bâtiment le plus récent située au plus près de la rue. Il nécessite aussi de procéder à la reprise mise en valeur du pignon ainsi dégagé dans lequel sera donc implanté le nouvel accès général à la RHJ.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet est prévu pour l'année 2022.

## I. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION



Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'habitat

## II. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Études	33.333,33 €	6.666,67 €	40.000 €				A solliciter
Démolition	107.166,67 €	23.833,33 €	131.000 €	Fonds friches	71.500 €	50	
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	71.500 €	50	
<b>Total</b>	<b>142.500 €</b>	<b>28.500 €</b>	<b>171.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>142.500 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Modernisation de la résidence Saint-Hubert

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action a pour objet la modernisation de la résidence Saint-Hubert.

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers, 20 avenue Saint-Hubert

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Modernisation de la résidence Saint-Hubert dans un souci de rénovation énergétique.

Actuellement la résidence comprend 9 logements dont 2 en sous-sol (rez-de-jardin), 2 en rez-de-chaussée, 2 en R+1, et 3 en R+2, certains bénéficiant de cave en sous-sol.

Une solution a été envisagée :

- 6 logements dont 0 au rez-de-jardin, 3 au rez-de-chaussée, 1 en R+1, 1 en R+2 et 1 en duplex R+1 et R+2,
- Avec un système d'élévateur et de terrasses côté Nord, les 3 logements du rez-de-chaussée sont accessibles, soit 50 % du total des logements.
- Rénovation énergétique du bâtiment.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet est prévu pour l'année 2022.



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'habitat

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Rénovation énergétique	125.000 €	25.000 €	150.000 €	Plan de relance rénovation énergétique	115.000 €	30	A solliciter
Aménagement	210.833,33 €	19.166,67 €	230.000 €				
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	220.833,33 €	70	
<b>Total</b>	<b>335.833,33 €</b>	<b>44.166,67 €</b>	<b>380.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>335.833,33 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Démolition de l'ancienne Gendarmerie

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action a pour objet la démolition de l'ancienne Gendarmerie.

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers,

### **Descriptif sommaire de l'action :**

L'ancienne gendarmerie va être démolie dans le cadre d'un projet global de revitalisation des centres-bourgs. L'idée étant à terme de réaliser des logements adaptés à proximité de l'EHPAD Ste-Famille.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

La démolition de l'ancienne gendarmerie est prévue sur les années 2022 et 2023.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Economie de foncier, non artificialisation.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Revitalisation urbaine

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Démolition	125.000 €	25.000 €	150.000 €	Petites villes de demain – Fonds friches	62.500 €	50	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	62.500 €	50	
<b>Total</b>	<b>125.000 €</b>	<b>25.000 €</b>	<b>150.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>125.000 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Finalisation de la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle - ZAC « Samares »

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action a pour objet la finalisation des travaux de réhabilitation avec à terme la création 16 logements dont 8 accessibles à l'acquisition.

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers, ZAC Samares

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Finalisation des travaux de réhabilitation avec à terme la création 16 logements dont 8 accessibles à l'acquisition.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet est prévu pour les années 2022 à 2024.



## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Dans le lieu envisagé, des zones naturelles sont préservées et valorisées.
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration des conditions de vie sur la commune  Attractivité par la possibilité de construction de logements

	- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....		
--	--	--	--

### III. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Finalisation de réhabilitation	166.666,7 €	33.333,3 €	200.000 €	DETR	33.333,3 €	20	A solliciter
				Fonds friches	33.333,3 €	20	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	100.000,10 €	80	
<b>Total</b>	<b>166.666,7 €</b>	<b>33.333,3 €</b>	<b>200.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>166.666,7 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

**Signature et cachet**



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Mairie de St Aubin du Plain

**Intitulé de l'action** : Réaménagement de la Rue de la Croix à la suite d'un enfouissement total des réseaux

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 12 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

- . mobilité douce (piste cyclable et piétonnière)
- . Economie d'énergie (éclairage public LED) – borne de recharge électrique
- . Aménagement des bourgs en milieux ruraux : sécurisation

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau (renouvellement de tous les réseaux)

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET (VOIR FICHER JOINT)

**Objet de l'action :**

.....  
.....  
.....

**Localisation :**

.....

**Descriptif sommaire de l'action :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## II. CALENDRIER (VOIR FICHER JOINT)

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

.....  
.....  
.....  
.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	Eclairage LED  Borne de recharge électrique  Cheminement doux : piste cyclable – cheminement piétonnier
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>OUI</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>OUI</b>	Réseaux assainissement – eaux pluviales – eau potable totalement renouvelés
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs</li> <li>....</li> </ul>		

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de SAINT AUBIN DU PLAIN

Catégorie d'opération : 2.1 Favoriser l'environnement, la sécurité et le cadre de vie

Nature de l'opération : Aménagement voirie – trottoirs – parkings- Eclairage public- Quai bus

Projet présenté : Aménagement Rue de la Croix-Bernier

Coût de l'opération en H.T. : 670 147.12 €

### Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNAB LE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE  (joindre une copie de la décision)
DETR	477 446.87	30 %	143.234.06	
Conseil Départemental Amende de police	450 666.55	30 %	12 810.00	
Conseil Départemental Soutien investissement sur RD				
Conseil Départemental CAP 21	457 713.55		7 632.00	
SIEDS	14 940.00	50 %	7 470.00	
Communauté Européenne				
STDIL (réserve parlementaire)				
Autres subventions d'Etat :				
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres		73.29 %	499 001.06	
Autres partenaires AGGLO2B				
TOTAL EN HT			670 147.12	

Fait à St Aubin du Plain, le 12 mai 2021.

Nicole COTILLON, Maire





BOCAGE BRESSUIRAIS

# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

### Maître d'ouvrage :

Commune de SAINT-PAUL-EN-GATINE

### Intitulé de l'action :

Création d'un habitat regroupé de 4 logements, d'une Maison d'Accueil et de Loisirs pour Seniors et d'un espace dédié au soutien et à l'apprentissage de jeunes autistes

### Date de rédaction de la Fiche – projet :

Le 14 Mai 2021

### Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Création de nouveaux services apportant de la cohésion sociale et du Bien-être sur le Territoire

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

#### **Efficacité énergétique**

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

#### **Impact sociétal**

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Créer de nouveaux services pour jeunes artistes et pour des seniors autonomes au sein de l'habitat regroupé afin d'y entretenir un lien intergénérationnel et des activités.

### **Localisation :**

Le Hameau du Moulin au Bourgneuf – Commune de SAINT-PAUL-EN-GATINE

### **Descriptif sommaire de l'action :**

- \* Agrandissement du Hameau du Moulin (habitat regroupé avec 8 résidences autonomie). 4 nouvelles résidences adaptées pour des personnes de plus de 60 ans et/ou handicapées. Résidences avec énergie solaire pour chauffe-eau et récupération des eaux de pluie ;
- \* Création d'un lieu pluridisciplinaire adjacent profitant des mêmes sources écologiques.

A l'intérieur de ce lieu :

- « Un temps pour Soi » animé par deux personnes diplômées pour accueillir et divertir des personnes autonomes de plus de 65 ans dans un rayon de 20 kms se retrouvant seules. Par la même occasion, ces deux personnes s'impliqueront quotidiennement au sein du Hameau pour discuter et accompagner les résidents ;

Et un espace dédié au soutien des jeunes atteints d'autisme par Mme GRAFF, spécialisée dans le domaine.


Ces deux nouvelles activités seront des premières pour notre département, avec un besoin réel.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

- \* Etudes : Fin 2021 – Début 2022
- \* Permis de Construire : Septembre 2022
- \* Travaux : 2023
- \* Mise en service : 1<sup>er</sup> Semestre 2024.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	 <p><b>oui</b></p>	<p>Production d'électricité tracker ou panneaux solaires sur les résidences ;</p> <p>Récupération des eaux pluviales pour utilisation dans les toilettes, points d'eau, ...</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		Maisons adaptées avec plus d'isolation
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		Récupération des eaux pluviales Réduction de la consommation
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>3 à 4</b>	3 à 4 nouveaux emplois seront créés

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Receives prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
				ETAT .			
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	888 322,00 €	177 664,40 €	1 065 986,40 €	* D.S.I.L.	50 000,00 €	4,41 %	60 000,00 €
HONORAIRES DES PRESTATAIRES	180 541,00 €	36 108,20 €	216 649,20 €	* D.E.T.R.	130 000,00 €	11,45 %	120 000,00 €
FRAIS DIVERS	51 684,00 €	10 336,80 €	62 020,80 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	60 000,00 €	5,29 %	60 000,00 €
ACHAT DE TERRAIN	14 706,00 €	-	14 706,00 €	AGGLO2B	40 000,00 €	3,52 %	40 000,00 €
				CARSAT	120 000,00 €	10,57 %	120 000,00 €
				EMPRUNT	500 000,00 €	44,04 %	
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	235 253,00 €	20,72 %	
<b>Total</b>	<b>1 135 253,00 €</b>	<b>224 109,40 €</b>	<b>1 359 362,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 135 253,00 €</b>		

**La demande de D.E.T.R. est comptée uniquement sur la salle pluridisciplinaire au prorata de la somme**

Fait à SAINT-PAUL-EN-GATINE, le 17 MAI 2021

Signature et cachet

**M. METAIS Jean-Claude,**

**Maire**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action** :

Réhabilitation des bassins d'été et d'hiver du centre aquatique Cœur d'O de Bressuire

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 9 juin 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.4

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Réhabilitation du centres aquatique Cœur d'O

**Localisation :** Centre Aquatique Cœur d'O 40 boulevard de la République 79300  
BRESSUIRE.

**Descriptif sommaire de l'action :** Dans le cadre de la compétence optionnelle « sport et centres aquatique » portée par la CA2B, il est envisagé de réhabiliter les bassins situés dans la Halle bassins d'Hiver mis à service en 1986 et les bassins d'été mis en service en 1953.

L'essentiel des travaux vise à améliorer la qualité énergétique de cet équipement très consommateur.

Il est notamment envisagé :

- De remplacer les simples vitrages (portes, fenêtres, mur rideau) par des vitrages limitant la perte calorifique,
- De remplacer les éclairages à incandescence par des éclairages LED,
- D'isoler les murs extérieurs,
- De faire évoluer le système de filtration et traitement d'eau des bassins afin de limiter la consommation en eau,
- De réhabiliter les bassins extérieurs en réduisant la profondeur des ces derniers afin de limiter les besoins en eau,
- De placer une couverture motorisée sur ces mêmes bassins afin de limiter la perte calorifique...

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Deuxième semestre 2021 > Étude avec l'appui d'une maîtrise d'œuvre extérieur,

Premiers semestre 2022 > Lancement du marché,

Deuxième semestre 2022 et premiers semestre 2023 > réalisation des travaux

Juin 2023 > Mise en service des bassins d'été,

Septembre 2023 > Mise en service des bassins d'Hiver.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'Efficacité énergétique. Voir la nature des travaux dans la description du projet.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Limitation de la contenance des bassins et donc des besoins de renouvellement.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et</li> </ul>	<b>Oui</b>	La réadaptation des bassins d'été permettra à terme d'étendre les possibilités d'exploitation de cet espace



	les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....		et donc de développer de nouveaux services.
--	--	--	---

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES		0,00 €	0,00 €		0,00 €	Subventions	0,00 €		
			0,00 €			DETR			
TRAVAUX		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CDAT			
				0,00 €	0,00 €	Région			
				0,00 €	0,00 €				
				0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
				0,00 €	0,00 €				
				0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
HONORAIRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Emprunt-autofinancement</b>	0,00 €		
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les bâtiments enfance

Bâtiment	Nature des travaux	Etat du projet
Faye L'Abbesse	Réfection intérieur	Projet à travailler
Absie	Radon (remplacement plancher, ventilation)	Projet à travailler
Chanteloup	Construction	Projet à travailler
Nueil les Aubiers	Agrandissement /réaménagement de l'espace	Projet à travailler
Argentonnay	Travaux – espace stockage anti feu permettant l'utilisation de la surface totale du bâtiment	Projet inscrit au BP 2021

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

11/05/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3. : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire multiservice.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique



Energies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilité propre	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Les différents projets permettront d'accueillir le public dans des locaux adaptés à l'activité et au nombre d'enfant, dans un environnement sain.

### **Localisation :**

Territoire de la communauté d'Agglomération du bocage Bressuirais

### **Descriptif sommaire de l'action :**

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Insertion possible de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments  Recherche d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre de l'étude de conception
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Baisser le taux de radon à un niveau acceptable
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Neutre</b>	

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	<p>Extension du service public, lutte contre la désertification rurale, développement des modes de garde, soutien à la parentalité</p>
-------------------------------	---	------------	--

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation et rénovation thermique d'une partie de la gare à Bressuire

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

05/05/2021 .....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Il s'agit de réhabiliter et de rénover thermiquement la partie sud du bâtiment voyageur de la gare à Bressuire afin d'installer le personnel de la Direction des Transports de l'Agglomération.

### Localisation :

Territoire du Bocage Bressuirais

### Descriptif sommaire de l'action :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Pas de calendrier défini actuellement

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment voyageur de la gare
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Non</b>	

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Bocage

Bressuirais.....  
.....

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation du site du 25 rue Lavoisier – Pôle Technique AIET

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....06/05/21.....  
.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire / Une offre de services administratifs répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire pour porter au bon niveau le service au citoyen

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Le projet consiste à réhabiliter le site actuel du pôle Environnement de l'A2B dans le cadre d'une redistribution des services.

**Localisation :** 25 rue Lavoisier - Bressuire

### Descriptif sommaire de l'action :

Le projet consiste en la réhabilitation du site du pôle Environnement de l'A2B. Il accompagne une réflexion sur l'organisation de l'administration de la collectivité et sur les services à rendre aux usagers (accueil, nouveau service de type recyclerie, ...).

Ce site est composé actuellement de locaux administratifs et techniques, qui peuvent être réaménagés afin d'accueillir de nouvelles directions de l'A2B et de nouveaux services.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2021 – 2022 : études de programmation

2023 : Consultation maîtrise d'œuvre et études

2024 : Etudes

2025 – 2026 : Travaux

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Insertion possible de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments  Recherche d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre de l'étude de conception
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Recherche de solution pour imperméabiliser a minima, et faire de la rétention sur site
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Oui</b>	En fonction du projet et intégration possible d'une recyclerie sur le site
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels,</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Neutre</b>	

<b>agricoles et sylvicoles</b>			
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Confirmation des usages d'accueil et de service public



#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

**A préciser**

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) –Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Argentonnay

**Intitulé de l'action :** Salle de réceptions – Argenton Les Vallées -

**Date de rédaction de la Fiche –** 10 mai 2021

**Projet :** Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Transition énergétique – Cohésion sociale

**Aquel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## Objet de l'action :

Ce projet de réhabilitation a plusieurs objectifs:

- Rénovation générale : toiture et enduits de façades
- Mise aux normes diverses (accessibilité handicapé, sécurité),
  - et notamment l'arrêté municipal du 14 janvier 2020 prononçant la fermeture de la salle et le rapport d'avis technique SOCOTEC
- Amélioration des conditions de stockage,
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment,
- Amélioration de l'esthétique intérieure, modernisation,
- Amélioration de l'acoustique,
- Création d'un office (liaison froide)
- Création d'un bloc sanitaire
- Création d'un hall d'accueil comprenant un bar
- Création de baies vitrées supplémentaires
- Réhabilitation d'une cage d'escalier servant d'issue de secours
- Réhabilitation des espaces annexes au sous-sol

Le lieu est un espace polyvalent, utilisé par la commune, les associations et loué aux habitants de la commune pour certains événements. Les activités pratiquées sont les suivantes:

- Vins d'honneur
  - Cérémonies, fêtes familiales, événements heureux et malheureux
  - Réunions d'associations
  - Activités sportives (club de gym des aînés).....
- Non exhaustif

A l'avenir cette salle une fois réhabilitée doit rester un espace polyvalent avec des équipements de simple utilisation pour convenir au plus grand nombre d'usagers.

**Localisation :** Place Léopold Bergeon – Argenton Les Vallées – 79150 ARGENTONNAY

## Descriptif sommaire de l'action :

### Réhabilitation et Rénovation énergétique de la salle polyvalente

Le bâtiment, d'une surface totale de 270 m<sup>2</sup>, a été bâti dans les années 70.

La commune d'Argentonnay souhaite réaliser des économies d'énergie, réduire l'impact environnemental de son patrimoine et améliorer le confort des utilisateurs de ce bâtiment.

Le projet comporte **les travaux de rénovation énergétique** suivants :

- isolation thermique sous-sol et plafonds
- isolation des doublages
- isolation des cloisons
- changement des huisseries : intérieures et extérieures
- remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules à LED
- mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) double flux
- Accessibilité PMR

Cette réhabilitation a pour objectif d'abaisser la consommation d'énergie de plus de 30% et également une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

## **CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Les travaux sont programmés pour 2021-2022 : Phase APD (avril 2021), Lancement de la consultation (juin 2021), début des travaux (septembre 2021).

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>oui</b>	Suppression du chauffage fuel
<b>6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Cette action a des conséquences positives en matière de cohésion sociale dès lors que ce lieu sera un espace polyvalent, utilisé par la commune, les associations et loué aux habitants de la commune pour certains événements.





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Argentonnay

**Intitulé de l'action :** Réhabilitation des vestiaires du Foot – Argenton Les Vallées -

**Date de rédaction de la Fiche –** 10 mai 2021

**Projet :** Réhabilitation et mise aux normes des vestiaires du Foot

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Transition énergétique – Cohésion sociale

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



# I. DESCRIPTION DU PROJET

## Objet de l'action :

Ce projet de réhabilitation a plusieurs objectifs:

- Mise aux normes diverses (accessibilité handicapé, sécurité),
- Amélioration des conditions de stockage,
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment,
- Amélioration de l'esthétique intérieure, modernisation,
- Amélioration de l'acoustique,
- Amélioration des blocs sanitaires

Ce lieu doit répondre à la réglementation de la Fédération Française de Football, à savoir, les vestiaires des joueurs doivent être pourvu de l'éclairage, du chauffage, d'un système de ventilation ou d'aération naturel ou mécanique, d'au moins un lavabo et d'un accès direct à une salle de douches attenantes et le cloisonnement des vestiaires doit être poursuivi jusqu'au plafond.

**Localisation :** Rue du Stade – Argenton Les Vallées – 79150 ARGENTONNAY

## Descriptif sommaire de l'action :

### Réhabilitation et Rénovation énergétique des vestiaires du foot

Le bâtiment, d'une surface totale de 144 m<sup>2</sup>, a été bâti dans les années 70.

La commune d'Argentonnay souhaite réaliser des économies d'énergie, réduire l'impact environnemental de son patrimoine et améliorer le confort des utilisateurs de ce bâtiment.

Le projet comporte **les travaux de rénovation énergétique** suivants :

- isolation thermique
- isolation des doublages
- isolation des cloisons
- changement des huisseries : intérieures et extérieures
- remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules à LED
- mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)
- Accessibilité PMR

Cette réhabilitation a pour objectif d'abaisser la consommation d'énergie de plus de 30% et également une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Les travaux sont programmés pour 2021-2022 : Phase Etude (septembre 2021), Lancement des travaux (janvier 2022).

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Cette action a des conséquences positives en matière de cohésion sociale dès lors que ce lieu sera un espace de rencontres, utilisé par le club de foot et éventuellement les associations sportives.

### III. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maitrise d'œuvre et travaux	400 000€	80 000€	480 000€	DETR	120 000€	30	
				DSIL	50 000€	12,5	
				Conseil Départemental	20 000€	30	
				Fédération Française de Foot	50 000€	12,5	
				Conseil Régional	80 000€	20	
				<b>Autofinancement (Maitre d'ouvrage)</b>	80 000€	20	
<b>Total</b>				<b>Total</b>			

Fait à Argentonnay , le 10 mai 2021

Signature et cachet

Mme le Maire

**Armelle CASSIN**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) –Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune d'Argentonnay

**Intitulé de l'action :** Hébergement – Argenton Les Vallées -

**Date de rédaction de la Fiche –** 10 mai 2021

**Projet :** Réhabilitation et mise aux normes d'un lieu d'hébergement

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Cohésion sociale (Accueil de groupes – Enfance / Jeunesse)

**Aquel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

# I. DESCRIPTION DU PROJET

## Objet de l'action :

Ce projet de réhabilitation a plusieurs objectifs:

- Mise aux normes diverses (accessibilité handicapé, sécurité),
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment,
- Amélioration de l'esthétique intérieure, modernisation,
- Amélioration de l'acoustique,
- Sanitaires

Le lieu sera un espace d'hébergement, d'accueil pour les groupes : scolaires – centres de loisirs, tourisme - cyclable....

La réhabilitation du bâtiment vise à améliorer les conditions d'accueil et rendre le site accessible PMR afin de d'optimiser le site.

**Localisation :** 18, Rue de la Bibliothèque – Argenton Les Vallées – 79150 ARGENTONNAY

## Descriptif sommaire de l'action :

### Réhabilitation et Rénovation énergétique d'un lieu d'hébergement

Le bâtiment, d'une surface totale de 187 m<sup>2</sup>, a été bâti dans les années 70.

La commune d'Argentonnay souhaite réaliser des économies d'énergie, réduire l'impact environnemental de son patrimoine et améliorer le confort des utilisateurs de ce bâtiment.

Le projet comporte **les travaux de rénovation énergétique** suivants :

- isolation thermique sous-sol et plafonds
- isolation des doublages
- isolation des cloisons
- changement des huisseries : intérieures et extérieures
- remplacement des ampoules incandescentes par des ampoules à LED
- mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) double flux
- accessibilité PMR

Cette réhabilitation a pour objectif d'abaisser la consommation d'énergie de plus de 30% et également une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...) :

Les travaux sont programmés pour 2022-2023 : Début des travaux 2022.

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Cette action a des conséquences positives en matière de cohésion sociale dès lors que ce lieu sera un espace d'accueil.

### III. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maîtrise d'œuvre et travaux	500 000€	100 000€	600 000€	DETR	100 000€	20	
				DSIL	100 000€	20	
				Conseil Départemental	40 000€	8	
				Conseil Régional	125 000€	25	
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	135 000€	27	
				<b>Total</b>			

Fait à Argentonnay , le 10 mai 2021

Signature et cachet

Mme le Maire

Armelle CASSIN



## Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... M A I R I E ..... D E ..... B O I S M E .....

Intitulé de l'action :

..... CHAUFFAGE DE LA MAIRIE .....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... mai 2021 .....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

..... REDUIRE LES GES .....

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique



Energies renouvelables



Mobilité propre



Autre



Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels



Gestion de la ressource en eau



Lutte contre les pollutions



Economie circulaire et réduction des déchets



Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal





## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

.....Changer la chaudière fuel par une pompe à chaleur.....

**Localisation :**

.....Mairie de Boismé.....

**Descriptif sommaire de l'action :**

.....Changer la chaudière fuel par une pompe à chaleur.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :**

.....Etude : 4 ème trim 2022.....

.....Travaux : 2 ème trim 2023.....

.....Mise en service : 3 ème trim 2023.....

### III. IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	oui  oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Remplacement de la							
chaudière fuel	30 000				24 000	80	À solliciter
Achat + installation Pompe à chaleur							
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	6 000		
<b>Total</b>				<b>Total</b>	<b>30 000</b>		

Fait à Boismé , le 19/05/2021

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

**MAIRIE DE BRESSUIRE**.....

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation du Nerlutais.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

14/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : Objectif 2.3 conforter un maillage des centre bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée et 2.5 Favoriser la mobilité et l'accès aux services

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Réhabilitation d'un café restaurant appartenant à la commune

**Localisation :** Bressuire – Commune déléguée de NOIRLIEU

### Descriptif sommaire de l'action :

L'objectif est la réhabilitation du café restaurant de Noirliu, propriété de la commune afin d'offrir les services suivants :

- Bar – restaurant ( avec possibilité de restauration assez rapide ( buffet d'entrée, armoire à desserts, machine à café en libre accès...) - Restaurant ouvrier le midi, plats à emporter et soirée à thèmes
- Dépôt de pain
- Agence postale
- Epicerie ( dépannage et 1ère nécessité – pas de périssable)

Le projet serait sur le RDC et le 1<sup>er</sup> étage. Le projet nécessite la mise aux normes des cuisines

#### Principaux enjeux

Relancer une activité économique et de services sur Noirliu

Créer des liens entre les habitants

Dynamiser le bourg

#### Principaux indicateurs de réussite

Création et maintien de l'activité dans le temps

Appropriation du commerce par les habitants

Développement de la vie du bourg

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes et travaux : 50 000 € en 2022

Travaux : 100 000 € en 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

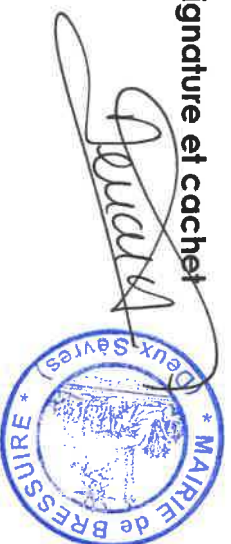
Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>neutre</b>	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>neutre</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	L'objectif est d'offrir un lieu de vie permettant aux habitants de créer des liens sociaux et de dynamiser le bourg

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Réhabilitation du bâtiment et mises aux normes	125 000 €	25 000 €	150 000 €	Etat	30 000 €	24 %	A solliciter
<b>Total</b>	<b>125 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total</b>	<b>95 000 €</b>	<b>76 %</b>	
					<b>125 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à Bressuire , le 14/05/2021

Signature et cachet







# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

**MAIRIE DE BRESSUIRE**.....

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation d'une ancienne maison de retraite en un pôle social et associatif

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

14/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : Objectif 3.1

Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics et 3.5 développer un territoire de vie sociale

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Création d'un pôle social

**Localisation :** Bressuire – Centre Ville.....

### Descriptif sommaire de l'action :

La Ville de Bressuire mène un projet "Action Cœur de Ville" de dynamisation de son centre-ville, en lien avec l'Agglo2b et avec l'appui financier de l'Etat, de la Banque des territoires et d'Action Logement. L'opération se structure en trois axes :

- **Susciter le désir de venir en centre-ville de Bressuire,**
- **Donner envie de venir habiter en centre-ville Bressuire,**
- **Favoriser les liaisons entre le Cœur de Ville et le territoire et créer des connexions entre les différents points d'intérêt et d'attractivité.**

La réhabilitation de la Maisonnée, située en plein cœur de ville, participe à la réalisation de ces objectifs.

Cet ensemble immobilier du XIXème siècle auquel on a adjoint des ailes aux XXème siècle accueillait une maison de retraite et des services hospitaliers. En effet, ces bâtiments étaient intégrés à l'ancien hôpital de Bressuire ; maintenant désaffecté en raison de la création de l'hôpital Nord Deux Sèvres à Faye l'Abbesse. La Ville a acheté le foncier en 2020.

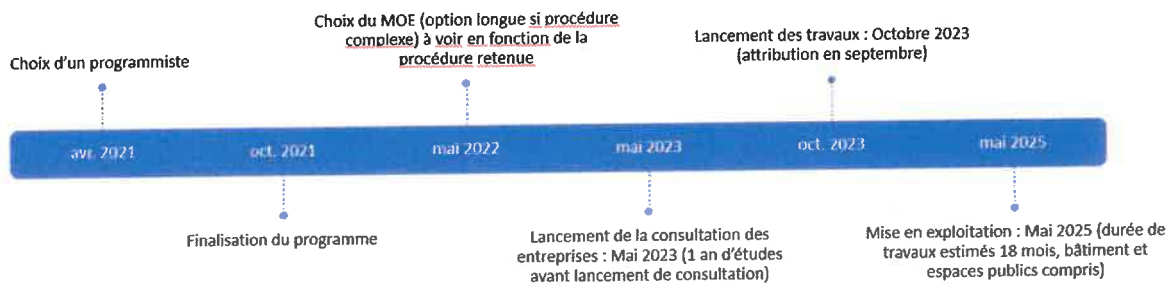
Le projet consiste à réhabiliter, avec un volet thermique, le bâtiment en pôle social et associatif et en Maison France Services. Des associations caritatives, des services de distribution alimentaire et une offre de services publics seraient ainsi regroupés au même endroit, en entrée de ville. Les partenaires ont été rencontrés afin de définir leurs besoins mais il sera nécessaire de les approfondir et de réfléchir au projet de fonctionnement du bâtiment en raison de la mutualisation de certains espaces.

Les partenaires rencontrés jusque- là sont les suivants :

Croix Rouge, CCAS (Epicerie sociale), Secours populaire, Secours catholique, Restos du Coeur, Union Nationale des Personnes Malades et ou Handicapés Psychiques, Groupe d'Entraide Mutuelle, Intermède, UFC Que Choisir, Ligue contre le cancer, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	Les travaux réalisés permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment par l'utilisation de matériaux plus écologiques et une meilleure isolation
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>oui</b>	Boutiques des associations caritatives (recyclage des vêtements)

<p><b>5/Lutte contre les pollutions</b></p>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	<p><b>oui</b></p>	<p>Le choix de ré-utiliser une friche hospitalière concoure à la lutte contre l'artificialisation des terres, en stoppant le phénomène d'étalement urbain. La préservation des terres agricoles et naturelles permet en effet de lutter contre le dérèglement climatique.</p> <p>Dans une optique de maintenir ou créer des espaces de respiration et de lutter contre les îlots de chaleur en ville, la Ville de Bressuire maintient et embellit le square situé devant le bâtiment de l'ancienne maison de retraite.</p>
<p><b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b></p>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>	<p><b>neutre</b></p>	
<p><b>7/ Impact sociétal</b></p>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<p><b>oui</b></p>	<p>L'objectif est d'offrir un lieu où les personnes en difficulté peuvent trouver de l'aide grâce à la présence des associations caritatives mais également un lieu où tout habitant pourra se faire accompagner dans ses démarches administratives ou sociales</p>

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Rénovation du bâtiment principal	3 083 333 €	616 667 €	3 700 000 €	Etat DSI 2020 (démolition)	83 330 €	2 %	obtenu
Création de logements d'urgence	83 333 €	16 667 €	100 000 €	Conseil régional	200 000 €	6 %	A solliciter
Démolition des annexes	208 334 €	41 666 €	250 000 €	Conseil départemental	200 000 €	6 %	A solliciter
Acquisition du bâtiment	100 000 €	0 €	100 000 €	Etat DSI 2022 et 2023	1 012 500 €	30 %	A solliciter
<b>Total</b>	<b>3 475 000 €</b>	<b>675 000 €</b>	<b>4 150 000 €</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>1 979 170 €</b>	<b>56 %</b>	
				<b>Total</b>	<b>3 475 000 €</b>	<b>100 %</b>	

A prévoir également Aménagement extérieur en 2024 : 1 135 050 € TTC

Fait à Bressuire

, le 14/05/2021

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : commune de COURLAY

**Intitulé de l'action** :

Aménagement d'une classe à l'école primaire de COURLAY

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 02/06/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables ( chaufferie bois )

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

Aménagement d'une classe à l'école primaire publique de COURLAY

**Localisation :** 42 Rue Salliard du Rivault 79440 COURLAY

**Descriptif sommaire de l'action :** Aménagement d'une classe avec travaux d'isolation, changement d' huisseries, chauffage par une chaufferie bois

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux : 2022

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> </ul>	Oui  Oui  Oui  Oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	Non	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Non	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Non	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	Oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	Non	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	Oui	

--	--	--	--

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Travaux	150 000 €	30 000 €	180 000 €	DETR	45 000 €	30%	A solliciter
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>			
				<b>Total</b>			

Fait à COURLAY , le 20/05/2021

Signature et cachet

Signature de l'Autorité territoriale :  
André GUILLERMIC





# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : commune de COURLAY

**Intitulé de l'action** :

Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer une M.A.M.

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 02/06/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

Réhabiliter un bâtiment pour y installer 4 assistantes maternelles

**Localisation :** Rue des petits gourmets 79440 COURLAY

**Descriptif sommaire de l'action :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2021

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : - Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ? - Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ? - Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ? - Par l'utilisation de matières renouvelables ? - Autre ?	Oui  Oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....	Oui	



## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Travaux	400 000 €	80 000 €	480 000 €	DETR	120 000 €	30%	A solliciter
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total</b>			

Fait à COURLAY , le 20/05/2021

### Signature et cachet

Signature de l'Autorité territoriale :  
André GUILLERMIC





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : commune de COURLAY

**Intitulé de l'action** :

Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer un commerce alimentaire

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 02/06/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

Réhabiliter un bâtiment pour y installer un restaurateur

**Localisation :** 52, 54 Rue Salliard du Rivault 79440 COURLAY

**Descriptif maire de l'action :** ...Acquisition et restauration d'un ancien restaurant pour y installer un nouveau restaurateur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux : 2022

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui  Oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	2 minimum  Oui	

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Travaux	500 000 €	100 000 €	600 000 €	DETR	180 000 €	30%	A solliciter
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total</b>			

Fait à COURLAY , le 20/05/2021

### Signature et cachet

Signature de l'Autorité territoriale :  
André GUILLERMIC



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** .....Commune de la Forêt sur Sèvre.....

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation en local commercial à usage d'épicerie.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 10 mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : .....

1.1, 1.3, 2.3, 3.1

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

- |                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Efficacité énergétique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Energies renouvelables | <input type="checkbox"/>            |
| Mobilité propre        | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                  | <input checked="" type="checkbox"/> |

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation en local commercial à usage d'épicerie

**Localisation :** ...56 rue du maréchal de Lattre de Tassigny, 79380 LA FORET SUR SEVRE

**Descriptif sommaire de l'action :** La réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation en local commercial à usage d'épicerie dans le cadre du développement du multi-services (bar, café, poste, jeux) existant

.

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

...Début des études : 2022

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2023

Fin des travaux : 31 décembre 2023.



	<p>l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li></ul>		<p>bourg tout en permettant la création de nouveaux emplois.</p>
--	---	--	--

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Projet de réhabilitation énergétique d'une maison d'habitation en épicerie	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00	DSIL énergétique	250 000, 00	25,00	A solliciter (2023)
				DETR	300 000,00	30,00	A solliciter (2023)
				FEDER	350 000, 00	35,00	A solliciter (2023)
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	200 000,00	20,00	
<b>Total</b>	<b>1 000 000,00</b>			<b>Total</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>100,00</b>	

Fait à La Forêt sur Sèvre , le 10 mai 2021

Signature et cachet



**Le Maire,**  
Thierry MAROLLEAU



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... COMMUNE DE L'ABBE.....

Intitulé de l'action :

..... MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLE.....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 2020/2021.....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Mobilité propre
- Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

..... Réalisation d'une maison d'assistants .....  
..... maternelle dans un ancien .....  
..... local commercial.....

Localisation :

..... Rue de la Poste 79240 L'ABBE.....

Descriptif sommaire de l'action :

..... Création d'une maison d'assistants maternelle.....  
..... Restructuration lourde d'un ancien local commercial  
..... devenu bâtiment communal.....  
..... Accessibilité et mise aux normes.....  
..... échangeur thermique.....  
..... Isolation etc... , chauffage à  
..... faible consommation d'énergie.....

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

..... 2011 / 2012.....  
.....  
.....  
.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
1/Lutte contre le changement climatique	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Installation d'un chauffage à faible consommation d'énergie</p> <p>Isolation phonique et thermique</p>
2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
3/Gestion de la ressource en eau	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
4/Economie circulaire, déchets	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
5/Lutte contre les pollutions	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>		
6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
7/ Impact sociétal	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Création d'emplois sur la commune</p> <p>Création d'un service public</p>





# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... COMMUNE DE L'ABRIE .....

Intitulé de l'action :

..... REHABILITATION TOTALE DU BATIMENT DE LA POSTE .....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 2015/2016 .....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères  
sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Restructuration laurde et Rehabilitation énergetique  
du bahment de la Poste  
(RDC = bureaux + Etage = Logement)

Localisation :

Rue de la Poste 79210 L'ABRIE

Descriptif sommaire de l'action :

Accessibilité et mise au norme de securité  
Etanchéité et isolation toiture  
Rehabilitation par le changement total des  
huisseries + effectuer une isolation totale  
offrir un logement digne de l'habitat  
Le DPE n'a pas encore été établi mais réel besoin  
de travaux énergetiques

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

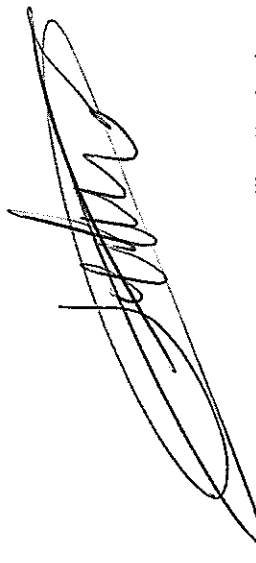
Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
1/Lutte contre le changement climatique	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>utilisation de matériaux biosourcés</p> <p>Economie d'énergie et limitation de gaz à effet de serre</p>
2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
3/Gestion de la ressource en eau	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
4/Economie circulaire, déchets	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
5/Lutte contre les pollutions	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>		
6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
7/ Impact sociétal	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Receives prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses	300 000 €			Subventions			
Total				Autofinancement (Maître d'ouvrage)			
				Total			

Fait à L'Isère , le 25/05/2021

**Signature et cachet**



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... Commune de L'ABSIE .....

Intitulé de l'action :

..... Réhabilitation de la chaudière bois .....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 20/05/21 .....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

- |                        |                                     |
|------------------------|-------------------------------------|
| Efficacité énergétique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Energies renouvelables | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mobilité propre        | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                  | <input type="checkbox"/>            |

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

..... Changer et améliorer le corps de chauffe .....

Localisation :

..... Rue de la Bergerie à L'ABSIE .....

Descriptif sommaire de l'action :

..... Demande de réhabilitation de la chaudière .....

..... le système installé depuis plus de 20 ans .....

..... présente une vétusté importante ainsi que .....

..... de nombreux dysfonctionnements .....

..... Une étude du CRER est en cours .....

..... Travaux nécessaires : ..... Dépose de la chaudière .....

..... Réhabilitation totale du bâtiment pour retirer .....

..... l'ancienne chaudière et poser la nouvelle .....

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

..... 2022 .....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

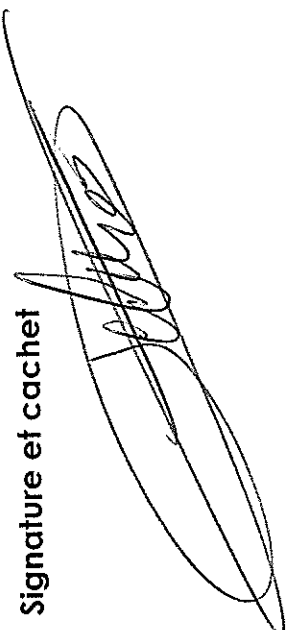
Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
1/Lutte contre le changement climatique	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>oui</p> <p>oui</p>	<p>- Meilleure performance énergétique et environnementale</p> <p>- Par la modernisation de l'équipement</p> <p>Etude du CAERI en cours pour mieux définir les besoins</p>
2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
3/Gestion de la ressource en eau	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
4/Economie circulaire, déchets	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
5/Lutte contre les pollutions	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	oui	Meilleure performance environnementale
6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
7/ Impact sociétal	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Receives prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
	500 000 €						
<b>Total</b>				Autofinancement (Maître d'ouvrage)			
				<b>Total</b>			

Fait à L'Absac , le 25 Mai 2024

Signature et cachet





**Contrat territorial de Relance et de Transition  
Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais**  
**Fiche Projets – Présentation du projet**

Maître d'ouvrage :

..... COMMUNE DE L'ABBE.....

Intitulé de l'action :

..... Restructuration, launde et complèti de la  
Salle omnisports.....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 10/05/2024.....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères  
sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Restructuration car bâtiment vétuste

Localisation :

Rue du Collège 79240 L'ABBE

Descriptif sommaire de l'action :

- Réhabilitation complète de la salle omnisports et du gymnase
- Isolation phonique, isolation thermique
- Réfection toiture + Réfection des sols
- Changement ouverture
- Changement éclairage pour éclairage économique
- Raccordement chauffage urbain (chaudière bois)
- Réfection électrique

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2024

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>oui</p> <p>oui</p>	<p>Economie d'énergie, limitation effet de serre</p> <p>Utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ...</li> </ul>		

### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Receives prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
	300000 €						
Total				Autofinancement (Maire d'ouvrage)			
				Total			

Fait à L. Nissic , le 25 Mai 2011

Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Mauléon

Intitulé de l'action :

Rénovation pour l'accueil de l'association « L'outil en mains » (OEM)

Date de rédaction de la Fiche – projet :

19 mai 2021

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.2 « Accompagner les jeunes vers l'autonomie : formation, emploi... »

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**Projet de rénovation d'un bâtiment pour l'accueil de l'association « L'outil en mains »**

**Localisation :**

**Mauléon (Mauléon-ville).**

**Descriptif sommaire de l'action :**

En 2016, la commune et le CSC du Pays Mauléonais ont souhaité développer le projet de « l'Outil en main » (OEM). Ce dispositif national a pour but d'initier les jeunes aux métiers manuels, à l'artisanat du patrimoine par l'intermédiaire de bénévoles, passionnés ou professionnels, souvent retraités, avec de vrais outils, dans de vrais ateliers.

Faute de locaux, ce projet n'a pas pu voir le jour lors du précédent mandat. Aujourd'hui, la collectivité est en capacité de proposer un bâtiment situé 37 rue de Nantes.

Une première phase de travaux a été réalisée : le remplacement de la couverture et des huisseries. Il s'agit désormais de poursuivre la réhabilitation thermique du site en vue d'y accueillir ce dispositif.

Une réunion de présentation est programmée le 30 juin 2021 afin de remobiliser le groupe de bénévoles et lancer l'opération.

Ce projet entre pleinement dans le volet social et humain de l'Agenda 2030 porté par la commune, à travers l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°4 sur l'éducation de qualité. Par ailleurs une attention particulière sera portée sur les travaux d'aménagement qui devront tenir compte des enjeux de baisse de consommation énergétique, et proposer des matériaux qualitatifs, durables, résistants et respectueux de l'environnement.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux d'aménagement : Mai 2022

Fin des travaux : Septembre 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Cette opération permettra de réhabiliter un bâtiment existant pour être performant en matière d'efficacité énergétique.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs...</li> </ul>	<b>Oui</b>	Ce projet favorise l'attractivité de la commune et la cohésion sociale, le développement du volet social et humain sous l'égide de l'Agenda 2030 (action ODD4 : éducation de qualité).

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
MO et études	15 000 €	3 000 €	18 000 €	DSIL	82 500 €	50%	A solliciter
Travaux	150 000	30 000 €	180 000 €	SIEDS (audit énergétique)	2 500 €	2%	A solliciter
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)	80 000 €	48%	
<b>Total</b>	<b>165 000 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>198 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>85 000 €</b>	<b>100%</b>	

Fait à Mauléon, le 19 mai 2021

Signature et cachet





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de Moncoutant-sur-Sèvre

**Intitulé de l'action :**

Réhabilitation de l'Artisane et mise en accessibilité de l'étage

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 17/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

3.4 Développer un mode de vie attractif, vivant et animé, favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Réhabilitation et mise en accessibilité PMR de l'étage de « L'Artisane »

**Localisation :** Commune déléguée de Moncoutant, rue des Prairies.....

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Le Bâtiment « l'Artisane » est nommé comme cela par les Monsévriens car il y accueillait il y a plus de 30 ans un CFA. Plusieurs réhabilitations ont eu lieu afin de proposer des lieux conviviaux et adaptés aux associations de la commune. Cependant l'étage n'est que très peu utilisé car non réhabilité et surtout pas encore accessible PMR. Ce lieu est particulièrement dédié aux rencontres intergénérationnelles car il s'agit du lieu d'exercice de l'association « l'Outil en Main » qui permet aux jeunes enfants de découvrir des métiers artisanaux grâce aux professionnels retraités de la commune. On y trouve également l'association de Poterie fréquentée par des personnes retraitées mais des stages en direction des jeunes y sont également proposés.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Ce projet est prévu pour 2023.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui  Non  Oui  Non  Non	Principalement par l'isolation de l'étage
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	Non	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Non	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Non	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	Non	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	Non	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	Oui	Comme développé dans le descriptif ce projet favorise les rencontres intergénérationnelles et participe au développement de lieux culturels et de loisirs sur le territoire.

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maîtrise d'œuvre et études	50 000,00	10 000,00	60 000,00	DETR	93 000,00	30,00	A solliciter
Travaux	260 000,00	52 000,00	312 000,00	DSIL	46 500,00	15,00	A solliciter
<b>Total</b>	<b>310 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>170 500,00</b>	<b>55,00</b>	
<b>Total</b>	<b>310 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>310 000,00</b>	<b>100,00</b>	

Fait à Moncoutant-sur-Sèvre, le 18/05/2021

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de Moncoutant-sur-Sèvre

**Intitulé de l'action :**

Aménagement et extension de l'école de la Chapelle Saint Etienne.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

17/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Le projet consiste à un aménagement et une extension de l'école existante de la Chapelle St Etienne afin de permettre le regroupement sur un site de deux écoles (soit 2 classes) avec l'école des Moutiers-sous-Chantemerle ainsi que la réhabilitation d'un espace restauration.

**Localisation :** Commune déléguée de la Chapelle Saint Etienne

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Il s'agit de configurer les locaux de l'école actuelle de la Chapelle Saint Etienne pour accueillir deux classes. Aménager le restaurant scolaire en parallèle. Ces aménagements seront pensés en visant la performance énergétique.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...) :

Le maître d'œuvre vient d'être choisi, les différentes phases d'études et de diagnostic vont se dérouler second semestre 2021, pour des travaux en 2022 et espérer regrouper les enfants à la rentrée de septembre 2022.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Non</p>	<p>L'efficacité énergétique doit être améliorée par le changement d'isolation sur la partie existante et mise en place de matières performantes sur l'extension du bâtiment.</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>	<p>Non</p>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>	<p>Non</p>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>	<p>Non</p>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	<p>Non</p>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>	<p>Non</p>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<p>Oui</p>	<p>Le regroupement des enfants de deux écoles en une contribue à favoriser les échanges entre enfants de maternelle et élémentaire.</p>

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maîtrise d'œuvre	50 000,00	10 000,00	60 000,00	DETR	140 000,00	40,00	A solliciter
Travaux	260 000,00	52 000,00	312 000,00	DSIL	70 000,00	20,00	A solliciter
Aménagements	40 000,00	8 000,00	48 000,00	Région	52 500,00	15,00	A solliciter
<b>Total</b>	<b>350 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>87 500,00</b>	<b>25,00</b>	
				<b>Total</b>	<b>350 000,00</b>	<b>100,00</b>	

Fait à Moncoutant-sur-Sèvre, le 18/05/2021

Signature et cachet





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** ...COMMUNE de NEUVY-BOUIN-

**Intitulé de l'action :**

RENOVATION ENERGETIQUE – MODERNISATION ACCUEIL ET BUREAU DU MAIRE

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....03/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

FAVORISER MOBILITE & ACCES AUX SERVICE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

**MODERNISATION ACCUEIL ET RENOVATION ENERGETIQUE DES LOCAUX**

**Localisation :**

BUREAUX ET ACCUEIL MAIRIE ET CREATION SALLE DE MARIAGE EN ACCESSIBILITE PMR

.....

**Descriptif sommaire de l'action :**

ISOLATION THERMIQUE SOL ET MURS ET POSE REVETEMENTS IGNIFUGES...SUR

PLAFOND.....

AGENCEMENT FONCTIONNEL ACCUEIL ET BUREAUX (MOBILIER DE BUREAU)

REMISE AUX NORMES ELECTRIQUES

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

DEUXIEME SEMESTRE ...2021.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	PAR AMELIORATION EFFICACITE  ENERGETIQUE
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>NON</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>NON</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>NON</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>OUI</b>	REDUCTION EMPREINTE  CARBONE
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>NON</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> </ul>	<b>NON</b>	

	- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....		
--	--	--	--

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Peintures et sols				DETR			
Agencement placards							
Agencement espace de travail secrétaire (bureau et rangements)							
Réfection -isolation des murs et plafond + portes							
Electricité							
Dalle béton							
Global approximatif	30 000.00	6 000.00	36 000.00	DETR	12 000.00	40%	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>			
<b>Total approximatif global</b>	<b>30 000.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>36 000.00</b>	<b>Total</b>			

Fait à Neuvy-Bouin, le 14/05/2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

MAIRIE DE NEUVY-BOUIN

**Intitulé de l'action :**

RENOVATION ENERGETIQUE MURS – HUISSERIES - COMBLES

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

3 MAI 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Articulé autour d'une double ambition de **transition écologique** et de **cohésion territoriale**

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

REDUCTION ENERGETIQUE – SECURITE -ESTHETIQUE

**Localisation :**

SALLE COCIO EDUCATIVE RUE DU JOUR DE L'AN

**Descriptif sommaire de l'action :**

DEPOSE PLACO EXISTANT – POSE PLACO ISOLE – DEPOSE FENETRES ET PORTES  
EXISTANTES REMPLACEMENT PAR MATERIAUX ISOLES AUX NORMES ACTUELLES -  
DÉPOSE PLAFOND SUSPENDU – ISOLATION DES COMBLES – POSE PLAFOND IGNIFUGE  
REEMPLACEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT  
REMISE AUX NORMES ELECTRIQUE

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

ANNEE 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>OUI</b>	REDUCTION
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>OUI</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>OUI</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>OUI</b>	REDUCTION EFFET CARBONE
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>OUI</b>	ESPACE PLUS CONVIVIAL



#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
PROJET EN COURS D'ETUDE PAS DE DEVIS POUR CE PROJET ESTIMATION APPROXIMATIVE	100.000,00			DETR	40.000,00	40%	X
				DSIL	30.000,00	30%	X
				PARTENAIRE ENERGIE			X
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>			
<b>Total</b>				<b>Total</b>			

Fait à NEUVY-BOUIN

, le 3 MAI 2021

Signature et cachet



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE ST MAURICE ETUSSON

**Intitulé de l'action :** REHABILITATION ENERGETIQUE

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 18/05/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

REDUCTION DES EMISSIONS GES

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique



Energies renouvelables



Mobilité propre



Autre



Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels



Gestion de la ressource en eau



Lutte contre les pollutions



Economie circulaire et réduction des déchets



Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Réhabilitation des salles des fêtes (St Maurice et Etusson) en vue de restreindre

l'impact GES et de rendre les bâtiments énergétiquement économes.

Production d'énergie renouvelable par des panneaux photovoltaïques.

### **Localisation :**

Les Salles des fêtes de St Maurice et d'Etusson

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Démontage de la toiture et désamiantage

Mise en place de panneaux photovoltaïques après renforcement de la charpente

Isolation des murs et plafonds

Changement des ouvrants par des mâts isolants

Mise aux normes électrique et chauffage

Refonte des sanitaires pour isoler les toilettes et utiliser des moyens économes en eau

Réfection des sols en intégrant un isolant sous dalle

Modification des surfaces par agrandissement

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude : 1T2022

1ERE PHASE : 2T2022 – DESAMANTAGE

2EME PHASE : 3T2022 – TRAVAUX

ACHEVEMENT : 1T2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p><b>Oui</b></p> <p><b>Oui</b></p> <p><b>Non</b></p> <p><b>Non</b></p>	<p>Photovoltaïque</p> <p>Isolation du bâtiment et nouveau système de chauffage</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>	<b>Oui</b>	Energétiquement plus économe
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>	<b>Oui</b>	<p>Réduction de la consommation d'eau</p> <p>Sanitaires plus économiques</p>
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	<b>Oui</b>	Plus énergétique et économique
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<p><b>Oui</b></p>	<p>Salles des fêtes polyvalents</p> <p>Réunion de famille, activités culturelles, petits spectacles</p>
--	--	-------------------	---

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maitre d'Œuvre	52 400.00	10 480.00	62 880.00	DETR	611 975.00	40	244 790.00
BET Contrôle	3 000.00	600.00	3 600.00	DSIL	611 975.00	35	214 191.25
SPS	1 500.00	300.00	1 800.00				
Etude éco Sieds SEQUOIA	10 000.00	2 000.00	12 000.00	SIEDS	10 000.00	50	5 000.00
Etude structure	20 000.00	4 000.00	24 000.00				
Diagnostic amiante	875.00	175.00	1 050.00				
Frais de publicité	200.00	40.00	240.00				
Désamiantage	41 000.00	8 200.00	49 200.00				
Charpente	70 000.00	14 000.00	84 000.00				
Toiture	80 000.00	16 000.00	96 000.00				
Isolation et plafonds	45 000.00	9 000.00	54 000.00				
Extension cantine et ancien garage	85 000.00	17 000.00	102 000.00				
Maçonnerie	30 000.00	6 000.00	36 000.00				
Electricité	15 000.00	3 000.00	18 000.00				
Plomberie	20 000.00	4 000.00	24 000.00				
Carrelage	33 000.00	6 600.00	39 600.00				
Photovoltaïque	105 000.00	21 000.00	126 000.00				
<b>Total</b>	<b>611 975.00</b>	<b>122 395.00</b>	<b>734 370.00</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>611 975.00</b>	<b>24.18</b>	<b>147 993.75</b>
				<b>Total</b>	<b>611 975.00</b>	<b>100</b>	<b>611 975.00</b>

Fait à ST MAURICE ETUSSON, le 18/05/2021

Signature et cachet

Le Maire,

Pascal LAGOGUEE





# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE ST MAURICE ETUSSON

**Intitulé de l'action :** REHABILITATION ENERGETIQUE

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 18/05/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Rénovation des toitures de l'église de St Maurice et production d'énergie renouvelable

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

Risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## **I. DESCRIPTION DU PROJET**

**Objet de l'action :**

Production d'énergie renouvelable par des panneaux photovoltaïques.

**Localisation :**

Eglise de St Maurice

**Descriptif sommaire de l'action :**

Mise en place de panneaux photovoltaïques et réfection de la toiture

## **II. CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude : 1T2023

TRAVAUX : 2T2023

ACHEVEMENT : 3T2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui  Non  Non  Non	Panneaux photovoltaïques
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	Oui	Production d'énergie renouvelable
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Non	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Non	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	Oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	Non	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	Non  non	

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maitre d'Œuvre	7 600.00	1 520.00	9 120.00	DETR	98 100.00	40	39 240.00
BET Contrôle	3 000.00	600.00	3 600.00				
SPS	1 500.00	300.00	1 800.00				
Etude production énergie	5 000.00	1 000.00	6 000.00				
Diagnostic énergétique	5 000.00	1 000.00	6 000.00				
Photovoltaïque	36 000.00	7 200.00	43 200.00				
Toiture	40 000.00	8 000.00	48 000.00				
				<b>Autofinancement (Maire d'ouvrage)</b>	98 100.00	60	58 860.00
<b>Total</b>	<b>95 100.00</b>	<b>19 620.00</b>	<b>117 720.00</b>	<b>Total</b>	<b>95 000.00</b>	<b>100</b>	<b>98 100.00</b>

Fait à ST MAURICE ETUSSON, le 18/05/2021

Signature et cachet

Le Maire,

Pascal LAGOGUEE



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune du Pin

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

Le 11 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Préservation de la qualité des eaux superficielles et amélioration du cadre de vie des habitants du bourg du Pin

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Remplacement de la station d'épuration existante qui est sous dimensionnée par une nouvelle station d'épuration plus performante et adaptée à la charge de pollution à traiter

### Localisation :

Le bourg du Pin (79140)

### Descriptif sommaire de l'action :

La station d'épuration existante, de type lagunage naturel présente une charge nominale équivalente à 300 habitants alors que la charge de pollution à traiter est de l'ordre de 400 équivalents habitants. Le rejet des eaux traitées se déverse directement dans le cours d'eau l'Argent et impacte donc directement la qualité du milieu naturel.

C'est pourquoi, il est projeté de construire une station d'épuration de type boues activées, équipée des nouvelles technologies de traitement des eaux usées et dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 650 habitants.

Ce surdimensionnement permettra de réceptionner à terme l'ensemble des eaux usées produites sur le bourg du Pin, en intégrant les projets d'urbanisation future.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Avril à juin 2021 : Consultation des entreprises

Septembre 2021 à juin 2022 : Construction de la station d'épuration

Juillet 2022 : Mise en service de la nouvelle station d'épuration

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Un traitement plus performant des effluents du bourg permettra d'améliorer la qualité du milieu naturel
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Préservation du cours d'eau l'Argent
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables,</li> </ul>	<b>Oui</b>	Un agrandissement de la capacité épuratoire de la station d'épuration va

	<p>l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li></ul>		<p>permettre l'implantation de nouvelles zones urbanisables au niveau du bourg du Pin</p>
--	---	--	---

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

### PROJET : Construction de la station d'épuration du Pin

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
			20,00%					
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	<b>Subventions</b>	<b>423 500,00 €</b>		
		0,00 €			Agence de l'Eau Loire Bretagne	308 000,00 €	40,00%	Demandée
<b>TRAVAUX</b>	<b>880 000,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>176 000,00 €</b>	<b>1 056 000,00 €</b>	Département 79	115 500,00 €	15,00%	Demandée
			0,00 €	0,00 €	Région			
			0,00 €	0,00 €				
			0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
			0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
<b>HONORAIRES</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>Emprunt-autofinancement</b>	<b>476 500,00 €</b>		
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt	476 500,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>770 000,00 €</b>	180 000,00 €	<b>1 080 000,00 €</b>		<b>900 000,00 €</b>		



**Maître d'ouvrage :**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Argentonnay

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

Le 11 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Préservation de la qualité des eaux superficielles et amélioration du cadre de vie des habitants d'Argentonnay

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## **I. DESCRIPTION DU PROJET**

**Objet de l'action :**

Remplacement de la station d'épuration existante qui est sous dimensionnée par une nouvelle station d'épuration plus performante et adaptée à la charge de pollution à traiter

**Localisation :**

Le bourg d'Argentonay (79150)

**Descriptif sommaire de l'action :**

La station d'épuration existante de type lit bactérien, construite en 1981 présente une charge nominale équivalente à 1 167 habitants alors que la charge de pollution à traiter est de l'ordre de 1 200 équivalents habitants. Le rejet des eaux traitées se déverse directement dans le cours d'eau l'Argenton et impacte donc directement la qualité du milieu naturel.

C'est pourquoi, il est projeté de construire une station d'épuration de type boues activées, équipée des nouvelles technologies de traitement des eaux usées et dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 1 900 habitants.

Ce surdimensionnement permettra de réceptionner à terme l'ensemble des eaux usées produites sur les bourgs d'Argentonay, Boësse et le Breuil sous Argenton, en intégrant les projets d'urbanisation future.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Septembre à décembre 2021 : Rédaction et instruction du dossier de déclaration de la future station d'épuration

Janvier 2022 à juin 2022 : Consultation des entreprises pour les travaux de construction

Septembre 2022 à décembre 2023 : Construction de la station d'épuration

Janvier 2024 : Mise en service de la nouvelle station d'épuration

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Un traitement plus performant des effluents des bourgs permettra d'améliorer la qualité du milieu naturel
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Préservation du cours d'eau l'Argenton
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables,</li> </ul>	<b>Oui</b>	Un agrandissement de la capacité épuratoire de la station d'épuration va

	<p>l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li></ul>		<p>permettre l'implantation de nouvelles zones urbanisables au niveau des bourgs raccordés</p>
--	---	--	--

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

### PROJET : Construction de la station d'épuration d'Argentonnay

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>1 100 000,00 €</b>		
			0,00 €			Agence de l'Eau Loire Bretagne	800 000,00 €	40,00%	Espéré
<b>TRAVAUX</b>		<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	Département 79	300 000,00 €	15,00%	Espéré
				0,00 €	0,00 €	Région			
				0,00 €	0,00 €				
				0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
				0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
<b>HONORAIRES</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt-autofinancement</b>	<b>900 000,00 €</b>		
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt	900 000,00 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>2 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	400 000,00 €	<b>2 400 000,00 €</b>		<b>2 000 000,00 €</b>		

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

.....MAIRIE DE BOISME.....

**Intitulé de l'action :**

.....Récupération eau pour arrosage terrain foot.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :**

.....Réduction de la consommation eau potable.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| Efficacité énergétique | <input type="checkbox"/> |
| Energies renouvelables | <input type="checkbox"/> |
| Mobilité propre        | <input type="checkbox"/> |
| Autre                  | <input type="checkbox"/> |

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

.....Récupérer l'eau de pluie de la salle des sports, la stocker et l'utiliser pour l'arrosage  
du terrain de foot en période de sécheresse  
.....  
.....

### Localisation :

Salle des sports Rte de Bressuire 79300 Boismé  
.....

### Descriptif sommaire de l'action :

.....  
..... Etude sur la possibilité de stocker l'eau de pluie (étudier les moyens de stocker : bouillottes  
..... récupérateurs bétons ....)  
.....

..... Pompe et raccordement à l'installation actuelle  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :**

..... étude 4 ème trim 2021  
..... Travaux : 1 et 2 ème trim 2022  
..... Mise en service : 3 ème trim 2022  
.....  
.....

### III. IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	oui	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

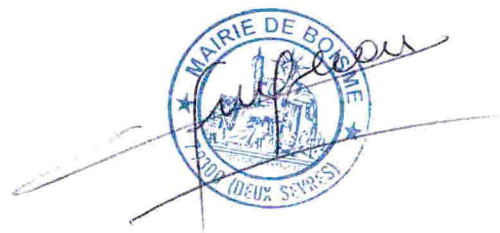


#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
- Etude							
- Récupérateur eau	30000				18000	60	A sollicités
- Pompe + raccordement à l'installation actuelle							
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	12000	40	
<b>Total</b>				<b>Total</b>			

Fait à Boismé , le 19. MAI 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de Bressuire.....

**Intitulé de l'action :**

Utilisation des eaux usées pour l'arrosage d'un golf...avec réutilisation des eaux de la station d'épuration de Bressuire.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 17 mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :**

Optimisation de la gestion de l'eau pour l'arrosage du golf.....

**I(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Ne pas utiliser de l'eau potable pour arroser le golf

.....

**Localisation** : Station d'épuration et golf de Bressuire.....

**Descriptif sommaire de l'action** : Installation d'un système de traitement des eaux usées de la station d'épuration pour les réutiliser pour l'arrosage des greens du golf en cas de pénurie de l'eau stockée dans l'étang lors des périodes estivales.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2021 : Etudes – Etablissement des dossiers réglementaires

2022 : Travaux

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>oui</b>	Sur la possibilité d'arroser avec de l'eau potable en cas de pénurie de la ressource eau stockée
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables,</li> </ul>		

	<p>l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li></ul>		
--	---	--	--

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Estimation du coût			100 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne A étudier si le projet entre dans les Critères d'attribution de l'agence De l'eau Loire Bretagne			
				Autofinancement			
<b>Total</b>			<b>100 000 €</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total</b>			

Fait à Bressuire, le 17 mai 2021.

Signature et cachet





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... Commune de L. Absie .....

Intitulé de l'action :

..... Réparation eau de pluie Stade Municipal .....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 2025.12.1 .....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères  
sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Arroser le stade municipal en ayant  
récupéré les eaux de pluie du collège, des  
tribunes et du foyer Rural.

Localisation :

Route de Niort

Descriptif sommaire de l'action :

Récupération des eaux pluviales pour limiter  
la consommation d'eau en provenance  
du service d'eau.  
Création d'un stockage  
Création d'un système d'irrigation.

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2022 / 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	OUI	Récupération et gestion des eaux pluviales
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Depenses previsionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes previsionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
Dépenses				Subventions			
	500 000 €						
				Autofinancement (Maître d'ouvrage)			
Total				Total			

Fait à L. Nabe , le 28/05/2024

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Création d'une plateforme du cycle végétal à Cerizay

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : .....10/05/21.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

**AMBITION 1 :**

Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois

**OBJECTIF 1.3.** *Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique.*

**AMBITION 2 :**

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

**OBJECTIF 2.2.** *Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)*

**AMBITION 3 :**

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

**OBJECTIF 3.3.** *Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs citoyens de demain*

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Le projet porte donc sur la création d'un nouvel équipement pour la collecte et la transformation des déchets verts du secteur du Cerizéen.

**Localisation :** ZA de la Gondromière à Cerizay

### Descriptif sommaire de l'action :

Ce projet permettra de répondre aux besoins suivants :

- La collecte et le stockage des déchets verts de la commune de Cerizay et des usagers de la déchetterie de Cerizay,
- Le tri de ces déchets verts par catégorie,
- La transformation des déchets verts par catégorie et particulièrement les troncs d'arbres (récupération en bois d'œuvre) et les souches,
- La distribution de la matière organique auprès des usagers et de la municipalité (surplus éventuel à des agriculteurs locaux),
- La sensibilisation du grand public au jardinage écologique et à la gestion de proximité des déchets verts,

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Étapes	Période	Objet/ Objectifs
Décision en instance	Mai 2021	Validation de lancement du projet (PVP + CC) Délibération pour fonds de concours et convention de mutualisation
Consultation BE pour dossier	Octobre 2021	Constitution du dossier réglementaire auprès de la DREAL

réglementaire + DCE + Suivi travaux		Préparer le DCE et lancer la consultation pour passation du marché de travaux d'aménagement
Acquisition foncière	Juin 2021	Acquisition des terrains auprès de la Direction du développement Economique et de la CAVAC
Réalisation des travaux	Novembre 2021-Février 2022	Suivi des travaux
Communication auprès des usagers	Mars 2022	Information des usagers de la déchetterie
Réception et Mise en service de l'équipement	1 <sup>er</sup> Avril 2022	Ouverture de l'équipement à la prochaine saison printanière

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Limitation des transports de déchets verts par traitement in situ et redistribution de la matière organique localement
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Signature d'une charte d'Eco-jardinage par les utilisateurs qui s'engageront à ne plus utiliser de produits phyto et à limiter l'usage de l'eau au jardin.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Oui</b>	Incitation à l'éco-jardinage : mulching / paillage et plus généralement utilisation des déchets verts au jardin.
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Par des actions de sensibilisation des usagers au zéro phyto dans les jardins
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Par la production locale d'alternatives aux produits

			phytosanitaires (BRF, compost...)
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....	<b>Oui</b>	Complément d'emplois créé pour l'accueil des usagers sur ce site. Création d'un jardin pédagogique - Animations sur site

#### **IV. PROPOSITION D'INDICATEURS DE REALISATION**

Délais de réalisation

Respect du budget prévisionnel

Maitrise des dépenses de fonctionnement

Impact carbone du projet

#### **V. PROPOSITION D'INDICATEURS DE RESULTATS**

Quantités de déchets verts détournés

Nombre de signataires de la charte d'éco-jardinage

Nombre de participants aux animations

Suivi de la matière organique sortante



## VI. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

**PROJET : Création d'une plateforme du cycle végétal à Cerizay  
(Inscription BP 2021 non consolidé)**

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
			20,00%					
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>	14 400,00 €	0,00 €		14 400,00 €	<b>Subventions</b>	0,00 €		
		0,00 €			DETR			
<b>TRAVAUX</b>	146 420,00 €	0,00 €	0,00 €	175 704,00 €	CDAT			
			0,00 €	0,00 €	Région			
			0,00 €	0,00 €	Ademe	27 200,00 €		
			0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
			0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Cerizay	42 546,00 €		
<b>HONORAIRES</b>	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €	9 840,00 €	<b>Emprunt-autofinancement</b>	99 274,00€		
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>	169 020,00 €	0,00 €	30 924 €	199 944,00 €		169 020,00 €		

Ces montants restent prévisionnels à ce stade et sont susceptibles d'augmenter par la nécessité de faire appel à une maîtrise d'œuvre extérieure sur ce projet.

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action** :

Mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets par les ménages et les professionnels du territoire

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : .....18/05/21.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

**AMBITION 2** :

Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

**OBJECTIF 2.2.**: *Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité...)*

**AMBITION 3** :

Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir

**OBJECTIF 3.3.** *Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs citoyens de demain*

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Le projet porte sur la mise en place de nouveaux équipements pour le tri à la source des biodéchets.

**Localisation :** Territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

### Descriptif sommaire de l'action :

Le projet porte, dans un premier temps, sur la réalisation d'une étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs du territoire de la CA2B. A l'issue de ce diagnostic, des dispositifs complémentaires aux équipements actuels pourraient être installés comme :

- Pavillon de compostage partagé en lien ou pas avec des jardins collectifs,
- Une collecte séparée des biodéchets

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Année 2021: Réalisation d'une étude de généralisation du tri à la source des biodéchets

Année 2022: Extension de service de tri et mise en place des pavillons de compostage partagé pour les biodéchets.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Le compostage domestique et partagé à l'échelle d'un quartier contribue à réduire l'empreinte carbone de la collecte des déchets en traitant localement la matière organique.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Oui</b>	Amélioration du tri et geste de réduction de la production de déchets avec valorisation locale de la matière organique.
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	Par la réduction des quantités de déchets transportés par les camions et l'enfouissement de ces déchets en centre de stockage.
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	Par la production locale de compost et le retour de la matière organique sur les sols.

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	<p>Le compostage partagé permet de mobiliser des habitants d'un même quartier pour la gestion d'un équipement collectif.</p>
-------------------------------	---	------------	--

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

PROJET : Généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la CA2B

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
ETUDES		28 000,00€	0,00 €		33 600,00 €	Subventions	0,00 €		
			0,00 €			DETR			
TRAVAUX		0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	CDAT			
				0,00 €	0,00 €	Région			
				0,00 €	0,00 €	Ademe	23 520,00 €		Espéré
				0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
				0,00 €	0,00 €				
				0,00 €	0,00 €	Fonds de concours	0,00 €		
HONORAIRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt-autofinancement	10 080,00€		
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>		<b>28 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	€	<b>33 600,00 €</b>		<b>33 600,00 €</b>		

A l'issue de l'étude, les élus décideront éventuellement d'installer, en complément du dispositif actuel, des pavillons de compostage partagé pour la gestion locale des biodéchets des usagers en habitat collectif.

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... Communes de L'ABSIE .....

Intitulé de l'action :

..... lutte contre le radon au périscolaire .....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 20/05/21 .....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des  
risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Isoler et assainir le local périscolaire

Localisation :

Rue du Calvaire à L'ABSIE

Descriptif sommaire de l'action :

Présence de radon dans le bâtiment

Refection totale du plancher et reprise des murs  
Isolation

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2022 / 2023



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

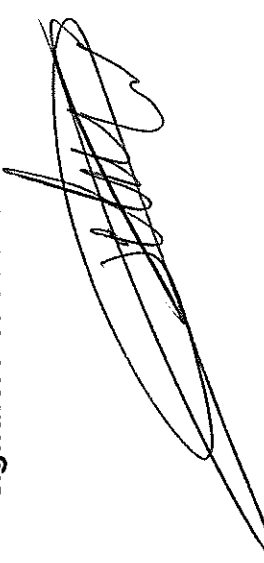
Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	oui	<p>Installation d'un système de ventilation mécanique</p> <p>Rénovation des sous-sols et condensation</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Receives prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicite / à solliciter
Dépenses	60 000 €			Subventions			
Total				Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total			

Fait à L. Nasic, le 25 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Nueil-les-Aubiers...

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

09/06/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 2.4 : Une offre d'équipements de santé répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Extension de la MSP de Nueil-les-Aubiers (accueil et cabinet supplémentaires)

**Localisation :** Commune de Nueil-les-Aubiers.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Extension de l'accueil avec :

- ✓ espace d'attente accueil/secrétariat
- ✓ 1 espace secrétariat confidentiel

Création de 6 bureaux supplémentaires :

- ✓ 3 bureaux médecins – stagiaires- Infirmier Azalée (1,5 ETP)
- ✓ Agrandissement 2 bureaux : ergothérapeute –pédicure
- ✓ 1 bureau distinct pour la psychologue

Agrandissement salle de réunion – salle garde WE

=> Superficie estimée 300 à 350 m<sup>2</sup>

.....  
.....  
.....  
.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Travaux 2022 - 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		Le bâtiment devra concilier la performance énergie-carbone avec l'accessibilité, la qualité d'usage et le confort des occupants.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		Amélioration de l'offre de santé sur le territoire Impact sur la création d'emplois

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

<b>BUDGET :</b>						
<b>Extension MSP Nueil les Aubiers : 350 m<sup>2</sup></b>						
..... - N° .....						

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	TTC
		20,00%					
				<b>Subventions Département et Etat</b>	<b>690 000,00 €</b>	<b>76,67%</b>	<b>690 000,00 €</b>
Architecte				Conseil Régional	100 000,00 €	11,11%	
Bureaux d'études : Géotechnique - SPS -CTK - OPC				Etat (DSIL - DETR)	360 000,00 €	40,00%	
				Département	50 000,00 €	5,56%	
Assurance Dommage Ouvrages				Europe	180 000,00 €	20,00%	
Travaux accueil et extension				<b>Fonds de Concours Nueil les Aubiers</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>11,67%</b>	<b>105 000,00 €</b>
Aménagement locaux existants							
<b>Sous total BE-MOE - Travaux</b>	<b>833 333,33 €</b>	<b>166 666,67 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>11,67%</b>	<b>105 000,00 €</b>
DSA : Etude de programmation et Convention délégation 8%	66 666,67 €	13 333,33 €	80 000,00 €	<b>TVA</b>			<b>180 000,00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>1 080 000,00 €</b>		<b>900 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 080 000,00 €</b>

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cerizay.....

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

09/06/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 2.4 : Une offre d'équipements de santé répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Extension de la MSP de Cerizay (accueil et cabinet supplémentaires).....

**Localisation :** Commune de Cerizay.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Extension de l'accueil avec :

- ✓ espace d'attente accueil/secrétariat
- ✓ 1 espace secrétariat confidentiel

Création de 3 cabinets supplémentaires : 2 médecins dont 1 pour les stagiaires – 1 pour infirmier Azalée

=> Superficie de 160 m<sup>2</sup>

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes 2021

Travaux 2022



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>N</b>	Le bâtiment devra concilier la performance énergie-carbone avec l'accessibilité, la qualité d'usage et le confort des occupants.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		Amélioration de l'offre de santé sur le territoire Impact sur la création d'emplois

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

<b>BUDGET :</b>
<b>Extension MSP Cerizay</b>
..... - N° .....

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	TTC	Etat avancement
		20,00%						
				<b>Subventions Département et Etat</b>	<b>340 777,00 €</b>	<b>80,00%</b>	<b>340 777,00 €</b>	
Architecte	33 935,00 €	6 787,00 €	40 722,00 €	Conseil Départemental : CAP relance 79	256 377,00 €	60,19%		espéré
Bureaux d'études : Géotechnique - SPS -CTK - OPC	7 200,00 €	1 440,00 €	8 640,00 €	Etat	84 400,00 €	19,81%		espéré
Assurance Dommage Ouvrages	24 680,00 €	4 936,00 €	29 616,00 €					
Travaux accueil et extension	328 600,00 €	65 720,00 €	394 320,00 €	<b>Fonds de Concours Cerizay</b>	<b>42 595,60 €</b>	<b>10,00%</b>	<b>42 595,60 €</b>	
<b>Sous total BE-MOE - Travaux</b>	<b>394 415,00 €</b>	<b>78 883,00 €</b>	<b>473 298,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>42 595,60 €</b>	<b>10,00%</b>	<b>42 595,60 €</b>	
Convention délégation 8%	31 553,20 €	6 310,64 €	37 863,84 €	TVA			<b>85 193,64 €</b>	
<b>TOTAL HT</b>	<b>425 968,20 €</b>	<b>85 193,64 €</b>	<b>511 161,84 €</b>		<b>425 968,20 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>511 161,84 €</b>	

# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action** :

Construction d'un équipement structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques sur le sud-est bocage.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 17 mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : ...

**AMBITION 1** : Un territoire attractif et innovant, porteur d'un développement économique (local?) responsable et durable

o Objectif 1.4 : *Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique*

**AMBITION 2** : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif 2.4 : *Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire*

**AMBITION 3** : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir o

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services » o Objectif 3.2 : Accompagner les

Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté o

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils

s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain o Objectif 3.4 :

Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et

l'enrichissement culturel, sportif et social o Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et

accompagnant pour les nouvelles populations

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** Les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Construction d'une médiathèque neuve sur le sud-est du Bocage

**Localisation :** Moncoutant

### **Descriptif sommaire de l'action :**

La bibliothèque actuelle, située dans le bourg, dans un bâtiment historique, réhabilité dans les années 80 est devenue inadaptée aux enjeux actuels d'une tête de secteur d'une part et des actions de médiations et d'accès aux numériques d'autre part. Située au premier étage du château, au cœur d'un parc arboré et clos, la médiathèque est accessible par un escalier et un ascenseur. Sa situation au premier étage, et au retrait de la route, la dessert, la rendant invisible. Les locaux

actuels, très cloisonnés et insuffisants en m<sup>2</sup> ne permettent pas les activités modernes et intergénérationnelles nécessaires au territoire.

Dans une logique d'efficacité, les bâtiments doivent pouvoir accueillir un point relais pour le service de la navette de réservation des documents, des bureaux adaptés au personnel et à l'organigramme, et surtout des espaces accueillants et propices aux loisirs et à la formation tout au long de la vie du public : espaces d'animations que ce soit pour des petites formes ou des ateliers, espaces numériques, espaces de travail sur place avec connexion Wifi gratuite et sécurisée.

L'ensemble nécessite 370 m<sup>2</sup>.

## **CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes : 2021\_2022

Travaux : 2023-2024

Achèvement et mise en service : 2024 ou 2025

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le programme architectural peut inclure l'utilisation d'énergie renouvelable, ou l'ambition d'un bâtiment negawatt. ( en paille, etc..)
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>oui</b>	un bâtiment très bien isolé permettra un accueil du public y compris en période de canicule.
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>oui</b>	Une construction neuve permet d'inclure cet objectif.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>non</b>	

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Un bâtiment adapté à la population locale et aux défis techniques et culturels permet de renforcer la cohésion sociale.</p>
-------------------------------	---	------------	--

### III. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

PROJET : Construction d'une tête de secteur-Bibliothèques Agglo 2 B- 370 m<sup>2</sup>

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
			20,00%		Subventions			
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	0,00 €		0,00 €		468 333,00 €		
		0,00 €				DETR		
TRAVAUX	916 666,00 €	916 666,00 €	183 333,20 €	1 100 000,00 €	département	10 000,00 €		
	916 666,00 €	916 666,00 €	183 333,20 €	1 100 000,00 €	Région	91 666,60 €	10,00%	
			0,00 €	0,00 €	DRAC	366 666,40 €	40,00%	
			0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
			0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Emprunt-autofinancement</b>		631 667,00 €	
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>	<b>916 666,00 €</b>	<b>916 666,00 €</b>	183 333,20 €	<b>1 100 000,00 €</b>			<b>1 100 000,00 €</b>	



# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action** :

Construction d'un équipement structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques sur le nord bocage.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 17 mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : ...

**AMBITION 1** : Un territoire attractif et innovant, porteur d'un développement économique (local?) responsable et durable

o Objectif 1.4 : *Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique*

**AMBITION 2** : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif 2.4 : *Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire*

**AMBITION 3** : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir o

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services » o Objectif 3.2 : Accompagner les

Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté o

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils

s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain o Objectif 3.4 :

Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et

l'enrichissement culturel, sportif et social o Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et

accompagnant pour les nouvelles populations

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** Les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Construction d'une médiathèque neuve sur le nord-est du Bocage

**Localisation :** Nueil-les-Aubiers

### **Descriptif sommaire de l'action :**

La bibliothèque actuelle, située au nord de la ville de Nueil-les-Aubiers, dans un bâtiment ancien réhabilité est devenue inadaptée aux enjeux actuels d'une tête de secteur d'une part et des actions de médiations et d'accès aux numériques d'autre part. Les 150 m<sup>2</sup> accessibles au public sont insuffisants par rapport au 360 m<sup>2</sup> nécessaires, en raison de l'évolution démographique de la population. La médiathèque ne répond plus aux normes d'accessibilité, installée sur 2 niveaux et

deux demi-niveaux. Seuls les 150 m<sup>2</sup> du rez-de-chaussée répondent aux normes d'accessibilité, les autres espaces étant desservis par escalier.

Dans une logique d'efficacité, les bâtiments doivent pouvoir accueillir un point relais pour le service de la navette de réservation des documents, des bureaux adaptés au personnel et à l'organigramme, et surtout des espaces accueillants et propices aux loisirs et à la formation tout au long de la vie du public : espaces d'animations que ce soit pour des petites formes ou des ateliers, espaces numériques, espaces de travail sur place avec connexion Wifi gratuite et sécurisée.

L'ensemble nécessite 370 m<sup>2</sup> afin de garantir les subventions.

## **CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes : 2021\_2022

Travaux : 2023-2024

Achèvement et mise en service : 2024 ou 2025

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le programme architectural peut inclure l'utilisation d'énergie renouvelable, ou l'ambition d'un bâtiment negawatt. ( en paille, etc..)
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>oui</b>	un bâtiment très bien isolé permettra un accueil du public y compris en période de canicule.
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>oui</b>	Une construction neuve permet d'inclure cet objectif.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>non</b>	

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Un bâtiment adapté à la population locale et aux défis techniques et culturels permet de renforcer la cohésion sociale.</p>
-------------------------------	---	------------	--

### III. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

**PROJET : Construction d'une tête de secteur-Bibliothèques Agglo 2 B- 370 m<sup>2</sup>**

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
			20,00%					
<b>TERRAINS ET FRAIS NOTARIES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>468 333,00 €</b>		
		0,00 €			DETR			
<b>TRAVAUX</b>	<b>916 666,00 €</b>	<b>916 666,00 €</b>	<b>183 333,20 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	département	10 000,00 €		
	916 666,00 €	916 666,00 €	183 333,20 €	1 100 000,00 €	Région	91 666,60 €	10,00%	
			0,00 €	0,00 €	DRAC	366 666,40 €	40,00%	
			0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
			0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
<b>HONORAIRES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt-autofinancement</b>	<b>631 667,00 €</b>		
		0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>	<b>916 666,00 €</b>	<b>916 666,00 €</b>	<b>183 333,20 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>		<b>1 100 000,00 €</b>		

# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action** :

Construction de l'équipement central structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 17 mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : ...

**AMBITION 1** : Un territoire attractif et innovant, porteur d'un développement économique (local?) responsable et durable

o Objectif 1.4 : *Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique*

**AMBITION 2** : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources

Objectif 2.4 : *Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire*

**AMBITION 3** : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir o

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services » o Objectif 3.2 : Accompagner les

Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté o

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils

s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain o Objectif 3.4 :

Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et

l'enrichissement culturel, sportif et social o Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et

accompagnant pour les nouvelles populations

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Construction d'une médiathèque neuve, tête de réseau

**Localisation :** Bressuire. Friches Jules Ferry.

### **Descriptif sommaire de l'action :**

La médiathèque actuelle, située en cœur de ville, dans un bâtiment ancien réhabilité dans les années 80 est devenue inadaptée aux enjeux actuels d'une tête de réseau d'une part et des actions de médiations et d'accès aux numériques d'autre part.

Dans une logique d'efficacité, les bâtiments doivent pouvoir accueillir le service de la navette de réservation des documents, des bureaux adaptés au personnel et à l'organigramme, et surtout des espaces accueillants et propices aux loisirs et à la



formation tout au long de la vie du public : espaces d'animations que ce soit pour des petites formes ou des ateliers, salle de travail en groupe, espaces numériques, espaces de travail sur place avec connexion Wifi gratuite et sécurisée, point de restauration rapide.

L'ensemble se déploie sur 1600 m<sup>2</sup>.

## **CALENDRIER**

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes : 2021\_2022

Travaux : 2023-2024

Achèvement et mise en service : 2024 ou 2025

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Par l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le programme architectural peut inclure l'utilisation d'énergie renouvelable, ou l'ambition d'un bâtiment negawatt. ( en paille, etc..)
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>oui</b>	un bâtiment très bien isolé permettra un accueil du public y compris en période de canicule. Le terrain de la friche Jules Ferry permettra aussi d'inclure un projet avec jardin, et ombrage naturel.
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>oui</b>	Une construction neuve permet d'inclure cet objectif.
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels,</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>non</b>	

<b>agricoles et sylvicoles</b>			
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	<p>Un bâtiment adapté à la population locale et aux défis techniques et culturels permet de renforcer la cohésion sociale. De plus, cette implantation en vis-à-vis de scènes de territoire permettra une meilleure synergie entre établissements culturels et renforcera l'attractivité de la zone gare multimodale.</p>

### III. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)

PROJET : Construction d'une médiathèque tête de réseau des bibliothèques du bocage bressuirais à Bressuire-1600 m<sup>2</sup>

Dépenses INVESTISSEMENT		Toutes dépenses	Dépenses éligibles	TVA	TTC	Recettes INVESTISSEMENT		%	Etat avancement subventions (espérée ou demandée ou notifiée)
		HT		20,00%					
TERRAINS ET FRAIS NOTAIRES		0,00 €	0,00 €		0,00 €	Subventions	2 010 000,00 €		
			0,00 €			DETR			
TRAVAUX		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	800 000,00 €	4 800 000,00 €	département	10 000,00 €		
		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	800 000,00 €	4 800 000,00 €	Région	400 000,00 €	10,00%	
				0,00 €	0,00 €	DRAC	1 600 000,00 €	40,00%	
				0,00 €	0,00 €	<b>RESTE A CHARGE</b>			
				0,00 €	0,00 €	Fonds de concours Agglo			
HONORAIRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>Emprunt-autofinancement</b>	2 790 000,00 €		
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement/Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>		<b>4 000 000,00 €</b>	<b>4 000 000,00 €</b>	800 000,00 €	<b>4 800 000,00 €</b>		<b>4 800 000,00 €</b>		

# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : commune de COURLAY

**Intitulé de l'action** :

Construction d'une maison médicale

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 02/06/2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :**

Construction d'une maison médicale

**Localisation :** Rue de la Poste 79440 COURLAY

**Descriptif sommaire de l'action :** L'objectif est de rassembler l'ensemble des métiers du secteur médical dans un même lieu : médecin, infirmier, dentiste

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Début des travaux : 2023

.....

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : - Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ? - Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ? - Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ? - Par l'utilisation de matières renouvelables ? - Autre ?	Oui  Oui  Oui	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	Oui	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : - Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable - Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....	Oui	

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Travaux	400 000 €	80 000 €	480 000 €	DETR	120 000 €	30%	A solliciter
				D.S.I.L.		?	
				Conseil régional		?	
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>			
<b>Total</b>				<b>Total</b>			

Fait à COURLAY , le 20/05/2021

Signature et cachet

Signature de l'Autorité territoriale :  
André GUILLERMIC





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Réalisation d'aménagements cyclables et de services vélos

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

05/05/2021 .....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Il s'agit de réaliser des aménagements cyclables d'intérêt communautaires dans le cadre du schéma cyclable intercommunal et de proposer des services de location de vélos aux habitants.

### Localisation :

Territoire du Bocage Bressuirais

### Descriptif sommaire de l'action :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Pas de calendrier défini actuellement

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Par le développement de la pratique du vélo du quotidien sur le territoire.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Oui</b>	La pratique du vélo en remplacement de la voiture permet d'améliorer la qualité de l'air.
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Création d'un service vélo pour les habitants Développe la filière du vélo sur le territoire

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

Maître d'ouvrage :

..... COMMUNE DE L'ASSIÉ.....

Intitulé de l'action :

..... Piste piétonne et cyclable  
Rue de la République.....

Date de rédaction de la Fiche – projet :

..... 20/01/2021.....

Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :

.....

A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Objet de l'action :

Relier certains quartiers à la zone économique

Localisation :

Rue de la République - 79240 L'Abbaye

Descriptif sommaire de l'action :

Création de pistes cyclables inter-communales

## II. CALENDRIER

Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

2021, 2023

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui	<p>Pour favoriser le déplacement à pied ou à vélo des citoyens.</p>
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>		
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	Oui	





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Agglomération du Bocage Bressuirais

**Intitulé de l'action :**

Extension de l'établissement d'accueil du jeune enfant 123 soleil et réaménagement du bâtiment existant pour l'accueil de loisirs 123 Soleil

Projet inscrit au BP 2021  Projet mature  Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

05/05/2021 .....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3. : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire multiservice.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

L'espace enfant de la Chapelle Saint Laurent regroupe un multi accueil et un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

Il ne permet plus de répondre aux demandes d'accueil tant sur les services enfance (Accueil périscolaire matin/soir et mercredi, accueil de loisirs extrascolaire-vacances) que sur les services petite enfance (multi accueil).

Une extension de l'espace est nécessaire.

### Localisation :

Centre bourg de la commune de la chapelle saint Laurent

### Descriptif sommaire de l'action :

L'espace enfant existant serait consacré entièrement au service enfance (APS et ALSH) permettant d'accueillir l'ensemble des enfants âgés de 3 à 12 ans. Des travaux de réaménagement seraient nécessaires pour répondre aux besoins.

Un nouveau bâtiment serait créé dans la cour de l'espace enfants permettant d'installer l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui passerait de 12 places actuellement à 15 places afin de répondre à la demande de garde d'enfant de 0 à ans constante augmentation depuis 2014.

## CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Détermination du besoin en cours

Calendrier d'Etude non déterminé

## II. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>oui</b>	Bâtiment haut qualité environnementale  Insertion possible de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments  Recherche d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre de l'étude de conception
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	Extension du service public, lutte contre la désertification rurale, développement des modes de garde, soutien à la parentalité

### **III. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

Non déterminé

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Etudes de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour la cantine scolaire

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'action a pour objet des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre.

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers,

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Des réflexions sont engagées sur les sites de restauration scolaire : des études sont nécessaires pour trancher.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet est prévu pour l'année 2022.



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Amélioration des conditions de restauration des enfants

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Rénovation de la cantine	41.667 €	8.333 €	50.000 €	France Relance	20.833,50 €	50	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	20.833,50 €	50	
<b>Total</b>	<b>41.667 €</b>	<b>8.333 €</b>	<b>50.000 €</b>	<b>Total</b>	<b>41.667 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE

**Intitulé de l'action :**

Construction d'une salle socio-culturelle

**Date de rédaction de la Fiche – projet :** 17 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

2-4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire

3-3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

3-4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

- Economie circulaire et réduction des déchets
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Construction d'une salle partagée pour l'accueil périscolaire et les associations communales

**Localisation :** Rue du Stade – SAINT AMAND SUR SEVRE

### Descriptif sommaire de l'action :

Bâtiment neuf pouvant recevoir des enfants dans le cadre de la périscolaire et du public de tout âge faisant parties des associations communales

.....

.....

.....

.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes : 2021-2022

Travaux : 2022

Achèvement et mise en service : septembre 2023

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Etudes	10 000.00	2 000.00	12 000.00	DETR (plafonné à 300 000 € HT)	90 000.00	30 %	A solliciter
Honoraires maîtrise d'oeuvre	30 000.00	6 000.00	36 000.00	CAF	136 000.00	40 %	A solliciter
Travaux	300 000.00	60 000.00	360 000.00	Fonds concours Agglo 2B	30 000.00	10 %	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	84 000.00	20 %	
<b>Total</b>	<b>340 000.00</b>	<b>68 000.00</b>	<b>408 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>340 000.00</b>	<b>100 %</b>	

Fait à St Amand sur Sèvre, le 18 mai 2021

Signature et cachet  
Le Maire  
Sylvie BAZANTAY



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?</p> <p>Si oui, de quelle manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- <b>Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</b></li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- <b>Par l'utilisation de matières renouvelables ?</b></li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<p>OUI</p> <p>OUI</p>	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	<p>Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p>	NON	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	<p>L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?</p>	NON	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	<p>Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?</p>	NON	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	<p>L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?</p>	NON	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?</p>	NON	
<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- <b>Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</b></li> </ul>	OUI	

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de VOULMENTIN.....

**Intitulé de l'action :**

Construction d'une micro-crèche.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

17/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Organiser une offre aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Apporter une solution de garde de jeunes enfants aux parents de la commune

.....  
.....

### Localisation :

79150 VOULMENTIN.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Création d'une micro-crèche sur la commune. Le bâtiment communal sera ensuite loué à un particulier pour y exercer l'activité. Nous souhaitons construire un bâtiment éco responsable avec par exemple l'utilisation de panneaux photovoltaïques et la récupération des eaux de pluie

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet est pour 2022, nous n'avons pas encore de phasage

.....  
.....  
.....



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Panneaux photovoltaïques
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Utilisation des eaux de pluie
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Création de services et d'emplois sur la commune

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Projet complet	200 000 €			DETR	80 000 €	40 %	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	Pas assez abouti		
<b>Total</b>	<b>200 000 €</b>			<b>Total</b>			

Fait à Voulmentin , le 17/05/2021



Signature et cachet

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Bocage

Bressuirais.....  
.....

**Intitulé de l'action :**

Extension – Réhabilitation du Centre Nord Aquitaine de  
Tennis.....  
.....

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....06/05/21.....  
.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire / Une offre d'équipements sportifs répartis harmonieusement de manière cohérente sur le territoire

Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères**

*sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Le projet consiste à étendre et réhabiliter le complexe pour lui permettre de maintenir son statut de site d'accueil de grands évènements sportifs.

**Localisation :** Actuel centre départemental de Tennis, situé dans le complexe A.

Métayer, Bd de l'Europe,

Bressuire.....

.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Le projet consiste en l'extension réhabilitation du Centre Nord Aquitaine de Tennis situé à Bressuire.

Ce site accueille des évènements de dimension internationale (Tournoi Future, Top 10-12, Championnat de France des Clubs, ...).

Ce site a été construit en plusieurs étapes et nécessite aujourd'hui des travaux de différentes natures pour répondre aux besoins de développement :

- Construction d'une nouvelle salle, comprenant de trois courts
- Rénovation de la salle de tennis comprenant trois courts dont transformation d'un court de tennis en deux courts de padel
- Rénovation de courts intérieurs existants
- Rénovation de la salle multisports annexe
- Rénovation de la toiture d'un bâtiment annexe
- Rénovation et extension du village sportif à partir du bâtiment existant

- Rénovation de la salle de squash, modification de trois courts et création d'un court supplémentaire
- Rénovation de deux courts extérieurs en enrobé et construction de 2 courts extérieurs
- Aménagement des abords extérieurs

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Concours de maîtrise d'œuvre : jusqu'à septembre 2021

Etudes : d'octobre 2021 à juillet 2022

Consultation des entreprises : de septembre 2022 à novembre 2022

Travaux : de janvier 2023 à avril 2024

.....

.....

.....

.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Insertion de Panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments  Recherche d'amélioration de l'efficacité énergétique
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Recherche de solution pour imperméabiliser a minima, et faire de la rétention sur site
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Neutre</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et</li> </ul>	<b>Oui</b>	Confirmation de l'attractivité du site autour des grandes manifestations sportives

	<p>les activités innovantes pour un développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li></ul>		<p>Emplois indirects générés par ces manifestations</p> <p>(hébergement, restauration, tourisme divers, ...)</p>
--	--	--	--

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

**Reprendre le plan de financement existant dans le sharepoint dédié au projet**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Agglo2b

**Intitulé de l'action** : Création d'un espace de stockage à l'arrière du théâtre

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet** : 11 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : La réalisation de cet espace de stockage permettra de libérer des espaces actuellement encombrés et à la fois de garer un véhicule à l'abri et en sécurité.

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

Le théâtre ne disposant pas actuellement de lieu de stockage dédié, la création d'un espace à l'arrière de celui-ci permettrait de libérer l'espace scénique.

**Localisation :** Place Jules Ferry 79300 Bressuire

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Création d'un espace d'environ 60m<sup>2</sup> afin de pouvoir stocker le matériel du théâtre qui pour le moment passe du plateau au studio selon l'utilisation, ce qui impacte la programmation des deux lieux et demande une manutention importante.

Ce nouvel espace bénéficierait d'un stationnement sécurisé pour une camionnette afin de pouvoir garer le véhicule en toute sécurité lorsque celui-ci doit rester chargé entre deux montages de spectacles décentralisés sur une même période.

Afin de s'inscrire dans une démarche écologique cet espace de stockage pourrait être réalisé en ossature bois, l'isolation se faire avec de la ouate de cellulose, un toit végétalisé permettrait une isolation thermique respectant au mieux l'environnement et ne dénaturerait pas la place Jules Ferry.

Il conviendra, afin de réaliser ce nouvel espace, de retravailler l'arrière du théâtre. L'actuel local à poubelles ainsi que les marches seront à supprimer, une partie de la partie enherbée sera à remettre de niveau (environ 80m<sup>3</sup> de terre à enlever)

Pas de chauffage spécifique à prévoir dans cet espace de stockage si il est suffisamment bien isolé.

Coût estimé 90 000 euros (soit 1500/m<sup>2</sup>)

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude : été 2021 / Travaux : janvier 2022 / Mise en service : été 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>NON</b>	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>NON</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>NON</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>NON</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>NON</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>NON</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>NON</b>	

#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

.....MAIRIE DE BOISME.....

**Intitulé de l'action :**

.....CITY PARK.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....mai 2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire aux quel(s) se rattache l'action :**

.....Création d'une base de loisirs pour les jeunes.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

**Lutte contre le changement climatique**

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Mobilité propre
- Autre

**Adaptation au changement au changement climatique et prévention des**

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Permettre aux jeunes de se retrouver pour faire du sport, du loisir

### Localisation :

BOISME

### Descriptif sommaire de l'action :

ETUDE d un projet de City Park

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :**

Etude : 4-ème trim 2021

Travaux : 2022

Mise en service : 1<sup>er</sup> trim 2023

### III. IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>		
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?		
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	oui	

IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Création	60 000				42 000	70	A solliciter
d'un City Park							
<b>Total</b>				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	<b>18 000</b>	<b>30</b>	
				<b>Total</b>			

Fait à Boismé , le 19.01.2021

Signature et cachet





# Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

## Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

**MAIRIE DE BRESSUIRE**.....

**Intitulé de l'action :**

Création d'un lieu de convivialité associatif à Beaulieu sous Bressuire.....

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

14/05/2021 .....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : Objectif 3.5 développer un territoire de vie sociale

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

## I. DESCRIPTION DU PROJET

**Objet de l'action :** Création d'un lieu de convivialité pour les associations sportives

**Localisation :** Bressuire – Commune déléguée de Beaulieu sous Bressuire

### **Descriptif sommaire de l'action :**

L'objectif est la création d'un lieu de convivialité pour les associations sportives et un lieu de vie de l'ES2B sur le terrain de sport de Beaulieu sous Bressuire attenant au bâtiment existant.

#### **Principaux enjeux**

Répondre aux demandes des associations sportives

Créer des liens entre les habitants

Conserver le tissu associatif

Développer la convivialité

Dynamiser le bourg

#### **Principaux indicateurs de réussite**

Appropriation du lieu par les associations et satisfaction

Développement de la vie du bourg

Développement des associations

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etude de faisabilité et réalisation du programme 2eme semestre 2021

Recrutement équipe de maîtrise d'œuvre 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Conception du projet 2eme et 3eme trimestre 2022

Consultation des entreprises dernier trimestre de 2022

Réalisation des travaux 2023



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Éléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>neutre</b>	Réflexion sur la possibilité de photovoltaïque
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>neutre</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>oui</b>	L'objectif est d'offrir un lieu de vie permettant aux associations de créer des liens sociaux et de dynamiser le bourg

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Etudes et Travaux	250 000 €	50 000 €	300 000 €	Total	70 000 €	28 %	A solliciter
<b>Total</b>	<b>250 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage) Total</b>	<b>180 000 €</b>	<b>72 %</b>	
					<b>250 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Fait à Bressuire , le 14/05/2021

Signature et cachet





## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Commune de Moncoutant-sur-Sèvre.....

**Intitulé de l'action :**

Construction de vestiaires de football sur la commune déléguée de Breuil Bernard...

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

17/05/2021.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

.....

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Construction de vestiaires de football

**Localisation** : Commune déléguée du Breuil Bernard (stade).....

### Descriptif sommaire de l'action :

Les vestiaires de football de la commune déléguée du Breuil Bernard sont devenus au fil du temps très vétustes et insalubres. En effet, sans chauffage et de construction très simple non isolé et de tailles très exiguës, il paraît de plus en plus compliqué de pouvoir recevoir des joueurs de football dans ce bâtiment. Ce stade est pourtant amené à recevoir de plus en plus de sportifs.

En effet, depuis la création de la commune nouvelle de Moncoutant-sur-Sèvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la mutualisation des infrastructures sportives a déjà démarré. Les jeunes du Breuil Bernard depuis longue date évoluent dans le club voisin de Moncoutant et c'est tout naturellement que le stade est utilisé pour les équipes jeunes de plus en plus nombreuses. Sans compter aussi sur la création d'équipes féminines à Moncoutant depuis 2 ans qui nécessitent des infrastructures pour les accueillir. Ce projet est donc un projet très important pour la vie de Moncoutant-sur-Sèvre.

Les objectifs de ces travaux sont :

- De démolir les actuels vestiaires de football pour y construire de nouveaux, agrémentés d'une buvette et annexe avec une construction avec une efficacité performante d'un point de vue énergétique, les énergies renouvelables vont être prioritaires et un système de récupération d'eau sera étudié,
- Permettre un meilleur accueil des sportifs.
- Pouvoir recevoir plus de joueurs à la fois ;
- Optimiser l'utilisation des infrastructures à l'échelle de la commune nouvelle

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...) :

Etude et maîtrise d'œuvre : fin 2021

Construction : 2022



### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	Oui  Oui  Oui  Non Oui	L'électricité nécessaire à l'utilisation sera produite par des énergies renouvelables : photovoltaïque, panneaux solaires...  L'efficacité énergétique sera améliorée par rapport à l'existant qui était nulle.  Les matières renouvelables seront choisies en priorité pour l'isolation.
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	Non	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	Oui	La priorité sera mise sur l'optimisation de la consommation d'eau, grâce notamment à un système de récupération
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	Non	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	Non	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	Non	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	Oui	L'action contribue à l'amélioration sociale puisqu'elle concerne un lieu sportif regroupant toutes les générations dans un lieu agréable et convivial.

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis / sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Maîtrise d'œuvre	25 000,00	5 000,00	30 000,00	DETR	96 000,00	40,00	A solliciter
Travaux	200 000,00	40 000,00	240 000,00	DSIL	48 000,00	20,00	A solliciter
Matériels	15 000,00	3 000,00	18 000,00	Département CAP 79	19 448,28	8,10	Acquis
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	76 551,72	31,90	
<b>Total</b>	<b>240 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>288 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>240 000,00</b>	<b>100,00</b>	

Fait à Moncoutant-sur-Sèvre, le 18/05/2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Regroupement des stades de football

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels	<input type="checkbox"/>
Gestion de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les pollutions	<input type="checkbox"/>
Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input checked="" type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

L'objet de l'action est la suite du projet de regroupement des stades prochainement entamé en 2021 par la création d'un terrain synthétique.

### Localisation :

Commune de Nueil-Les-Aubiers, Stade Tuzelet

### Descriptif sommaire de l'action :

L'action consiste la rénovation d'un terrain d'honneur en herbes, la construction de nouveaux éclairages économes à LED, la construction de nouveaux vestiaires économes, d'une nouvelle tribune, des abords.

Ce projet induira notamment :

- Une efficacité énergétique avec 1) un éclairage économe à LED 2) de futurs bâtiments (vestiaires douches) économes en énergie,

Et participera à :

- Développer l'éducation sportive et l'accès au sport santé : de nouveaux moyens pour inculquer et transmettre les valeurs du sport, le sport féminin, le sport santé, faciliter l'accès au sport pour tous (réduire les inégalités sociales),

- La revitalisation urbaine générale : soutenir et rendre durable la dynamique locale générale et notamment la dynamique sportive,

- Réduire à terme l'artificialisation des sols par une diminution des emprises : 3 terrains de sport (dont 1 synthétique) et 2 "blocs" bâtiments à moyen terme au lieu de 5 terrains avec 4 "blocs" bâtiments actuellement.

Et permettra d'avoir des équipements sportifs de qualité à destination des associations utilisatrices principales et des utilisateurs secondaires : écoles, collège, autres associations etc.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet débutera en 2021, mais le plus « gros » sera réalisé en 2022.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Eclairages à LED économes, nouveaux locaux/vestiaires économes
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Développement de la pratique sportive, attractivité du territoire avec un équipement sportif complet de grande qualité

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Nouveaux vestiaires Nouvelle tribune Cheminements/Abords Rénovation du terrain en herbe	1.419.750 €	283.950 €	1.703.700 €	DETR	300.000 €	21,1	A solliciter
				Agence Nationale du Sport	300.000 €	21,1	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	819.750 €	57,8	
<b>Total</b>	<b>1.419.750 €</b>	<b>283.950 €</b>	<b>1.703.700 €</b>	<b>Total</b>	<b>1.419.750 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet



## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage** : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.....

**Intitulé de l'action :**

Projet de réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Projet inscrit au BP 2021  Projet mature  Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

09/06/2021 .....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action : 3.5 : Développer un territoire de vie sociale

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ? les critères sont explicités page 3 du document**

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nueil-les-Aubiers

**Localisation :** Commune de Nueil-les-Aubiers.....

### Descriptif sommaire de l'action :

Vieillissante, l'aire d'accueil de Nueil les Aubiers nécessite des travaux importants notamment en termes de réseaux d'assainissement. Des réfections doivent être également réalisées sur les trois aires d'accueil au niveau des blocs sanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion optimale des fluides et des consommations sur les aires d'accueil, afin également de responsabiliser les voyageurs, il est envisagé de mettre en place un outil de télégestion et de prépaiement. Celui-ci permet également à la collectivité de réaliser des économies d'énergie en cas de consommations anormales relevées par nos équipements.

.....  
.....

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Travaux 2022

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Oui</b>	Outil de télégestion pour une gestion optimale des consommations
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?		
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Oui</b>	Intervention sur les réseaux d'assainissement Outil de télégestion pour une gestion optimale des fluides
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?		
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?		
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?		
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>		Améliorer les conditions de vie des gens du voyage et d'accélérer la réhabilitation de ses aires d'accueil tout en tenant compte de l'enjeu environnemental

#### IV. PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>49 473</b>	<b>9 895</b>	<b>59 368</b>	<b>Subventions</b>	<b>34 631</b>	70 %	
Serrurerie métallique, VRD, plomberie sanitaire, réfection blocs sanitaires	20 832	4 167	24 999	DDT	34 631	70 %	Espérée
Télégestion	28 641	5 728	34 369				
				<b>FCTVA</b>	<b>9 739</b>		
	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>14 998</b>		
		0,00 €	0,00 €	AGGLO2B			
<b>TOTAL</b>			<b>59 368</b>		<b>59 368</b>	100,00%	

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération du Bocage

Bressuirais.....  
.....

**Intitulé de l'action :**

Modernisation de la fourrière animale  
communautaire.....  
.....

Projet inscrit au BP 2021     Projet mature     Projet à travailler

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

.....14/05/21.....  
.....

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets	<input type="checkbox"/>
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	<input checked="" type="checkbox"/>
Impact sociétal	<input type="checkbox"/>

## I. DESCRIPTION DU PROJET

### Objet de l'action :

La fourrière animale communautaire a été créée en 2018 sur un site nécessitant des travaux pour l'adapter aux missions assurées par le service. Les premiers travaux ont permis de créer une chatterie, d'aménager une infirmerie et de régulariser la gestion de l'assainissement sur le site.

Il convient désormais de moderniser la partie chenil et d'agrandir la chatterie, afin de répondre aux besoins des communes du territoire.

**Localisation :** Le Bordage,

BRESSUIRE.....  
 .....

### Descriptif sommaire de l'action :

#### Modernisation de la fourrière animale communautaire :

- Doubler la capacité d'accueil des chats
- Rénover les boîtes de la partie chenil
- Créer 2 boîtes pour animaux dangereux
- Aménager un espace de quarantaine pour les chats

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Etudes : 1<sup>er</sup> semestre 2022

Travaux : dernier trimestre 2022 - 1<sup>er</sup> trimestre 2023

.....  
 .....

.....  
.....

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION

Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Neutre</b>	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Neutre</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Neutre</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Neutre</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Oui</b>	<p>Limiter la population de chats errants permettant de limiter leur impacts sur les écosystèmes (protection des passereaux,..)</p>

<b>7/ Impact sociétal</b>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	<p>L'action permet de conforter et d'améliorer la sécurité et la salubrité publique</p>
-------------------------------	---	------------	---



#### **IV. PLAN DE FINANCEMENT : VOIR DOCUMENT ANNEXE (TABLEAU EXCEL)**

**Reprendre le plan de financement existant dans le sharepoint dédié au projet**

## Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Bocage Bressuirais

### Fiche Projets – Présentation du projet

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

**Intitulé de l'action :**

Travaux du programme de l'Agenda d'accessibilité programmée

**Date de rédaction de la Fiche – projet :**

19 mai 2021

**Objectif(s) du Projet de territoire** aux quel(s) se rattache l'action :

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

**A quel(s) enjeu(x) de développement durable votre projet répond-il ?** *les critères sont explicités page 3 du document*

Lutte contre le changement climatique

Efficacité énergétique

Energies renouvelables

Mobilité propre

Autre

Adaptation au changement au changement climatique et prévention des

risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Lutte contre les pollutions

Economie circulaire et réduction des déchets

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Impact sociétal



## I. DESCRIPTION DU PROJET

### **Objet de l'action :**

L'objet de l'action est la réalisation de travaux du programme ADAP

### **Localisation :**

Commune de Nueil-Les-Aubiers

### **Descriptif sommaire de l'action :**

Mise en accessibilité de certains sites communaux.

## II. CALENDRIER

**Calendrier de réalisation du projet** (Préciser le phasage (études, tranches de travaux, date d'achèvement et mise en service...)) :

Le projet débutera en 2021, mais le plus « gros » sera réalisé en 2022.

### III. IMPACT ECOLOGIQUE DE L'ACTION



Objectifs	Eléments de définitions :	Oui / Non/ Neutre	Commentaires
<b>1/Lutte contre le changement climatique</b>	L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui, de quelle manière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la production, le stockage ou l'utilisation d'énergies renouvelables ?</li> <li>- Par l'amélioration de l'efficacité énergétique ?</li> <li>- Par le développement d'une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ?</li> <li>- Par l'utilisation de matières renouvelables ?</li> <li>- Autre ?</li> </ul>	<b>Non</b>	
<b>2/Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels</b>	Q1 : Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>3/Gestion de la ressource en eau</b>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ?	<b>Non</b>	
<b>4/Economie circulaire, déchets</b>	Votre action a-t-elle un impact positif en termes de réduction des déchets ?	<b>Non</b>	
<b>5/Lutte contre les pollutions</b>	L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?	<b>Non</b>	
<b>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</b>	L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité ?	<b>Non</b>	
<b>7/ Impact sociétal</b>	L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</li> <li>- Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs ....</li> </ul>	<b>Oui</b>	Accessibilité

## IV. PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles	HT (€)	TVA (€)	TTC (€)	Recettes prévisionnelles	Montant (€)	%	Acquis/ sollicité / à solliciter
<b>Dépenses</b>				<b>Subventions</b>			
Programme ADAP	102.416,67 €	20.483,33 €	122.900 €	DETR	30.725 €	30	A solliciter
				<b>Autofinancement (Maître d'ouvrage)</b>	71.691,67 €	70	
<b>Total</b>	<b>102.416,67 €</b>	<b>20.483,33 €</b>	<b>122.900 €</b>	<b>Total</b>	<b>102.416,67 €</b>	<b>100</b>	

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 19 mai 2021

Signature et cachet

**Contrat de Relance et de Transition Ecologique**  
**Annexe 2 : PLAN D'ACTION**



Liste projets au 22/07/2021

en noir : projets détaillés dans une Fiche-action  
en orange : projets non détaillés dans une Fiche-action

en rouge : financements acquis

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, INNOVANT, CREATEUR D'EMPLOIS ET PORTEUR D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE				
Objectif 1.1 : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE PRODUCTIVE ET INNOVANTE DE L'ECOSYSTEME ECONOMIQUE LOCAL				
Maitre d'ouvrage	intitulé projet	Calendrier travaux	Budget € HT	Demande Etat
Agglo 2B	Aménagement Zones d'Activités Alphaparc (Bressuire)	2022	1 910 000	
	La Forestrie (Moncoutant-sur-Sèvre)	2022	1 400 000	
	La Gare (Mauléon)	2023	NC	
Agglo 2B	Création d'un Campus connecté	2022	800 000	400 000
La Forêt sur Sèvre	Construction d'un bâtiment commercial à usage de boulangerie	2022	1 200 000	DSIL : 300 000 DETR : 300 000

Objectif 1.3 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN DES SOCLES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL				
Agglo 2B	Recyclerie Matériauthèque	à partir de 2023	NC	
SEM Unitri	Création d'une centre de tri de déchets recyclables	2021-2022	35 988 100	ADEME : 1,1 M€ autre aide ADEME : 6 M € projet identifié dans l'Accord régional de relance

Objectif 1.5 : RENFORCER LE TOURISME COMME VECTEUR DE L'ECONOMIE RESIDENTIELLE				
Agglo 2B	Aménagement et valorisation du site des Rochers gravés des Vaulx en lien avec l'Abbaye	2023	230 000	DRAC : 26 000 DETR :
Agglo2b	Projet Pescalis		2 500 000	1 250 000
Cerizay	Création d'un parcours ludique	2022	220 420	Etat : 132 252
Montravers	Acquisition d'un ancien moulin à eau pour valorisation touristique	NC	143 700	
Nueil-les-Aubiers	Projet de développement écotouristique	2022 - 2023	362 500	Accompagnement en cours par l'ANCT (ingénierie) DETR : 108 750
Syndicat mixte du Château de Saint Mesmin	Restauration et aménagement du Château de Saint Mesmin	2023 - 2024 - 2025 - 2026	3 500 000	1 750 000 DRAC : Restauration MH Autre aide Etat : Volet Aménagement

AMBITION 2- UN TERRITOIRE EQUILIBRE, RESPECTANT LA PRESERVATION DES RESSOURCES ET PORTEUR D'UN MAILLAGE ET D'UNE SYNERGIE TERRITORIALE				
Objectif 2.2 : CONFORTER LE MAILLAGE DE CENTRES-BOURGS ET LA DECLINAISON D'UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE				
ACTION CŒUR DE VILLE - PETITES VILLE DE DEMAIN				
Maitre d'ouvrage	intitulé projet	Calendrier travaux	Budget € HT	Demande Etat
Argentonnay	Végétalisation de la Place Léopold Bergeon à Argenton-les-Vallées	2022	200 000	DETR : 80 000
Argentonnay	RENOUVELLEMENT URBAIN : Ilot du Prieuré à reconfigurer ; réaménagement et restructuration de l'îlot / refonte du foncier et restructuration d'îlots	2022-2023		
Argentonnay	Frontage et jardins du nouveau centre	2022-2023		
Bressuire	RENOUVELLEMENT URBAIN : Requalification de la rue de Malabry	2020 - 2021 - 2022	630 300	150 000
Bressuire	Création d'une ludothèque	2022 - 2023	889 000	DSIL 2020 : 100 000 DSIL 2022 : 133 200
Deux-Sèvres Habitat / Cerizay	HABITAT-SANTE : Transformation d'un bâtiment en cœur de ville de Cerizay pour 7 logements sociaux,	2021-2022		Lauréat Fonds Friche 2021 : 200 000 €
Cerizay	HABITAT : Eco-quartier Gourre d'or - étude puis Première tranche -Mise en valeur site classé	2021-2023		
Cerizay	RENOUVELLEMENT URBAIN : Acquisition / démolition / recomposition îlot de la Jetterie	2022-2023		
Cerizay	HABITAT: Transformation du presbytère en habitat inclusif par un partenariat avec l'ADMR (étude en cours)	2022-2023		

Mauléon	ECONOMIE/COMMERCES : Projet d'aménagement et développement de l'épicerie associative « Le Petit Dépôt »	2022	180 000	DSIL : 90 000
Mauléon	PATRIMOINE : Aménagement des Jardins de l'Abbaye	2022	160 000	DETR : 80 000
Mauléon	Mise en place d'un Agenda 2030	à partir de 2021	34 450	FNADT : 7 500
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Rénovation du « 62 Grand'rue » pour la création de logements (accueil stagiaires professionnels de santé ou habitat jeune).	2022 - 2023	267 000	DSIL : 80 100
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN/COMMERCES : Restructuration de « l'îlot du Renard »	2022 - 2023	955 000	DETR : 191 000 DSIL : 286 500
Mauléon	HABITAT : Restructuration du « Petit Séminaire »	2022 - 2023	3 000 000	Fonds friches : 600 000 DREAL : 100 000 DSIL : 900 000
Mauléon	PATRIMOINE : Projet de développement et de valorisation du site naturel « Les Rochers de Pyrôme » : espace de tourisme et de loisirs	2022 - 2023	70 000	DETR : 35 000
Deux-Sèvres Habitat / Mauléon	Restructuration de l'îlot Mauléon-Kirkel (Mauléon) : création de 10 LLS	2022-2023	1 739 000	Lauréat Fonds friches 2021 : 310 000 Autre aide Etat : 17 600
Mauléon	PATRIMOINE : Requalification du Presbytère	2023	763 400	DETR : 229 020 DSIL : 229 020
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Recomposition du carrefour Saint-Jouin	2021		
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Etude de programmation de la rue du Calvaire (Saint-Aubin de Baubigné)	2021		
Mauléon	PATRIMOINE : Restauration du préau de Saint-Jouin	2021		
Mauléon	ECONOMIE/COMMERCES : Restructuration du marché et de la fonction des Halles	2021-2022		
Mauléon	Création d'un circuit du patrimoine	2021-2022		
Mauléon	PATRIMOINE : Restauration des remparts et du palais du site du château	2021-2023		
Mauléon	COMMERCE/HABITAT : Acquisition et réhabilitation d'un immeuble, place de la Mothe (ancienne charcuterie Jadeau)	2022		
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Aménagement de la rue du Pont des Pierres (Loublande)	2022		
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Aménagement de la rue des Meuniers (Moulins)	2022		
Mauléon	RENOUVELLEMENT URBAIN : Restructuration de l'espace public rue de la Sagesse / mise en sécurité de l'accès au lycée	2023		
Moncoutant sur Sèvre	SERVICES : Création d'une Maison France Services	2021		DETR 2021
Moncoutant sur Sèvre	ECONOMIE/COMMERCES : Mise en place d'un marché et création d'une halle mobile	2021		
Moncoutant sur Sèvre	RENOUVELLEMENT URBAIN : recomposition de l'îlot St Gervais	2022-2023		
Nueil-les-Aubiers	RENOUVELLEMENT URBAIN : recomposition îlot Gonnord	2021 - 2022	220 000	DETR : 66 000
Nueil-les-Aubiers	Rénovation de la maison Béraud (locatif + espace commercial)	2021-2022	220 000	DETR : 66 000
Nueil-les-Aubiers	FRICHE URBAINE : Réhabilitation de l'immeuble 24 rue Tivoly, anciennement EHPAD Béthanie - future résidence Habitat jeunes	2022	142 500	71 500 (demande non retenue Fonds friches 2021)
Nueil-les-Aubiers	HABITAT : Modernisation de la résidence Saint-Hubert (locatif)	2022	335 833	DSIL énergétique : 115 000
Nueil-les-Aubiers	RENOUVELLEMENT URBAIN : Démolition de l'ancienne Gendarmerie (en vue de la réalisation à terme de logements adaptés)	2022 - 2023	125 000	62 500 (Fonds friches)
Nueil-les-Aubiers	RENOUVELLEMENT URBAIN : Finalisation de la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle - ZAC « Samares » (en vue de la réalisation de logements)	2022 - 2023 - 2024	166 666	DETR : 33 333 Fonds friches : 33 333
Nueil-les-Aubiers	RENOUVELLEMENT URBAIN : recomposition îlot du Lion d'Or	2022		
<b>Objectif 2.2 : CONFORTER LE MAILLAGE DE CENTRES-BOURGS ET LA DECLINAISON D'UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE</b>				
<b>AUTRES CENTRES - BOURGS</b>				
Combrand	Aménagement en centre-bourg d'un parking paysager			
Saint-Aubin-du-Plain	Réaménagement de la Rue de la Croix Bernier	2021 - 2022	670 147,12	DETR 2021 : 143 234,06

<b>Objectif 2.2 : CONFORTER LE MAILLAGE DE CENTRES-BOURGS ET LA DECLINAISON D'UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE</b>				
<b>CONSTRUCTION DURABLE (Logement) - Lien avec PVD</b>				
Maitre d'ouvrage	intitulé projet	Calendrier travaux	Budget € HT	Demande Etat
Agglo2B	Mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat privé avec 1 OPAH RU multisites, une OPAH Centre-Bourg et un programme local	2021-2026		aides ANAH aux prop: 1 643 000€
Agglo2B	HABITAT JEUNES : résidences Habitat Jeunes sur 4 sites dont 2 sur friches urbaines : Bressuire et Nueil les Aubiers	2020-2025		
Saint-Paul en Gâtine	Création d'un habitat regroupé de 4 logements, d'une Maison d'Accueil et de Loisirs pour Seniors et d'un espace dédié au soutien et à l'apprentissage de jeunes autistes	2022 - 2023	1 135 253	DETR : 130 000 DSIL : 50 000
<b>Objectif 2.3 : Préservation des ressources</b>				
<b>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - RENOVATION ENERGETIQUE</b>				

Agglo2b	Rénovation du centre aquatique Cœur d'O	2022-2023	1 000 000	500 000
Agglo 2B	Réhabilitation du site communautaire à St Porchaire 25 rue Lavoisier	2025-2026	NC	
Agglo2b	Rénovation énergétique des locaux du siège		1 900 000	
Agglo 2B	Bâtiments enfance - Argentonay	inscrit au BP 2021	NC	
Agglo2b	Rénovation énergétique des Batiments enfance Petite enfance : Nueil les Aubiers - Cerizay -....	NC	NC	
Agglo2b	Réhabilitation et rénovation thermique d'une partie de la gare à Bressuire	NC	NC	
Agglo2b	Réhabilitation du site communautaire du 25 rue Lavoisier – Pôle Technique ALET	2025-2026	NC	
Agglo2b	Rénovation énergétique Pescalis		NC	
Argentonay	Réhabilitation Salle polyvalente	2021-2022	600 000	DETR : 120 000 DSIL : 120 000
Argentonay	Réhabilitation et mise aux normes Vestiaires de foot	2022	400 000	DETR : 120 000 DSIL : 50 000
Argentonay	Création d'un espace Logement - accueil de groupes	2022-2023	500 000	DETR : 100 000 DSIL : 100 000
Boismé	Changement chaudière fuel de la Mairie par une pompe à chaleur	2023	30 000	24 000
Bressuire	Réhabilitation du café-restaurant de Noirlieu	2022-2023	125 000	30 000
Bressuire	Réhabilitation d'une ancienne maison de retraite en un Pôle social et éducatif	2023-2024	3 475 000	Accompagnement en cours par l'ANCT (ingénierie) DSIL 2020 : 80 000 (démolition) DSIL 2022 et 2023 : 1 012 500
Clessé	Rénovation de l'Espace Carmin (salle des fêtes, marie, cantine scolaire)	2021-2022	chiffrage en cours (audit énergétique en cours)	
Courlay	Aménagement d'une classe avec travaux d'isolation, changement d'huissieries, chauffage par une chaufferie bois	2022	150 000	DETR : 45 000
Courlay	Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer une M.A.M	à partir du 2nd semestre 2021	400 000	DETR : 120 000
Courlay	Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer un commerce alimentaire	2022	500 000	DETR : 180 000
La Forêt sur Sèvre	Réhabilitation d'une maison d'habitation en local commercial à usage d'épicerie	2023	1 000 000	DSIL 250 000 DETR 300 000
L'Absie	Création d'une maison d'assistantes maternelles dans un ancien local commercial	2021-2022	450 000	
L'Absie	Réhabilitation de l'ancienne Poste (pour bureaux et logements)	2022	300 000	
L'Absie	Réhabilitation de la chaufferie bois	2022	500 000 à revoir	
L'Absie	Restructuration de la salle omnisports	2024	3 000 000	
Le Pin	Remplacement chaudière cantine et salle des fêtes	2021	NC	NC
Mauléon	Rénovation pour l'accueil de l'association « L'outil en mains »	2022	165 000	DSIL : 82 500
Moncutant sur Sèvre	Réhabilitation de l'Artisane (maison des associations) et mise en accessibilité de l'étage	2023	310 000	DETR : 93 000 DSIL : 46 500
Moncutant sur Sèvre	Aménagement et extension de l'école de la Chapelle Saint Etienne	2023	350 000	DETR : 140 000 DSIL : 70 000
Neuvy-Bouin	Réhabilitation Mairie	2021	30 000	DETR : 12 000
Neuvy-Bouin	Rénovation salle socio-éducative	2023	100 000	DETR : 40 000 DSIL : 30 000
Saint-Maurice Etusson	Réhabilitation salles des fêtes de Saint-Maurice et d'Etusson	2022	611 975,00	DETR : 244 790 DSIL : 214 191,25
Saint-Maurice Etusson	Réfection toiture Eglise et installation panneaux photovoltaïques	2023	98 100,00	DETR : 39 240
<b>Objectif 2.3 : Préservation des ressources</b>				
<b>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU</b>				
Agglo 2B	Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune du Pin	2021-2022	900 000	Agence de l'eau : 308 000
Agglo 2B	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Argentonay	2022-2023	2 000 000	Agence de l'eau : 800 000
Boismé	Installation d'un système de récupération d'eau de pluie pour arrosage stade de foot	2022	30 000	18 000
Bressuire	Utilisation des eaux usées pour arrosage d'un golf	2022	100 000	agence de l'eau
L'Absie	Récupération eau de pluie pour arrosage stade municipal	2022 - 2023	500 000	
<b>Objectif 2.3 : Préservation des ressources</b>				
<b>GESTION DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE</b>				
Agglo 2B	Plateforme Cycle végétal Cerizay	2021-2022	169 000	ADEME : 27 000
Agglo 2B	Mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets par les ménages et les professionnels du territoire	2021-2022	28 000	ADEME : 23 500



Objectif 2.3 : Préservation des ressources LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS				
L'Absie	Isolation et assainissement du local périscolaire (niveau élevé de radon)	2022 - 2023	60 000	
Objectif 2.4 : ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICES AUX PUBLICS ADAPTEE ET INSCRITE DE MANIÈRE COHERENTE SUR LE TERRITOIRE				
Agglo 2B	Extension MSP Nueil-les-Aubiers	2022-2023	900 000	DSIL ou FNADT : 360 000 € (40%)
Agglo 2B	Extension MSP Cerizay	2021-2022	426 000	DSIL ou DETR : 84 400 €
Agglo 2B	Construction de l'équipement central structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques	2023-2024	4 000 000	
Agglo 2B	Construction d'un équipement structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques sur le sud-est bocage	2023-2024	916 000	
Agglo 2B	Construction d'un équipement structurant de lecture publique pour le réseau des Bibliothèques sur le nord bocage	2023-2024	916 000	
Courlay	Construction d'une maison médicale	2023	400 000	DETR : 120 000 DSIL
Objectif 2.5 : FAVORISER LA MOBILITE ET L'ACCES AUX SERVICES SUR LE TERRITOIRE				
Agglo 2B	Aménagements cyclables et service vélo	2022	NC	
L'Absie	Réalisation d'une voie piétonne et cyclable Rue de la République	2022 - 2023	250 000	
AMBITION 3 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET FORT D'UN PROJET DE VIE SOLIDAIRE POUR BIEN VIVRE ET S'EPANOUIR				
SOLIDARITE - MIXITE SOCIALE				
Maitre d'ouvrage	intitulé projet	Calendrier travaux	Budget € HT	Demande Etat
Objectif 3.1 : CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ADAPTEE A LA DEMANDE POUR TOUS LES AGES ET TOUS LES PUBLICS				
Agglo 2B	Création d'un Multiaccueil et Réaménagement Bâtiment enfance 123 Soleil - La Chapelle St Laurent	2022-2023	800 000	
Agglo2b	Agrandissement - réorganisation Espace enfance petite Enfance "Méli mélo" Nueil-les-Aubiers	2022-2023	800 000	
Agglo2b	Réhabilitation du multi -accueil de Cerizay	2022-2023		
Nueil-les-Aubiers	Etudes de faisabilité et de maîtrise d'oeuvre pour la cantine scolaire	2022	41 667	20 833,50
Saint-Amand sur Sèvre	Construction d'une salle partagée pour l'accueil périscolaire et les associations communales	2022 - 2023	340 000	DETR : 90 000 CAF : 136 000
Voulmentin	Création d'une micro-crèche	2022	200 000	DETR : 80 000
Combrand	Création d'une MAM			
Objectif 3.4 : DEVELOPPER UN MODE DE VIE ATTRACTIF, VIVANT ET ANIME				
Agglo 2B	Centre de tennis Nord-Aquitaine	2023 - 2024	4 500 000	DSIL / FNADT : 1 000 000 ANS : 480 000
Agglo2b	Rénovation plage - piscine de mauléon	2022-2023	110 000	
Agglo2b	Bibliothèque : aménagement d'un local pour la navette de livres entre les différentes bibliothèques de l'Agglomération		260 000	
Agglo 2B	Création d'un espace de stockage à l'arrière du théâtre	2022	90 000	
Boismé	Création d'une base de loisirs pour les jeunes (city park)	2022	60 000	42 000
Bressuire	Création d'un lieu de convivialité à Beaulieu sous Bressuire : Club House	2023	250 000	70 000
Moncoutant sur Sèvre	Construction de vestiaires de football sur la commune déléguée de Breuil Bernard	2022	240 000	DETR : 96 000 DSIL : 48 000
Nueil-les-Aubiers	Regroupement des stades de football	2021 - 2022	1 419 750	DETR : 300 000 ANS : 300 000
Objectif 3.5 : DEVELOPPER UN TERRITOIRE DE VIE SOCIALE				
Agglo2b	Projet de réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage	2022	49 473	DDT plan de relance : 34 631 (sollicité)

AUTRES PROJETS				
Agglo2b	Modernisation de la fourrière animale communautaire	2022-2023		
Nueil-les-Aubiers	Travaux du programme de l'Agenda d'accessibilité programmée	2021 - 2022	102 417	DETR : 30 725

ORIGINAL



Numéro : 20NAC0289  
Montant : 350 000,00 euros

## CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : **14 DEC. 2020**

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement  
ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01  
inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309  
représentée par Monsieur Arnaud LEROY  
agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part,

Et

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS, Communauté d'agglomération**  
**27 BD DU COLONEL AUBRY - 79300 - BRESSUIRE**  
**SIRET n° 20004024400010**  
Représentant : Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU  
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr),

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 04/12/2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-6 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides aux contrats d'objectifs modifiée par les délibérations n°18-3-5 du 5 juillet 2018 et n°18-5-10 du 6 décembre 2018,  
Vu l'avis favorable en date du 30/11/2020, C.R.A NOUVELLE AQUITAINE,  
Vu l'avis favorable en date du 03/12/2020, C.A. ,

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

### **ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION**

L'opération envisagée est la suivante :  
Contrat d'Objectif Territorial : 01/04/2021 au 31/03/2025

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 1 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

### **ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION**

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 54 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention.

Afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le bénéficiaire devra remettre à l'ADEME un ou plusieurs rapports d'avancement selon les modalités définies en annexe technique précitée.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

### **ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES**

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est fixé à 350 000,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

### **ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE**

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 350 000,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

## ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités prévues à l'article 12-1-3 et 12-2 des règles générales, et précisées en annexe financière

## ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

## ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente convention et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait en deux exemplaires originaux,  
A POITIERS ,

Pour le « Bénéficiaire »  
(Nom, Qualité, cachet)

Pour « l'ADEME »,  
Le Président  
**Par Délégation**

Le Président,  
Pierre-Yves MAROLLEAU



**Mathieu ANGLADE**  
Directeur Régional Adjoint





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **ANNEXE TECHNIQUE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL**

**Convention N° : 20NAC0289**

### **Contexte :**

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'Ademe propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Économie Circulaire.

Il permet d'accompagner la collectivité dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

Et il permettra aux territoires de pouvoir prétendre à un Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'État.

# 1 Description du territoire

## 1.1 Le territoire

### Présentation des éléments connus (sans étude complémentaire) du contexte du territoire :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais est un établissement public de coopération intercommunale au sens de la loi Chevènement de 1999.

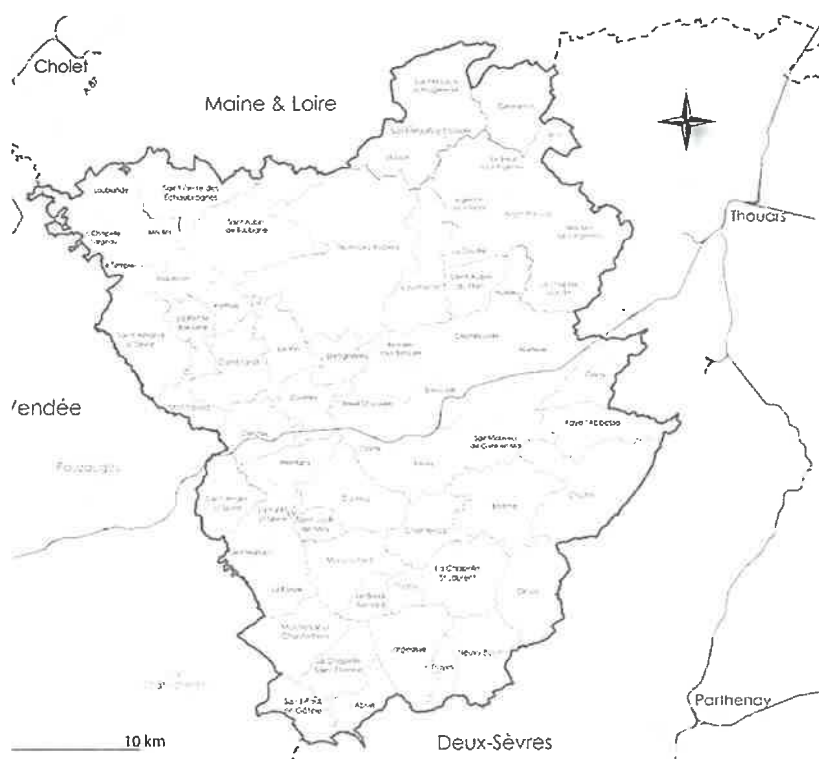
Elle a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Située en Région Nouvelle-Aquitaine et au Nord-ouest du département des Deux-Sèvres, elle regroupe 38 communes et 75 000 habitants (INSEE – population totale au 1/01/2016) sur un territoire de 1 319 km<sup>2</sup>. Le Bocage Bressuirais est un territoire à dominante rurale, dont l'armature urbaine s'articule autour de 6 pôles : Bressuire (20 000 habitants), Mauléon (8 600), Nueil-Les-Aubiers (5 700), Cerizay (4 800), Argentonnay (3 400) et Moncoutant (3 300). A l'exception de Cerizay, ces communes présentent la particularité d'être issues de fusion communale. 20 communes comptent moins de 1 000 habitants.

La croissance démographique est positive avec une moyenne à l'échelle de l'agglomération est de +0.6%/an. On souligne toutefois des disparités importantes entre communes.

L'identité de ce territoire s'est construite autour de son histoire et de son paysage de bocage.

L'activité agricole y est très présente et notamment l'élevage de bovin viande (63% de l'activité).

Il partage en outre des spécificités historiques, sociologiques et économiques communes avec le Choletais ou la Vendée. On y trouve ainsi un tissu économique dynamique, implanté en zone économique ou diffus (usines à la campagne), s'appuyant sur un fort esprit de d'entreprendre.



*Périmètre et situation géographique de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais*

Depuis les premiers travaux de création de la Communauté d'Agglomération, les élus du Bocage Bressuirais ont cherché à doter le territoire de documents de planification et de prospective.



- **Le Projet de Territoire**

Au cours de ses 5 premières années d'existence la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire afin de définir les grandes orientations et priorités pour le territoire à l'horizon 2030.

Le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération 2030 s'appuie sur 3 ambitions :

- Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois
- Un territoire aménagé de façon équilibrée et préservant ses ressources
- Un territoire accueillant pour bien vivre et s'épanouir. Ces ambitions sont déclinées en 15 objectifs :
  - Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local,
  - Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire,
  - Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique,
  - Développer l'accessibilité physique et numérique du territoire et les usages du numérique,
  - Renforcer le tourisme et l'événementiel comme vecteur de l'économie résidentielle,
  - Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire,
  - Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier),
  - Conforter le maillage de centre bourg et déclinaison d'une offre commerciale adaptée,
  - Organiser une offre de service aux publics adaptée et inscrite de manière cohérente sur le territoire,
  - Favoriser la modalité et l'accès aux services sur le territoire,
  - Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics – être un territoire « multi-services »,
  - Accompagner les jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté,
  - Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain,
  - Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social,
  - Développer un territoire de vie sociale : inter génération ; inter territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations.

Il a permis aux élus d'identifier les dynamiques de développement du territoire, d'avoir une vision partagée, de faire des choix cohérents et de donner du sens à l'action publique collective. Ce document structurant constitue un outil important pour la nouvelle équipe communautaire.

☐ **Le SCOT du Bocage Bressuirais 2017-2031**

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais a débuté en 2012 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération alors en projet. Le périmètre du PLUi est identique à celui du SCOT du Bocage Bressuirais.

Ces travaux ont établi des méthodes et habitudes de travail entre élus et partenaires. Ils ont, en outre, permis de capitaliser des données (diagnostic, état initial de l'environnement, etc.).

Outre la définition des orientations et objectifs applicables à chaque politique sectorielle, les travaux d'élaboration du SCOT ont permis :

- d'analyser la consommation foncière sur les dix dernières années,
- de définir l'objectif de croissance démographique à l'horizon de 15 ans,
- de définir des secteurs afin de développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés,
- de définir le nombre de logements à créer à l'échelle de chaque commune d'ici 2022 (sur les 6 ans du PLH) et, plus largement, à l'échelle de chaque secteur à l'horizon des 15 ans,
- de définir un objectif de production au sein du tissu urbain existant (40%) dont une partie en réhabilitation de l'habitat ancien (10%),

- de définir, pour chaque secteur, des densités minimales moyennes par opération,
- de hiérarchiser les zones économiques et de définir leur dimensionnement selon les besoins à l'horizon de 15 ans,
- de définir l'enveloppe foncière nécessaire au développement des équipements,
- de définir la trame verte et bleue du territoire au 1/180 000<sup>ème</sup>,

Le SCOT du Bocage Bressuirais a été approuvé en mai 2017. Il définit les objectifs et les principes d'aménagement, de valorisation et de préservation des espaces à 15 ans (2017-2031). Il se décline dans les documents structurants de politique sectorielle et dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'approbation en cours.

### **☒ Du SCOT au PLUi : des outils pour un développement cohérent et durable du Bocage Bressuirais**

Après 4 ans d'élaboration, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 17 décembre 2019. Compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2017-2031, le PLUi fixe pour les 10 ans les ambitions du territoire et les règles d'occupation de l'espace associées. Ultime étape de l'élaboration du document, la phase dite d'approbation va se dérouler en 2020 et permettre la consultation officielle des Conseils municipaux, des Personnes Publiques Associées et des habitants (enquête publique).

Le PLUi prévoit une projection de développement démographique de +0.8%/an, contre +0.6%/an actuellement pour atteindre 81 000 habitants à l'horizon 2030. Cet objectif induit une production de 367 logements par an soit l'équivalent de 1 permis de construire/jour !

Pour limiter la consommation du foncier, 60% de cette production de logements est orientée en extension des villes et des bourgs soit 150 ha zonés sur les 33 communes de l'agglomération.

La production de logements devra également s'orienter vers les zones déjà urbanisées afin de maintenir des ménages dans les centralités. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les politiques conduites par la Communauté d'Agglomération notamment le dispositif « Cœur de bourg – Cœur de vie ».

En zone Agricole (A) ou naturelle (N), les maisons existantes pourront évoluer, accueillir des annexes, des extensions et des piscines. De plus, environ 2 000 granges et bâtiments patrimoniaux ont été identifiés et pourront changer de destination (habitations ou hébergements touristiques). En dehors de ces éléments, la zone Agricole (85% du territoire) pourra accueillir uniquement les bâtiments dédiés à l'activité agricole.

En matière de développement économique, environ 166 ha ont été zonés pour accueillir de nouvelles constructions. Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique complète cette cartographie et apporte souplesse et réactivité face aux besoins potentiels en foncier.

Enfin, environ 20 ha ont été identifiés pour accueillir des équipements publics et projets structurants, dont 10 dédiés aux projets touristiques de type « aire naturelle de camping » et « parc résidentiel de loisirs ».

Le territoire est ainsi découpé en zone auxquelles sont affectées un ensemble de règles détaillant les possibilités constructives (affectations des sols, constructions et activités interdites, caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères à respecter, etc.). Ces éléments serviront de socle à l'instruction des autorisations d'urbanisme et couvriront l'ensemble du territoire communautaire. L'approbation du PLUi est programmée à l'été 2021 il couvrira l'ensemble de la Communauté d'agglomération et se substituera au document d'urbanisme actuellement en vigueur. Il intègre les évolutions législatives engagées depuis les années 2000 en répondant notamment aux principes de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain, de solidarité et de mixité sociale. Il traduit les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 pour les dix prochaines années et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

### **☒ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bocage Bressuirais**

Le PCAET du Bocage Bressuirais est en cours d'élaboration depuis 2014 pour le patrimoine et les services de la Communauté d'Agglomération et l'ensemble du territoire.

Un diagnostic initial des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé. La phase de définition et de mise en œuvre d'un programme d'actions à court et long terme est en cours.

Ce programme devrait permettre :

- une économie d'énergie,
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- un développement des énergies renouvelables.

Il concernera les thématiques suivantes :

- exemplarité de la collectivité (bâtiments, achats, véhicules et services),
- urbanisme, aménagement du territoire et habitat,
- transport, mobilité des personnes et des marchandises,
- agriculture et protection de la biodiversité,
- production locale d'énergie renouvelable.

Le document doit aujourd'hui être actualisé pour répondre aux objectifs et ambitions des dernières évolutions réglementaires.

▣ **Du PLUi au Plan de paysage : des outils pour préserver le cadre de vie.** Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a affirmé sa volonté d'offrir, à tous les habitants du territoire, un cadre de vie de qualité. La préservation d'éléments identitaires à la beauté singulière comme le bocage ou les centres-bourgs figure au cœur des préoccupations. Lauréate d'un appel à projet et forte de la dynamique initiée par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais porte depuis 2017 un plan de paysage.

Durant l'année 2019, les travaux du plan de paysage ont porté notamment sur la traduction des objectifs de qualité paysagère en actions opérationnelles. 7 ateliers ont ainsi été organisés avec les élus, les partenaires et acteurs concernés par chaque thématique. Compte tenu des élections municipales de mars 2020, ces travaux devront désormais être réinvestis par les nouvelles équipes. L'aboutissement d'un premier programme d'actions est programmé pour 2021 (document non opposable). Un guide-outils à destination des élus « revitalisation et franges urbaines » est aussi à l'étude.

Fin 2019, le renouvellement du partenariat avec l'association Bocage Pays Branché a été finalisé et a été validé en conseil communautaire de janvier 2020. Il s'agit ainsi au travers de ce partenariat de :

- Disposer de conseils et d'appuis techniques lors de la réalisation de programmes de valorisation du paysage de bocage,
- Faciliter la mise en place d'actions afin de préserver le maillage bocager (plantations de haies, actions de sensibilisation/formation ...),
- De contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre du Plan de Paysage du Bocage Bressuirais,

- **L'engagement de la collectivité pour un habitat durable et la revitalisation des centre bourg**

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021**

L'élaboration d'un PLH étant obligatoire pour les Communautés d'agglomération, les élus avaient, en 2012, anticipé la création de la Communauté d'agglomération et choisi d'articuler l'élaboration du SCOT et du PLH.

Le PLH du Bocage Bressuirais a été adopté le 23 février 2016. Il vise à :

- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant,
- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine,
- Maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets,
- Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergement spécifique pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population,
- Asseoir la politique « habitat » de l'agglomération.

L'ensemble de ces orientations se décline en 16 fiches actions opérationnelles déclinée directement dans le PLUi et le Plan climat Air Energie Territorial (PCAET).

○ **Dispositif « Cœur de Bourg – Cœur de Vie » : Renforcer l'attractivité des cœurs de bourgs et de Ville**

Ce programme se définit comme une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques et dispositifs financiers mobilisables dans les différents champs de compétences de l'Agglomération, de manière complémentaire aux actions communales autour d'un même objectif : faire vivre le COEUR des bourgs et des villes

- pilier Habitat et cadre de vie : adapter l'offre de logements aux modes de vie actuels, améliorer la qualité du bâti et des espaces publics, requalifier les îlots anciens, résorber la vacance et l'habitat indigne, requalifier les entrées de bourg
- pilier Economie et services : qualifier et adapter l'offre commerciale en centre-bourg et son environnement, développer des activités productives autour des ressources locales, maintenir et consolider l'offre en services et équipements publics
- pilier Mobilité et déplacements : favoriser l'accessibilité aux centres-bourgs, l'offre de déplacement, les liaisons douces et les stationnements
- pilier Animations, patrimoine et tourisme : valoriser et faire connaître les patrimoines en présence, développer les manifestations pour investir et donner vie aux lieux

Pour poursuivre l'action de la collectivité en matière de la reconquête des centre bourg, un programme intercommunal de rénovation de l'habitat privé est en cours d'élaboration. Il s'appuiera en partie sur une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) et de renouvellement urbain.

○ **Le conseil et l'accompagnement de l'EIE et de la plateforme Act'E de rénovation énergétique des outils au service du logement durable du territoire**

Afin d'apporter informations et conseils aux habitants en matière d'économie d'énergie et énergies renouvelables dans le logement (chauffage, isolation, éclairage...), l'Agglomération s'est dotée depuis 2015 d'un Espace Info Energie et d'une plateforme de rénovation énergétique.

L'année 2018 a été l'occasion de formaliser à nouveau le partenariat qui lie les 4 structures porteuses de la plateforme (CD79, Agglo2b, CCT et CAN) et le partenariat avec les organismes membres du comité de pilotage ainsi que le financement auprès de l'ADEME.

Le programme d'actions 2018-2020 comprend treize actions réparties en deux axes : l'animation territoriale et l'accompagnement du particulier.

Pour sa quatrième année d'activité, l'Espace Info Energie a continué d'accueillir et d'informer les particuliers. Son objectif est de donner à tous, les moyens de mener à bien un projet de rénovation. Cela passe par des informations et des conseils techniques mais aussi par des renseignements et un accompagnement sur l'obtention des aides financières.

Le dispositif ACT'e propose un accompagnement personnalisé et gratuit à tous les particuliers qui souhaitent rendre leur logement plus économe en énergie.

Les principaux appels des particuliers portent sur des travaux d'isolation (30%), puis de chauffage (55%) et 8% pour un changement des menuiseries.

Les renseignements sont apportés dans un premier temps par téléphone puis si besoin un rendez-vous est pris à l'Espace Info Energie afin de compléter les informations techniques et financières sur le projet. Différents outils pédagogiques peuvent alors être utilisés : maquettes, thermathèque... ainsi qu'un book présentant des visuels concrets des solutions proposées.

Le lien avec les professionnels du bâtiment a été renforcé, des relations se sont construites avec une cinquantaine de professionnels du territoire afin de répondre à leurs besoins. Pour les artisans, la plateforme a joué un rôle d'accompagnateur et de facilitateur aux montages financiers et administratifs, notamment dans la rédaction des devis. En se chargeant d'informer au préalable les artisans, des nouvelles aides ; cela a permis de concrétiser les projets de travaux de leurs clients.

La Communauté d'agglomération a répondu de l'AMI régional permettant de pérenniser la plateforme ACT'e via le service public d'information et de conseil pour la rénovation énergétique de l'Habitat.

- **Le Schéma de développement touristique 2016-2021**

Depuis juillet 2014, la commission « tourisme » de la Communauté d'agglomération a travaillé avec les partenaires et acteurs du territoire pour définir un schéma de développement touristique. Ce document non opposable constitue une véritable feuille de route en matière de politique de développement touristique. Ce travail a permis d'établir un diagnostic, des orientations stratégiques autour d'une même ambition partagée (fil rouge) et un programme d'actions.

Le Schéma de développement touristique 2016-2021 a été validé en octobre 2015. Il compte 4 orientations stratégiques déclinées en 23 fiches-actions priorisées. Les nouveaux élus communautaires (mandat 2020-2026) envisagent d'actualiser ce document pour répondre aux objectifs du projet de territoire, du SCOT et du PCAET.

- **Le Plan global de déplacement (PGD)**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a défini en 2019 sa politique "mobilités" au travers du Plan Global de Déplacement (PGD), document stratégique décliné en un plan d'actions pour améliorer les déplacements quotidiens des habitants de notre territoire mais également pour mettre en œuvre nos nouvelles façons de nous déplacer dans les années à venir tout en apportant des réponses concrètes aux besoins de transports en y intégrant l'enjeu climatique.

Cette politique des mobilités :

- permet de proposer un transport collectif (transports scolaires et publics) et individuel (transport solidaire),
- encourage les nouvelles façons de se déplacer (autopartage, challenge de la mobilité avec le vélo, marche, covoiturage),
- prépare la diversification des modes de déplacement avec le vélo (Projet « vélo et territoire » pour un schéma directeur cyclable),
- se structure par la construction, en cours, d'un pôle échange multimodal (PEM) au centre du territoire et jouxtant la gare à Bressuire,
- travaille à une cohérence des mobilités sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine grâce au Syndicat Mixte de Nouvelle Aquitaine (SMINA).

Validé en septembre 2019 par le conseil communautaire, ce document stratégique prévoit plusieurs actions dans les thématiques suivantes :

- développement de la communication sur l'offre de transport et le fonctionnement de la ligne urbaine,
- intermodalité par la création de points de rencontres des mobilités et d'une tarification combinée avec la Région,
- plateforme de mobilité incluant une meilleure communication, des services de location de vélos, du conseil en mobilité, un garage solidaire et des ateliers de réparation vélos, une auto-école sociale et une vélo-école, du transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- réduction de l'autosolisme par la mise en place d'aires de covoiturage, d'une solution de covoiturage local et d'auto-stop organisé, de plans de mobilités entreprises,
- modes doux par la mise en place de plans de mobilités scolaires et d'un maillage cyclable.

L'Agglomération s'est ainsi basée sur ce document afin de lancer fin octobre 2019 son appel d'offres de transport public incluant les transports pour les scolaires pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

- **Zoom sur quelques projets en matière de mobilité porté par la Communauté d'agglomération :**

- **le Projet Mobil'isés : l'Agglomération comme catalyseur des initiatives locales**

Durant l'année 2019, les Ateliers du Bocage ont expérimenté avec la communauté Emmaüs une solution d'autopartage autour de 5 véhicules qui ont plusieurs usages (trajets professionnels, domicile – travail, loisirs...) pour leurs bénéficiaires et leurs salariés.

En outre, le réseau Recto-Verso a diffusé un questionnaire à destination des entreprises du territoire et de tous leurs salariés pour mieux connaître leurs mobilités. Plus de 600 questionnaires ont été complétés.

Par ailleurs, l'Agglomération du Bocage Bressuirais en partenariat avec les Ateliers du Bocage, le réseau Recto-Verso et la Maison de l'Emploi a organisé un "Tour de la Mobilité" durant la semaine européenne de la Mobilité du 16 au 22 septembre

2019. Il s'agissait de tenir un stand d'information sur la mobilité et de proposer des essais de vélos et trottinettes électriques de l'entreprise Swingo, basée au Peux du Pin.

#### ○ **L'appel à projet Vélo et territoire » de l'ADEME**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a répondu à l'appel à projet "Vélo et Territoire" de l'ADEME en février 2019. Cette candidature devrait permettre de réaliser un schéma directeur cyclable sur le Bocage Bressuirais afin de créer un maillage cyclable hiérarchisé à moyen et long terme. L'étude pour la réalisation du schéma directeur cyclable commencera mi-2020.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec l'objectif de qualité paysagère du plan de paysage du bocage Bressuirais « en chemin dans la bocage », répond à l'un des axes du schéma de développement touristique (promotion de l'itinérance cyclable) et répond à l'objectif de diminuer les déplacements routiers (objectif du PLUi du bocage Bressuirais 2021-2031)

#### ○ **Transport solidaire « Trans'Bocage Solidaire »**

Ce dispositif, porté par 6 associations : les centres socio-culturels (de Bressuire, du Cerizéen, de Nueil-Les-Aubiers en lien avec la MSAP et du Pays Mauléonais), le Relais Familles de l'Argentonnois et le Secours Catholique du Moncoutantais, a connu en 2019 une hausse de son activité.

En effet, il a été recensé 319 conducteurs bénévoles et 1 107 bénéficiaires (+35% par rapport à 2018). Ces besoins occasionnels de mobilité ont représenté presque 148 500 km pour environ 5 260 trajets, soit une augmentation des déplacements de 75% par rapport à 2018.

Cette action permet de réaliser des trajets majoritairement locaux liés à la vie quotidienne (rendez-vous médicaux et paramédicaux, courses alimentaires, visites personnelles, loisirs...) pour un public essentiellement âgé. En effet, environ 80% des bénéficiaires ont plus de 60 ans et environ 3/4 des trajets ont lieu dans l'Agglomération.

#### ○ **Le Pôle d'échange multimodale (PEM) du Bocage Bressuirais à la gare de Bressuire**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires (Région état et Europe) ont lancé un chantier d'envergure sur le secteur de la gare de Bressuire. L'objectif est de favoriser les échanges des habitants du bocage bressuirais et notamment des jeunes étudiants entre les différentes solutions de transport. Les travaux du PEM ont débuté en septembre 2019.

#### ○ **Un territoire engagé dans une démarche de promotion d'un Urbanisme favorable à la santé - La politique territoriale de santé de l'Agglomération du Bocage Bressuirais**

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais œuvre à plusieurs niveaux dans le domaine de la santé.

Elle accompagne les projets de pôles et de maison de santé pluridisciplinaires par un appui en ingénierie de projet et au travers de la construction de maison de santé. Elle porte aussi plusieurs services à la population : Service d'aide à domicile (SAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Afin d'entretenir et d'approfondir la dynamique territoriale de santé engagée, la Communauté d'Agglomération a élaboré, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), un Contrat Local de Santé (CLS). Ce document est outil d'animation territoriale en santé et se caractérise par une dimension intersectorielle forte. Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- apporter une réponse aux besoins de santé prioritaires identifiés sur le territoire ;
- permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire ;
- soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé ;
- favoriser l'ancrage du droit commun en santé sur le territoire ;
- disposer d'une ingénierie locale en santé pour accompagner l'émergence de projets ;
- agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...);
- renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées. Le CLS est composé de 8 fiches thématiques, dont une concerne l'urbanisme et l'habitat favorables à la santé.

#### ☒ **L'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) en Bocage Bressuirais**

Parmi les orientations de la loi de santé publique et du Plan National Santé Environnement 3 (PNSE 3), figure un enjeu fort : celui de la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé pour une meilleure prise en compte du facteur « santé » dans les projets d'aménagement du territoire.

Le lien entre Urbanisme et Santé est ainsi au cœur de l'action de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qu'elle mène en lien étroit avec les services de l'Etat, la DREAL, le Conseil Départemental, les collectivités et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de décision urbaine et d'aménagement.

Suite à la réalisation d'une Evaluation d'Impact en Santé (EIS) portant sur un projet communautaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite renforcer cette approche en introduisant un volet « Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) » dans l'élaboration du PLUi. Cette approche novatrice doit permettre :

- d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme ;
- de fournir à la collectivité et aux partenaires institutionnels des éléments d'appréciation et des préconisations pour apporter une dimension complémentaire de promotion de la santé dans les projets d'urbanisme ;
- de minimiser les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur la santé des projets d'urbanisme, en favorisant une démarche prospective

#### **☑ Un territoire très engagé dans la réduction des déchets**

En 2019, 10 015 foyers ont été équipés, par l'Agglomération, de composteur domestique pour l'élimination des déchets biodégradables permettant ainsi une quantité annuelle de biodéchets détournée vers le jardin estimé à 1800 tonnes. Ainsi, tout en éliminant les déchets de la cuisine, les usagers peuvent fabriquer un engrais naturel, peu coûteux qui servira à enrichir et structurer les sols du jardin.

En outre, 36 sites de compostage partagé sont installés sur le territoire et peuvent être utilisés par tous les usagers dans le respect des consignes de dépôts.

Dans la continuité du programme "Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" lancé en 2016, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a adopté en 2019 son premier Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2019-2024. Ce document fixe à l'échelle du Bocage Bressuirais, de nouveaux objectifs de réduction des déchets et définit un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Depuis l'été 2019, les consignes de tri se sont simplifiées et élargies à tous les emballages en plastique : barquettes de fruits, de fromage, de beurre ou de viande, pots de yaourt ou de crème, de films et sachets plastiques... Tous les emballages peuvent être déposés dans le bac jaune ou les conteneurs collectifs.

Le projet de centre de tri de Loublande (commune associée de Mauléon) - La Tessoualle de la Société Publique Locale UniTri (dont la Communauté d'Agglomération est l'un des membres actif) permettra le tri de 48 000 tonnes par an de déchets recyclables provenant d'1 million d'habitants de 13 collectivités réunies au sein d'une Société Publique Locale (SPL UniTri).

#### **Un territoire très engagé dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale**

La démarche RECTO VERSO, initiée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2016, est gérée aujourd'hui sous forme associative par des chefs d'entreprises. Son principal objectif est de favoriser les échanges et mutualisations entre les entreprises du Bocage Bressuirais. Sa philosophie au travers des actions menées est de baisser les charges des entreprises tout en réduisant leur impact sur l'environnement.

RECTO VERSO est une des premières démarches d'économie circulaire en milieu rural sur le territoire français. Le dynamisme du territoire et l'intérêt des entreprises pour les thématiques proposées en font aujourd'hui une référence au niveau national. La force du réseau réside à la fois dans le partage d'expériences et de bonnes pratiques lors des ateliers proposés ainsi que dans le poids du collectif lors de négociations.

L'association Réseau RECTO VERSO compte une quarantaine d'entreprises adhérentes de tailles et de secteurs d'activités très variés. Son conseil d'administration est ainsi constitué de chefs d'entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

D'autres structures participent aussi activement aux travaux de l'association : la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais (MDE), l'Entreprise Solidaire d'Initiatives et d'Actions Mauléonnaise (ESIAM), les Ateliers du Bocage (ADB), les Chambres Consulaires (CCI et CMA) et le Centre de Ressource en économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine (SOLTENA). Le réseau bénéficie toujours également du soutien de la collectivité (Agglo2b), de l'ADEME, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DREAL.

Les actions proposées suivent les préoccupations actuelles des entreprises, elles sont multiples et variées :

- Maîtrise des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables : réduire jusqu'à 15% les factures d'électricité
- Réduction des déchets et économie circulaire : faire des déchets des entreprises de véritables ressources pour d'autres.
- Mobilité durable : faciliter les déplacements des salariés et gagner en attractivité

Avec plus de 20 synergies déjà mises en œuvre, les actions du Réseau RECTO VERSO commencent à porter leurs fruits avec 151 tonnes de déchets valorisés ou détournés et plus de 238 k€ économisés pour les entreprises adhérentes au réseau.

Le programme d'actions 2020 a quelque peu été chamboulé et a dû s'adapter à la situation. Certaines actions ont dû être reportées, mais l'accompagnement des entreprises autour des thématiques énergie, déchets et mobilités reste pleinement d'actualité.

#### Liste des compétences obligatoires, déléguées et optionnelles de la Communauté d'agglomération

- ☛ Développement économique
- ☛ Tourisme
- ☛ Culture
- ☛ Centres aquatiques
- ☛ Assainissement
- ☛ Prévention et valorisation des déchets
- ☛ Planification et aménagement du territoire
- ☛ Habitat
- ☛ Milieux aquatiques
- ☛ Climat Ait Energie
- ☛ Enfance et petite enfance
- ☛ Politique de la jeunesse
- ☛ Maintien à domicile
- ☛ Transport
- ☛ Politique de la ville
- ☛ Prévention de la délinquance
- ☛ Santé

**Les éléments ou diagnostics territoriaux existants (PLU, Agenda 21, PCAET, PLPDMA, Sur le dev éco, etc.) ;**

#### Diagnostic PCAET

Le Profil Energie Climat issu du diagnostic AREC en 2015 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Profil climatique	Résidentiel	Agriculture	Tertiaire	Transport	Industrie	TOTAL
Conso GWh	607		234	562		2286
GES kt eq CO2	100	646	36	148	98	1032



P° ENR GWh	Eolien	Bois	PV	ST	Métha	Géothermie	TOTAL
	111	199	13	2	0.7	0.1	325

Polluants atmosphériques = 110 000 t/an

Facture énergétique du territoire : (toutes énergies et tous secteurs) : 218 000 000 €/an

47 % pour les énergies fossiles soit 3 000 €/hab./an

Facture énergétique = 1 637 584 € pour 2017



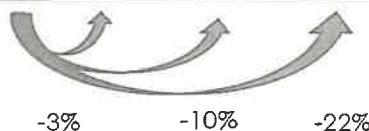
• Bilan du COECC « Territoire Economie en ressources » sous label Zéro déchet Zéro Gaspillage à l'Adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2019

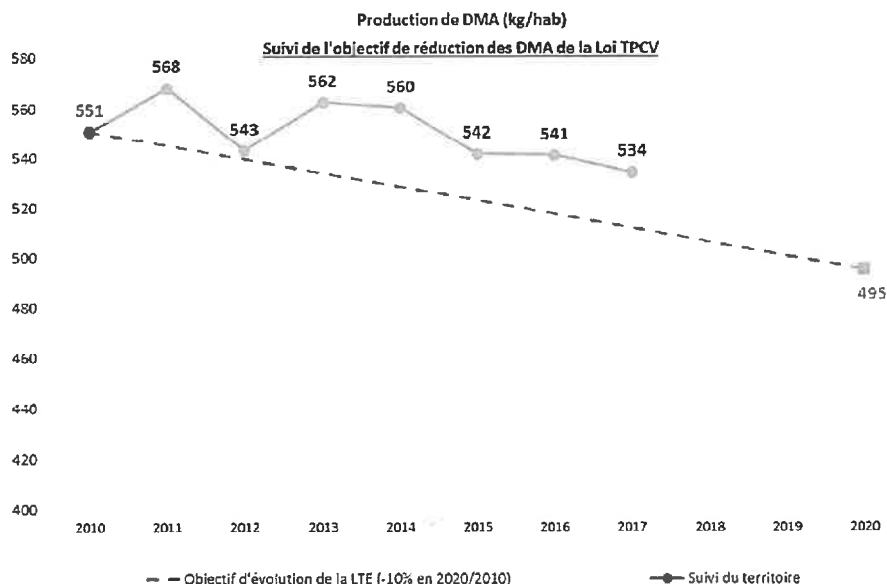
En 2015, un contrat CODEC (Territoire Economie en Ressource) est signé avec l'ADEME afin de poursuivre les actions sous le label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du ministère de l'Ecologie.

Ainsi, de 2016 à 2018, le service Gestion des déchets a mis en œuvre le Programme d'actions avec des résultats prometteurs, accentués par la volonté de nombreux usagers de réduire leurs productions de déchets, dans le cadre du financement incitatif qui se met en place à partir de 2015.

Evaluation des potentiels de réduction et objectifs par gisement de DMA du PLPDMA de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais:

Quantités de déchets collectés par la collectivité (en kg/hab./an)	2010	2017	Objectif 2020	Objectif 2025
Ordures ménagères résiduelles	188	151	125	100
Verre	37	40	40	45
Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines	61	57	65	70
Biodéchets (collecte)	1	2	5	10
Déchets de bois	24	19	15	15
Déchets verts	105	115	100	80
Tout-venant	38	41	40	30
Déchets dangereux	1	2	1	1
Gravats	76	73	70	65
Autres déchets	20	35	35	15
<b>TOTAL</b>	<b>551</b>	<b>534</b>	<b>496</b>	<b>431</b>





### Récit du territoire et ses orientations et politiques structurantes :

La transition énergétique est intégrée de manière transversale dans les différentes compétences de la collectivité et est perçue comme une opportunité de développement économique et social pour le territoire.

L'Agglo2B souhaite à travers ce Plan Climat Air Energie Territorial contribuer à son échelle à relever le défi d'être un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

Les différents schémas d'orientation stratégique pour le territoire sont présentés dans la première partie de ce document (présentation du territoire).

## 1.2 Actions du territoire sur thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire

### *Avancement des politiques territoriales et programmes territoriaux liés :*

Le bénéficiaire :

- a élaboré son PCAET en : 2020
- a réalisé son BGES en interne en 2015
- a engagé l'élaboration de son PLPDMA en 2019
- n'est pas engagé dans le label Cit'ergie.
- n'a pas complété le référentiel économie circulaire.

### *Cartographie connue des acteurs et partenaires stratégiques publiques et privés du territoire pour les politiques climat air énergie et économie circulaire;*

- SIEDS
- CRER
- ADEME
- RECTO/VERSO
- SEOLIS
- GRDF
- AREC

### 1.3 Les objectifs du bénéficiaire:

#### Objectifs stratégiques attendus :

- Améliorer en continue la politique Air Energie Climat de la collectivité,
- Tendre vers la neutralité carbone en 2050 pour répondre aux objectifs réglementaires de la loi Energie-Climat,
- Développer une stratégie globale de la politique économie circulaire sur la collectivité partagée avec l'ensemble des acteurs de son territoire.

#### Objectifs opérationnels et démarches envisagées pour les atteindre :

- Mise en place d'une Gouvernance (COPIL + COTECH)
- Réalisation d'un diagnostic global en année 1 (2021) qui servira la construction d'un plan d'actions avec des objectifs ciblés pour la période 2022 – 2023 :

Au regard des référentiels d'actions des labels CIT'ERGIE et ECONOMIE CIRCULAIRE et du plan actuel d'actions du PCAET, les objectifs opérationnels de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pourraient être les suivants, en fonction des résultats du diagnostic :

#### ❖ En référence au volet économie circulaire

- Généraliser le tri à la source des biodéchets pour tous les usagers du territoire,
- Optimiser le réseau des déchetteries avec la mise en œuvre de toutes les filières REP, déchets dangereux, déchets non dangereux et inertes,
- Développer la filière réemploi et la réutilisation et faire la promotion de la réparation en lien avec le service Développement Economique,
- Soutenir la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale RECTO VERSO en (mise en œuvre de nouvelles synergies, promotion du tri des 5 flux auprès des entreprises, émergences de projets d'actions Economie Circulaire par de nouveaux programmes de formation-actions,
- Réduire le stockage des ordures ménagères résiduelles et du Tout Venant de déchetteries et privilégier les filières de tri matière et de valorisation énergétique (CSR) avec le SMITED, Syndicat Départemental de Traitement des déchets des Deux-Sèvres en lien avec la hiérarchisation des modes de traitement des déchets,
- Développer une politique d'achats durables sur la collectivité : mise en œuvre de critères sociaux, environnementaux, énergétiques dans les marchés publics, Adhésion au réseau d'achats publics durables, élaboration de chartes d'achats durables et chantiers verts...
- Evaluer le gaspillage alimentaire sur la restauration collective et mettre en place des plans de lutte,
- Optimiser les performances des véhicules de collecte des déchets (motorisation alternative, réduction des GES...),
- Sensibiliser à l'économie circulaire les acteurs du territoire et plus particulièrement les publics scolaires,
- Mettre en place des outils de suivi de la stratégie économie circulaire

#### ❖ En référence au volet Cit'ergie :

- Réaliser un diagnostic des consommations et des productions d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), ainsi que des réseaux de distribution qui permettent leur circulation,
- Etablir le schéma Directeur des énergies, ENR&R (énergies renouvelables et de récupération) à l'échelle communautaire,
- Réaliser une étude de faisabilité détaillée de réseaux de chaleur sur 5 communes de l'Agglo2B suite à l'étude de potentiel,
- Etudier la faisabilité de récupération de chaleur sur les eaux usées dans le schéma directeur des ENR,
- Etudier la faisabilité de réseau de récupération de chaleur issue de process industriels
- Promouvoir le cadastre solaire (campagne de communication)
- Elaborer un cahier des charges de préconisations environnementales et énergétiques pour les Maîtres d'Ouvrage publics et privés,
- Poursuivre l'élaboration du PLUi en intégrant des prescriptions en matière d'énergie, d'air et de climat et en lien avec le PCAET,
- Inscire des objectifs ambitieux d'économies d'énergies dans les bâtiments municipaux les plus énergivores,

- Établir une fiche d'identité des bâtiments publics permettant un diagnostic énergétique complet (en intégrant les travaux à réaliser et leur projection à moyen terme) et réaliser un bilan énergétique global,
- Se fixer des objectifs de MDE et de production d'ENR des bâtiments publics,
- Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement du territoire,
- Renforcer les circuits courts et les productions locales
- Sauvegarder les sols et les terres agricoles
- Initié un Plan de déplacement administratif (PDA) au sein de la collectivité,
- Travailler sur l'exemplarité de la collectivité en matière de déplacements,
- Définir une stratégie d'adaptation au changement climatique (PCAET),
- Faire évoluer les pratiques d'achats en intégrant les volets environnementaux, sociaux et de qualité de l'air avec formation des agents (charte achats durables)
- Déployer la dématérialisation des procédures administratives
- Développer le télétravail

#### ❖ Renforcement de la stratégie et du plan d'actions du PCAET

- Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions Cit'ergie cohérent et transversal dans les différents domaines concernés (ingénierie interne) ☑ Construire la politique énergétique de l'agglomération,
  - Penser le territoire de demain, en intégrant les critères énergie et climat,
  - Promouvoir une mobilité diversifiée (territoire rural)
  - Structurer un parc de logements moins énergivore
  - Mobiliser les acteurs du territoire
  - Assurer l'exemplarité de la collectivité

## 2 Description détaillée de l'opération

La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

### Phase 1

- Appropriation des dispositifs du label Citergie & Eci et des enjeux climat énergie
  - Formation module Climat énergie de type « climat 50 » de l'ADEME
  - Formations ECI (tarification incitative tri à la source, formation au dispositif du label...)
  - Réunion de lancement de la démarche Citergie (pré-diagnostic)
- Mobilisation de la collectivité
  - Identification et description des axes politiques et des projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
  - Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
  - Récapitulatif et analyse partagée des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés
- Labels Citergie
  - Diagnostic du programme Citergie en lien avec le programme du PCAET en cours avec l'aide du conseiller.
  - Elaboration du programme Citergie cohérent avec l'objectif d'atteindre la marge de progression nécessaire pour bénéficier de 100% du bonus (cf chapitre 7).
- Labels Eci
  - Saisie par la collectivité des données d'entrées du diagnostic du label Eci

- Audit du référentiel Economie Circulaire identifiant les forces et faiblesses de la politique économie circulaire de la collectivité
  - Elaboration du programme Economie Circulaire cohérent mais complémentaire au programme déjà adopté (ateliers internes, consolidation du programme d'actions...) et dont le niveau d'ambition équivaut à la marge de progression attendue pour bénéficier de 100% du bonus
- Consolidation de 6 actions opérationnelles cohérentes avec les démarches Citergie & Eci négociées avec la direction régionale de l'ADEME

## **Phase 2**

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Evaluation au bout de 4 ans de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Organisation d'une réunion de finale avec l'ADEME et les partenaires opérationnels pour partager le bilan des progressions dans les référentiels Citergie & Economie Circulaire et des réalisations des actions opérationnelles négociées avec l'ADEME en phase 1

## **3 Objectifs et résultats attendus**

### **3.1 Phase 1 : Organisation et définition d'un cap**

La collectivité s'engage à mettre en place :

#### **3.1.1 Des référents internes**

**Identification pendant la phase 1 et pour toute la durée du contrat :**

- D'un/d'une élu/e référent/e ;
- Et d'un/d'une **référent/e et animateur/trice** de la démarche de transition écologique du territoire;
- Des référents Citergie, développement économique, Label Economie Circulaire et des chefs de projet de chaque action opérationnelle négociée avec l'ADEME concernant le programme opérationnel des objectifs régionaux ;

#### **3.1.2 Un comité de suivi**

Préciser la composition du comité de suivi :

- L'élu/e référent/e : Jérôme Baron / Yves CHOUTEAU/Rodolphe Roué
- L'animateur/trice : Chargé de mission (à valider) / Bénédicte Kerlo / Mathilde Poncet/
- Du DGA : Mathieu Legay
- Des responsables des directions/services quand elles existent : dev éco, climat et énergie, développement durable, économie circulaire, planification, aménagement habitat, transport mobilité : Nathalie Bucher-Sourisseau / Anne- Lise Le Brouard / Damien David/ Antoine Orain / Anne Roy
- Du/de la Directeur/trice Régional/e de l'ADEME ou son/sa représentant/e ;
- Des représentants des différents services de la collectivité impliqués dans le programme d'actions : Direction du Développement Economique, Service Commande Publique, Direction des transports, Mission Energie-Climat, Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, Direction de l'Assainissement et des Milieux Aquatiques, Direction de la Planification et de l'Aménagement du territoire et Direction du Patrimoine,
- Des partenaires locaux/régionaux selon contexte : SIEDS; CRER; ADEME; RECTO/VERSO; SEOLIS; GRDF; AREC; Chambre d'Agriculture; CIRENA; Région

Nouvelle Aquitaine; DDT; Conseil Départemental 79; Bocage Pays Branché, SMITED, SPL UniTri, CPIE, Sèvre Environnement, CAUE, ADIL, bailleurs sociaux (DSH, IAA, SLH), etc...

Comité technique : Comité de la transition énergétique de l'Agglo2B pour avis consultatif et propositions au Bureau et Conseil Communautaire.

ELUS	FONCTION
Jérôme BARON	VP PCAET
Emmanuelle MENARD	VP Développement Economique, agriculture, commerce
Claude POUSIN	VP Aménagement du Territoire
Amelle CASSIN	VP Environnement et Développement Durable
Gilles PETRAUD	VP Services Techniques
Dany GRELLIER	VP Mobilité
Yves CHOUTEAU	VP Prévention et valorisation des déchets
Pierre BUREAU	VP Assainissement
Rodolphe ROUE	Membre du Bureau
Claire PAULIC	Membre du Bureau
Dominique REGNIER	Membre du Bureau
Jean-Claude METAIS	Membre du Bureau
François MARY	Membre du Bureau
5 non désignés à ce jour	Représentants des communes
Bénédicte KERLO	Chargée de mission Energie-climat
Mathilde PONCET	Chargée de mission plan de Prévention
Mathieu LEGAY	DGA PAIET
Nathalie BUCHER SOURISSEAU	Directrice Prévention et Valorisation des déchets
Anne-Lise BROUARD	Directrice Planification et Aménagement du territoire

Validation : Bureau Communautaire et Conseil Communautaire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Le Comité de suivi se réunira au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire selon l'avancement du programme d'actions et à une date choisie d'un commun accord entre les parties. Ce Comité pourra inviter d'autres personnes après accord de ses membres.

Ce Comité de suivi a pour mission :

- D'assurer le bon déroulement des actions engagées,
- Réaliser un suivi financier des actions majeures initiées par la phase 1 et tout au long du contrat,
- De procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours,
- D'approuver et de bâtir le contenu des actions pour l'année suivante.

### 3.2 Une gouvernance interne

La collectivité s'engage à développer une transversalité dans ses services pour favoriser l'émergence d'actions pour la transition écologique dans l'ensemble de ses services et de ses politiques.

### 3.3 Une gouvernance externe

La collectivité s'engage à mettre en place ou renforcer une gouvernance avec des acteurs du territoire pour enrichir son plan d'actions et être en phase avec les besoins du territoire.

### 3.4 Les Audits Cit'ergie et Economie Circulaire

La collectivité s'engage à se faire auditer sur la base des référentiels Cit'ergie et économie circulaire. Les auditeurs sélectionnés par l'Ademe remettront des rapports d'audit qui constitueront les deux premiers rapports d'avancement de la phase 1. Ils permettront de définir la performance du bénéficiaire en matière de politique économie circulaire et Climat air énergie, et de valider les valeurs de référence pour ce contrat d'objectifs.

- **Pour Cit'ergie**, l'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois après la date de début d'opération du contrat auprès de sa direction régionale. La collectivité sera accompagnée par un conseiller Citergie mis à disposition gratuitement par l'Ademe sur l'ensemble de la période de contractualisation.
- **Pour le référentiel Economie Circulaire**, la collectivité pourra accéder directement sur la plateforme Optigede. L'audit ne sera pas réalisable avant le 2ème semestre 2021. Il devra être commandé au deuxième semestre 2021.

### 3.5 Des diagnostics territoriaux pour la transition écologique.

Au regard :

- des diagnostics territoriaux existants (SCOT, PLUI, PCAET etc.),
- des informations apportées par les référentiels Cit'ergie et économie circulaire sur l'avancement de ces politiques,
- des propositions et échanges issues de la gouvernance mis en place,

la collectivité complétera ses diagnostics territoriaux afin de concevoir le premier plan d'actions.

### 3.6 Le premier plan d'actions

La collectivité élaborera son plan d'actions au regard :

- des audits des référentiels,
- des travaux avec la gouvernance interne et externe,
- des diagnostics territoriaux existants et réalisés
- et de ses orientations et politiques structurantes.

Le premier plan d'actions indiquera les politiques et projets majeurs de la collectivité ciblée, les acteurs du territoire mobilisés et les enjeux visés.

## 4 Phase 2 : animation de la dynamique et amélioration continue

### 4.1 La mise en place des plans d'actions

Le référent de la collectivité, devra tenir l'ADEME périodiquement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.

Avec la gouvernance interne et externe et **les compléments de diagnostics territoriaux que la collectivité initiera**, elle continue d'enrichir son plan d'actions sur l'ensemble de la phase 2 en poursuivant la co-construction d'initiatives avec les acteurs du territoire.

La collectivité rendra compte de ces avancées dans les rapports d'avancement.

### 4.2 La réalisation des audits finaux :

- **La collectivité commandera les audits Cit'ergie et Economie circulaire dans les 3 mois précédant la fin de la phase 2** pour mesurer la progression dans les politiques de transition écologiques qui permettra le versement proportionnel de la part variable selon les critères nationaux prédéfinis au chapitre 7

### 4.3 L'atteinte des objectifs régionaux :

Cette partie fera l'objet d'un avenant en 2021 suite aux audits.

6 actions opérationnelles qui contribueront par ailleurs à favoriser l'atteinte des marges de progression attendues pour les labels Eci et Citergie seront proposées et négociées avec la direction régionale de l'ADEME dans le courant de l'année 2021.

## **5 Calendrier de réalisation de l'opération**

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 01/04/2021 au 31/03/2025.

**Phase 1** : jusqu'à 18 mois après le début de l'opération fixée au 01/04/2021.

Validation de la phase 1 à réception des éléments décrits en 8.1.

**Phase 2** : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée au 01/04/2021

## **6 Engagements du bénéficiaire**

Dans un objectif d'échanges de capitalisation et de partage d'expérience, l'animateur identifié dans cette convention s'engage à participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional.



## 7 Objectifs de progression dans les référentiels :

Niveaux de progression attendus entre les scores d'audits réalisés en phase 1 et 2.

La progression dans chacun des référentiels Cit'ergie et Economie circulaire est associée à une aide additionnelle variable.

Atteindre ou dépasser la progression attendue permettra de déclencher le versement de la totalité de chaque part variable. Sinon le solde de chaque part variable sera calculé au prorata de la progression attendue dans le niveau correspondant.

Exemple : Si la progression dans Cit'ergie est de 50% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associée à Cit'ergie sera de 50% : Et si la progression dans le référentiel économie circulaire est de 70% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associé sera de 70%.

### ➤ Niveaux de progression pour le référentiel Cit'ergie :

L'audit Cit'ergie fournit une note en pourcentage sur un **potentiel** de points selon les compétences de la collectivité.

- **Niveau 1 :** Avec au premier audit un score **entre 0 et 35 % des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 15 % des points**.
- **Niveau 2 :** Avec au premier audit un score **entre 35 et 50 % des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 12 % des points**.
- **Niveau 3 :** Avec au premier audit un score **entre 50 et 75% des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 8 % des points**.
- **Niveau 4 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 75% des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est **de 4 % des points**

### Exemple de calcul de la note retenue pour le versement

*Pour une collectivité notée sur un potentiel de 350 points, le premier audit lui valide 160 points donc 46% des points potentiels et donc se situe dans l'objectif de progression de niveau 2 (entre 35 et 50 % des points).*

*Elle a donc un objectif de progression de 12% du potentiel de points pour obtenir 100% de la part variable. Pour cela, elle doit passer de 46% à 58 % soit gagner 42 points et passer de 160 points à 202 points sur les 350 potentiels.*

*Si pour exemple, en audit final, elle progresse finalement de 28 points et donc obtient 188 sur les 350, elle aura donc progressé de 8% des points entre les deux audits. La progression attendue était de 12 % des points.*

*Elle a donc réalisé 66% de la progression attendue et recevra donc 66% de la part variable (incluant les avances versées dans la phase 2).*

### ➤ Niveaux de progression pour le référentiel économie circulaire

Cette partie fera l'objet d'un avenant en 2021.

## 8 Rapports à remettre:

### 8.1 Les 3 rapports de la phase 1 :

**1<sup>er</sup> rapport d'avancement : Rapport d'Audit Citergie avec le score atteint – modalités en 3.4**

**2<sup>eme</sup> rapport d'avancement : Rapport d'Audit Label ECI avec le score atteint – modalités en 3.4**

**3<sup>ème</sup> Rapport d'avancement de fin de phase 1 comprendra :**

- Un résumé qualitatif de la période passée et des actions menées, reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage et les orientations envisagées dans la phase 2;
- Liste des membres et rapport des comités de suivi.
- Le nom et fonction du référent et animateur du programme et de l' élu référent.
- Les synthèses des Audits Cit'ergie et Economie Circulaire et les domaines sur lesquels la collectivité souhaite progresser
- Récapitulatif des diagnostics territoriaux existants et complémentaires lancés ou programmés pour développer la politique de transition écologique.

- Rapport d'avancement et de fonctionnement de la gouvernance interne et externe établie et un retour qualitatif sur les apports de celles-ci à la définition des plans d'actions
- Le premier plan d'action, rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires; et les interactions dans les politiques de la collectivité.
- Le tableau récapitulatif des progressions attendues dans les référentiels et des objectifs régionaux négociés en phase 1 :

No Indicateur	Indicateurs de résultats	Valeurs d'entrée (année)	Niveau de progression cible	Valeurs atteintes	% atteint de la valeur cible
1	Progression dans le référentiel Cit'ergie	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
2	Progression dans le référentiel économie circulaire	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 1	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 2	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 3	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 4	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 5	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 6	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant

## 8.2 Les rapports de la phase 2 :

Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> rapport d'avancement de la phase 2 comprendront :

- Un résumé qualitatif de l'action menée pendant cette deuxième période reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage du programme d'actions et les correctifs et orientations envisagées pour la poursuite de la phase 2;
- L'avancement de tous les plans d'actions définis (rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats, les étapes, l'avancement, les pilotes, les partenaires, les résultats, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration envisagées pour lever ces freins, les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite du plan)
- Les actions et investigations supplémentaires

Le 1<sup>er</sup> rapport sera remis 12 mois après le début de la phase 2 et le 2<sup>eme</sup> rapport d'avancement 24 mois après le début de la phase 2.

**Le rapport final à remettre avant la fin de la durée contractuelle dans le respect des règles générales comprendra :**

Les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus actualisés. Il comportera également les éléments suivants :

- Un résumé qualitatif d'une page reprenant les axes forts, les réussites et les difficultés de la mise en œuvre sur les 4 années de la démarche;
- Les rapports d'Audits Cit'ergie et Economie Circulaire et les axes sur lesquels la collectivité souhaite poursuivre sa progression. Les audits sur les référentiels devront être **commandés 3 mois avant l'échéance de la durée de l'opération de 48 mois.**
- Un tableau récapitulatif des progressions dans les référentiels et de l'état d'avancement du programme d'action des objectifs régionaux négociés en phase 1 :

No Indicateur	Indicateurs de résultats	Valeurs d'entrée (année)	Niveau de progression cible	Valeurs atteintes	% atteint de la valeur cible
1	Progression dans le référentiel Cit'ergie	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
2	Progression dans le référentiel économie circulaire	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 1	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 2	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 3	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 4	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 5	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant
Indicateurs régionaux no 6	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant	A définir par voie d'avenant

Concernant, l'atteinte des objectifs régionaux défini par le programme des actions du tableau ci-dessus, il sera évaluée en fonction du pourcentage d'atteinte de la valeur cible de chaque action. Le taux appliqué pour déterminer le montant de bonus à verser sera défini comme le meilleur pourcentage des deux calculs suivants :

- La moyenne du pourcentage d'atteinte de la valeur cible de toutes les actions (limitée à 100%)
- Le meilleur pourcentage d'atteinte de la valeur cible parmi toutes les actions du programme des objectifs régionaux si toutes les actions programmées atteignent au moins 66% de l'objectif du pourcentage de la valeur cible de chacune d'elles (limité à 100%)

#### **Exemple :**

No Indicateur	Indicateurs de résultats	Valeurs d'entrée (année)	Niveau de progression cible	Valeurs atteintes	% atteint de la valeur cible
Indicateurs régionaux no 1	Mise à jour du Plan Global de Déplacement	0	1	1	100%
Indicateurs régionaux no 2	Mobilisation d'entreprises dans un dispositif d'accompagnement Climat énergie & Economie Circulaire	0	30	20	66.66%
Indicateurs régionaux no 3	Mise en œuvre d'actions de traitement des îlots de chaleur (diagnostic/stratégie/Programme d'actions/sites pilotes/évaluation)	0	1	1	100%
Indicateurs régionaux no 4	Mise en place d'animations favorable au développement de la pratique du vélo	2	16	24	150%
Indicateurs régionaux no 5	Nombre de toitures des bâtiments de la collectivité occupé par du PV	10	40	50	125%
Indicateurs régionaux no 6	Création d'une recyclerie	0	1	0	0%

Le taux appliqué pour déterminer le montant de bonus à verser est donc déterminé par le meilleur taux des méthodes de calcul exposées ci-dessous, soit le maximum entre :

- $(100+66.66+100+150+125+0)/6=90.28\%$
- 150% (limité à 100%) => 100%



## ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

AIDE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX  
Contrat de financement n° 20NAC0289

**1 - Le montant du coût total de l'opération est estimé à :** 350 000,00 €

### 2 – Modalités de calcul de l'aide et vérification du cumul des aides publiques

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une aide maximale à 350 000€ qui se décompose ainsi :

**2.1 - Une aide forfaitaire** 75 000,00 €

**2.2 - Une aide additionnelle variable** 225 000,00 €

Le montant variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs de progression dans les référentiels définis en annexe technique.

Part variable associée à la progression dans le référentiel Citergie : 112 500 €

Part variable associée à la progression dans le référentiel Economie Circulaire : 112 500 €

**2.3 - Une aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux** 50 000,00 €

Le montant de l'aide additionnelle attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs régionaux définis en annexe technique.

#### PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT

FINANCEURS	Montant des aides publiques sollicitées ou attendues pour l'opération	% Aide sur total opération	Règles nationales
ADEME	350 000,00 €	100,00%	
<b>Total Financements publics</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>cumul respecté</b>

Autres Financeurs	Montant des aides privées sollicitées ou attendues pour
Total Financements privés	0,00 €
Autofinancement	0,00 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>350 000,00 €</b>

### 3 – Modalités de versement de l'aide

En application de l'article « modalités de versement » du contrat de financement et conformément à l'article : 12-1-3 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, les versements seront effectués de la façon suivante :

Période	Faits déclencheurs	Montant
<b>Phase 1</b> (Audit Citergie)	Un versement intermédiaire de 25% du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur présentation de l'audit Citergie indiqué au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
<b>Phase 1</b> (Audit Label ECI)	Un versement intermédiaire de 25% du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur présentation de l'audit Label ECI indiqué au point 8.1 de annexe technique	18 750,00 €
<b>Fin Phase 1</b> (solde de la part forfaitaire)	Un versement intermédiaire du montant visé au 2.1 ci-dessus, sur remise du rapport d'avancement de fin de phase 1 indiqué au point 8.1 de annexe technique	37 500,00 €
<b>Phase 2</b> (10% de la part variable additionnelle)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 1er rapport d'avancement indiqué au point 8.2 de l'annexe technique	22 500,00 €
<b>Phase 2</b> (10% de la part additionnelle variable)	Un versement intermédiaire de 10% du montant visé au 2.2 ci-dessus, sur présentation d'un 2eme rapport d'avancement au point 8.2 de l'annexe technique	22 500,00 €
<b>Fin de la phase 2</b> (solde sur la progression Citergie)	Le solde de l'aide additionnelle variable sera versé sur présentation d'un rapport final/attestation de performances au prorata de la progression attendue dans les niveaux correspondants, indiqué au point 7 de l'annexe technique	90 000,00 €
<b>Fin de la phase 2</b> (solde sur la progression Label ECI)	Le solde de l'aide additionnelle variable sera versé sur présentation d'un rapport final/attestation de performances au prorata de la progression attendue dans les niveaux correspondants, indiqué au point 7 de l'annexe technique	90 000,00 €
<b>Fin de la phase 2</b> (solde de la part variable sur atteinte des objectifs régionaux)	Le solde de l'aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux sera versé sur présentation d'un rapport final/attestation de performances au prorata de la progression attendue dans le niveau correspondant, indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.	50 000,00 €

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des règles générales. • •

L'ADEME se réserve la possibilité de procéder au rappel des sommes versées au titre de la présente convention en cas de non atteinte des objectifs fixés sur la base des indicateurs retenus, tels que définis en annexe technique.

